

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/  
Couvertures de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/  
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/  
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/  
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/  
Pages endommagées

Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

---

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/  
Seule édition disponible

Pagination incorrect/  
Erreurs de pagination

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Pages missing/  
Des pages manquent

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Maps missing/  
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/  
Des planches manquent

Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

1871

Bu

4  
dans l  
politiq  
nous p  
N  
tées sou  
des ori  
questio  
le lecteu  
connait  
témoign  
ces arti  
N°  
témoign  
ce trava

D. Sully

## Bureau de 'l'Echo de Lévis.'

—ooo—

Lévis, 15 juillet 1874.

*A la demande d'un grand nombre de nos abonnés qui ont suivi, dans l'ECHO DE LÉVIS, la série d'articles qui y ont été publiés sur la politique canadienne, nous avons décidé d'en former un volume que nous présentons aujourd'hui au public.*

*Nous avons lieu de croire que ces quelques considérations, présentées sous une forme sinon nouvelle, du moins différente de celle des articles ordinaires de journaux, dans un temps où tout le monde porte aux questions politiques un intérêt exceptionnel, ont pu contribuer à éclairer le lecteur sur un certain nombre de faits qu'il lui importent surtout de connaître. C'est du moins ce que nous permettaient d'espérer les nombreux témoignages que nous avons reçus pendant et depuis la publication de ces articles.*

*N'ayant d'autre but que de rendre service à nos concitoyens, ces témoignages bienveillants nous dédommagent amplement des peines que ce travail nous a coûtées.*

LA RÉDACTION.

L'U

Cor

SUI

HIER ET AUJOURD'HUI

OU

# L'OPPOSITION ET LE POUVOIR.

— 000 —

Considérations sur la politique canadienne.

— 000 —

SUIVIES DU TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LE  
CANADA ET LES ÉTATS-UNIS.

— 000 —

LEVIS:  
DES PRESSES DE "L'ECHO DE LEVIS."

1874.

QU

Vous  
ves am  
vous é  
mon ir

Tu e  
connais  
beau s  
*l'amitié.*  
pas tou  
dait de

Oui,  
vus dep  
m'ennu  
ment, la  
piquer r  
allé che  
nous te  
quoi s'ag

# QUELQUES MOTS DE POLITIQUE.

## CONVERSATIONS INTIMES DE TROIS AMIS.

Le 23 mars 1874.

CHARLES.

Vous êtes les bienvenus, mes braves amis, et je vous remercie de vous être rendus si cordialement à mon invitation.

ALBERT.

Tu es toujours si gracieux : tu connais aussi toute la noblesse de ce beau sentiment que l'on nomme *l'amitié*. Un véritable ami n'est-il pas toujours empressé ? Il nous tardait de te revoir.

PIERRE.

Oui, nous ne nous sommes point vus depuis quelques jours ; j'allais m'ennuyer. Je te l'avoue franchement, la note au bas de ton billet a piqué ma curiosité. Je suis de suite allé chez Albert et lui ai dit que nous te donnions la soirée. Mais de quoi s'agit-il ?

CHARLES.

Entrons de suite en matière. Debutons par nous payer le luxe d'un bon cigare de la Havane.

ALBERT.

Heureuse idée. C'est curieux tout de même qu'un peu de fumée ajoute tant d'agrément à la conversation.

CHARLES.

Mes bons amis, depuis quinze jours je suis constamment poursuivi par une idée, une idée qui m'obsède, qui m'agace, en deux mots une idée fixe.

PIERRE

Parbleu, ça promet d'être intéressant.

CHARLES

Il n'est point question de réaliser

une grande fortune, de frapper la terre pour en faire jaillir une spéculation qui me mettrait millionnaire. Une soudaine et puissante ambition n'a point saisi mon cœur. Non. Je persiste bien à vouloir ton jours vivre aussi tranquille que par le passé, mais il m'est entré dans la tête de.....de..... je vais vous surprendre.....de..... de, pour en finir.....de faire quelques études de la politique.

ALBERT.

Et l'idée est bien fixe ?

CHARLES.

Oui, j'y suis déterminé.

PIERRE.

J'avais bien raison d'être curieux, tu me paies richement.

CHARLES.

Je savais bien que je vous causerais une surprise. C'est bien vrai, mes amis, j'ai pris la ferme résolution d'étudier autant que faire se peut notre intéressante politique. Je veux pouvoir juger par moi-même. La tâche est longue et difficile. Il faudra m'imposer de munitieuses recherches historiques. Je serai obligé de retourner à 1840 et embrasser d'un seul regard cette période de trente années. Je relirai de vieux discours depuis longtemps oubliés. Je recueillerai précieusement les chiffons sur lesquels on a publié des programmes pour les profaner et les trahir à la première occasion. Je veux tout voir, tout

comparer, et les principes, guides fidèles dans les sentiers ténébreux de la politique, me conduiront inévitablement à une heureuse et satisfaisante solution.

PIERRE.

Tu entreprends un rude travail.

CHARLES.

Je ne le conteste pas, mais j'ai imaginé un moyen ingénieux d'en diminuer l'âpreté et les ennuis en vous conviant à vous associer à la tâche. Vous n'ignorez point les avantages de la division du travail. D'ailleurs, nous pouvons adopter une méthode facile. Nous nous réunirons fréquemment, et tous les livres, journaux, documents nécessaires à nos recherches déposés sur la table, nous les consulterons tout en causant. Nous émettrons nos opinions avec la plus grande liberté et nous concluerons avec la plus honnête sincérité.

ALBERT.

Je suis de la partie de tout cœur.

PIERRE.

Moi aussi : nous sommes trois. A l'œuvre de suite. Mon ami, tu as conçu une bonne idée pour tuer agréablement et avantageusement les premières soirées du printemps.

CHARLES.

Décidément vous comblez mes vœux. Nous trouverons dans cette importante étude des charmes et des

attraits pas. No du mal étions ha avec un seuleme

Justem blaguer.

Tu as r jurer que times d'u blagues. nous avc pour les premières peu. Plus de scriptu banda les tête baissé Vous se prendre e l'idée que ce soir, et tout-à-cou profundes vous me co l'énigme : feuilletais J'arrête me LRIQUE : j science du Quelque ct pas ? A l'i fixe. Je me électeur, j'a temps à a constitutio rir par mor tion des a.

attraits que nous ne soupçonnons pas. Nous avons entendu dire bien du mal de la politique, et nous étions habitués à y prêter attention avec une certaine répugnance et seulement en temps d'élection.

PIERRE.

Justement le moyen de se faire blaguer.

CHARLES.

Tu as raison. Je ne voudrais point jurer que nous n'avons pas été victimes d'un système bien organisé de blagues. Depuis quelques années, nous avons enregistré nos votes pour les candidats libéraux. Les premières fois, ça nous coûtait un peu. Plus tard, nous n'avions plus de scrupule. Hardiment on nous banda les yeux. Nous marchâmes tête baissée.

Vous serez peut être curieux d'apprendre qu'elle a été l'origine de l'idée que je vous ai communiquée ce soir, et comment il se fait que tout-à-coup je mette en doute les profondes convictions libérales que vous me connaissiez. Voici le mot de l'énigme : Il y a quinze jours, je feuilletais un vieux dictionnaire. J'arrête mes regards sur le mot POLITIQUE : j'y lis : *la politique est la science du gouvernement des peuples*. Quelque chose d'important, n'est-ce pas ? A l'instant, j'avais mon idée fixe. Je me suis dit tout bas : je suis électeur, j'ai des droits politiques ; de temps à autre, en vertu de notre constitution, je suis appelé à concourir par mon suffrage à l'administration des affaires de l'état, de mon

pays qui m'est si cher, de ma patrie que j'aime tant. Pour bien exercer ces droits qui m'honorent, il me faut de toute nécessité surveiller avec beaucoup d'attention nos luttes politiques. Je dois ce soin à ma famille, à mon comté, à ma province, à la confédération. Ma décision était prise. Je songe quelques jours aux meilleurs moyens à prendre pour l'exécuter. Je vous invite : vous venez, et nous commençons en commun nos importantes recherches.

ALBERT.

Explications extrêmement précises : *to the point*, dirait notre ami l'anglais.

PIERRE.

Mon cher Charles, ton enthousiasme libéral vacille. Tu crains d'avoir été trompé. Je te le disais quelquefois confidentiellement. Te rappelles-tu les trois mots qui t'indignèrent tant, il y a deux ans, et faillirent rompre notre amitié : *nous sommes blagués*. Mots prophétiques pour toi, car tu devais un jour t'en apercevoir. Tu me répondis : *blagués* et par qui ? Par Fréchette, j'ajoutai crûment. Mais, me dis-tu alors, tu n'as donc pas confiance en lui ?

Ma réponse fut : bien peu, vraiment bien peu, pour parler franchement, pas la moindre miette.

ALBERT.

Et pourquoi t'obstinais-tu à ne point lui accorder ton entière confiance ?

PIERRE.

Pour plusieurs raisons que je pourrai vous expliquer en détail dans le cours de nos entretiens, mais aussi particulièrement parcequ'il avait trop de certificats. Adepté d'un parti qui veut amoindrir et même détruire l'influence de notre vénérable clergé, il pouvait se dispenser de nous lire plein ses poches de certificats pour nous prouver son honnêteté. Je vous le dis sans arrière-pensée, cela m'a toujours paru un acte hypocrite, de la poudre jetée aux yeux des crédules.

ALBERT.

Il est vrai qu'un honnête homme, un citoyen sans reproche n'a pas besoin de cinquante certificats pour faire ajouter foi à sa parole : sa réputation, en toute occasion, lui suffit.

PIERRE.

Parfaitement de la même opinion, mon ami. Aussi j'ai presque pris la résolution de toujours voter contre les candidats porteurs de certificats de recommandation, et je vous assure que Fréchette en a bien fini avec moi.

CHARLES.

Vous allez vite en besogne, et je me félicite de vous avoir invités à partager mes études. Quant à toi, Pierre, je sais que tu n'as jamais été bien chaud partisan. Tu conservais tes doutes et le temps va bien probablement te donner raison. La session fédérale commence cette

semaine même. Nous aurons bientôt des nouvelles intéressantes.....

PIERRE.

Oui, Riel, les écoles du Nouveau Brunswick, le chemin de fer du Pacifique, c'est un déjeuner difficile à digérer. Il pourrait bien étouffer nos amis. Cependant ils ont l'estomac puissant, l'appétit féroce. Fréchette surtout se distingue, il fait fureur, il est en train d'avaler le trésor d'une seule bouchée.....

ALBERT.

Les finances, le budget, tous les revenus ? Mais le ministre du trésor, M. Cartwright, se trouverait alors en face d'un déficit égal au montant de toutes les dépenses.

PIERRE.

Apparemment, et le comté de Lévis serait lui en face d'un député riche de tous les revenus, de tous les produits de la caisse.

ALBERT.

Après tout, Fréchette ne mangera toujours pas nos maisons, nos propriétés, nos terres ?

PIERRE.

Qu'en sais-tu ? le pays tout entier y passera peut-être. Nos amis ont jeûné pendant vingt ans. Cette période équivaut à cent-quatre-vingt carêmes. Ils ont des bouches béantes, de véritables gouffres. Je commence à craindre que nos économies jusqu'au dernier sou ne s'y englou-

tissen nous dans point

Not nous de no plan, vail.

—C sont l'adm Nous compe voir a positic temps cieuse politic

Acc mon.

Le 2 des ch

Fréc tawa :

Dep j'oublie ma Antoir

Que

tissent. Mais ce serait de notre faute, nous avons bien voulu les mettre dans la crèche. Ils n'y laisseront point une seule paille.

CHARLES.

Notre conversation s'anime et nous promet des émotions. Avant de nous séparer, il faut arrêter un plan, une méthode pour notre travail. Je propose le suivant :

—Ceux que nous avons supportés sont aujourd'hui responsables de l'administration des affaires du pays. Nous les suivrons de près et nous comparerons leur conduite au pouvoir avec leurs promesses dans l'opposition, et nous étudierons en même temps ou après, le plus consciencieusement possible, les événements politiques des derniers trente ans.

PIERRE ET ALBERT.

Accepté : à quand la seconde réunion.

CHARLES.

Le 27, le lendemain de l'ouverture des chambres.

PIERRE.

Fréchette est-il déjà rendu à Ottawa ?

CHARLES.

Depuis quinze jours. En effet, j'oubliais de vous dire que j'ai reçu ce matin une lettre de notre ami, Antoine.

ALBERT.

Quelles nouvelles t'apprend-il ?

CHARLES.

Ma foi, il m'a fait rire. Il me dit que depuis quinze jours, Fréchette se rend seul à la chambre des communes, y prend son siège, et s'exerce à déclamer le grand discours qu'il nous a dit devoir faire après le gouverneur. Antoine s'est glissé dans la galerie et a regardé gesticuler notre Fréchette. Il s'allongeait les bras démesurément, se frappait violemment l'estomac (pour opérer la digestion je suppose), faisait trembler la bâtisse du parlement, jetait des cris de rage au milieu d'un profond silence, et semblait saisir avec force les cornes d'un jeune taureau. Lorsqu'il eût fini, il était ruisselant des sueurs les plus patriotiques. Antoine était presque aussi fatigué que Fréchette, tant il avait ri.

Le plus beau de l'affaire, c'est que Fréchette ne fera point le discours après le gouverneur. Le gouvernement lui a préféré M. Laurier.

ALBERT.

Pourquoi ?

CHARLES.

Le gouvernement a craint, paraît-il, que Fréchette ne renversât tous les sièges et fit crouler le superbe édifice parlementaire.

ALBERT.

Il a eu raison, c'était une catastrophe à éviter.

PIERRE.

Il est bon de ne point lancer Fré-

chette. Une fois parti, on ne sait point trop quand il réussit à s'arrêter. Les charognes et les taureaux ne l'inquiètent guère.

CHARLES.

Il y a de ces torrents impétueux qui, une fois la digue rompue, répandent partout sur leur passage le carnage et la destruction.

PIERRE.

Et le bon sens est une bien faible digue pour mettre un frein à la fougue de Fréchette. Il la brise si souvent avec tant de fracas.

27 mars 1874.

PIERRE.

Eh ! bien, quelles sont les importantes nouvelles du jour ?

CHARLES.

Peu satisfaisantes : j'ai mille pressentiments, les affaires paraissent prendre une mauvaise tournure, un chemin tout autre que l'on nous avait indiqué.....

ALBERT.

Mais que veux-tu dire ? les chambres sont-elles ouvertes ? l'orateur des communes a-t-il été élu ? le discours du Trône est-il publié ?

CHARLES.

Oui, tout cela est fait, et bien mal fait. Le *Chronicle* de Québec, toujours actif, s'est fait télégraphier le discours du trône, et l'a distribué par toute la ville. J'en ai une copie.....

ALBERT.

Il doit être intéressant.

CHARLES.

Désolant, c'est le mot. Je n'en ai pu croire mes yeux. Mais n'anticipons pas, parlons en premier lieu de l'orateur. Hier, Son Excellence le gouverneur général a mandé aux communes de se rendre au Sénat...

PIERRE.

Ont-elles obéi à l'ordre ?

C  
ser  
  
N  
zie  
trei  
pou  
scer  
  
Ii  
tive  
con  
  
I  
aus  
  
A  
con  
con  
pias  
plus  
fon  
tion  
pré  
tive  
tou  
L  
voi  
cett  
les  
cou  
raie  
gra  
L  
pro

ALBERT.

Crois-tu qu'elles pouvaient refuser ?

PIERRE.

Non, sans doute, mais M. McKenzie et les siens refusèrent bien le treize août dernier, pourquoi ne pouvaient-ils pas répéter la même scène hier.

ALBERT.

Il y a là une question de prérogative : le gouverneur-général peut convoquer le parlement.

PIERRE.

Il le proroge et le dissout tout aussi facilement.

CHARLES.

Autres temps, autres mœurs : au contact du trésor, gracieusement condamnés à se payer sept milles piastres par année, nos amis sont plus polis que l'année dernière, ils font taire leurs instincts révolutionnaires, accommodent bien leurs privilèges sacrés avec les prérogatives inviolables du souverain et tout va comme sur des roulettes.

Lord Dufferin, très heureux de voir ses fidèles communes se rendre cette fois si promptement à son appel les informa qu'il leur lirait le discours du trône après qu'elles se seraient choisis un président..... La grande cérémonie était finie.

Les communes, rentrées chez elle, procèdent à l'élection d'un orateur.

PIERRE.

Quel a été le candidat du gouvernement ?

CHARLES.

M. Anglin, du Nouveau Brunswick.

ALBERT.

M. Anglin !

CHARLES.

Bien lui. L'année dernière la chambre lui infligeait le stigmate d'une censure pour des articles injurieux à son adresse écrits de sa main et publiés dans un journal, de St. Jean ; cette année, par la grâce de M. McKenzie, il est élu orateur !

ALBERT.

Qui préside au Sénat ?

CHARLES.

Le père Christie, un grit de la pire espèce.

ALBERT.

Alors on a ri du précédent établi par le parti conservateur. Sous l'ancien régime, la présidence d'une des deux chambres était réservée à un canadien français ; nous avons réculé d'un pas immense.

PIERRE.

Nous avons été sacrifiés, c'est bien évident. Pourtant, la voie était toute

préparée, il ne s'agissait que de la suivre ! En 1867, lorsqu'il a été question, entre les pères de la Confédération, de reconnaître la part d'influence dont devaient jouir les canadiens français, Sir G. Cartier dût faire face à bien des difficultés. Il fut inébranlable, et il nous obtint justice. Nos trois ministres MM. Dorion, Letellier et Fournier, ministres par la grâce des suffrages des Canadiens-français n'avaient qu'à s'en tenir au précédent établi, à l'usage consacré par les sept premières années du régime fédéral. Ils n'avaient qu'à exiger ce que Sir Georges avait obtenu : un petit peu d'énergie eût suffi.....

ALBERT.

Ne sont-ce point des hommes d'une énergie incomparable ?

PIERRE.

Point d'enthousiasme, mon ami : voyons les choses froidement. Nos ministres actuels se cramponneront au pouvoir avec détermination : pour y rester, ils nous noieraient. Ils n'auront d'énergie que pour résister aux remords de leur conscience.

ALBERT.

Le gouvernement a peut-être voulu récompenser un vieil ami ?

CHARLES.

Ne te fais pas d'illusion. Examinons la chose de plus près et nous y découvrirons bien d'autres motifs. Le choix de M. Anglin est blâmable

pour plusieurs raisons. Premièrement, il est injuste envers nos compatriotes. Puisqu'on voulait un orateur parlant la langue anglaise aux communes, l'on n'avait qu'à laisser M. Chauveau au sénat. Nous n'aurions eu aucun sujet de plainte.

Secondement, c'est un mauvais tour joué aux catholiques. L'épineuse question des écoles du Nouveau-Brunswick est suspendue comme une épée de Damoclès sur la tête des ministres. M. Anglin s'est fait en 1871 le champion de la cause si juste de nos coreligionnaires. Dans l'opposition, il a crié au fanatisme, à la tyrannie, au joug d'une majorité féroce. Cela allait bien sur les sièges de la gauche, mais pour passer à la droite du siège de l'orateur et regarder la gauche, il faut faire volte-face. M. Anglin et les libéraux de la province de Québec ont franchi ce court espace, cinq pas au plus, et lorsqu'ils se sont retournés pour regarder en souriant les banquettes qu'ils avaient si longtemps occupées, leurs consciences avaient aussi fait volte-face. MM. McKenzie et Dorion se sont entendus comme deux frères pour fermer la bouche à M. Anglin afin de le mettre dans l'impossibilité de défendre les catholiques du Nouveau-Brunswick, M. Anglin était tout disposé à subir la douce opération. On l'a cloué sur le fauteuil présidentiel, et le grand champion de la sainte cause est crucifié sur le velours pour quelques milles piastres par année.

PIERRE.

Heureusement, les catholiques du Nouveau-Brunswick ont encore un

hou  
c'est  
vend  
ait v  
On l  
plus  
et l'e  
vous  
roya  
M.  
Je m  
je vc  
enco  
M. A  
tigar  
a exp  
ces d  
sécut  
ment  
L'un  
pour  
justi  
secoi  
amis.

Co  
Pierr  
à non  
les c'

De  
que  
d'ouv  
la lur

Et

Il

honnête homme à leur service, c'est M. Costigan. Il ne s'est pas vendu, lui, quoique M. McKenzie ait voulu l'entourer de ses cajoleries. On lui a dit : promettez nous de ne plus parler de la question des écoles et l'on vous fait élire unanimement : vous pouvez aussi compter sur de royales faveurs.

M. Costigan a répondu fièrement. Je méprise vos offres. Je lutterai et je vous promets de vous entretenir encore des écoles de ma province. M. Anglin était hypocrite : M. Costigan, était sincère et honnête. L'un a exploité à son profit les souffrances des victimes d'une odieuse persécution : l'autre a consciencieusement travaillé à leur délivrance. L'un avait le pouvoir et les honneurs pour but : l'autre, le triomphe de la justice. Le premier est libéral : le second, conservateur : concluez, mes amis.

ALBERT.

Conclusion facile, évidemment. Pierre ne badine pas, il est décidé à nommer les personnes, les actes, les choses, par leurs noms.

PIERRE.

Depuis vingt ans que l'on se moque de nous, n'est-il pas temps d'ouvrir une bonne fois les yeux à la lumière ?

ALBERT.

Et le discours du Trône ?

CHARLES.

Il me répugne de le lire.

ALBERT.

Parle-t-il de Fréchette ?

PIERRE.

Tiens, en voilà une bonne. Crois-tu par hasard que le gouvernement s'occupe dans cette harangue d'usage d'un individu plutôt que d'un autre ?

ALBERT.

Je sais bien que ce n'est point la coutume, mais je me suis un instant imaginé que l'on pourrait bien faire une exception pour un génie, un prodige, une merveille, un personnage spécial comme Fréchette. J'ai osé penser qu'il méritait, à son entrée au bercail, une mention.....

PIERRE.

Gardes-toi bien de dire honorable.

ALBERT.

Cela ne te conviendrait pas ?

PIERRE.

Bien peu. Mon cher Albert ne te fais pas l'idée de croire que Fréchette est aussi terrible à Ottawa que nous avons eu la chimère de le supposer ici. Là-bas, c'est une simple unité avec plus de zéros avant qu'après. Son siège a à peine deux pieds de large : ce sont les limites de son influence.

ALBERT.

Diable, tu le raccourcis, et moi je le faisais si grand.

PIERRE.

C'est une grave erreur d'allonger ainsi les gens. Pour résultat, ils s'affaissent et s'écrasent. Vous leur juchez sur la tête une renommée que rien ne justifie, que rien ne supporte, et soudain, là où vous supposiez un colosse vous ne trouvez qu'un nain. L'enflure ne sert à rien et un jour ou l'autre elle crève.

ALFRED.

Il a pourtant écrit " ses loisirs. "

PIERRE.

Il ne les a pas seulement écrits, il les fait depuis trente cinq ans. Je ne sache pas qu'il se soit occupé d'autre chose que de ses loisirs depuis le jour où vibra dans l'espace sans bornes, l'hymne du poète nouveau-né.

CHARLES.

Revenons à notre discours. Il ne faut pas trop prolonger les digressions si nous voulons procéder rapidement. Je sais que le sujet s'y prête admirablement, mais il est important de maîtriser sa verve.

Ce fameux discours mentionne tout ce que nous savions, et ne dit rien de ce que nous désirions savoir.

Premièrement, on poursuivra l'élargissement des canaux. C'est un article du programme conservateur. C'est la politique de l'ancien gouvernement; politique qui a eu pour origine les vœux du pays, les besoins du commerce, la nécessité de promouvoir la prospérité de la Puissance.

Secondement. Il est question d'une Cour d'Appel, d'une loi de faillite.

Le chemin de fer du Pacifique occupe les ministres. C'est tout aussi court que cela.

Pas un mot de Riel.

Pas un mot de la question des écoles du Nouveau-Brunswick.

ALBERT.

Ces deux questions ne sont point dans le programme ministériel? Elles étaient pourtant au frontispice. à la base, à la tête, au centre, à la queue du programme de l'ancienne opposition.

PIERRE.

Sans doute, mais tu ne dois point ignorer que nos libéraux ont des programmes pour toutes les situations, et des principes pour toutes les circonstances. Ils ne sont jamais à bout de ressources.

CHARLES.

On nous annonce aussi un déficit pour l'année courante, et l'on suggère le moyen de le combler.

ALBERT.

Quel est ce moyen?

CHARLES.

On augmentera les taxes.

PIERRE.

Il n'est donc pas venu à l'idée de ces braves gens de diminuer les dépenses, de pratiquer l'économie.

Lors  
gou  
roua  
folle  
nistr  
taire  
rène  
des  
gaili  
des g  
lier e  
moir  
ann  
sus i  
Courr  
l'app

Tu  
cours  
le go  
serait  
déper  
cacité  
mier  
rait e  
manie  
libéra  
de fai  
ce qu'  
ont ju  
les au  
ment  
de Ma  
on es  
vaient  
des éc  
Ce sor

Espé  
cères d  
Moi, j'  
d'illus

Lorsqu'ils faisaient la guerre au gouvernement conservateur, ils s'enrouaient à crier au gaspillage, aux folles dépenses, aux salaires des ministres et à l'indemnité parlementaire. A présent qu'ils tiennent les rênes de l'état, toutes les furibondes déclamations d'autrefois sont gaillardement expédiées aux calendes grecques, et MM. Dorion, Letellier et Fournier perçoivent, sans le moindre scrupule, la jolie somme annuelle de sept milles piastres. En sus il leur faut donner la vie au *Courrier d'Outaouais* et satisfaire l'appétit de Fréchette.

CHARLES.

Tu es convaincant, Pierre. Le discours du Trône aurait dû dire que le gouvernement ferait tout ce qu'il serait possible pour diminuer les dépenses, sans porter atteinte à l'efficacité du service public, et si ce premier moyen ne suffisait pas, on aurait eu définitivement recours au remaniement du tarif. On dirait que ces libéraux se croient dans l'obligation de faire précisément le contraire de ce qu'ils nous ont promis. Ils nous ont juré de diminuer les taxes : ils les augmentent. Ils ont pris l'engagement d'amnistier Riel et les métis de Manitoba : ils n'en soufflent mot : on escompte notre oubli. Ils devaient de suite régler la question des écoles : rien n'a encore été fait. Ce sont de bien mauvais débuts.

PIERRE.

Espérais-tu encore des actes sincères de la part de ces hommes ? Moi, j'ai perdu bien vite le petit peu d'illusions que j'ai quelque fois,

assez rarement, je m'en félicite, eu l'ingénuité de partager. La comédie du cinq novembre dernier m'a fait voir les choses complètement sous leur vrai jour. Depuis ce moment je me suis irrévocablement convaincu que nous avons été honteusement exploités. Je m'en doutais, aujourd'hui je suis blasé.

Le cinq novembre 1873, le gouvernement de Sir John résigne. M. McKenzie le chef des purs grits, est appelé à former une administration. Il s'adresse à la trinité démocratique, MM. Dorion, Letellier et Fournier. Que devaient faire ces derniers ? Leur conduite était toute tracée : exiger comme condition l'acceptation du programme qu'ils avaient défendu dans l'opposition ; l'amnistie de Riel, le règlement de la question des écoles du Nouveau-Brunswick, l'abandon du projet du chemin de fer du Pacifique, le Sénat électif et tout ce que l'on nous a chanté sur les hustings pendant les campagnes électorales de 1871 et 1872.

Tiens, examinons bien : le cinq novembre 1873, M. McKenzie forme un gouvernement : MM. Dorion, Fournier et Letellier y entrent à la hâte, avec empressement, sans conditions : treize heureux mortels sont dans la barque, M. McKenzie tient le gouvernail sous les yeux de M. Brown. On a un ministère, mais point de programme. On a un navire nouveau, mais point de voiles. L'équipage ne s'est entendu que sur un point, se bien faire payer les gages tous les mois.

Quelques jours plus tard les ministres visitent leurs comtés pour se faire réélire, après avoir cavalière-

ment congédié les chambres. Pas un mot de politique, pas un mot du programme, pas un mot des intentions du gouvernement. On débite à droite et à gauche, aux quatre points cardinaux, quelques phrases incohérentes, quelques sonnettes : on proclame ses vertus, on loue ses talents, on s'encense quelques minutes et l'on dit aux électeurs crédules et éblouis, de prendre patience et d'espérer. En un clin-d'œil, juste le temps de le dire, les treize gouvernants sont de nouveau chargés du précieux mandat qu'ils exploitent à leur avantage.

Georges Brown est enchanté du résultat : Alexandre McKenzie, joyeux : M. Dorion, tout surpris de se voir ressuscité chef de notre province après avoir été enterré par les fondateurs du parti national : M. Fournier oublie ses huit défaites : M. Letellier célèbre ses victoires.

Cependant Georges Brown a l'esprit fécond. Il n'est point homme à laisser perdre la moitié des avantages particuliers aux situations diverses. Le parlement est douteux, il lui en faut un dont la docilité sera certaine, l'obéissance passive. Son regard a pénétré l'avenir : il court à Ottawa, salue précipitamment Alexandre MacKenzie, et lui dit avec précision : je t'ordonne de dissoudre le parlement, prépare tes flûtes, mets ton violon d'accord, ne dis rien, sois habile, suis mes conseils, et comme un coup de foudre, jette aux électeurs tout occupés des fêtes de la nouvelle année, des élections générales pour éternes. Que trois semaines après l'annonce, le retour se fasse ; que tout soit fini. Le tour sera joué. Le peuple n'aura

point le temps de revenir de sa surprise, que déjà quatre-vingt voix de majorité nous assureront d'heureux jours, une lune de miel de cinq années de pouvoir, de royales jouissances, quelques gracieux milliers de piastres cherchant amicalement nos goussets et nous forçant à leur donner refuge. Si la presse de l'opposition devient importune et te demande un programme, fais la attendre huit jours, au commencement de la seconde semaine laisse tomber de ton cerveau puissant de maigres échantillons des grandes idées qui y pullulent et couronne le tout d'une allusion au scandale du Pacifique. Tu te tireras d'affaire avec éclat. Alexandre répond : Mais il sera fait selon votre parole : vos habiles instructions seront scrupuleusement suivies.

M. Dorion et ses deux acolytes s'inclinent et lui baisent la main.

Les jours s'écoulent dans la plus parfaite sécurité pour nos ministres, dans la plus sérieuse inquiétude pour les observateurs qui entrevoient ce que l'avenir prépare.

Le soleil du nouvel an se lève radieux. Tout le monde s'amuse. Les bénédictions paternelles ceignent le front des enfants. Les mains se croisent et se serrent et les cœurs n'exhalent que le plus pur parfum des souhaits les plus tendres et les plus sincères. Toutes les figures sont gaies et rayonnantes.

Tout-à-coup, l'orage éclate, l'an, le parlement est sur le dos, les élections ordonnées et les candidats ministériels tombent comme la grêle dans les campagnes. Ils obéissent à la lettre au mot d'ordre. Ils parlent du scandale du Pacifique, mais point

du  
Riel  
Allar  
Non  
nexc  
et au  
si bi  
tion,  
Tout  
meill

Vir  
ces i  
déper  
ne ta  
voter  
conse  
de s'  
les it

MM  
en la  
porte.

Les  
quelc  
le ca  
intéri  
mises  
félici  
bien  
fuir c  
se sat  
en dé  
tale,  
souve  
si ard  
vailla  
sa cor  
duisa  
gnie.

De  
tente,  
d'hui  
du dis  
l'histc

du programme. Fréchette oublie Riel et ne pense qu'à Sir Hugh Allan. ~~Il~~ perd de vue les écoles du Nouveau-Brunswick et même l'annexion, il ne rêve qu'à son siège et au *Courrier d'Ontario* qui paie si bien. Il crie moins à la corruption, mais la pratique davantage. Tout allait pour le mieux dans la meilleure des luttes possibles.

Vingt fois le jour éclaire à regret ces indignes comédiens jouant aux dépens du pays et la fin de la pièce ne tarde point à venir. Les dupes votent pour le gouvernement, les conservateurs n'ont point le temps de s'organiser et rallier leurs forces, les indifférents s'abstiennent.

MM. Brown et Mckenzie sortent en lâches de la lutte, mais qu'importe, ils sont victorieux.

Les applaudissements se prolongent quelques instants : le rideau tombe, le calme renaît. Les maîtres par intérim de nos destinées compromises se réunissent à Ottawa et se félicitent mutuellement d'avoir si bien joué leur rôle. Fréchette, pour fuir des réclamations désagréables, se sauve de suite à Québec et prend en définitive son vol pour la capitale, le pays de Cocagne qu'il a si souvent rêvé, si longtemps cherché, si ardemment convoité et enfin si vaillamment conquis à la pointe de sa conscience et des libéralités séduisantes de Jay, Cook et compagnie.

Depuis, nous avons vécu dans l'attente, le doute et l'anxiété ; aujourd'hui on nous sert le plat indigeste du discours du Trône.....Telle est l'histoire des cinq derniers mois.

## CHARLES.

Vraie en tous points.....Lundi prochain, les débats sur l'adresse auront lieu. La situation se dessinera peut-être un peu.....Nous nous réunirons mardi soir.

31 mars 1874.

CHARLES.

De mauvaises nouvelles, mes amis, rien què des mauvaises nouvelles. Tout s'embrouille, s'obscurcit et nous présage rien de bon.

ALBERT.

Allons, point d'alarmes !

CHARLES.

Non, je ne perds point courage. Nous sommes les maîtres de la vengeance et ceux qui nous trompent seront fouettés.

PIERRE.

Tu deviens belliqueux.

CHARLES.

Les débats sur l'adresse se sont terminés hier. A l'instant les nuages se sont amoncelés à l'horizon.

M. Moss a proposé, M. Laurier secondé Fréchette avait déjà rentré son discours et fait la paix avec ses poings. Depuis, il répète partout qu'il n'y a rien de plus amer que d'avalé une harangue. Il faut, paraît-il, avoir le gosier solide.

ALBERT.

Quelle gamme ont montée MM. Moss et Laurier ?

CHARLES.

M. Moss a protesté de son dévouement à la mère-patrie dont il ne veut jamais devenir orphelin : M. Laurier a proclamé que nous vivions sous l'égide de la plus belle et de la plus sage constitution du monde.

ALBERT.

Fréchette a du cligner les yeux et se mordre la langue.

CHARLES.

Non, il a applaudi.

ALBERT.

Applaudi, mais c'est impossible. Qu'est devenue la fièvre annexionniste dont il était malade depuis plusieurs années ? A-t il pu se réconcilier à l'idée d'admirer l'Angleterre, de vanter ses institutions libres, d'aimer son pays, de respecter notre passé, de faire des vœux pour notre avenir ? Renonce-t-il à la présidence des Etats Unis et à tous les honneurs et les jouissances qui en sont les glorieux apanages ?

PIERRE.

Mon cher Albert, as-tu bien réellement supposé Fréchette sincère dans son enthousiasme apparent pour l'annexion ?

ALBERT.

Mais oui, il paraissait nous parler avec tant de franchise, tant de conviction. Et qui aurait pu douter de lui un instant en le voyant se preu-

dre  
étal  
sym

E.  
chos  
on k  
voye  
je p  
char  
a bie  
milli  
raier  
fidèle  
n'a-t  
care  
n'éta  
aux  
souha  
perso  
bre c  
du tr  
par s  
nérat  
rance  
le pas.

J'ai  
du trè  
clause  
Fréch  
faire i  
et je s  
l'as m

Les  
surpris  
pour s  
dre fid  
tres et

dre le cœur à deux mains, nous en étaler toutes les vertus et toutes les sympathies pour ce pauvre peuple ?

PIERRE.

En examinant les hommes et les choses sous différents point de vue, on les juge différemment. Là où tu voyais un héros du patriotisme, moi je persistais à ne trouver que le charlatan politique. Fréchette nous a bien chanté aussi que tous les millions de l'Angleterre ne réussiraient point à séduire sa conscience, fidèle comme l'épée du roi, mais n'a-t-il pas succombé de suite aux caresses du *Courrier d'Outaouais*. Ce n'était point l'annexion du Canada aux Etats-Unis que Fréchette souhaitait, mais bien l'annexion personnelle de Fréchette à la chambre des communes, aux douceurs du trésor libéralement distribuées par ses amis, aux annonces rémunératives du *Courrier*, et aux espérances d'un avenir mieux payé que le passé.

ALBERT.

J'ai lu attentivement le discours du trône et je n'y ai point trouvé la clause relative à l'annexion que Fréchette nous avait promis d'y faire insérer. J'ai conçu des doutes, et je suis bien porté à croire que tu l'as mieux apprécié que moi.

CHARLES.

Les paroles de M. Laurier m'ont surpris. Choisi par le gouvernement pour seconder l'adresse, il a du rendre fidèlement la pensée des ministres et surtout de ses chefs de la pro-

vince de Québec. Aussi longtemps qu'ils ont été dans l'opposition, les libéraux ont jeté du ridicule sur notre constitution, lui ont prodigué les injures, ont représenté la confédération comme l'œuvre d'écervelés et d'extravagants. Le nouveau régime ne devait avoir que de bien mauvais résultats, une bien courte vie et une triste fin.

Une violente secousse fait tourner la machine administrative et installe les libéraux au pouvoir. Ces constants adversaires de nos institutions fédérales, de suite adoptent une autre chanson. La confédération était abominable : elle est digne de toute admiration. On allait à la ruine : on marche à la fortune. Cette colossale structure devait bientôt crouler avec fracas : on lui promet la stabilité et un brillant avenir. Ce régime n'avait été inventé que pour perpétuer la tyrannie d'un parti politique : il devient tout-à-coup le précieux défenseur de toutes les libertés. L'idée de jeter les bases d'un puissant empire dans l'Amérique Britannique du Nord était une chimère : à l'instant on est une grande nation.

Quelle secrète influence a donc opéré un revirement si subit ? Pourquoi loue-t-on aujourd'hui ce que l'on blâmait hier ? Pourquoi tant d'admiration pour ce que l'on trouvait si ridicule ? Comment expliquer l'énigme ?

PIERRE.

Rien de plus facile. Hier, les libéraux étaient dans l'opposition ; aujourd'hui, ils sont dans la barque ministérielle. Hier ils végétaient ; aujourd'hui, ils se paient libérale-

ment. Ils critiquaient et vilipendaient pour arriver au port : ils caressent et admirent pour n'en point sortir. Voilà tout le secret.

CHARLES.

Vraiment tes explications sont satisfaisantes. Sois certain que je m'en rapporterai encore à ton habileté.

Les compliments terminés, la critique a suivi. Sir John, l'illustre Sir John, a prononcé un beau discours, modéré, sage, conforme au rôle d'une opposition constitutionnelle. Il a été applaudi : il le méritait. Quel contraste il doit faire avec ce pauvre Alexandre McKenzie !

PIERRE.

Quand votre parti—pas le mien, car je m'en sépare carrément—vous donnera-t-il des hommes comme Sir John et feu Sir Georges ?

CHARLES.

Jamais, probablement. Plus j'examine, plus je désespère. Au temps de mon enthousiasme primitif, j'ai bâti bien des châteaux d'Espagne sur le crâne de notre Fréchette, mais à présent je commence à m'apercevoir que ce n'est qu'une pygmée, un myrmidon.

Cependant, mes amis, la situation est grave, bien compliquée. M. Massou, homme honnête et dévoué, de plus représentant du comté de Terrebonne, a de suite mis la question de l'amnistie sur le tapis et défendu par un éloquent discours Riel et nos compatriotes de Manitoba. Il a reproché à M. Dorion de rester dans le ministère sans obtenir de suite le

pardon pour tous les insurgés de la Rivière Rouge en 1869. M. Dorion a répondu avec hésitation et gaucherie, et il a été jusqu'à appeler Riel le meurtrier de Scott.

ALBERT.

Bien vrai, et Fréchette n'a pas bouddi de rage ?

CHARLES.

Non.

ALBERT.

Il n'a pas rugi ?

CHARLES.

Non.

ALBERT.

Il n'a point protesté ? Il ne s'est point serré les flancs pour faire sortir de son gosier national et patriotique l'accent le plus vrai de l'indignation la plus sincère ?

CHARLES.

Non.

ALBERT.

Mais du moins sa figure devait rendre l'expression de la colère de son grand cœur !

CHARLES.

Non ; il était calme, doux, joyeux comme l'hirondelle dans son nid.

N  
qu'i  
mai

Je  
qu'i  
soup

Hé  
mou.  
somp  
Capit  
porte  
ces c  
Fréch  
per le

Je  
Dorio  
de fai  
été or  
Dema  
nées  
maine  
événér

PIERRE.

Mon cher Albert, que voulais-tu qu'il fit contre trois ministres, ses maîtres, ses trois curiacs ?

ALBERT.

Je réponds comme le vieil Horace : qu'il mourût. Il devait son dernier soupir à la sainte cause.

PIERRE.

Hélas, c'est bien malheureux de mourir lorsque l'avenir doit être si somptueux et que l'on a dans la Capitale un *Courrier* qui nous apporte tous les jours les bonnes grâces d'un gouvernement paternel. Fréchette ne laissera point échapper le fromage.

CHARLES.

Je conclus par les réponses de M. Dorion à M. Masson qu'il n'y a rien de fait à-propos de l'amnistie. Riel a été ordonné de paraître à son siège. Demain, les chambres seront ajournées pour quelques jours. La semaine prochaine nous prépare des événements mémorables.

14 avril 1874.

CHARLES.

Les chambres étant en congé et Fréchette, en promenade, nous avons été contraints de suspendre nos entretiens. Je n'en étais point mécontent : nous avions besoin d'un peu de repos. D'ailleurs, c'est une tâche bien décourageante que d'écrire, par la logique des faits et l'enseignement de l'histoire, sur le front de ceux que l'on croyait si sincères, le mot terrible *IMPOSTEURS*. Depuis notre dernière entrevue, j'ai bien réfléchi à tout ce qui se passe sous nos yeux. Souvent, au milieu du profond silence de nos belles nuits du printemps, j'ai rappelé avec tristesse à ma mémoire les événements des trois dernières années. Plus j'ai pénétré dans ce labyrinthe de l'hypocrisie et des préjugés où se sont égarés tant de patriotiques sentiments et d'honnêtes convictions, plus il m'a été impossible de résister au cri persistant de ma conscience qui me répétait : « tu as été indignement exploité : on t'a trompé par des caresses. On a fait le métier de dupes et a on joué sur la crédulité du peuple. » Il faut bien en prendre son parti, et par bonheur nous avons à notre disposition le remède nécessaire.

PIERRE.

Décidément, Charles, tu seras avec moi avant quinze jours.

ALBERT.

Fréchette a-t-il passé la vacance de Pâques à Ottawa ?

PIERRE.

Non, il est allé à Chicago revoir ses anciennes amours.

ALBERT.

C'est curieux qu'il ait préféré Chicago à Lévis. Nous aurions pourtant bien aimé à le voir. Il nous a laissés si précipitamment après l'élection.

PIERRE.

Oui, il a disparu comme par enchantement. Ceux qui voulaient le voir, ne savaient où le trouver. Il avait bien eu le soin de ne point annoncer son départ et le lieu de son refuge.

Mon cher Albert, veux-tu encore me permettre une petite remarque ? Te rappelles tu avec quel empressement le Dr. Blanchet retournait à Lévis lorsque ses devoirs de député n'exigeaient plus sa présence à Ottawa ? Il n'a jamais été se promener à Chicago, lui. Tout son temps était consacré à ses électeurs. Ses services publics terminés, il se hâtait de revenir au milieu de nous, et à toute heure du jour et de la nuit, il était toujours prêt à obliger avec beaucoup d'affabilité ceux qui s'adressaient à lui. Il y a évidemment là un contraste qui mérite considération.

ALBERT.

C'est vrai. Et l'amnistie, Charles,

va-t-elle être accordée ? Que fait-on à Ottawa ?

CHARLES.

J'ai décidément perdu tout espoir. A l'ajournement des chambres pour la vacance de Pâques, j'ai encore un instant chéri une faible illusion. Le gouvernement avait cinq jours de répit devant lui. J'ai voulu un moment croire que les manifestations de l'opinion si énergique de notre province qui se produiraient pendant ce congé, feraient réfléchir nos ministres et les engageraient à exiger l'octroi de l'amnistie. Mais cette illusion s'est évanouie comme bien d'autres.

A la première séance après la vacance, M. McKenzie a répondu à une interpellation que : "le gouvernement n'a pas l'intention de demander l'amnistie pour les insurgés de Manitoba en 1869." Les grits ont chaleureusement applaudi. Les ministres canadiens ont courbé la tête en rougissant. Fréchette n'a point osé protester.

Le lendemain, sous prétexte de ne pas bien avoir entendu la réponse du premier ministre, M. Cauchon a renouvelé la question et M. McKenzie a fait la même réponse, mais a poussé la condescendance jusqu'à bien vouloir ajouter les trois mots *pour le présent*, afin de permettre à M. Dorion de conseiller la patience à la province de Québec, et lui ordonner d'espérer.

PIERRE.

Comment les grits ont-ils reçu cette seconde réponse de leur chef, M. McKenzie ?

que  
C  
qui  
prés  
l'air  
Pou  
lire  
derr  
de l.  
le G  
artic  
et c  
nulli  
l'am  
est  
Riel  
Ti  
M. L.  
donc  
est fi  
Ce  
farce  
que  
lasse  
nistie  
reche  
évide  
collèg  
prom  
ments  
que F  
vaïen  
On ne  
gerai  
avait  
verne  
Doric

CHARLES.

Avec les mêmes applaudissements  
que la veille.

ALBERT.

Mais qu'est-ce que cela signifie ?

CHARLES.

Cela veut dire tout simplement qu'ils savent que les mots *pour le présent* s'appliquent à l'avenir et que l'amnistie ne sera point accordée. Pour t'en convaincre tu n'as qu'à lire le *Globe* de Toronto de jeudi dernier. Tu as dû voir le pamphlet de Monseigneur Taché. Eh ! bien, le *Globe* critique cet écrit dans un article de près de quatre colonnes et conclut que Monseigneur n'a nullement prouvé la promesse de l'amnistie, et il ajoute : *la question est maintenant réglée et les amis de Riel peuvent en prendre leur parti.*

Tu sais que le *Globe* fait la loi à M. McKenzie. Tous les jours il lui donne ses ordres, et M. McKenzie est fidèle à les accomplir.

Ce comité d'enquête me paraît une farce. Il n'a probablement pour but que de faire traîner l'affaire et de laisser l'ardeur des partisans de l'amnistie. Quel que soit le résultat des recherches de ce comité, il est bien évident que M. Dorion et ses deux collègues français ont failli à leurs promesses, ont trahi leurs engagements. Depuis 1871, on nous a dit que Riel et les autres insurgés devaient être amnistiés sans retard. On ne nous a jamais dit que l'on exigerait l'amnistie seulement si elle avait été promise par l'ancien gouvernement. Du moment que M. Dorion a consenti à entrer dans le

ministère de M. McKenzie, sans poser comme condition l'octroi de l'amnistie, il se riait de la parole solennellement donnée à toute la province. En consentant à la nomination de ce comité, nos trois ministres français ont timidement reculé devant le fanatisme. Ils se sont soumis à la volonté de Georges Brown qui commande à M. McKenzie. Ils se sont volontairement placés dans une fausse position.

Je ne veux point faire le métier de prophète, mais je suis d'opinion que ce comité concluera tout simplement par affirmer que l'amnistie n'a point été promise. MM. Dorion, Fournier et Letellier n'auront point alors le courage de reprendre le terrain perdu par leur faiblesse et exiger l'amnistie pour l'amnistie elle-même, où résigner de suite.

PIERRE.

Quant à cela, n'ayons point de doute. Ils sacrifieront Riel avant de sacrifier leurs portefeuilles, leurs salaires et les places de juges réservées à deux d'entre eux.

ALBERT.

Mais Fréchette votera-t-il pour eux quand même ?

PIERRE.

Sans doute, crois-tu qu'il sacrifiera les annonces si aimables du *Courrier* ?

CHARLES.

Riel avait reçu ordre de paraître à la chambre. Il ne s'y est point

rendu. La motion pour l'expulser est actuellement devant les communes. Elle devait être discutée hier, mais on l'a remise à mercredi. Enfin, il nous faut bien attendre, mais je suis très inquiet. Que peut-on espérer des trois ministres français courbés sous le bras de fer de Georges Brown.

ALBERT.

M. Dorion a soumis une loi électorale à la chambre. Connais-tu quelques détails du projet.

CHARLES.

Bien peu. La nomination des candidats sera abolie, les élections auront lieu le même jour, il n'y aura qu'une seule journée de votation. Nous aurons le scrutin secret.

ALBERT.

Qu'appelles-tu le scrutin secret ?

PIERRE.

C'est forcer un électeur que l'on proclame libre à voter comme un voleur, en cachant avec beaucoup de soin l'expression de ses idées politiques et de ses principes se traduisant dans le choix d'un candidat.

CHARLES.

Pierre a raison. Par le scrutin secret on oblige un citoyen, un électeur, à confier avec discrétion à un petit morceau de papier le nom du candidat qui possède sa confiance. Ainsi au grand jour du jugement

des hommes publics, lorsque le peuple exerce son droit si honorable de juge souverain des administrateurs de ses affaires, lorsqu'il est appelé à se choisir des représentants, qu'il prépare lui-même ses destinées, les cinq cent mille électeurs de la Puissance n'iront plus avec noblesse et courage enregistrer à haute voix leurs votes pour les candidats de leur choix, assumant ainsi publiquement la responsabilité de cet acte si important de l'électeur libre, mais cinq cent mille petits morceaux de papier jetés confidentiellement dans quelques urnes contiendront la pensée nationale sur le gouvernement du pays.

ALBERT.

Mais c'est humiliant cela. ! Et pourquoi substitue-t-on ce système à l'ancien ?

PIERRE.

Pour faire cesser la corruption, disent vos purs libéraux, les mêmes qui, il y a quelques semaines, escamotaient les élections d'une extrémité de la confédération à l'autre. Pendant leur long séjour sur les banquettes de l'opposition, les libéraux ont bien crié à la corruption et à l'achat des consciences tout en faisant le trafic sans scrupule. Vous savez que Fréchette ne se gênait point. Il avait de bien séduisants appâts pour réchauffer le zèle des indifférents. Surtout au mois de janvier dernier, il distribuait libéralement les grâces d'un gouvernement libéral. Cent fois on avait affirmé qu'il serait odieux de faire de nouvelles élections avec la loi

act  
por  
se  
C  
plu  
l'ac  
grit  
pou  
L  
ne  
path  
subs  
le p  
évé  
blé  
sou  
ord  
la l  
favo  
de l  
aud

Es  
syst

Nc  
Unis,  
sieur  
dispa  
il l'a  
actue  
terre

Si c  
point  
quoi a

C'es  
par le

actuelle. Il fallait de toute nécessité porter remède au mal dont vos amis se laissaient pourtant atteindre.

Grâce à l'intrigue, à la cabale la plus honteuse, aux promesses, à l'achat de quelques traîtres, les purgits et nos libéraux arrivent au pouvoir. Que font-ils ?

La loi si infâme des anciens jours ne leur inspire plus que de la sympathie. On ne songe point à lui en substituer une autre avant d'appeler le peuple à se prononcer sur les événements qui avaient enfin comblé leurs vœux. Non. On dissout soudainement les chambres et on ordonne des élections générales sous la loi que l'on avait proclamée si favorable à la corruption. C'était de l'hypocrisie et de l'hypocrisie audacieuse.

ALBERT.

Est-ce que le scrutin secret est un système tout-à-fait nouveau ?

PIERRE.

Non, on l'a adopté aux Etats-Unis, en Angleterre et dans plusieurs autres pays, et loin de faire disparaître la corruption électorale, il l'a favorisée. Les élections coûtent actuellement plus cher en Angleterre qu'avant le scrutin secret.

ALBERT.

Si ce mode de votation n'assure point la pureté des élections, pourquoi alors s'en servir ?

PIERRE.

C'est encore un moyen inventé par les libéraux pour exploiter les

préjugés du peuple. On veut, paraît-il, soustraire complètement l'ouvrier à l'influence de son patron qu'on lui représente comme un tyran. On ne cherche que la lutte entre le travail et le capital comme si leurs intérêts n'étaient pas communs, et l'on prétend servir fidèlement la société.

Dans notre jeune pays, si fécond en ressources, il nous faut des capitaux et le travail qui les crée. On a tort de rendre le patron suspect à ses employés en le représentant comme un homme s'enrichissant à leurs dépens, comme un ennemi de leur liberté et de leur bien-être. Ces appels aux préjugés ne sont que l'œuvre de démagogues sans pudeur.

Un hâbleur escalade un husting et débite mille balivernes, et mille mensonges aux auditeurs curieux, et l'on voudrait qu'il exerçât plus d'influence sur l'esprit des ouvriers que le capitaliste qui leur donne du travail, du pain et de sages conseils sur l'exercice de leur franchise électorale. C'est ridicule, n'est-ce pas ? mais tout de même c'est la doctrine que prêchent vos amis.

CHARLES.

Il est bien évident aussi que l'on n'empêchera point les électeurs de parler, d'exprimer leurs idées, de défendre leurs opinions, de discuter les actes du gouvernement, d'approuver ou condamner l'administration. Les réunions auront lieu comme par le passé, les électeurs manifesteront leur préférence pour tel ou tel candidat, et le secret que l'on suppose devoir être complet, n'existera point de fait. Les patrons connaîtront encore les vues de leurs employés, et il arrivera comme en

Angleterre que les deux partis sauront exactement le nombre de votes enregistrés en leur faveur avant même le dépouillement du scrutin.

### PIERRE.

Nous pouvons juger de la sincérité des libéraux sous ce rapport par ce qu'ils font aujourd'hui à propos des élections contestées. Vous vous rappelez avec quelle apparente indignation, il y a quelques mois, Fréchette et les siens criaient à la tyrannie des comités d'élections. Suivant eux, il fallait en finir au plus vite avec ce système odieux. Il fallait de toute nécessité enlever les contestations d'élections aux comités pour les confier à l'impartialité des juges. C'était le seul moyen d'obtenir une décision prompte et équitable.

Malgré toutes leurs protestations, ces charmants libéraux jouent aujourd'hui toutes les intrigues pour retarder le jugement des élections contestées. On s'attaque à la constitutionnalité de la loi, à çà, à ça, et on espère pouvoir référer la question au conseil privé. Une fois cette cause portée en Angleterre, on tâchera de la faire trainer deux à trois ans, et peut-être toute la durée du parlement. De cette manière, ils sauront ne pas laisser amoindrir leur majorité et jouir largement des douceurs qui ornent la table ministérielle. Fréchette mangera tous les jours du *homard* dont il recevra le prix au lieu de le payer. C'est une manière d'acheter qui paie beaucoup, paraît-il, et grâce à la générosité si proverbiale du *Courrier d'Ottawais*, notre député temporaire

se propose de faire de grandes affaires en ce genre nouveau. Cependant ne perdons point courage, l'avenir nous prépare bien d'autres surprises.

### CHARLES.

On m'écrit d'Ottawa que Fréchette applaudit à outrance tout ce qui tombe de la bouche des oracles de son parti. Qui se serait imaginé que ce fier Sycambre de la démagogie fléchirait ainsi le genou devant M. McKenzie. Autrefois il n'avait pour le gouvernement conservateur que la rage du hon; aujourd'hui il prodigue les caresses de l'agneau au ministère grit. Mais ce M. McKenzie est si bon papa, il paie si bien les caresses.

### PIERRE.

J'ai reçu ce matin une copie des estimés des dépenses pour la prochaine année fiscale. Je vous promets de vous intéresser à notre prochaine réunion.

Rie

Ou  
vent l

Cor  
nistéri

De d  
ils ont  
ne poi  
verner  
voté c  
pour s  
leurs é

Quel  
la char

Il y  
proposé  
l'expuls  
amende  
demand  
comité  
les évé  
Un a.  
de M. E

18 avril 1874.

PIERRE.

Riel a donc enfin été expulsé !

CHARLES.

Oui, et nos trois ministres conservent leurs portefeuilles.

ALBERT

Comment ont voté les députés ministériels de la province de Québec ?

CHARLES.

De deux manières : premièrement, ils ont voté contre l'amnistie pour ne point créer de difficultés au gouvernement, et en second lieu, ils ont voté contre la motion d'expulsion pour se donner une excuse devant leurs électeurs.

ALBERT.

Quelles étaient les motions devant la chambre ?

CHARLES.

Il y en avait trois. La première, proposée par M. Bowell, voulait l'expulsion de Riel. Le premier amendement, proposé par M. Holton, demandait d'attendre le rapport du comité chargé de faire l'enquête sur les événements de 1869 à Manitoba.

Un amendement à l'amendement de M. Holton, proposé par M. Mous-

seau, déclarait qu'il était d'une impérieuse nécessité pour la paix et la prospérité de la confédération de solliciter de Sa Gracieuse Majesté le pardon de tous les insurgés, et demandaient qu'une humble adresse lui fût présentée à ce sujet. Le devoir le plus sacré, la foi aux engagements les plus solennels, le respect des promesses faites à leurs électeurs, la sollicitude pour notre influence dans l'union fédérale, tout commandait aux députés ministériels de la province de Québec de voter pour l'amendement de M. Mousseau....

ALBERT

Quoi ! ils n'ont point voté pour cette motion ?

CHARLES.

Non. Ayant à choisir entre Riel et les ministres, ils ont abandonné le premier pour favoriser les seconds. S'ils eussent voté pour la résolution de M. Mousseau, ils auraient placé le gouvernement dans une bien difficile position. Enfants soumis et obéissants, ils n'ont point voulu chagriner ce bon papa McKenzie et contraindre MM. Dorion, Fournier et Letellier à exiger fermement l'amnistie ou abandonner à la dérive la barque ministérielle. A l'exception de trois, ils ont tous voté contre la motion de M. Mousseau pour l'octroi immédiat de l'amnistie.

ALBERT.

Fréchette et le Dr. St. Georges aussi ?

### CHARLES.

Mais sans doute. Ils ont complètement oublié Riel pour ne songer qu'à la sécurité de leurs maîtres.

Vingt sept députés au nombre des quels sont tous les conservateurs de notre province, ont appuyé la motion de M. Mousseau qui a été perdue par une majorité de 137 votes, grâce à la trahison de Fréchette et ses amis.

L'amendement de M. Holton, en suite mis aux voix, a aussi été rejeté par une majorité de *quarante et un*, et finalement la motion pour l'expulsion a été adoptée par une majorité de *cinquante six*.

### PIERRE.

C'est le résultat de la politique anti-nationale de nos chefs dans le ministère, de l'ambition de ces hommes qui sont prêts à accepter tous les sacrifices pour conserver leurs portefeuilles. Leurs fidèles partisans vont crier bien haut qu'ils ont fait tout en leur pouvoir pour sauver Riel, en votant contre la motion pour l'expulser, mais ils ne diront pas avec franchise et courage qu'ils ont voté contre l'amnistie demandée par l'amendement de M. Mousseau. Et pendant ce long débat, pas un seul de ces grands orateurs qui déclamaient avec tant de fureur, il y a quelques mois, parce que Riel n'avait point encore été pardonné, n'a osé se lever pour parler en sa faveur. MM. Dorion et Fournier sont restés cloués sur leurs sièges. Fréchette a été spectateur impassible de la lutte héroïque que livraient les quelques conservateurs de notre province. Encore une bonne note dans l'histoire pour les conserva-

teurs. Au jour des grandes luttes, lorsque notre influence était menacée par le fanatisme, le parti conservateur a été depuis trente ans le dernier boulevard de notre nationalité et de nos droits toujours méconnus et trahis par les rouges, ces libéraux métamorphosés en nationards pour échapper à une mort inévitable et voiler un passé honteux.

M. Georges Brown savait bien ce que l'avenir lui préparait lorsqu'il ordonnait à M. McKenzie de dissoudre le parlement et faire de nouvelles élections générales. Il n'ignorait point quelle était la puissance de la phalange conservatrice dans l'ancien parlement, et il comprenait que le gouvernement *grit* ne pouvait longtemps tenir contre cette fière armée rangée en bataille et couverte de tant de gloire et de lauriers. Il fallait à M. Brown des âmes dociles, soumises, serviles au besoin et traîtres en temps opportun. Il a si bien fait jouer ce M. McKenzie qu'il a obtenu ce qu'il voulait. Et Fréchette qui se prétendait si indépendant, si dévoué, si patriotique, voyez-vous comme toute cette fanfaronade servait à aveugler les électeurs et comme il exécute aujourd'hui avec beaucoup de grâces les ordres de M. Brown.

Le *Courrier d'Outaouais*, le journal de notre fameux député, disait, au commencement de la semaine, que Riel devait résigner son siège, consentir patriotiquement à s'effacer pour que le gouvernement fut dispensé de s'occuper de lui. Comme Fréchette était libéral dans ses conseils. Allez donc, M. Riel, lui disait-il, ne nous mettez point dans l'embarras, ne nous causez point d'in-

quie  
du  
com  
quel  
Pro  
fana  
Bro  
de p  
vous  
patri  
justi  
vous  
pard  
nos c  
yeux  
bilité  
faits.  
Rie  
te a v

Ah  
me ra  
servat  
provin  
voir d  
ces ge  
les ver  
défens  
mécon  
de la j  
rage d  
ce qu'i  
sur les  
tre eux  
ment po  
seul n'a  
parleme  
des sent  
nadiens  
Les c  
par Fré  
dicteurs  
seau, Ba

quiétude, laissez nous jouir en paix du bonheur du pouvoir. Faites comme moi, exilez vous pendant quelques années aux Etats-Unis. Promenez vous en attendant que le fanatisme de MM. McKenzie et Brown, que nous servons avec tant de plaisir, se soit un peu dissipé et vous permette de vivre dans votre patrie. Si vous persistez à réclamer justice, nous serons bien obligés de vous trahir et voter contre votre pardon, car nous ne pouvons forcer nos chefs à résigner pour vos beaux yeux et les mettre dans l'impossibilité de nous prodiguer leurs bienfaits.

Riel n'a point résigné et Fréchette a voté contre l'amnistie.

CHARLES.

Ah ! le traître ! Décidément je me rallie moi aussi au parti conservateur, à l'opposition de notre province qui a si bien fait son devoir dans cette circonstance. Quoi ! ces gens qui s'arrogent toutes les vertus, qui se prétendaient les défenseurs des libertés et des droits méconnus, les inébranlables piliers de la justice, n'ont point eu le courage de dire devant M. McKenzie ce qu'ils nous ont répété tant de fois sur les hustings. Pas un seul d'entre eux n'a eu un mot d'encouragement pour Riel persécuté, pas un seul n'a élevé la voix dans l'enceinte parlementaire pour se faire l'écho des sentiments d'un million de canadiens français. C'est indigne.

Les conservateurs, tant méprisés par Fréchette, ont été les seuls projecteurs de Riel. MM. Masson, Mousseau, Baby et plusieurs autres, ont

longuement et éloquemment parlé en sa faveur. Malgré la défection, la trahison des libéraux de la province de Québec, ils ont lutté vaillamment, ils sont restés fidèles aux grands principes qui ornent leur drapeau. Ils ont encore une fois plaidé la cause de la paix, de l'union, de la concorde et de l'harmonie. Il est à espérer que nos compatriotes leur en tiendront compte et sauront les récompenser suivant leur mérite.

PIERRE.

Il est étrange que le fameux Docteur St. Georges, de Portneuf, n'ait point mis au service de Riel le poids de sa puissante parole. Il avait pourtant un sujet digne de lui.

CHARLES.

Bah ! le docteur St. Georges ne s'occupe point de semblables peccadilles. D'ailleurs, on m'assure que depuis quinze jours il emploie son temps à fumer du tabac à bon marché avant que le gouvernement de M. McKenzie ne succombe à la passion des taxes.

ALBERT.

Le sort en est donc jeté et notre compatriote Riel est chassé de la chambre. M. McKenzie a-t-il fait quelques confidences sur ses intentions à-propos de l'amnistie !

CHARLES.

Oui, il a déclaré qu'il n'était point favorable à l'amnistie de Riel et il prétend que les tribunaux doivent juger si le meurtre de Scott est un crime politique ou non. Cela veut

dire que Riel doit consentir à subir son procès et que le gouvernement n'accordera point le pardon que nous désirons si ardemment et que l'on nous a promis si solennellement..... Nous allons toutefois attendre avec patience les événements qui se préparent.

### PIERRE.

Lors de notre dernier entretien, je vous ai dit que j'avais reçu une copie des estimés des dépenses pour l'année expirant le trente juin 1875. Nous avons vraiment quelque chose d'intéressant. Ces grands apôtres de l'économie qui prêchaient si bien en faveur des retranchements, augmentent d'un seul coup, pour une seule année, les dépenses de DEUX MILLIONS DE PIASTRES. Oui, deux millions, c'est bien vrai.

Pour les frais du gouvernement civil, on demande CENT HUIT MILLE PIASTRES de plus que l'année dernière. Il y a une augmentation de près de cent mille piastres pour les salaires des employés : la balance est pour les dépenses contingentes.

Mais ce qui est plus étonnant, c'est l'amour dont nos libéraux sont soudainement épris pour la milice. Vous savez qu'ils ont toujours condamné les dépenses pour l'organisation militaire. Ils ont soulevé bien des préjugés à ce sujet et ils ont bien promis de mettre une fin à ces déboursés inutiles et extravagants, si jamais ils étaient assez heureux pour être chargés de l'administration des affaires du pays.

Aujourd'hui, ils demandent à la chambre de voter pour la milice la somme de \$1,313,500. C'est encore

une volte-face qui en vaut la peine.

Nous aurons aussi à nous occuper de l'état des finances. Il paraît que ce pauvre M. Cartwright n'y entend rien. Il a fait le plus mauvais exposé financier qui ait jamais été entendu dans notre enceinte parlementaire. Nous avons pour nos prochains entretiens des sujets pleins d'intérêt à traiter.

vc

ap  
d'  
pa

ch  
qu  
ce  
j'a  
ch  
de  
de  
res  
au  
tre  
ble  
dar  
infl  
si  
des  
Qu'  
de r  
sa r  
fair  
l'on  
exig  
enve  
tion

21 avril 1874.

PIERRE.

Avez-vous lu le *Globe* de samedi ?

CHARLES.

Non. Comment apprécie-t-il le vote sur la motion de M. Mousseau ?

PIERRE.

Il chante victoire. Il bat des mains, applaudit et félicite M. McKenzie d'avoir su si bien commander à ses partisans bas-canadiens.

En lisant cet article qui reflète à chaque ligne l'esprit de domination qui anime le grand chef des grits, ce Geo. Brown, de triste mémoire, j'ai rougi à la seule pensée de la chute affreuse que nous avons faite depuis quelques mois. Que sont donc devenus ces jours honorables et respectés où, guidés par un homme au cœur droit, à l'âme fortement trempée, aux vues larges et aux nobles aspirations, nous jouissions dans les conseils de la nation d'une influence qui exerçait un contrôle si puissant et si salutaire sur les destinées du peuple de la Puissance ? Qu'est devenu ce temps où le chef de notre province offrait fièrement sa résignation et se déclarait prêt à faire crouler l'édifice ministériel si l'on ne lui accordait point ce qu'il exigeait comme un acte de justice envers ses compatriotes ? La situation s'est bien modifiée depuis quel-

ques semaines. Nous sommes représentés dans l'administration fédérale par trois hommes sans énergie, sans fermeté, sans patriotisme. Pendant vingt ans, ils ont été dans l'opposition les instruments aveugles du fanatisme et de la haine de Georges Brown. Au pouvoir, ils sont encore ses obéissants serviteurs. Il les tient sous le joug et ils l'honorent d'obéir à un maître si puissant.

Vendredi, lorsque nous nous sommes séparés, nous étions convenus de ne plus nous entretenir, pour le moment, de cette grande affaire de l'amnistie, mais vous me permettez d'en dire encore quelques mots. Le *Globe* m'a décidément convaincu qu'il est inutile d'espérer une heureuse solution de cette grave difficulté.

Certains journaux de l'opposition d'Ontario, avaient exprimé l'opinion que M. McKenzie, après avoir mis la tête de Riel à prix, s'empresserait peut-être d'accorder l'amnistie pour ne point perdre le concours de ses partisans de la province de Québec. Le *Globe*, en entonnant le chant du triomphe, leur répond que son protégé n'a point renié son passé, qu'il a fait plier sans difficultés ses collègues bas-canadiens et qu'il a assuré par sa fermeté le triomphe de la justice et du droit. Cela est écrit en toutes lettres dans l'organe en chef de M. MacKenzie. Le journal de M. Brown dit aussi qu'il est très satisfait de ce que, sur cent quatre vingt treize députés présents, vingt sept seulement aient voté pour l'amnistie demandée par la motion de M. Mousseau.

Ainsi donc, et c'est le *Globe* qui nous l'apprend, les ministres fran-

çais se sont inclinés lâchement devant le premier ministre qui a aussi été facilement victorieux des partisans ministériels de notre province.

Le *Globe* prodigue aussi les éloges à MM. McKenzie et Blake parce qu'ils ont été consistants. Adversaires de l'amnistie, ils l'ont encore une fois prouvé par leurs votes.

N'avons-nous pas raison de rougir du servilisme si méprisable des trois ministres français? Et comment pouvons nous conserver le moindre espoir après de semblables lâchetés?

#### CHARLES.

Je suis parfaitement de ton opinion. MM. Dorion et Fournier ne s'occupent guère de Riel. Ils n'ont de préoccupations que pour se nommer juges à la première occasion favorable. Pour eux, le pouvoir n'est qu'un acheminement à un sort plus heureux et plus tranquille. Que leur importe l'abaissement de leurs compatriotes, pourvu qu'ils se préparent des lits de roses pour l'avenir!

#### PIERRE.

J'ai relu le discours de M. Blake, tel que le publie le *Globe*. M. Blake se prononce bien carrément contre l'amnistie. Il ne reconnaît point le gouvernement provisoire dont Riel était le président comme un gouvernement *de facto*, et il prétend que les délégués reçus à Ottawa par le gouvernement canadien étaient les délégués du peuple du Nord-Ouest, et non les envoyés de Riel et de son

gouvernement. Il est bien évident que M. Blake sera l'ennemi acharné de l'amnistie et qu'il a d'avance bien clairement émis ses vues pour que l'on ne s'y trompe point. Il a aussi dit que Riel serait très probablement réélu, mais il a ajouté que la chambre n'aura qu'à l'expulser une seconde fois. Ce sont sans doute de bonnes dispositions et nous pouvons bien augurer de l'avenir. Ce que je ne conçois pas, c'est que M. Blake se soit permis de reprocher aux orangistes de faire une agitation intempestive avec cette question. Ces derniers ne peuvent-ils pas lui répondre : c'est votre œuvre, c'est le fruit de vos appels insensés à nos préjugés, c'est le résultat de la récompense de cinq mille piastres que vous avez offerte à celui qui vous apporterait la tête de Riel. Ils auraient sans doute raison. M. Blake est comme un homme qui, après avoir mis le feu à une maison, crierait aux flammes de ne point la détruire.

Le gouvernement a fait preuve d'une faiblesse qui est bien loin de lui donner du prestige. Le droit d'expulser un membre est un des privilèges de la chambre que les grits et les rouges proclamaient si sacrés l'été dernier. Le ministère est le gardien naturel des privilèges et de l'honneur de la chambre, et ne devait pas laisser aux mains d'un membre indépendant la motion d'expulsion de Riel. Assez fermes pour se prononcer contre l'amnistie, les ministres n'ont cependant point eu le courage de se charger de la question de privilège, et ils se sont réservé un petit moyen de tromper les crédules.

M.  
son  
long  
d'ét.  
Ils a  
l'éle  
Riel  
réel  
don.  
l'anr  
quét  
Nor  
la se  
où l  
leurs  
ques  
une.

Pe  
seign  
cette

Sar  
ner à  
nion  
réuni  
les p  
l'Amé  
Depu  
de nc  
negoc  
vastes  
le cor  
glaise  
Baie  
associ  
exclus  
teries  
presqu  
1867,  
et ne c  
vinces

MM. Dorion, Fournier et Letellier sont dans la joie. Ils ont toute une longue année devant eux avant d'être de nouveau troublés par Riel. Ils auront bien le soin de retarder l'élection de Provencher pour que Riel, qui sera très certainement réélu, ne puisse point venir leur donner un second cauchemar avant l'année prochaine. Le comité d'enquête sur la rébellion de 1869 au Nord-Ouest, siégera jusqu'à la fin de la session, fera rapport au moment où les députés retourneront dans leurs familles, et il ne sera point question d'amnistie avant au moins une dizaine de mois.

ALBERT.

Peux-tu me donner quelques renseignements exacts sur l'origine de cette difficulté ?

PIERRE.

Sans doute. Il nous faut retourner à 1869. Les promoteurs de l'union fédérale avaient pour but de réunir sous un seul gouvernement les provinces et les territoires de l'Amérique Britannique du Nord. Depuis plusieurs années l'attention de nos hommes publics et de nos négociants s'était tournée vers les vastes plaines de l'ouest, alors sous le contrôle d'une compagnie anglaise appelée la compagnie de la Baie d'Hudson. Cette puissante association de capitalistes s'occupait exclusivement de la traite des pelleteries dans ces immenses régions presque tout-à-fait inhabitées. En 1867, la confédération était établie et ne comprenait que les quatre provinces de Québec, Ontario, Nouveau

Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Deux ans plus tard, en 1869, le gouvernement canadien, poursuivant avec énergie l'œuvre de l'union, compléta des arrangements avec la compagnie de la Baie d'Hudson et obtint le transfert des territoires du Nord-Ouest et leur annexion à la Puissance. Par cette sage et patriotique mesure, nous prenions possession d'un territoire aussi vaste que les Etats-Unis, riche en ressources variées, sillonné par de grandes rivières, capable de donner les moyens d'existence à une population de soixante millions. Ontario et Québec voyaient dans un avenir prochain un trafic immense descendre de la vallée de la Saskatchewan et multiplier, partout sur son passage, la richesse, l'aisance et le bonheur. Un grand marché allait être créé pour les produits de notre industrie. Les principales villes de notre province, Montréal, Québec et Lévis, situées sur la route du commerce de l'ouest de la Puissance, prendraient des développements prodigieux et décuplèrent leurs affaires et leurs fortunes.

Les conditions pour le transfert des territoires une fois acceptées par la compagnie de la Baie d'Hudson, il s'agissait de donner un gouvernement à ce pays. Ce fut le début des difficultés. Quelques milliers d'habitants avaient depuis un certain nombre d'années choisi pour leur patrie la vallée de la rivière Rouge. C'était une population mixte. Elle se composait d'Anglais, d'Ecosseis, d'Irlandais et de Canadiens que l'esprit d'aventure avait conduits dans ces parages lointains. Ce petit peuple avait vécu longtemps en paix

sous l'égide de la compagnie de la Baie d'Hudson chargée d'administrer le gouvernement du pays. Isolé du reste de l'Amérique, sans aucun moyen de communiquer avec ses frères du Canada, il faisait peu de progrès et vivait pauvre au milieu de richesses immenses sollicitant une énergique exploitation.

Les hommes d'état qui s'occupaient alors de nous assurer de grandes destinées, voulaient couvrir ce peuple, peu nombreux encore mais plein de vigueur et de courage, à les partager avec nous et nous aider à jeter les bases d'un vaste et puissant empire. Ils lui offraient tous les avantages des institutions libres dont nous jouissons. Le plus complet succès promettait de couronner leurs efforts et leur patriotique travail lorsque le fanatisme et les mauvaises passions d'une clique détestable faillirent un instant tout compromettre et détruire une œuvre aussi bien commencée.

Le petit groupe de français établi à la rivière Rouge porta ombrage à Georges Brown. Il lui fallait l'exterminer s'il était possible. Le gouvernement canadien, guidé par Sir John McDonald et Sir Georges Cartier, voulait que le Nord-Ouest fut la patrie de toutes les races qui ne devaient y livrer que le grand combat du travail, de l'industrie, du commerce, de l'amour de la paix et du maintien de l'ordre, du respect de la justice et des droits. Georges Brown voulut, lui, y susciter une guerre de préjugés nationaux et religieux. Il inonda les colonnes de son journal des plus violentes diatribes contre les métis français et le clergé catholique du Nord-Ouest.

Il envoya des émissaires à la rivière Rouge chargés d'y faire naître l'anarchie. Les résultats ne tardèrent point à se produire et la défiance s'empara de l'esprit de la population française. L'imprudence et les gaucheries d'un lieutenant-gouverneur chargé par intérim du gouvernement du nouveau territoire, précipitèrent la crise.

Nos compatriotes de Manitoba crurent qu'ils avaient été trompés, et craignirent d'être les jouets du fanatisme du parti haut canadien dirigé par Georges Brown, s'ils entraient dans l'union fédérale. La rébellion eût lieu. Les métis français en majorité imposèrent silence aux amis du *Globe*.

Le gouvernement canadien, anxieux cependant de faire triompher la politique d'union, entama des négociations avec le peuple du Nord-Ouest. Sir Georges E. Cartier, bravant la fureur des satellites de Georges Brown et dominant l'excitation soulevée à Ontario par le *Globe*, faisait adopter par les chambres une loi organisant la province de Manitoba à laquelle on accordait une constitution, un parlement, de fortes sommes d'argent, et à la population la jouissance de tous les droits et les libertés des autres provinces de la confédération. Cet acte de Manitoba établissait aussi la langue française comme langue officielle dans la nouvelle province, et réservait douze cent mille acres de terres exclusivement pour les familles des métis français.

Le règne du gouvernement provisoire de Riel, marqué par l'exécution d'un nommé Thomas Scott, autrefois d'Ontario, fut bientôt termi-

né.  
Gec  
de d  
appe  
nati  
Don  
don  
rebe  
proc  
sure  
pers  
à l'e  
Onta  
M  
çais  
guer  
gue  
latur  
fana  
adep  
sait  
veau  
ruine  
John  
prem  
son e  
de fa  
somm  
récor  
M. L  
Au  
soule  
libéra  
s'ima  
tation  
gnons  
bre de  
tant d  
deman  
Riel,  
amnis  
explo  
les éle  
Au  
tion, 1

né. Cependant le *Globe*, inspiré par Georges Brown, continua son œuvre de destruction. Il fit les plus violents appels aux passions religieuses et nationales, accusa Sir John A. Mac Donald d'avoir sacrifié tout pour donner satisfaction à la population rebelle de la rivière Rouge, lui reprocha de ne point prendre les mesures nécessaires pour arrêter les personnes accusées d'avoir pris part à l'exécution de Scott. L'excitation à Ontario était à son paroxysme.

Mort à Riel, mort aux métis français de Manitoba, tel fut le cri de guerre des grits pendant la campagne électorale de 1871, pour la législature provinciale d'Ontario. Le fanatisme triompha et M. Blake, adepte de Georges Brown, construisait quelques mois plus tard un nouveau gouvernement local sur les ruines fumantes de celui de feu John Sandfield Macdonald. Un des premiers actes de M. Blake, après son entrée au pouvoir à Ontario, fut de faire voter par la chambre la somme de cinq mille piastres pour récompenser celui qui lui amènerait M. Louis Riel.

Au moment où les grits d'Ontario soulevaient ainsi les préjugés, les libéraux de la province de Québec s'imaginèrent bien de faire une agitation en sens contraire. Compagnons de tous les instants à la chambre des communes, il nous fut pourtant donné de voir d'un côté les grits demander à grands cris la tête de Riel, et les nationards réclamer son amnistie. Ce fut un cri de husting exploité de deux manières pendant les élections générales de 1872.

Au milieu de cette critique situation, le gouvernement conservateur

fit au moins entendre d'énergiques protestations en faveur de la paix et de l'ordre. Il condamna cette indigné et honteuse exploitation des sentiments nationaux et des préjugés religieux, et il demanda instamment de laisser renaître le calme, de ramener par de sages conseils l'entente entre les diverses races obligées de vivre amicalement dans la confédération. Il sollicita l'oubli du passé, et la réunion de tous les esprits pour travailler à la prospérité et au bonheur de notre population. Il ne fut point écouté. L'ambition effrénée d'hommes sans patriotisme domina les accents si sincères de son dévouement aux intérêts les plus sacrés du pays.....Vous savez le reste. Le gouvernement conservateur fut vaincu parcequ'il avait trop fidèlement servi la province de Québec dans son projet de construction du chemin du Pacifique. Grits et nationards arrivèrent enfin au but si ardemment désiré. Ils ont le pouvoir, les honneurs, les salaires, les douceurs, mais aussi ils ont à résister aux torrents impétueux de préjugés qu'ils ont déchainés.

Par ce court récit des événements de 1869 à Manitoba, il est facile de comprendre que les grits et ensuite les nationards sont les uniques auteurs des difficultés qui ont existées et qui existent encore aujourd'hui à ce sujet. Si le *Globe* et Georges Brown n'avaient point allumé la guerre civile à la rivière Rouge, l'union des territoires du Nord-Ouest se fût opérée facilement, sans le moindre trouble, et aujourd'hui les deux provinces de Québec et Ontario ne seraient point ameutées l'une contre l'autre à propos de l'amnistie.

M. McKenzie s'est engagé vis à vis les électeurs d'Ontario à faire pendre Riel. Les libéraux ont promis à la province de Québec d'obtenir l'amnistie. Ils ont accusé les conservateurs de faiblesse parce qu'ils voulaient attendre quelque temps pour que l'état des esprits pût permettre la proclamation de l'amnistie sans danger pour la paix publique. Eh ! bien, puisque c'était si facile d'accorder l'amnistie, qu'ils la donnent aujourd'hui qu'ils sont au timon des affaires. S'ils oublient leurs promesses, s'ils sacrifient leurs engagements à leurs portefeuilles, s'ils se soumettent humblement à la volonté de M. McKenzie, à nous de leur rappeler la foi qu'ils nous ont jurée ; à nous de faire retentir à leurs oreilles la protestation solennelle d'un peuple qu'ils ont abusé ; à nous de les avertir qu'au jour de la vengeance nous les marquerons au front du stigmate des traîtres et des imposteurs. Il est impossible que des ambitieux sans vergogne et sans scrupule parcourant la province de Québec, pour lui extorquer sa confiance sous de faux prétextes et puissent ensuite se repaître impunément des libéralités du pouvoir au mépris des engagements sacrés contractés avec les électeurs. Au jour de la rétribution, nous leur ferons payer cher leur odieuse trahison.

ALBERT.

Tes explications me font voir les choses sous leur vrai jour et je suis à présent à qui attribuer la responsabilité de la situation pleine de danger dans laquelle se trouve actuellement le pays.

24 Avril 1874.

PIERRE.

Je vous ai prouvé, mardi, que Georges Brown est le principal auteur des troubles du Nord-Ouest, en 1869, et que c'est lui qui a allumé la guerre civile par les articles incendiaires du *Globe*. Plusieurs motifs l'animaient dans cette œuvre diabolique. En premier lieu, il ne voulait point tolérer la présence de la race française dans le nouveau territoire. Il connaissait toute la vitalité de nos compatriotes, et il savait que s'ils s'établissaient sur le sol des prairies de l'ouest, quoiqu'en petit nombre, ils y jetteraient le germe indestructible d'une postérité nombreuse, forte, pleine de courage, dévouée à la patrie qui l'aurait vue naître et grandir. Il savait jusqu'à quel point sont gravées dans nos cœurs les traditions nationales et religieuses. Il décida donc de nous ~~fermer~~ l'entrée de Manitoba et d'en chasser, s'il était possible, les métis français.

Secondement, il désirait garantir à Ontario la part du lion dans l'exploitation des ressources variées de nos territoires de l'ouest.

Troisièmement, il tentait d'abattre son ennemi toujours victorieux, Sir John A. McDonald, en soulevant contre lui le fanatisme religieux et national.

Sir John et le regretté Sir George dominèrent la tempête, et cette

gr  
m  
co  
pa  
  
int  
jar  
ave  
nis  
pe  
ret  
v  
  
nis  
ma  
que  
de  
été  
exe  
louz  
Do  
Sir  
n'es  
suffi  
  
P.  
exac  
  
Ar  
de gr  
souve  
séditi  
est i  
que  
d'être  
parfo  
tière  
évène  
de Qu  
de Ma  
Apr  
de Ma

grande difficulté de Manitoba qui menaçait l'existence même de la confédération, était, en 1870, réglée par le gouvernement conservateur.

Encore une fois frustré dans ses infâmes projets, Georges Brown, jamais à bout d'expédients, s'empara avec vigueur de la question de l'amnistie qui devait être accordée aux personnes qui avaient participé à la rébellion.

Vous savez que les journaux ministériels, obligés de défendre leurs maîtres, essaient de nous faire croire que Sir John est le seul responsable de ce que l'amnistie n'a point encore été accordée, et voudraient qu'à leur exemple nous n'eussions que des louanges pour MM. McKenzie et Dorion, et que des anathèmes pour Sir John. C'est une sottise prétention n'est-ce pas ? et quelques réflexions suffiront pour en faire justice.

ALBERT.

Peux-tu me donner une définition exacte du mot amnistie ?

PIERRE.

Amnistie signifie pardon. Le droit de grâce est une des prérogatives du souverain. Après quelques troubles, sédition, rébellion, lorsque le calme est rétabli, que la paix règne et que l'ordre n'est plus en danger d'être troublé, le souverain accorde parfois une amnistie pleine et entière aux personnes mêlées à ces événements. C'est ce que la province de Québec demande pour les rebelles de Manitoba en 1869.

Après l'octroi de la constitution de Manitoba, le parti conservateur

de la province de Québec demanda l'amnistie pour les personnes impliquées dans la révolte. A cette demande Sir John répondit : vous connaissez l'état des esprits à Ontario, vous savez que mes adversaires ont créé une excitation très dangereuse. Ils ont promené partout le fantôme du malheureux Scott. Ils m'accusent de lâcheté et de trahison parce que mon gouvernement ne cherche point à arrêter Riel. Au milieu de cette critique situation, pleine de périls pour moi, je sollicite un peu de temps. Vous ne pouvez douter de ma bonne volonté et de ma franchise. Depuis vingt ans nous avons livré ensemble le grand combat de l'union et de la justice. Lorsque vos ennemis faisaient tous les efforts pour vous écraser, vous aviez en moi un défenseur intrépide. J'ai travaillé également au bonheur de toutes les races qui habitent notre beau Canada. Je vous ai sauvés de la représentation basée sur la population comme la voulaient les grits. Pour garantie de ma sincérité vous avez mes vingt années de services. Laissez le calme renaître, permettez à l'excitation de s'apaiser, et aussitôt le temps favorable arrivé, je commanderai l'amnistie. La vouloir à présent, c'est me suicider à Ontario. Ma défaite vous laisserait aux ennemis qui depuis tant d'années veulent votre perte. Votre intérêt même vous fait un devoir de ne point m'exposer à une mort politique certaine.

Nous pouvions prêter une oreille attentive à ce langage d'un vieil ami cent fois éprouvé. Nous pouvions lui accorder le délai qu'il sollicitait, parce que il était victime des

mauvaises passions des grits. Ce n'était pas lui qui avait soudoyé l'anarchie au Nord-Ouest. Il n'avait point fait d'appels au fanatisme national et religieux. Il avait lutté pour la paix et le respect des droits de tous. Il lui fallait rencontrer ses adversaires à Ontario même, sur le terrain qu'ils avaient tout préparé à leur avantage.

Sous de telles circonstances le parti conservateur pouvait-il, et même, devait-il dire à Sir John ? Non, nous ne vous accorderons pas une seule minute. L'amnistie de suite, ou nous brisons l'alliance qui existe entre nous depuis vingt ans.

Les conservateurs ont été sages de prouver leur reconnaissance à Sir John pour les services qu'il a rendus à la province de Québec. Ils ont consenti à attendre. Mais à la courte session du mois d'octobre dernier, il avait été décidé de ne plus retarder. M. Lanthier, député ministériel, proposa avec l'assentiment du gouvernement, une résolution en faveur de l'amnistie. Le gouvernement de Sir John résigna quelques jours après, et nous sommes depuis sous le régime de MM. McKenzie et Dorion.

Aujourd'hui, les libéraux, vos rouges, prétendent que nous devons accorder aussi du délai à M. McKenzie. La situation est bien changée. Nous n'avons aucune obligation à Georges Brown ni à ses adeptes. Trop longtemps ils ont travaillé à notre ruine pour que nous puissions maintenant les croire sincères. Puisqu'ils ont soulevé Ontario contre Riel, qu'ils l'apaisent à présent. Puisqu'ils sont la cause de la difficulté si épineuse de l'amnistie, qu'ils en

subissent les effets. Ils ont semé le vent, qu'ils récoltent aujourd'hui la tempête. Point de grâce pour ces tigres affamés qui ont tant de fois voulu nous dévorer. Ne leur donnons point une minute de répit, et puisqu'il se trouve trois ministres et quelques députés français assez lâches pour trahir les engagements solennels qu'ils ont pris avec la province de Québec afin de conserver le pouvoir, tous nos compatriotes doivent leur préparer le châtiement qu'ils méritent.

ALBERT.

Réellement, Sir John et M. McKenzie occupent vis-à-vis de nous une position bien différente et tandis que le premier a sans doute des droits à notre bienveillance pour les services qu'il nous a rendus, le second ne mérite aucune sympathie.

CHARLES.

Il paraît que le *Globe* a dit que M. McKenzie commande en maître à tous ses partisans bas-canadiens.

PIERRE.

Oui, c'est bien vrai. Il annonce à ses lecteurs d'Ontario que son protégé exerce une salubre autorité sur les ministres de la province de Québec et qu'il n'y a aucun danger que ces derniers se séparent de lui.

I  
pa  
la c  
No  
viv  
d'a  
dit  
No  
lux  
tais

Ec  
que

Pi

Br  
rem  
nore

Me  
que  
pris  
votre  
jours  
très-i  
J'ai  
vous  
notre

l'idée de vous prier de me permettre de m'asseoir au milieu de vous pour vous entendre discuter les questions politiques à l'ordre du jour.

25 avril 1874.

CHARLES.

Soyez le bienvenu. Nous sommes sans doute très-heureux d'acquiescer à votre demande. En retour, nous espérons que vous mettrez vos connaissances à notre service, et que vous nous ferez la faveur de vos sages conseils.

CHARLES.

Il est temos, mes amis, que nous parlions finances. Vous savez que la question des taxes est sur le tapis. Notre bon gouvernement, qui devait vivre au pain et à l'eau, a besoin d'argent. Il obéit au proverbe qui dit que l'appétit vient en mangeant. Nous avons voulu nous payer le luxe d'un ministère rouge; cette fantaisie va nous coûter cher.....

LE VIEILLARD JOSEPH.

Très volontiers, mes enfants. A mon âge, on a, dans le cours de la vie, recueilli bien des souvenirs; on a bien étudié les hommes et les choses. Petit à petit, l'enthousiasme de la jeunesse s'évanouit et l'expérience fait tomber des yeux le bandeau que des mains intéressées avaient noué.

ALBERT.

Ecoutez-donc: Charles, je crois que l'on frappe à la porte.

ALBERT.

Charles, comment se fait-il donc que l'*Echo* publie mot par mot ce que nous disons ici?

CHARLES.

Pierre, fais-donc entrer.

CHARLES.

C'est assez difficile à expliquer, mais peu importe. Nous ne pouvons point avoir objection à ce que les lecteurs de l'*Echo* connaissent nos opinions. Aussi, c'est avec plaisir que je permettrai à M. Belleau de continuer à les reproduire.

PIERRE.

Bon soir, père Joseph: nous vous remercions tous trois de nous honorer de votre visite.

PIERRE.

Nous intriguons passablement les plus fervents amis de Fréchette, les

LE VIEILLARD JOSEPH.

Mes braves jeunes gens, j'espère que vous me pardonnerez d'avoir pris la liberté de venir troubler votre entretien. Depuis plusieurs jours, je lis sur l'*Echo*, un rapport très-intéressant de vos conversations. J'ai appris avec plaisir que vous vous occupiez si bien des intérêts de notre cher pays, et il m'est venu à

quelques aveugles qui s'obstinent à le croire immaculé et impeccable. Ils sont scandalisés de voir trois de ses anciens partisans se rendre ainsi à l'évidence qui leur crève les yeux et reconnaître qu'ils ont été victimes d'une odieuse mystification. Il faut plaindre ces pauvres gens et espérer que tôt ou tard, il leur sera aussi donné de revenir de leur erreur.

### CHARLES.

M. Joseph—vous me permettez de ne me servir que de votre prénom—nous étions à considérer un sujet très important, la question des finances. Nous voulons nous rendre compte de l'état des affaires du pays. On nous dit que dans quelques jours les taxes vont pleuvoir en abondance. M. Mckenzie se propose de nous en servir sans gêne ni scrupule. Il va falloir délier le cordon des bourses.

Cependant ne parlons point des taxes pour le moment, étudions d'abord la situation financière de la confédération. M. Cartwright, le ministre du trésor, nous en a fait un tableau bien sombre et il est important de savoir s'il a dit la vérité ou s'il a tout simplement cherché à se donner un prétexte pour demander au pays de lui accorder trois millions de piastres de plus pour rencontrer les exigences du gouvernement.

### LE VIEILLARD JOSEPH.

Par ce que j'ai lu ici et là dans les journaux, je suis bien porté à croire que ce M. Cartwright s'entend en finances comme un aveugle en couleurs. Tomber de M. Hincks à M. Cartwright, c'est faire une terrible

chute. J'ai peur pour l'avenir du pays.

### ALBERT.

Qu'est-ce qui a pu conduire M. Cartwright dans la galère grite-rouge ? Autrefois, il était pourtant partisan de Sir John A. McDonald.

### PIERRE

M. Cartwright est une médiocrité, et les médiocrités sont généralement ambitieuses. Ses principes ne furent point à l'épreuve de sa convoitise. Il marcha bien quelque temps avec son chef, mais bientôt il voulut lui aussi être ministre. Il fut tourmenté par l'envie de caresser un portefeuille. Tu sais que c'est une maladie qui fait des ravages parmi nos rouges. Deux fois, il y eut dans la section haut-canadienne du gouvernement de Sir John, une vacance à remplir. M. Cartwright fit valoir ses réclamations. Sir John, plaçant les intérêts du pays au-dessus de l'ambition de l'un de ses partisans, refusa de l'admettre dans le ministère parcequ'il ne lui reconnaissait point les aptitudes nécessaires. M. Cartwright visait alors au portefeuille des finances. Pouvant assurer au pays les services de Sir Francis Hincks, Sir John le préféra à un de ses amis politiques qui devait de ce moment lui faire la guerre.

Froissé dans son orgueil, M. Cartwright passa graduellement à l'opposition. Les grits, toujours empressés à donner refuge aux traîtres, se hâtèrent de lui adresser quelques courbettes et l'enrôlèrent

en pé  
Brou  
chef  
d'arr  
calor  
M.  
trahie  
récon  
teurs  
amen  
chois  
rebut

Il y a  
a fait  
son e  
plique  
fares,  
menta  
ses pré  
rant i  
plice d  
des de  
prend  
petite  
des ta  
trois :  
faire  
début

Les  
gent-il

Null  
nous  
compte  
par M.  
ai app  
Vous I

en peu de temps dans la confrérie Brownite. Il lutta contre son ancien chef avec ses nouveaux compagnons d'armes, brûla ce qu'il avait adoré, calomnia ce qu'il avait admiré.

M. Cartwright était coupable de trahison : les grits lui devaient une récompense. En gravissant les hauteurs du pouvoir, M. McKenzie y amena M. Cartwright avec lui, et choisit pour ministre des finances le rebut de Sir John.

**CHARLES.**

Il y a quelques jours, M. Cartwright a fait à la chambre des communes son exposé financier. Au lieu d'expliquer clairement l'état de nos affaires, il est entré dans de longs commentaires sur l'administration de ses prédécesseurs, et trois heures durant il a infligé aux députés le supplice de la répétition de ses discours des dernières années. Avant de reprendre son siège, il annonça la petite nouvelle qu'il allait imposer des taxes pour le petit montant de TROIS MILLIONS de piastres. Il veut faire les choses royalement, et le début promet.

**ALBERT.**

Les besoins du service public exigent-ils cet énorme sacrifice ?

**CHARLES.**

Nullement. Pour s'en convaincre nous n'avons qu'à consulter les comptes publics soumis à la chambre par M. Cartwright lui-même. J'en ai apporté une copie que voici : Vous pouvez voir de vos propres

yeux que ces chiffres sont signés du nom de M. Cartwright. Il est donc impossible aux partisans ministériels de les contester, de les mettre en doute.

M. Cartwright a placé, au commencement de ce volume, un tableau comparatif des recettes et des dépenses de la Puissance depuis 1867, l'année de l'avènement du régime fédéral. Ce tableau établit que pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1868.

Les revenus ont été de \$13,687,928.49  
Les dépenses de..... 13,486,092.96

Ce qui donne un sur-  
plus de..... \$201,835.53  
*Année fiscale 1868-69.*

Revenus .....\$14,379,174.52  
Dépenses ..... 14,038,084.00

Surplus..... \$341,090.52  
*Année 1869-70.*

Revenus.....\$15,512,225.65  
Dépenses..... 14,345,509.58

Surplus..... \$1,166,716.07  
*Année 1870-71.*

Revenus .....\$19,335,560.81  
Dépenses..... 15,623,081.72

Surplus \$3,712,479.09  
*Année 1871-72.*

Revenus .....\$20,714,813.68  
Dépenses..... 17,589,468.82

Surplus..... \$3,125,344.86  
*Année 1872-73.*

Revenus.....\$20,813,469.45  
Dépenses..... 19,174,647.92

Surplus..... \$1,638,821.53

**ALBERT.**

Il y a donc eu chaque année un excédant des revenus sur les dépenses. Additionnes donc maintenant ces sommes.

**CHARLES.**

Nous avons le résultat suivant :

Surplus pour l'année	1867-68.	\$ 201,835.53
" "	" 1868-69.	341,090.52
" "	" 1869-70.	1,166,716.57
" "	" 1870-71.	3,712,479.09
" "	" 1871-72.	3,125,344.86
" "	" 1872-73.	1,638,821.53

Montant.....\$10,186,287.60

Oui, la somme énorme de DIX MILLIONS et CENT QUATRE-VINGT SIX MILLE piastres.

Il est donc prouvé, par les chiffres produits par M. Cartwright, que le gouvernement du parti conservateur a accumulé, pendant les six premières années du régime fédéral, un surplus excédant DIX MILLIONS.

Est-il possible de ne point reconnaître que le dernier gouvernement a sagement administré les affaires du pays, lui a largement tracé le chemin de la prospérité et garanti un avenir heureux.

Il se fait tard, et je ne voudrais point vous entretenir longtemps ce soir de ce sujet aride des finances. Jeudi, nous examinerons si les besoins de la Puissance exigent l'imposition des taxes que propose M. Cartwright.

**LE PÈRE JOSEPH.**

Mes enfants, avec votre généreuse permission, je serai de la partie. Depuis trente ans, j'ai bien entendu crier aux taxes, au gaspillage, et je pourrai vous en dire quelque chose.

30 avril 1874.

**PIERRE.**

Depuis le vote mémorable qui a expulsé Riel de la chambre et prouvé encore une fois la lâcheté des ministres français, les journaux ministériels, dans leur ardeur pour défendre leurs maîtres, ont prodigué l'injure à M. Mousseau parcequ'il a proposé l'octroi immédiat de l'amnistie. Pour bien définir sa position, M. Mousseau a adressé à la *Minerve* de Montréal une lettre qui contient une verte réponse à ses détracteurs. J'ai cru que vous la liriez avec intérêt, et je vous l'ai apportée. M. Mousseau nous fait d'intéressantes confidences.

Il informe les électeurs de la province de Québec que des députés ministériels l'ont pressé, sollicité, prié, conjuré, de retirer son amendement. Il se déclara prêt à y consentir, mais il posa ses conditions. Dites à vos maîtres, répondit-il aux envoyés ministériels, que je ne proposerai point mon amendement s'ils veulent s'engager soit à déclarer que l'amnistie sera accordée s'il est prouvée qu'elle a été promise, ou bien à faire adopter l'amendement de M. Holton qui demande d'attendre le rapport du comité.

Ces conditions si raisonnables furent toutes deux refusées. MM. Dorian, Fournier et Letteliier n'ont seulement point eu le courage d'exiger de M. McKenzie l'acceptation du compromis proposé par M. Mous-

sea  
été  
obé  
tres  
obt  
pre  
che  
rest  
dira  
care  
Tou  
nou  
dem  
neu  
Et  
ils  
dem  
trou  
la f  
cont  
leur  
sort  
aux  
nier  
de le  
son  
dus  
force  
cons  
dans  
MM.  
donr  
  
Le  
l'exp  
  
Ce  
de vi  
contr  
avan  
d'eng

seau. Les députés ministériels ont été trop faibles, trop soumis, trop obéissants, pour obliger les ministres de la province de Québec à obtenir cette petite concession du premier ministre. Le fougueux Fréchette des jours d'opposition est resté muet. Le colossal Pozer n'a osé dire mot. Le docteur St. Georges a caressé la barbe de M. McKenzie. Toute la sainte phalange s'est agenouillée devant M. Dorion qui lui demandait le sacrifice de son honneur.

Et pourquoi ces députés suppliaient-ils M. Mousseau de retirer son amendement ? Ah ! la réponse est facile à trouver. Ils avaient à choisir entre la foi aux engagements qu'ils avaient contractés avec leurs électeurs et leur fidélité au gouvernement. Pour sortir de ce dilemme, ils se sont jetés aux pieds de M. Mousseau. Ce dernier n'a point voulu être complice de leur trahison. Il a fait noblement son devoir, et les solliciteurs éperdus ont cependant recueilli assez de forces pour dominer la voix de leur conscience et se jeter tête baissée dans le gouffre de l'ignominie où MM. McKenzie et Dorion leur ordonnaient de s'engloutir.

ALBERT.

Le *Globe* est-il plus modéré depuis l'expulsion de Riel.

PIERRE.

Certes, non. Il continue avec plus de vigueur, que jamais la guerre contre l'amnistie. Il tourne à son avantage tout ce qui se dit au comité d'enquête, et il se permet les plus

atroces injures au vénérable Archevêque de St. Boniface, Mounseigneur Taché.

Son langage brutal a enfin ému le *Nouveau-Monde* qui publie les lignes suivantes dans sa correspondance d'Ottawa du vingt-sept courant :

« Cependant s'il faut en juger d'après l'attitude du *Globe* il n'y a que l'échafaud dressé et que le sang répandu qui puissent calmer les passions qui sur excitent actuellement une certaine partie de la population d'Ontario.

« Les hautes et spéciales prérogatives de la couronne, il ne paraît en vouloir que si elles s'exercent d'une manière circonscrite au gré des fanatiques dont il flatte les tendances. »

« La paix et l'harmonie entre les différentes sections de la Puissance : bagatelles que tout cela pourvu qu'en mettant le talon sur la gorge de Riel et de ses amis, on étouffe les aspirations généreuses d'une faible population qui avait osé réclamer pour elle, les libertés et les droits dont jouissent les autres groupes de la population du pays auquel on les a forcés de s'annexer.

« Mais quel but espère-t-on atteindre finalement, si l'on est prêt à en passer par les inspirations malsaines d'hommes comme ceux qui rédigent ou contrôlent actuellement le *Globe* ? Veut-on absolument une lutte de race et de croyance ? Croit-on déjà pouvoir disposer d'assez de forces pour renouveler les scènes de violence qui ont fait pendant si longtemps le malheur de l'Irlande ?

« Espère-t-on réussir mieux et plus vite qu'on ne l'a fait dans ce géné-

reux pays ? Je crois qu'on se trompe étrangement.

«Le *Globe* est mal inspiré par son fanatisme étroit lorsqu'il pousse le gouvernement actuel à régler autrement que par l'amnistie, seul remède acceptable et possible, les difficultés si graves du Nord-Ouest.»

Il est donc admis par le *Nouveau-Monde*, jusqu'à présent journal ministériel, que le *Globe* pousse le gouvernement actuel à régler autrement que par l'amnistie, les difficultés si graves du Nord-Ouest. Et ce charmant M. McKenzie se laisse pousser avec douceur ; M. Dorion succombe aussi à l'impulsion que lui communique son chef. Tous deux, sous le fouet de Georges Brown, suivent le même sentier. Fréchette et les autres traitres emboîtent le pas et font cortège au char ministériel pendant que Riel reprend le chemin de l'exil.

Les jours se succèdent rapidement et chaque minute ajoute encore à la certitude que nous sommes totalement sacrifiés par les trois grands apôtres de la démagogie : MM. Dorion, Fournier et Letellier.....

Mais passons à la question des finances.

#### CHARLES.

Oui : je suis si indigné lorsque je m'arrête à réfléchir à la trahison dont nous avons été victimes, que je préfère ne point y penser. D'ailleurs, nous ne sommes qu'au début des lâchetés et nous en verrons bien d'autres.

Samedi dernier, j'établissais par les chiffres produits par M. Cartwright lui-même que depuis 1867, nous avons eu un surplus chaque

année et que l'excédant total des revenus sur les dépenses pour les six années depuis 1867 à 1873 s'élevait à plus de DIX MILLIONS de piastres.

Le commerce d'importation et d'exportation a aussi augmenté de près de cent millions depuis 1867, en moyenne quinze millions par année.

Cependant malgré cet état de nos finances qui me paraît assez satisfaisant, M. Cartwright a proposé à la chambre un remaniement du tarif qu'il suppose devoir lui donner un revenu additionnel de trois millions. C'est à dire qu'il veut tout simplement imposer pour TROIS MILLIONS de piastres de nouvelles taxes.

#### ALBERT.

Mais sur quoi s'appuie-t-il pour demander au peuple un aussi énorme sacrifice ?

#### CHARLES.

Il ne faut pas que tu le supposes un grand financier. Il est maintenant jugé. L'exposé de nos affaires qu'il a soumis à la chambre a fait crouler du coup le peu de confiance que l'on voulait bien lui accorder. Qui aurait jamais pensé qu'en l'an de grâce 1874, la Puissance du Canada aurait pour ministre des finances un homme assez ignorant pour oser proclamer devant les représentants du peuple et le pays entier que l'on ne peut point espérer une augmentation de la richesse publique avant plusieurs années. Quoi ! lorsque tout est en mouvement, que nous construisons plusieurs cents milles de

ch  
nc  
les  
des  
vo  
les  
col  
ser  
poi  
fav  
du  
l'ac  
c'es  
pen  
Tex  
nées  
une  
d'ab  
du  
Rev  
"  
Aug  
Reve  
Aug  
Reve  
Aug  
Reve  
Aug  
Reve  
Aug  
Reve  
Aug  
Les  
sent c  
vingt  
ceux  
oublie  
café  
1872  
vant  
deux c  
eu su  
une a  
cent ir

chemin de fer tous les ans, que notre industrie se développe, que les gouvernements locaux emploient des millions pour compléter nos voies de communications, exploiter les ressources des diverses provinces, coloniser les terres incultes, cela ne servirait à rien, ne stimulerait point la production des richesses, ne favoriserait point le développement du commerce, ne seconderait point l'accroissement des revenus ! Mais c'est absurde et M. Cartwright seul peut le prétendre. Est-ce que l'expérience des sept premières années du régime fédéral n'est point une preuve suffisante ? Nous avons d'abord le développement régulier du revenu public comme suit :

Revenus en 1867-68...	\$13,687,928.49
"    "    1868-69...	14,379,174.52
Augmentation.....	691,246.03
Revenu en 1869-70....	15,512,225.65
Augmen. sur 1868-69.	1,133,051.13
Revenus en 1870-71..	19,335,560.81
Augmen. sur 1869-70.	3,823,335.16
Revenus en 1871-72...	20,714,813.68
Augmen. sur 1870-71.	1,379,252.87
Revenus en 1872-73..	20,813,469.45
Augmen. sur 1871-72.	98,655.77

Les revenus de 1872-73 n'accusent qu'une augmentation de quatre vingt dix huit mille piastres sur ceux de 1871-72, mais il ne faut pas oublier que les droits sur le thé et le café ont été abolis à la session de 1872 par le parti conservateur, privant ainsi le trésor d'un million deux cent mille piastres. Il y a donc eu sur les autres sources de revenus une augmentation réelle de treize cent mille piastres pour compenser

la perte des douze cent mille piastres par l'abolition des droits sur le thé et le café et dépasser encore les revenus de l'année précédente d'une centaine de mille piastres.

Les revenus pour l'année courante, qui finit au trente juin prochain, atteindront très probablement vingt-trois millions; mais tout en ne les portant qu'à vingt deux millions et demi, nous avons la différence suivante avec les revenus de la première année de la confédération.

Revenus 1873-74....	\$22,500,000.00
"    1867-68.....	13,687,928.49
Augmentation.....	\$ 8,812,071.51

Le revenu public s'est donc accru de près de *neuf millions* de piastres pendant les sept premières années de l'union fédérale. Encore deux ans, et le revenu aura doublé depuis 1867.

Avec ce résultat publié dans son rapport des comptes publics, conçoit-on que M. Cartwright ait pu dire qu'il n'espérait point une augmentation de revenus ? C'est incroyable, mais cependant c'est bien vrai.

Le développement du revenu public est la preuve de l'accroissement des affaires du pays. J'ai préparé le tableau suivant des importations et des exportations de la Puissance depuis 1867.

	1867-68
Exportations.....	\$57,567,880
Importations.....	\$71,985,306
Total.....	\$129,553,186

1868-69.	
Exportations.....	\$ 60,474,781
Importations.....	67,402,170
Total.....	\$127,876,951
1869-70.	
Exportations.....	\$ 73,573,490
Importations.....	71,237,603
Total.....	\$144,811,093
1870-71.	
Exportations.....	\$ 74,173,618
Importations.....	86,947,482
Total.....	\$161,121,100
1871-72.	
Exportations.....	\$ 82,639,663
Importations.....	107,709,116
Total.....	\$190,338,779
1872-73.	
Exportations.....	\$ 90,610,573
Importations.....	126,586,523
Total.....	\$217,197,096

Ces chiffres prouvent que les affaires du pays ont progressé très rapidement et que le commerce comme le revenu aura doublé dans dix ans depuis 1867. Ce n'est certainement point se faire illusion que de supposer que le commerce s'élève en 1877 à deux cent cinquante huit millions de piastres, le double de ce qu'il était à la fin de la première année de l'union.

Malgré tous ces faits, M. Cartwright a cependant déclaré que le pays restera stationnaire pendant quelques années.

**PIERRE.**

Peut-être M. Cartwright a-t-il voulu dire que le gouvernement grit sera si inhabile que le pays en souffrira assez pour ne point faire de progrès.

**CHARLES.**

Cela pourrait bien être le cas, mais je ne puis point admettre que M. Cartwright ait pu le prévoir. Puisqu'il ne croyait point à l'augmentation des revenus, le bon sens, la prudence, la sagesse lui commandait de ne point demander à la chambre des subsides trop considérables. Au contraire que fait-il ? il porte les dépenses à la somme de *vingt-quatre millions six cent mille piastres*, deux millions de plus que le vote de l'année dernière.

**ALBERT.**

A quelle somme estime-t-il le revenu de l'année 1874-75 avec l'ancien tarif ?

**CHARLES.**

A vingt-deux millions seulement. Vous admettez avec moi qu'il se trompe grandement et qu'il fait preuve d'une grande ignorance du mouvement commercial du pays. Le revenu de l'année 1873-74, se serait élevé à près de vingt trois millions, et il est par conséquent absurde de supposer qu'il aurait diminué pour l'année 1874-75; lorsque l'on a la preuve que depuis 1867 l'augmentation moyenne du revenu a été de un million deux cent cinquante mille piastres par année. M. Cartwright pouvait, sans crainte de se tromper, estimer le revenu de l'année fiscale

proch  
vingt  
facile  
nir le  
reven  
dispe  
sacrif  
d'hui

prochaine, avec l'ancien tarif, à vingt trois millions et demi. Il était facile au gouvernement de maintenir les dépenses dans les limites du revenu probable, et il aurait pu se dispenser d'imposer au pays l'énorme sacrifice qu'il lui demande aujourd'hui

2 mai 1874.

ALBERT

N'as-tu pas dit, Charles, que la nouvelle loi des élections abolissait la qualification foncière pour les députés.

CHARLES.

Oui : c'est une réforme que je désapprouve complètement.

ALBERT.

Pourquoi ?

CHARLES.

Je persiste à croire que ceux qui sont honorés du mandat des électeurs et chargés de les représenter en parlement, doivent leur offrir toutes les garanties possibles. Celui qui est lié par la propriété aux intérêts du pays doit naturellement travailler avec plus d'ardeur à sa prospérité. Le cens d'éligibilité appuyé sur la propriété foncière revêt nos institutions d'un caractère conservateur très honorable.

Et pourquoi exiger une qualification quelconque pour l'électeur et n'en point vouloir pour l'élu. C'est une grave contradiction.

On décrète la qualification foncière pour les conseillers municipaux d'un village, et on la suppose inutile pour les députés à la chambre des communes où se décident les destinées du pays. Je ne conçois pas cela.

ALBERT.

La qualification pour les députés existe-t-elle en Angleterre ?

CHARLES.

Non, mais nos conditions sociales et économiques ne sont point les mêmes. En Angleterre les députés ne sont point payés. Ici, ils ont une indemnité sessionnelle de mille piastres. Cela constitue une grande différence. En Angleterre, un dessœuvré sans ressources ne peut point aspirer aux honneurs de la représentation. Ici, l'indemnité creera des ambitions et fera de la politique un métier assez rémunérateur. Si nos députés n'étaient point payés, j'aurais beaucoup moins d'objection à l'abolition de la qualification foncière. Mais je sais qu'en Canada l'on ne peut point retrancher l'indemnité aux députés. Les fortunes ne sont point assez nombreuses et assez considérables pour permettre à un bon nombre de personnes d'embrasser la politique tout à fait comme art d'agrément, tout en rendant service au pays. Nos hommes publics ont aussi leur vie à gagner, et l'on ne saurait leur imposer de trop grands sacrifices sans les forcer à retourner à la vie privée.

L'abolition de la qualification va donner le champ libre à tous les petits ambitieux, aux infimes démagogues, et il arrivera qu'à l'exemple du comté de Lévis, les collèges électoraux choisiront quelquefois des députés qui n'auront pas pour un sou d'intérêt dans le pays, et comme Fréchette, se hâteront de s'éclipser après l'élection, laissant les citoyens à déplorer leur erreur.

ALBERT.

On prétend que par certaines ruses, les candidats réussissent à éluder complètement la loi.

CHARLES.

C'est vrai, mais cela n'est point une raison pour abolir la qualification. Tout ce qu'il faut, c'est de faire la loi plus sévère. Aussi, pourquoi n'attend-on pas le résultat de quelques contestations d'élections devant les juges pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'assurer le respect de la loi. Avant de détruire une institution aussi conservatrice que le cens d'éligibilité, on devrait au moins essayer tous les moyens pour la garantir contre la supercherie de candidats peu scrupuleux.

PIERRE.

Sous de faux prétextes, les libéraux cachent leurs véritables tendances. Le suffrage universel est un de leurs articles de foi et ils veulent graduellement nous y conduire. Aujourd'hui, ils abolissent la qualification pour l'élu ; dans quelques mois, ils proposeront de l'abolir pour l'électeur.

ALBERT.

Je suppose que Fréchette votera de tout cœur pour l'abolition de la qualification.

PIERRE.

Sois-en certain. A l'avenir il pourra se présenter sans être obligé de se qualifier sur un marais aux environs de Sorel.

der  
lop  
ver  
mai  
des  
si l'  
nou  
que  
wri  
l'a c  
Tup  
berl  
min  
men  
tat c  
les c  
min  
gré c  
trés  
tés t  
jusq  
l'état  
nière  
man  
pre  
wrig  
produ  
anno  
certa  
dont  
ce de  
gnatr  
prenc  
premi  
élevés  
pour  
405,  
522. I  
compl  
les tro  
tousjour

### CHARLES.

Nous avons constaté dans nos deux derniers entretiens le développement du commerce et des revenus depuis 1867. Il nous reste maintenant à examiner l'état actuel des finances, pour se rendre compte si l'imposition des trois millions de nouvelles taxes est nécessaire. Il y a quelques jours, lorsque M. Cartwright a fait ce célèbre discours qui l'a couvert de ridicule, le docteur Tupper, député du comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, et ancien ministre, demanda au gouvernement de soumettre à la chambre l'état des revenus et des dépenses pour les dix premiers jours d'Avril. Le ministre des finances refusa, malgré qu'il soit d'usage et évidemment très important de donner aux députés toutes les informations possibles, jusqu'à la date la plus récente, sur l'état des finances. La semaine dernière, M. Tupper renouvelait sa demande, mais cette fois pour les vingt premiers jours d'Avril. M. Cartwright dut s'exécuter, et jeudi il produisait le rapport exigé, tout en annonçant, par un triste discours, certains amendements à son tarif dont j'aurai à vous parler. Eh ! bien, ce document officiel, portant la signature de M. Cartwright, nous apprend que les revenus pour les neuf premiers mois de l'année échus le premier jour d'Avril 1874, se sont élevés à \$16,096,927 et les dépenses pour la même période à \$15,970,405, laissant un surplus de \$126,522. Il reste encore trois mois pour compléter l'année fiscale, et ce sont les trois meilleurs mois. Ils donnent toujours un excédant de revenus sur

les dépenses. Vous savez que les subventions aux gouvernements locaux sont une des plus lourdes charges du trésor fédéral. Elles s'élèvent à près de quatre millions de piastres. Elles sont déjà tous payées pour l'année courante à même les revenus des neuf premiers mois. Cependant, il y avait au premier avril un surplus de cent vingt six mille piastres. Ce surplus aurait sans doute été augmenté considérablement par les opérations des trois derniers mois. Il est donc certain qu'avec l'ancien tarif il y aurait eu, au premier juillet 1874, une balance de moins de deux à trois cent mille piastres. En parcourant les estimés, j'ai trouvé que M. Cartwright demande pour l'année prochaine de voter de nouveau la somme au \$766,200 pour certains travaux publics. Cette somme ne sera point dépensée cette année. Plus de quatre cent mille piastres ont aussi été payées pour le fond d'amortissement de l'emprunt pour le chemin de fer Intercolonial.

Il est donc prouvé, par le document officiel, qu'il aurait eu un surplus à la fin de l'année 1873-74 avec l'ancien tarif, et qu'il n'était par conséquent point nécessaire d'augmenter les taxes.

Pour mieux se convaincre encore de l'inutilité des sacrifices imposés au peuple par le gouvernement rouge, examinons les calculs de M. Cartwright lui-même. Il prétend que son prédécesseur, M. Tilley, s'est considérablement trompé dans ses estimés des dépenses pour l'année courante et qu'au lieu de les supposer se limiter à \$22,000,000, il aurait dû les estimer à \$24,100,000.

M. Tilley estimait les revenus de 1873-74 à \$21,740,000. Après que le gouvernement fédéral eût assumé la dette d'Ontario et Québec, accordé \$150,000 au Nouveau-Brunswick, augmenté l'indemnité des députés et les salaires des membres du gouvernement et du service civil, fait sanctionner l'union de l'île du Prince-Édouard, M. Tilley déclarait qu'il y aurait probablement pour l'année 1873-74 un déficit de \$750,000, et il proposait de le combler par le surplus de l'année 1872-73. L'estimation de M. Tilley des revenus de l'année courante a certainement été dépassée d'une somme considérable. Proportionnellement à l'augmentation des revenus des neuf premiers mois sur ceux des neuf mois correspondants de l'année dernière, les revenus pour toute l'année seront de \$520,181, de plus que l'estimation de M. Tilley. Ajoutez ces \$520,181, aux \$21,740,000, que supposait M. Tilley, et vous avez un total de \$22,260,181.

Remarquez bien que ce sont des chiffres appuyés sur l'ancien tarif. Les résultats seront bien différents avec le nouveau. Ainsi lorsque dans nos derniers entretiens, je portais les revenus de 1873-74 à une somme totale depuis \$22,500,000 à \$23,000,000, je parlais toujours dans la supposition que le tarif eût été maintenu tel qu'il était.

Aux \$22,260,181, revenus de l'année, il faut ajouter le surplus de l'année 1872-73, que M. Tilley tenait en réserve pour combler le déficit créé par les dépenses additionnelles pour la dette d'Ontario et Québec, etc. Ce surplus, d'après les comptes de M. Cartwright, est de \$1,638,821 :

ajouté au \$22,260,181, nous avons un montant de \$23,899,002.

Sur les dépenses estimées par M. Cartwright à \$24,100,000, il faut retrancher la somme de \$481,665 pour le fonds d'amortissement du chemin de fer Intercolonial et \$766,200 qui ne seront certainement point dépensées parce que M. Cartwright demande à la chambre de les voter de nouveau pour l'année prochaine. Ces deux sommes réunies donnent un montant de \$1,247,865, qui, retranché des \$24,100,000, laisse une balance de \$22,852,135. Pour rencontrer cette somme nous avons le chiffre mentionné plus haut, c'est-à-dire \$23,899,002.

C'est une simple soustraction,

	\$23,899,002
Moins .....	\$22,852,135
	<hr style="width: 100px; margin: 0 auto;"/>
Surplus .....	\$1,046,867

Ainsi, avec les calculs mêmes de M. Cartwright, nous arrivons à la conclusion que sur les opérations des deux années 1872-73 et 1873-74, il y aurait eu au premier juillet prochain un surplus réel de plus d'un million de piastres.

Mais il est bien évident aussi que M. Cartwright a considérablement grossi le chiffre des dépenses, en le portant à \$24,100,000. Puisque d'après le document soumis à la chambre par M. Cartwright, il n'est que de \$15,970,405, pour les neuf premiers mois de l'année, malgré le paiement complet des subventions aux provinces, il est difficile de croire que les dépenses pour les trois mois Avril, Mai et Juin, s'élèveront à \$8,129,595, lorsque pour les trois

mois  
elles  
Elli  
point  
à-dire  
mois.  
déjà c  
de \$.  
Vous  
instan  
tionne  
premi  
de l'a  
l'anci  
être à  
avait  
surplu  
1873-7  
Je v  
pensai  
aussi s  
pelez c  
ai dit  
probab  
un mil  
devant  
nous a  
qu'il y  
avril a  
posait.  
Cartwr  
chamb  
tant pa  
preuve  
et de s  
doute p  
bord r.  
Tupper  
intéress  
Je cr.  
ment p  
par les  
Cartwri  
dépense  
l'année,

mois correspondants de 1872-73, elles n'ont été que de \$5,911,662.

Elles ne dépasseront probablement point deux millions par mois, c'est-à-dire six millions pour les trois mois. Six millions et les \$15,970,405 déjà dépensées forment un montant de \$21,970,405 : soit \$22,000,000. Vous vous rappelez qu'il y a un instant nous calculions que proportionnellement aux recettes jusqu'au premier Avril, les revenus complets de l'année se seraient élevés, avec l'ancien tarif, à \$22,260,181 ; peut-être à \$22,500,000, et au-delà. Il y avait donc la certitude d'un joli surplus sur les opérations seules de 1873-74.

Je vous l'avoue franchement, je ne pensais point l'état des finances aussi satisfaisant et vous vous rappelez que ces jours derniers, je vous ai dit que je pensais qu'il y aurait probablement un déficit d'à peu près un million. Mais le document mis devant la chambre par M. Cartwright nous a apporté la bonne nouvelle qu'il y avait un surplus au premier avril au lieu du déficit que l'on supposait. Il en coûtait beaucoup à M. Cartwright de communiquer à la chambre et au pays ce fait important parce qu'il savait que c'était la preuve irréfutable de son ignorance et de son incapacité, et c'est sans doute pour cette raison qu'il a d'abord refusé la demande du Dr. Tupper pour la production de ces intéressants détails.

Je crois vous avoir surabondamment prouvé, premièrement, que par les chiffres du document de M. Cartwright sur les recettes et les dépenses des neuf premiers moi des l'année, et secondement, par ses pro-

pres calculs, il n'y aurait point eu de déficit à la fin de l'année avec l'ancien tarif, et que par conséquent il n'y avait pas la moindre nécessité ou l'ombre d'une raison d'une augmentation des taxes.

ALBERT.

J'en suis convaincu. Tu manies les chiffres avec beaucoup d'habileté, et je te suis réellement reconnaissant pour les explications si claires que tu nous a données.

CHARLES.

Il n'est point nécessaire d'être grand financier pour faire quelques calculs, et tu vois qu'il m'a suffi de me procurer une copie des comptes publics, le budget pour 1873-74, et les débats parlementaires sur le tarif, pour se mettre en position d'étudier nous-mêmes cette importante question des finances, se rendre compte de l'état réel des affaires du pays et conclure que le gouvernement en imposant des taxes au montant énorme de trois millions de piastres, exige un sacrifice que rien ne justifie, et que ceux qui prétendent que la somme demandée est nécessaire sont ou des ignorants ou des gens qui cachent à dessein la vérité pour tromper le peuple. Si nous avions toujours pris autant de soin à juger par nous-mêmes les questions politiques, Fréchette ne nous aurait point exploités comme il l'a fait, et nous n'aurions point aujourd'hui le cuisant remords d'avoir aveuglément contribué à l'envoyer à la chambre pour y taxer des articles de première nécessité pour le pauvre. Heureusement, il ne nous y reprendra plus.

PIERRE.

M. Cartwright a-t-il donné un état des recettes pour les premiers vingt jours d'avril ?

CHARLES.

Oui, elles se sont élevées à trois millions. Les dix derniers jours vont sans doute donner sept à huit cent mille piastres ; ce qui fait près de \$20,000,000 pour les dix mois expirés au trente avril.

J'aurais encore quelques chiffres à soumettre à votre considération, mais je les réserve pour notre prochaine réunion.

ALBERT.

J'ai lu dans plusieurs journaux que M. Cartwright a fait une peinture bien sombre des affaires de la Puissance, a mis en doute notre prospérité et exprimé des craintes sur l'avenir. Ce langage ne doit point être de nature à faire beaucoup de bien à la Puissance.

CHARLES

Les paroles malheureuses de M. Cartwright nuiront sans doute au crédit du Canada. Sous l'ancien gouvernement, les bons de la Puissance étaient cotés à une prime de trois ou quatre sur le marché anglais. Il paraît que depuis l'avènement de M. McKenzie, leur valeur est tombée. M. Cartwright n'a pas parlé de manière à inspirer la confiance aux capitalistes de la mère-patrie. Nous avons des travaux publics considérables à compléter. Il nous faut élargir nos canaux et construire le chemin de fer du Pacifique. Nous

aurons à contracter pour ces entreprises de forts emprunts. Il est donc d'un intérêt vital pour la Puissance que son crédit soit aussi bon que possible pour lui permettre de transiger avec avantage. Cependant M. Cartwright et le gouvernement ont méconnu leur devoir au point de faire naître des doutes sur la prospérité de la confédération et affecter par conséquent notre crédit, pour se payer la triste satisfaction d'accuser leurs prédécesseurs.

Cette année même, M. Cartwright devra peut-être emprunter une quinzaine de millions. Si par ces imprudentes et mensongères paroles, nos bons baissent au moins de deux pour cent—ce qui est plus que probable,—sur chaque cent mille piastres, qu'il empruntera, le pays perdra deux mille piastres, soit vingt mille piastres par million, et trois cent mille piastres sur quinze millions. L'ignorance et l'incapacité de notre ministre des finances nous coûtera cher.

PIERRE.

Il compensera la perte par une taxe sur le thé !.....  
J'espère que les chefs de l'opposition ont suffisamment prouvé que M. Cartwright s'est grossièrement trompé et qu'il n'a aucune idée des ressources du pays. Ce démenti à de stupides assertions aura peut-être pour effet de relever notre crédit un instant affecté.

CHARLES.

Cela n'est pas impossible, mais les avancés de M. Cartwright nous feront même dans ce cas un tort considérable. Si l'on prouve aux

capita  
que l'  
si imp  
fait ;  
res, il  
que le  
inspir  
qu'il  
à nég.  
du ma  
bien  
conféc  
point  
sent s  
exposé  
pendu  
tration  
prome  
McKe  
telier  
baisse  
C'est  
pays  
tombé  
princi  
n'hési  
de let  
instinc  
des ac  
porte c  
leur se

capitalistes anglais qui nous prêtent que l'homme chargé du portefeuille si important des finances est tout-à-fait inhabile à administrer nos affaires, ils conclueront tout simplement que le gouvernement actuel ne peut inspirer beaucoup de confiance et qu'il est bon d'être très-prudent à négocier avec lui. Les habitués du marché monétaire anglais croient bien à la prospérité présente de la confédération, mais ils n'ignorent point que ces progrès jusqu'à présent si réguliers et si solides sont exposés à être momentanément suspendus par la mauvaise administration des affaires publiques que promet le gouvernement de M. McKenzie. Le crédit ayant essentiellement la confiance pour base, baissera si la confiance diminue.

C'est un grand malheur pour le pays que le gouvernement soit tombé aux mains d'hommes sans principes et sans patriotisme qui n'hésitent pas à nuire aux intérêts de leur patrie pour satisfaire leurs instincts de vengeance et calomnier des adversaires dont la supériorité porte ombrage à leur médiocrité et leur sottise ambition.

5 mai 1874.

CHARLES.

Ce soir nous parlerons spécialement des taxes.

PIERRE.

C'est un sujet intéressant. Le peuple que l'aborde généralement qu'en froissant les sourcils. Ne pensez-vous pas comme moi que c'est tout de même un peu agaçant de voir M. McKenzie se jucher sur la majorité parlementaire qui lui sert de trône, et crier dans son porte-voix Cartwright: « Holà, heureux mortels qui habitez le Canada, ouvrez donc vos bourses pour que j'y plonge la main. Je suis entouré de difficultés, assiégé par les solliciteurs, ahuri par les affamés. Ne badinez pas, donnez-moi de l'argent, je l'exige et j'en ai besoin. Il me faut en distribuer aux bons amis qui m'ont aidé à forcer l'entrée de la crèche. Ne marchandez pas; vous imagineriez-vous par hasard qu'un libéral comme moi puisse être mesquin? croyez-vous que je vais lésiner avec de fidèles serviteurs? Pensez-vous par exemple que je refuserai à Fréchette des annonces et des jobs pour le *Courrier d'Outaouais*? Mais non, c'est impossible, il est si bon garçon, si dévoué, si solide, si docile, si soumis, si obéissant. Il ne me crée pas le moindre trouble, pas le moindre souci. La question de l'amnis-

une  
.....  
positi-  
que  
ment  
e des  
nti à  
-être  
it un

mais  
nous  
1 tort  
a aux

tie m'embêtait. Diable, j'eus un instant le frisson. Mais je me ravisai. Je posai doucement, et avec beau coup de tendresse, la main sur l'épine dorsale de mes trois collègues, Dorion, Fournier, et Letellier. De suite, ils inclinèrent la tête en souriant. J'adressai furtivement un joli clin-d'œil à Fréchette. Rusé comme un renard, il me comprit. Le moment suprême arriva. Je le vis se lever majestueusement et suivant l'habitude qu'il a contractée lorsqu'il était acteur à Chicago, se pla cer la main sur le cœur. Je vous l'avoue, il y avait du cynisme dans cette pose théâtrale. Quoique peu scrupuleux, je ne pus m'empêcher de frémir. Cette main me paraissait étouffer les cris de la conscience. Il vota contre l'amnistie le front haut et l'œil flamboyant. En retour, je lui dois de petites faveurs, mais c'est vous qui les paierez. Allons, point d'hésitations, exécutez - vous de bonne grâce, vous y êtes condamnés. Vous n'ignorez point qu'avec la majorité qui m'appuie je puis tout oser, tout faire. S'il m'en prenait envie, je l'obligerais à voter pour vous pendre. Toutefois je ne suis point aussi cruel. Je me contenterai de jolis dons gracieusement faits. Tenez, je vous tiens quitte pour trois millions cette année. Mais remarquez-bien, que vous vouliez ou que vous ne vouliez pas, je les prends. Voilà tout. Fréchette va me voter cela avec beaucoup de plaisir, le Dr. St. Georges aussi, l'énorme Pozer pareillement. Mon armée m'est plus dévouée que ne l'étaient les soldats du grand Napoléon. Il me fallait des gens de cette espèce. Plus heureux que Pompée, il n'a suffi de frapper

la terre du pied pour en faire jaillir une légion décidée à me suivre partout."

Et le peuple paie le violon.

ALBERT.

C'est une musique qui coûte cher. Il faut y songer ; trois millions de piastres de taxes nouvelles d'un seul coup, c'est quelque chose d'affreux. Les électeurs sont bien obligés de payer, puisque M. McKenzie l'ordonne et que Fréchette l'approuve, mais je suis certain qu'ils s'en rappelleront en temps et lieu.

CHARLES.

Malgré que l'état des finances n'exigeât nullement de nouveaux sacrifices, le gouvernement de M. McKenzie se décida donc à augmenter les taxes. Incapable d'apprécier la situation réelle de nos affaires, le ministre des finances a fait preuve d'une ignorance complète des besoins du commerce dans le remaniement du tarif qu'il prétend nécessaire. Il a commencé par attaquer des articles de première nécessité, le thé et le café. Tout le monde boit du thé et du café, et cette taxe pénétrera en même temps dans le somptueux palais du riche, l'humble demeure de l'ouvrier et la chaumière du paysan.

Secondement, il proposa de taxer le sucre. C'est aussi un article de consommation générale. Cet impôt aurait frappé impitoyablement le pauvre.

Troisièmement, il imposait un droit sur un grand nombre d'articles qui servent à la construction des navires. Cette taxe était odieuse,

abo  
eu p  
indt  
vire  
bec,  
noti  
loir  
calc  
blis  
mer  
nav  
tonr  
un t  
nav  
cha  
aura  
seul  
poir  
vrag  
toye  
le fe  
saire  
men  
mis  
de r  
tion  
liore  
de c  
Cart  
pose  
Ci  
droit  
le sc  
les .  
Frar  
pre  
droi  
cem  
étaie  
vant  
Si  
eux,  
Il p  
relat

abominable, exécrable. Elle aurait eu pour effet de nuire à la grande industrie de la construction des navires qui donne ici, à Lévis et Québec, du travail à une forte partie de notre population. C'était donc vouloir taxer le travail des ouvriers. Des calculs soumis à M. Cartwright établissent que son projet aurait augmenté les frais de construction d'un navire d'une piastre au moins par tonneau. Ainsi, en ne portant qu'à un total de cinq mille tonneaux les navires qui se construisent dans les chantiers de Lévis, nos constructeurs auraient payé cinq mille piastres seulement pour les taxes. Ce n'était point un moyen d'assurer de l'ouvrage à une grande partie des citoyens de notre ville.

Quatrièmement, il voulait taxer le fer et une foule d'articles nécessaires à la construction et l'équipement des chemins de fer. Il est admis de tous le monde que le secret de notre prospérité est la construction des chemins de fer. Il faut améliorer et compléter notre système de communications intérieures. M. Cartwright avait donc tort de proposer cet impôt.

Cinquièmement, il augmentait les droits sur les vins, mais il avait eu le soin de frapper d'une lourde taxe les vins doux qui nous viennent de France, généralement à l'usage de presque toutes les familles, et d'un droit léger les vins de très haut prix comme le champagne. Ces taxes étaient encore tout-à-fait au désavantage du pauvre.

Sixièmement, il taxait les spiritueux, le tabac, certains objets de luxe. Il proposait aussi d'amender la loi relative au revenu de l'intérieur

pour taxer le tabac manufacturé dans ce pays.

Ce ridicule remaniement du tarif a soulevé une explosion de protestations de la part du peuple et des hommes d'affaires. Les députations visitèrent en grand nombre Ottawa et voulurent faire entendre raison à M. Cartwright et au gouvernement. La presse qui a conservé assez d'indépendance pour exprimer les véritables sentiments du peuple, condamna les impôts proposés pour les trois bonnes raisons qu'ils n'étaient point nécessaires, qu'ils frappaient trop injustement le pauvre et qu'ils étaient défavorables à certaines industries importantes.

La solennelle parole du peuple fortement exprimée, effraya un peu M. Cartwright et le gouvernement qui consentirent à modifier considérablement leur tarif, admettant qu'ils avaient été incapables de juger par eux-mêmes tout ce qu'il y avait d'absurde et d'inique dans leurs premières propositions.

ALBERT.

Ont-ils un peu réduit le montant de trois millions qu'ils demandaient ?

CHARLES

Non, il leur faut leurs trois millions, pas un sou de moins. M. Cartwright ne veut point en démordre. Il a fait certains changements obtenus par la pression du dehors et l'initiative du peuple. Cependant, il maintient la taxe sur le thé et le café, sur plusieurs articles nécessaires à la construction des navires et sur certains autres pour les chemins de

fer. Il laisse la taxe sur le tabac, les spiritueux, augmente un peu les droits sur les vins très chers et diminue sur les autres. Les articles qui payaient quinze pour cent et qu'il avait d'abord proposé d'élever à seize et deux tiers sont portés à dix-sept et demi. Avec ce tarif, le gouvernement espère obtenir les trois millions qu'il veut avoir.

Je réserve pour un autre jour certaines considérations sur les opinions d'autrefois de nos libéraux en matière d'impôt et leurs actes à présent qu'ils sont au pouvoir. J'en veux, ce soir, que considérer quelle somme la province de Québec aura à payer des trois millions exigés inutilement par le gouvernement et quelle part des dépenses de cette somme elle peut espérer en retour.

ALBERT.

C'est un calcul important. Puisque nous sommes condamnés à payer, il n'est pas mal de s'enquérir si l'on nous donne une juste partie des libéralités du gouvernement.

CHARLES.

La province de Québec a une population de un million deux cent mille âmes, c'est-à-dire un peu moins d'un tiers de la population de la Puissance. Elle paiera donc un peu moins d'un tiers des trois millions de piastres de nouveaux impôts : soit \$900,000.

Dans le budget presque tout voté maintenant, il y a, cette année, une somme de \$2,630,300 pour les travaux publics imputables aux revenus. Cette somme approche les trois millions. Sur ces \$2,630,300, la province

de Québec n'est allouée pour les travaux publics que le faible montant de \$460,000, tandis que \$1,120,000 sont votées à Ontario, deux fois et demie plus que Québec. La balance de \$1,050,300,—plus du double de la somme qui nous est accordée—est divisée entre les petites provinces. Voilà comment le gouvernement de M. McKenzie nous traite. Il nous fait payer, mais il dépense tout l'argent dans les autres provinces et croit nous satisfaire en nous jetant une maigre pitance.

PIERRE.

Et pourtant ces rouges ont bien crié que les conservateurs sacrifiaient la province de Québec, ne lui assuraient point sa part des travaux publics et donnaient tous les revenus aux autres provinces. Que font-ils aujourd'hui ? Ne sanctionnent-ils pas la plus flagrante injustice et ne consentent-ils pas à ce que l'on accordé à Ontario et aux autres provinces trois piastres contre la province de Québec une ? Vraiment, ils démolissent sur tous les points leur échafaudage des anciens jours. Tous leurs actes ne sont que la contradiction complète de ce qu'ils ont dit autrefois.

CHARLES.

Combien de foi ne nous a-t-on pas chanté, par exemple, que la ville de Québec surtout était sacrifiée par les conservateurs. A présent que ces nationards sont au pouvoir, M. McKenzie fait voter cette année \$182-200 pour des travaux à Toronto et \$17.800 seulement pour Québec.

C'est un triste état de choses et il est difficile de prévoir jusqu'où

nou:  
nept  
nist

nous conduiront la faiblesse, l'ineptie et l'insouciance des trois ministres français.

7 mai, 1874.

CHARLES.

M. Joseph, vous êtes toujours fidèle au rendez-vous.

M. JOSEPH.

Oui, vous m'intéressez beaucoup. J'ai très attentivement écouté les explications que vous avez données, samedi dernier, sur la situation financière du pays. Je suis parti bien convaincu que vous avez abondamment prouvé que M. Cartwright est un ignorant, un incapable, et le gouvernement de M. McKenzie un triste assemblage de petits ambitieux et de médiocrités. Il suffit de vous dire que depuis bien des années j'ai lutté pour le parti conservateur pour vous apprendre que je n'ai toujours eu qu'une petite idée des grands hommes du parti grit-nationard. Autrefois, j'ai eu moi aussi mes velleités libérales, mais elles ne furent point de longue durée. J'espère avoir l'occasion de vous dire le pourquoi et le comment de cette conversion.

J'ai une petite nouvelle à vous communiquer. Je crois que nous aurons ce soir la visite de mon neveu Louis. Vous le connaissez et vous savez qu'il a toutes les idées d'un nationard de la plus belle espèce. Il lit régulièrement *l'Echo*, mais ne peut s'empêcher de mani-

fester du mécontentement de ce que vous n'approuvez pas le gouvernement qu'il admire et Fréchette qu'il croit un être étonnant. Je l'ai rencontré aujourd'hui et nous avons engagé une assez vive discussion sur les sujets que vous avez traités. Je lui ai proposé de se rendre ici pour converser librement avec vous, ses anciens compagnons d'armes. Il a d'abord hésité, puis finalement a fini par me dire qu'il viendrait. Je l'attends.

PIERRE

Je serai charmé de sa visite, premièrement pour lui-même personnellement. C'est un brave garçon, doué d'un bon cœur et d'une âme sincère. Secondement, parceque nous réussirons peut-être à lui prouver et lui faire comprendre qu'il est dans l'erreur.

M. JOSEPH

Cela n'est pas impossible. Je crois encore qu'il y a moyen de le convaincre. Il n'est point libéral par caprice. Seulement, il s'est laissé tromper, lui aussi, par les grands mots des nationards lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Il ne se refusera pas à considérer de nouveau ses opinions.

ALBERT

On frappe à la porte, c'est probablement lui.

CHARLES

Ouvres de suite, Pierre, ne le fais pas attendre.

PIERRE

Je te salue, mon cher Louis, quelle

heureuse inspiration t'a donc conduit vers nous ?

LOUIS

Vous savez bien que j'aime toujours à vous voir. Je désire aussi causer politique avec vous. Vous me paraissez vouloir vous séparer de nous complètement, et j'aimerais à ne pas vous laisser passer à l'ennemi sans vous dire ma manière de penser. Vous accorderez, je l'espère, cette permission à un ami ?

CHARLES.

Sans doute, tu peux parler en toute liberté. Nous discutons pour s'instruire et nous ne demandons pas mieux que d'entendre les objections de part et d'autre..... Tiens, commence donc par te servir un de ces bons cigares. Ils sont excellents, et l'on dirait qu'ils excitent la verve. Seulement ils coûtent cher depuis la taxe.

LOUIS.

Point d'objections, certes..... J'ai lu tout ce que l'Echo a publié de vos entretiens. Je ne vous le cache pas, plusieurs fois j'ai été mécontent contre vous. Je trouve vos critiques un peu prématurées et trop sévères. Cela me paraît curieux chez de si zélés partisans, il y a quelques mois.

PIERRE.

Que tu aies été surpris, je le conçois bien, mais cela ne prouve point que nous ayons tort. Je crois que nous avons une longue querelle à vider. Tu me parais encore tout confiant dans les hommes au

pouvo  
aux a

Mais  
suppo  
d'hui r

Tu e  
plique  
par la

J'ent  
change  
de cher

C'est  
mon c  
que les  
rien, et  
vent uc  
inconsi.  
donne l  
mais bi  
principe  
individ  
l'excite  
être pa  
persiste  
ou trois  
charge

Ne te  
réussir

Ne di  
voudra  
ment à

pouvoir. Nous sommes actuellement aux antipodes.

LOUIS.

Mais je suis consistant, moi. Je ne supporte point des hommes aujourd'hui pour les condamner demain.

PIERRE.

Tu es consistant, dit-tu, mais explique-moi donc ce que tu entends par la consistance politique.

LOUIS.

J'entends que l'on ne doit point changer de parti comme l'on change de chemises.

PIERRE.

C'est tout cela ? tu n'es pas fort, mon cher Louis. Moi, je prétends que les hommes et le parti ne sont rien, et que les principes seuls doivent nous occuper. L'on n'est point inconsistant parce que l'on abandonne le parti pour les principes, mais bien lorsque l'on sacrifie les principes pour le parti et certaines individualités. Mon cher Louis, ne t'excite point trop, tu finiras peut-être par te joindre à nous, si tu persistes à assister seulement deux ou trois fois à nos entretiens. Je me charge de te convaincre.

LOUIS.

Ne te fais point illusion, tu n'y réussiras point.

PIERRE.

Ne dis pas cela, je sais que tu ne voudras point refuser ton assentiment à l'évidence.

LOUIS.

Oui, c'est vrai, mais les preuves sont de mon côté.

PIERRE.

Tu as raison, se sont tes chefs qui les fournissent, mais pour leur propre condamnation.

Tiens, Louis, lors de notre premier entretien, Albert, quoique moins prononcé que toi, était cependant pour le gouvernement rouge et Fréchette qui le sert si bien. Il se permettait certaines remarques favorables, mais bientôt il trouva la position intenable et ne pût refuser d'admettre ce qui lui sautait aux yeux.

ALBERT.

Pierre a parfaitement raison. Il m'en coûtait d'admettre que j'ai été exploité, mais à la fin j'ai cru qu'il était plus courageux et plus honorable de l'avouer franchement.

LOUIS

Pierre aura plus de difficultés avec moi.

CHARLES

Puisqu'il faut discuter, commençons de suite. Nous te laissons le choix des armes. Quel sujet abordes-tu le premier !

LOUIS

Celui des finances.

PIERRE.

Comme tu le voudras, mais je crois que tu choisis mal pour le début.

**LOUIS**

Et pourquoi ?

**PIERRE**

Parce que l'on va te prouver que le gouvernement que tu admires suit une misérable politique financière.

**LOUIS**

Je prétends, moi, qu'il a raison. Il faut bien qu'il paie aujourd'hui les dépenses de l'ancien gouvernement.

**CHARLES**

Que dis-tu ? Tu n'as donc pas lu l'*Echo* sur lequel sont publiés tous les chiffres qui prouvent que M. Cartwright n'est qu'une nullité sottement prétentieuse.

**LOUIS**

Oui, j'ai tout lu cela. Mais soyez donc de bon compte, n'est-il pas vrai que les dépenses ont été augmentées tous les ans depuis 1867 ?

**CHARLES**

Tu répètes là l'objection soulevée par la presse ministérielle. Ces journaux, comme leurs maîtres, veulent nous faire accepter sans murmures les nouvelles taxes et espèrent que nous serons assez crédules pour excuser le gouvernement de M. MacKenzie et condamner, sur leurs avances gratuits, l'administration des conservateurs. Ils se trompent et ne réussiront point à nous bander les yeux.

Tu dis que les dépenses ont augmenté depuis 1867. C'est vrai et posons d'abord les chiffres pour pou-

voir discuter plus facilement. Je ne me contente pas de mots sonores, il me faut des chiffres, des preuves irréfutables. Tu me permets sans doute de placer les revenus à côté des dépenses pour faire la comparaison. Tiens, voici les comptes publics du Canada pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1874. Tu vois comme nous que tout ce que ce livre contient est publié sous la signature et la responsabilité de M. Cartwright, le ministre des finances. Tu ne peux point récuser ce témoin.

L'état comparatif des revenus et des dépenses depuis 1867, est comme suit :

	Dépenses.	Revenus.
1867-68	\$13,446,092.96	\$ 13,687,92 .49
1868-69	15,038,084.00	14,379,174.52
1869-70	14,345,509.58	15,512,225.65
1870-71	15,623,081.72	19,335,560.81
1871-72	17,589,468.82	20,714,813.68
1872-73	19,174,647.92	20,813,469.45

Montant.	\$94,256,945.00	\$194,443,172.60
Moins . . . . .		94,256,905.00

Différence. . . . . \$10,186,267.60

Il y a donc eu un excédant total des revenus sur les dépenses de \$10,186,267.60.

**LOUIS.**

Cela ne prouve point que les dépenses n'ont pas augmenté.

**CHARLES.**

Sois patient, j'y arrive. Les dépenses pour 1872-73 ont été de.....\$ 19,174,647.92  
En 1867-68 de..... 13,486,092.96

Augmentation...	5,688,544.96
Les revenus de 1872-73 ont été de.....	20,813,469.45
En 1867-68 de.....	13,687,928.49

Augmentation... 7,125,540.96

Si P  
dépen  
reven  
suivar

Augm  
vend  
Augme  
pens

Di

Il re  
la jolie  
cent tr  
n'est-il  
même

Les é  
il ne fa  
cher Lc  
toba, le  
Prince.  
du No.

à l'uni.  
surbe c  
d'admin  
tionnair  
agrandi,  
que les  
quelqu'  
nement  
terre, de  
plus che  
traiterai  
lui répor  
ne sau  
millions  
prix de  
tion gou  
cer sur u  
millions  
des déper  
pour un  
mille mi  
crève les

Si l'on déduit l'augmentation des dépenses de l'augmentation des revenus nous avons le résultat suivant :

Augmentation des re- venus .....	\$7,125,540.96
Augmentation des dé- penses.....	5,688,544.96
	<hr/>
Différence .....	\$1,436,996.00

Il reste donc en faveur du revenu la jolie balance de un million quatre cent trente six mille piastres. Cela n'est-il point de nature à satisfaire même les plus exigeants ?

Les dépenses ont augmenté, mais il ne faut pas que tu oublies, mon cher Louis, que depuis 1867, Manitoba, la Colombie Anglaise, l'île du Prince-Edouard et tous les territoires du Nord - Ouest ont été annexés à l'union. Il serait tout-à fait absurbe de prétendre que les frais d'administration peuvent rester stationnaires lorsque le territoire est agrandi, que la population augmente, que les richesses se développent. Si quelqu'un te disait que le gouvernement des Etats-Unis, de l'Angle terre, de France, ne doit point coûter plus cher que celui du Canada, tu le traiterais sans doute d'insensé, et tu lui répondrais, avec raison, que l'on ne saurait gouverner quarante millions d'individus pour le même prix de quatre millions. L'action gouvernementale pour s'exercer sur un territoire de plus de trois millions de milles carrés, exige des dépenses plus considérables que pour un territoire de quelques cent mille milles. Cela est évident et crève les yeux.

M. JOSEPH.

En effet, cela bien simple et se prouve par une plus petite comparaison. Est-ce que, par exemple, les frais d'entretien d'une maison de trois étages sont les mêmes que ceux d'une maison d'un seul étage ? Est ce qu'un cultivateur peut exploiter pour le même prix une terre de dix arpents de large sur quarante de profondeur et une autre de quatre arpents de large sur la même profondeur ? Lorsque j'étais dans les affaires, j'en ai fait l'expérience maintes et maintes fois, tous les jours. Je commençai avec un tout petit capital, quelques piastres seulement, mais l'augmentation graduelle de mon commerce exigea une augmentation proportionnelle de frais, de dépenses. Au lieu d'un commis, il m'en fallut deux, trois, quatre, six. Au lieu d'une modeste maison, je dûs construire un établissement considérable, et tout allait en augmentant, mais les affaires aussi, les profits pareillement. Il ne m'est jamais venu à l'idée de m'en plaindre.

LOUIS.

Ce que vous dites a sans doute bien du bon sens, mais cette augmentation des dépenses créée par les conservateurs est toujours bien aujourd'hui la cause de l'augmentation des taxes.

CHARLES.

Non, non, non, Louis. Ce sont les journaux ministériels qui disent cela, mais tu en trouves la preuve nulle part. Les chiffres mêmes de M. Cartwright lui donnent le plus beau démenti en pleine figure.

e  
il  
es  
ls  
té  
ai  
cs  
x-  
no  
n-  
et  
ht,  
eUX  
  
s et  
me  
  
s.  
2 49  
74.52  
25 65  
20.81  
13.63  
69.45  
  
172.60  
905.00  
  
267.60  
total  
s de  
  
de-  
  
Les  
été  
347.92  
92.96  
  
544.96  
  
469.45  
928.49  
  
540.96

Il te suffit de jeter un coup-d'œil sur le tableau qui précède pour te convaincre que le gouvernement conservateur, agissant tout à fait comme un homme d'affaires intelligent, a subi la nécessité des dépenses additionnelles causées par les progrès du pays, mais n'a pas été au-delà. Toujours il a maintenu le chiffre des dépenses inférieur à celui des revenus, parceque depuis 1867 il y a eu un surplus tous les ans. Tu vois qu'en 1868, 1869, les dépenses n'ont augmenté que bien peu. En 1869-70 les revenus ayant dépassé considérablement ceux des années précédentes, le gouvernement conservateur s'engagea dans la construction de travaux publics très importants et même nécessaires. En 1870-71, les revenus accusent une augmentation de près de quatre millions et ceux de 1871-72 d'un million quatre cent mille piastres. Les conservateurs ont continué les travaux publics et aboli les droits sur le thé et le café. Dis-moi franchement, Louis, est ce que cette politique du parti conservateur est condamnable? Réponds-moi par ta propre raison, et non parce que des journaux payés par le gouvernement actuel sont intéressés à te faire croire.

LOUIS.

Que veux-tu que je te dise? Tu comprends qu'il m'en coûte de l'admettre.

PIERRE.

Sois donc plus homme que cela. Il n'est point honorable de persister dans son erreur pour le seul motif

de ne point vouloir admettre que l'on s'est trompé.

LOUIS.

Bien vrai: mais je ne suis point encore tout-à-fait convaincu.

CHARLES.

Te faut-il encore des chiffres?

LOUIS.

Où:

CHARLES.

Demain soir tu en auras à satisfaction.

LOUIS.

C'est curieux, je venais pour vous convertir de nouveau à la doctrine libérale et je sens moi-même ma foi chanceler. Cependant, si vous réussissez avec les finances, je pense que j'aurai mon tour sur la question de l'amnistie.

PIERRE.

N'espère point trop. Je t'assure que nous avons des idées bien arrêtées et bien appuyées sur l'amnistie.

PIERRE.

Un mot avant de partir. Savez-vous qu'à Ottawa en parlant de Fréchette l'on dit toujours le député de Chicago et non le député de Lévis.

ALBERT.

Ce n'est point surprenant. Il s'intéresse beaucoup plus à Chicago qu'à Lévis. Il y est allé se promener il y a quelques jours; mais il n'est point venu nous voir.

Ce  
quel  
l'am

Je  
point  
man  
pour  
dress  
se la  
diens  
sont  
deval  
leur  
tiem  
l'inst  
l'Eur  
lui, la  
pas f

PIERRE.

C'est dommage, je lui aurais fait quelques questions sur les taxes et l'amnistie.

CHARLES.

Je pense bien qu'il préfère ne point s'exposer à de semblables demandes et il a cru qu'il valait mieux pour lui rédiger à Ottawa une adresse très flattense et aller ensuite se la faire présenter par les canadiens de Chicago. Ces derniers se sont informés, paraît-il, si l'annexion devait avoir lieu bientôt. Fréchette leur aurait répondu d'attendre patiemment et qu'un beau matin, à l'instar de Napoléon qui taillait l'Europe en tous sens, il changerait lui, la carte de l'Amérique. N'est-il pas fort le jeune homme.

8 Mai 1874.

CHARLES.

Hier soir, mon cher Louis, je me suis engagé à te donner encore des chiffres pour compléter chez toi la conviction dont j'ai jeté les bases.

LOUIS.

Pas si facile de me convaincre. J'allais te poser une question assez importante. N'est il pas vrai que le parti conservateur a beaucoup augmenté la dette du pays ?

CHARLES.

Très bien ; c'est précisément ce à quoi je m'attendais. Tu as relu depuis hier quelques vieux journaux ministériels autrefois oppositionnistes, et tu as cru nous effrayer avec cette question. Mais la réponse ne se fera point attendre. Tiens, ouvre encore une fois ce livre bleu, les comptes publics du Canada. La signature de M. Cartwright est bien là. Regarde avec moi ce tableau-ci. Il est intitulé : "Etat comparatif de la dette du Canada, du 1er juillet 1867 au 1er juillet 1873 selon le taux d'intérêt." Que lis-tu ? Tu constates premièrement qu'en 1867, à l'époque de l'union fédérale, la dette, déduction faite de l'actif, était de \$75,728,641,37.

En 1873, moins l'actif, de \$99,848,461.64. Prenons de suite la différence :

ue

oint

atis-

vous  
strine  
la foi  
réus-  
se que  
ou de

assure  
en ar-  
r l'am-

Savez-  
lant de  
député  
e Levis.

Il s'in-  
ago qu'à  
ener il y  
est point

1873.....\$99,848,461-64  
 1867.....\$75,728,641-37  
 Augmentation.....\$24,119,820-27

**LOUIS**

Tu ne trouves point cela suffisant ?

**CHARLES**

Ne t'impatiente point, je vais et prouver assez promptement que tu t'es trompé. Tu dois savoir qu'en 1867, le gouvernement fédéral, suivant l'acte de la confédération, n'avait point assumé toute la dette de l'ancienne province unie du Canada, et que la somme de \$10,506,088.84 restait à diviser entre Ontario et Québec, à la charge des gouvernements locaux. Tu te rappelles aussi la grande difficulté de l'arbitrage. A la session de 1873, le printemps dernier, le gouvernement conservateur assumait cette dette et accorda aux autres provinces l'intérêt sur un montant proportionnel. C'était une heureuse solution à une épineuse question, et cet acte du parti conservateur a garanti au trésor local de notre province une somme annuelle de près de deux cent mille piastres. Est ce que tu approuves cette politique ?

**LOUIS.**

Sans doute. Notre gouvernement local a besoin de ressources pour travailler aux progrès de la province.

**CHARLES.**

Tu vois donc à présent que malgré que les chiffres cités sur ce tableau, accusent une augmentation de la dette égale à \$24,119,820.27,

il faut déduire de cette somme la dette autrefois afférente à Ontario et Québec et les montants proportionnels accordés, avec justice, aux autres provinces. Le montant total, toujours d'après les chiffres de M. Cartwright, est de \$13,859,079.84. A cela il faut ajouter \$1,666,200.00, pour la dette accordée aux provinces de Manitoba et la Colombie Anglaise en 1871-72, à leur entrée dans l'union, ce qui donne \$15,525,279.84. Encore une simple soustraction.

\$24,119,820.27  
 Moins..... 15,525,289.84

Différence... \$8,594,540.43

La dette publique du Canada n'a donc réellement été augmentée que de huit millions cinq cent quatre vingt quatorzè mille piastres.

A présent, Louis, tourne la page et que lis-tu sur le revers de ce tableau ? Tu y vois que depuis 1867 à 1873, le gouvernement conservateur a dépensé pour la construction du chemin de fer Intercolonial, la somme de \$14,520,073.89; pour le chemin de fer du Pacifique, le Nord-Ouest, et divers travaux publics, 6,117,099.04. Ces deux sommes réunies donnent un montant de \$20,637,172.93. Ainsi, tandis que le gouvernement conservateur dépensait pour chemins de fer, bureaux de postes et maisons de douanes dans presque toutes les villes, l'amélioration du St. Laurent, etc., la somme de vingt millions six cent trente sept mille piastres, il n'augmentait la dette que d'un peu plus de huit millions. Dédisons encore.

Pou  
Moi

De  
tran  
prise  
ensu  
lidé  
.....  
Moin

Mc  
peuse

Ev  
renve  
sais v  
ces c.

Tu

Je

Ain  
nous e  
vagan  
naïen  
tré le.  
ment g  
six an  
revent  
MILLIO  
MILLE  
piastre  
175.39

Je p.

Pour travaux publics. \$20,637,172.93  
Moins, augment. dette. 8,594,540.43

Différence. \$12,042,632.50

De cette balance, il faut aussi retrancher \$317,680.12, qui ont été prises d'abord sur les revenus, mais ensuite transférées au fonds consolidé en 1870-71.

..... \$12,042,632.50  
Moins. .... 317,680.12

Balance. .... \$11,724,952.38

Mon cher Louis, franchement, que penses-tu de ce résultat ?

LOUIS.

Evidemment, tu m'embêtes. Tu renverses tous mes calculs et je ne sais vraiment point quoi répondre à ces chiffres.

PIERRE.

Tu as perdu cette partie, Louis.

LOUIS.

Je ne puis le contester.

CHARLES.

Ainsi, ce gouvernement que l'on nous a représenté comme si extravagant, ces conservateurs qui ruinaient le pays, ont si bien administré les affaires publiques, si sagement guidé l'état, que de 1867 à 1873, six années, ils ont économisé sur les revenus, l'énorme montant de ONZE MILLIONS SEPT CENT VINGT QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE DEUX piastres: moyenne par année \$1,954,175.39.

PIERRE.

Je prétends, moi, que les hommes

d'état qui ont réalisé par leur habile administration, des progrès aussi étonnants, méritaient la confiance du peuple de la Puissance et que nous sommes grandement coupables d'avoir contribué à mettre à leurs places des médiocrités et des incapables comme ceux qui ornent aujourd'hui les banquettes ministérielles. Les débuts de ces derniers nous laissent entrevoir un bien triste avenir.

LOUIS.

Quant aux finances, je dois admettre que je suis assez convaincu, mais vous me permettez encore une question. Le gouvernement conservateur ne s'est-il pas assuré cette somme employée aux travaux publics et prises sur les revenus par des taxes exorbitantes ?

CHARLES.

Non, non et c'est facile à prouver. Tu sais qu'en 1872, les droits sur le thé et le café ont été abolis. Le gouvernement conservateur, loin d'augmenter les taxes, les a réduites de treize et demi pour cent sur les importations pour la consommation, à dix et un sixième, c'est-à-dire à peu près vingt cinq pour cent sur le montant perçu. Et malgré cette grande réduction des taxes, malgré les sommes énormes consacrées aux travaux publics, le gouvernement conservateur a trouvé moyen de payer pendant les six années de son administration, le montant de \$2,600,000 pour le fonds d'amortissement de la dette.

Combien de fois et sur combien de tons, les nationaux n'ont-ils pas crié à la misère de ce pauvre peuple

accablé, disaient ils, par les impôts dûs à l'extravagance des conservateurs ? Comme ils s'apitoyaient sur le sort de leurs compatriotes. Comme ils paraissaient dévoués et désintéressés. Quel âge d'or ne promettaient ils pas si par hasard le gouvernement du pays leur était confié ?

Est ce vrai que sous les conservateurs les impôts étaient énormes ? Non, c'est une grande fausseté, et nous n'avons encore qu'à consulter les chiffres de M. Cartwright pour en trouver la preuve. Pour l'année 1872-73, les revenus se sont élevés à \$20,813,469.45. La population de la Puissance est à peu près de 3.75 1,000 âmes. Chaque personne n'a donc payé, en moyenne, que \$5.55. Je te demande, Louis, si un pays où en moyenne chaque personne ne contribue annuellement que pour cinq piastres et cinquante cinq centins aux dépenses du gouvernement des affaires publiques, est un pays accablé d'impôts ?

LOUIS.

Non, je ne puis point prétendre cela.

PIERRE.

Sur ce point au moins tu te sépares des nationards ?

LOUIS.

Après tout, je ne suis point aveugle, et je ne saurais défendre les avancés absurdes et ridicules de mes amis. Il faut bien mettre en toutes choses un peu de bon sens.

CHARLES.

Il y a quelques mois, je m'étais, moi aussi, laissé leurrer par les cris

des libéraux-nationards, mais lorsque j'ai pris la peine de faire moi-même les recherches nécessaires, je me suis vite convaincu que tout ce que l'on nous avait chanté était d'audacieux mensonges. En faisant, la semaine dernière, les calculs que nous avons répétés ce soir, je me suis dit : c'est sans doute un heureux pays que celui où par la modique contribution de cinq piastres et demie par chaque personne de la population, l'on paie tous les frais du gouvernement civil, l'administration de la justice, la législation, l'organisation militaire, l'immigration et la quarantaine, les postes, les phares et le service cotier, la perception du revenu, l'intérêt de la dette et le fonds d'amortissement, les dépenses des pénitenciers, et où l'on consacre encore des sommes considérables pour les travaux publics, l'agriculture, les pêcheries, la police, l'exploration géologique, etc., etc.

Le Canada était sans aucun doute, sous le gouvernement conservateur, le pays le moins taxé du globe.

PIERRE.

J'ai bien peur que cette heureuse situation ne dure pas longtemps. Le gouvernement gris-rouge paraît aimer beaucoup les taxes et il nous en a servi un beau plat cette année. Qu'en penses tu, Louis ?

LOUIS.

Je reconnais que vous êtes vainqueurs dans cette première lutte que j'ai, comme tu le disais, Pierre, imprudemment engagée sur le terrain financier. A ma grande surprise, je constate que vous êtes beaucoup

mie  
parf  
vous  
fran  
que  
prou  
jours  
tratic  
ne jr  
gouv  
poin  
de cc  
cussi

J'a  
petits  
tre à  
nous  
nuit.  
la lut  
vier.  
plusie  
que  
côte  
nous  
occup  
fendr  
cago.  
Belle  
comté  
répar  
occas  
le lu  
rouge  
le bie  
M.  
Fréch  
fait, ce  
millic  
taxes.  
la po  
de 3,7  
de qu

mieux fortifiés que moi et qu'il est parfaitement inutile de tenter de vous prendre d'assaut. En homme franc, sincère et honnête, j'admets que vous avez surabondamment prouvé que l'état des finances a toujours été florissant sous l'administration des conservateurs et que rien ne justifie les taxes imposées par le gouvernement de M. McKenzie. Ce point accordé, vous me permettez de continuer un autre jour la discussion d'un autre sujet.

### CHARLES.

J'ai aussi préparé quelques autres petits calculs que je désire soumettre à ta considération avant que nous nous séparions pour le repos de la nuit. Tu te souviens que pendant la lutte électorale du mois de janvier dernier, M. Belleau nous a plusieurs fois prévenus, dans l'*Echo*, que l'élection de Fréchette nous coûterait cher. Ces remarques nous offusquaient beaucoup, tout occupés que nous étions à défendre la cause de l'exilé de Chicago. Malheureusement, c'est M. Belleau qui a eu raison. Le comté de Lévis, par une erreur qu'il réparera sans doute à la première occasion, a voulu une fois se payer le luxe d'un député aventurier et rouge. Il va le regretter et surtout le bien payer.

M. McKenzie, grâce à l'appui de Fréchette et ses semblables, nous a fait, ce printemps, le présent de trois millions de piastres de nouvelles taxes. Je disais il y a un instant que la population de la Puissance est de 3,750,000. C'est donc une taxe de quatre chelins que M. Mc-

Kenzie impose à chaque personne. Le recensement de 1871 donne au comté de Lévis, une population de 24,831 âmes. Nous pouvons, sans exagérer, la supposer actuellement de 25,000. Multipliez ce chiffre par 80 centins et vous avez \$20,000 pour résultat. Ainsi donc le comté de Lévis va payer vingt mille piastres par année, cinq mille louis, pour l'élection de Fréchette. C'est évidemment trop cher et plus qu'il ne vaut.

Il y a dans le comté de Lévis, suivant le recensement de 1871, 4913 familles. Chaque famille paiera en moyenne, \$4.07.

Je ne sais pas trop ce que vont dire les braves pères de famille qui croyaient qu'après l'élection de Fréchette et une majorité des rouges, ce serait le paradis terrestre, lorsqu'ils auront à payer quatre piastres et sept centins par année de nouvelles taxes.

### ALBERT.

J'espère qu'ils vont se guérir pour longtemps du besoin d'un peu de démagogie par intervalles. Ils doivent voir aujourd'hui que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

### LOUIS.

Tout cela me déplaît. Pourquoi ces gens là ne sont-ils pas plus habiles? Mais attendons. Quand vous réunissez-vous de nouveau?

### CHARLES.

Mardi prochain.

### ALBERT.

Avant de partir, je dois vous dire que je suis appelé, par des affaires

importantes, à Ottawa. Je n'en suis point mécontent. Je serai présent aux débats sur la question du Pacifique. Je vous écrirai.

LOUIS.

Je te remplacerai.

ALBERT.

J'en suis heureux. J'espère bien qu'à mon retour tu auras, à notre exemple, complètement brisé avec ces gens qui t'exploitent.

13 Mai, 1874.

LOUIS.

Mon oncle Joseph m'a chargé de vous présenter ses saluts et vous informer qu'il sera forcément absent pendant quelques jours.

PIERRE.

J'en suis chagrin, Charles et moi aurions bien aimé le voir personnellement témoin de ta conversion prochaine à des idées plus saines et plus justes.

LOUIS.

Vous n'êtes pas certains de votre proie. Il me faut encore bien des preuves.

CHARLES.

Tu dois pourtant avoir eu assez de chiffres. Tu es sans doute convaincu que les chiffres sont un brutal raisonnement avec lequel il est impossible de régimber.

LOUIS.

Cependant il faut que tu m'en fournisses encore. Prenez patience. Je veux des renseignements sur tout. Vous savez que nos amis ont depuis 1867, et même avant, répété que les conservateurs, pour se maintenir au pouvoir, ont sacrifié les ressources du trésor pour s'assurer l'appui des petites provinces, au grand détriment surtout de la province de Qué-

bec. J  
ajouti  
vous  
soit vr

Non  
est con  
conséq  
d'ame  
tre les  
pondér  
tituor  
1867. P  
déral d  
les aute  
rent à p  
à donne  
des res  
leurs d  
mièrem  
plus im  
de la cc  
trop mi  
subvent  
subsides  
pour bas  
censem  
de Qué  
autres  
recenser  
ce qu'e  
mille an  
Le tre  
quatre  
populati  
caux, pi  
mention

Ontari  
Québe  
Nouve  
Nouve

T.

bec. Jusqu'à tout dernièrement nous ajoutions foi à leur avancé. Croyez-vous encore que cette accusation soit vraie ?

CHARLES.

Non. Je puis te prouver qu'elle est complètement faussé et que par conséquent elle n'avait pour but que d'amerter les grandes provinces contre les petites, pour arriver à la prépondérance d'Ontario. J'ai ici la constitution fédérale, l'acte d'union de 1867. Pour introduire le système fédéral dans le nouvel état de choses, les auteurs de la confédération eurent à pourvoir aux moyens propres à donner aux gouvernements locaux des ressources suffisantes pour payer leurs dépenses. On leur laissa premièrement certains revenus dont le plus important est celui des terres de la couronne. Ces revenus étant trop minimes, on leur ajouta des subventions du trésor fédéral. Les subsides fédéraux ont premièrement pour base la population d'après le recensement de 1861 pour les provinces de Québec et Ontario, et pour les autres provinces, la population des recensements subséquents jusqu'à ce qu'elle ait atteint quatre cent mille âmes.

Le trésor fédéral paie d'abord quatre vingt centins par tête de la population aux gouvernements locaux, plus les sommes suivantes mentionnées dans l'acte d'union.

Ontario.....	\$80,000
Québec.....	70,000
Nouvelle-Ecosse.....	60,000
Nouveau-Brunswick.....	50,000
<b>Total .....</b>	<b>260,000</b>

Manitoba, la Colombie Anglaise et l'île du Prince-Edouard reçoivent aussi une somme proportionnelle à ces montants.

En second lieu, le gouvernement fédéral se chargea de la dette des diverses provinces qui voulaient s'unir. Mais le montant de la dette variait dans chaque province et pour être juste envers toutes les parties intéressées, on supposa la dette des provinces les moins endettées proportionnellement égale à celle de l'ancienne province du Canada, et on décida de payer l'intérêt sur la différence de la dette supposée et la dette réelle. Cela était-il juste ?

LOUIS.

Oui, sans doute, je n'y vois rien de blâmable.

CHARLES.

Tu sais que les terres publiques sont la propriété des gouvernements locaux. La Colombie Anglaise ayant consenti à sacrifier une partie de son domaine pour aider à la construction du chemin de fer du Pacifique, le gouvernement fédéral lui paie avec justice une somme annuelle de cent mille piastres.

Le gouvernement local de l'île du Prince-Edouard n'ayant aucun revenu des terres, parcequ'à l'établissement de la colonie elles furent concédées à de grands propriétaires, le trésor fédéral lui paie une somme de \$45,000 par année.

Est-ce que tu peux raisonnablement condamner ces actes du gouvernement conservateur ?

LOUIS.

Non. Surtout pour la Colombie, j'approuve complètement le subside qui est payé pour ses terres, pour la même raison que je ne voudrais point que notre gouvernement local se départisse de nos terres publiques pour des entreprises fédérales sans se les faire payer.

CHARLES.

Parfaitement juste.

La somme totale payée aux gouvernements locaux par le trésor fédéral s'élève annuellement à \$3.709.000. Si de cette somme tu retranches les subsides payés à la Colombie et l'île du Prince-Edouard pour les terres, et l'intérêt payé aux provinces dont la dette était moindre que le montant auquel elles avaient droit en proportion de leur population et de la dette de l'ancien Canada, la subvention fédérale est réduite à à peu près \$3.000.000. De ces trois millions la province de Québec reçoit la somme de \$958.531.20, c'est-à-dire quatre chelins par tête de la population constatée par le recensement de 1871. Je disais ces jours derniers que la population de la Puissance est de 3.750.000. Les subsides de \$3.000.000 équivalent donc à quatre vingt centins pour chaque personne, exactement ce que reçoit la province de Québec. Cela suffit-il pour te prouver, mon cher Louis, que ceux qui se sont évertués à crier sur les toits que les grandes provinces étaient sacrifiées aux petites, n'étaient que des ignorants ou des gens de mauvaise foi ?

LOUIS.

Il faut bien que j'en convienne.

PIERRE.

Tu es donc convaincu que sous ce rapport la politique du parti conservateur a été juste envers la province de Québec.

LOUIS.

Mais oui, Charles me le prouve à l'évidence. Les chiffres sont là et il est inutile d'argumenter.

CHARLES.

Immédiatement après l'union, le gouvernement conservateur commença des travaux publics importants : le chemin de fer Intercolonial, l'amélioration de la navigation du St. Laurent et des rivières. En 1872, il se préparait à mettre de suite à exécution sa politique de l'élargissement des canaux. Est ce que ces entreprises d'un intérêt général ne sont pas aussi d'un intérêt tout spécial pour la province de Québec ? Le chemin de fer Intercolonial traverse deux de nos plus beaux comtés et fera beaucoup pour notre prospérité. N'est-il pas vrai que la province de Québec est celle qui retirera le plus d'avantages de l'amélioration de la navigation du St. Laurent ? L'élargissement des canaux ne favorisait-il pas tout spécialement notre province, en dirigeant le commerce de l'ouest à Montréal et Québec ? Enfin, il suffit d'ouvrir les yeux pour avoir l'entière certitude que tous ces travaux sont par la nature même des choses, par notre position au centre de l'union fédérale, d'une

imp  
pro  
mér  
Bas-  
men  
fin,  
tion  
étaie  
périt

Vi  
chos.  
et je  
avec  
ce qu  
les a  
Vo  
jours  
ruina  
l'abir  
rieuse  
croul  
core d  
sur l  
veux  
mes  
fondée  
que de  
électe

Cha  
tu en

Il ne  
Non  
grès dr  
des fin  
nécess  
occupe  
locales  
En 186  
conser  
field M

importance tout particulière pour la province de Québec, et le grand mérite des chefs conservateurs du Bas-Canada est d'avoir courageusement lutté pour les mener à bonne fin, malgré les criaileries des nationards, et d'avoir compris qu'ils étaient un des secrets de notre prospérité.

**LOUIS.**

Vraiment, je commence à voir les choses sous un jour nouveau, et je suis tout surpris de la facilité avec laquelle tu fais justice de tout ce que nous croyions autrefois sur les avancés gratuits des libéraux.

Vous savez aussi qu'ils ont toujours dit que la confédération nous ruinait, que nous marchions vers l'abîme, et que cet édifice si laborieusement élevé allait bientôt crouler avec fracas. Avez-vous encore d'autres preuves à me donner sur la prospérité de l'union? Je veux savoir si les appréhensions de mes amis sont au moins un peu fondées ou si elles n'ont pour but que de surprendre la bonne foi des électeurs.

**PIERRE.**

Charles a autant de chiffres que tu en voudras.

**CHARLES.**

Il ne me font point défaut.

Nous avons déjà prouvé les progrès du commerce et l'état florissant des finances fédérales. Il n'est point nécessaire d'y revenir. Nous nous occuperons uniquement des affaires locales. Commençons par Ontario. En 1867, un gouvernement libéral-conservateur, avec feu John Sandfield McDonald pour chef, fut char-

gé de l'administration de la province. Ce ministère fut si habile, si économe, si sage, qu'il accumula rapidement les millions dans la caisse publique. Il en fut réduit même à avoir trop d'argent. Des sommes considérables furent votées pour les travaux publics de la province et la colonisation. Des millions furent octroyés aux chemins de fer. Les progrès d'Ontario ont été inouïs, et au 31 Décembre dernier, le surplus total depuis 1867 s'élevait à plus de huit millions de piastres. L'année dernière seulement, plus de six cent milles de chemins de fer ont été construits, et le nombre de milles sera encore plus considérable cette année. Est-il besoin d'ajouter que la province d'Ontario a depuis l'union marché à pas de géant dans la voie de la prospérité.

Et chez nous, l'état des affaires locales n'est il pas des plus satisfaisants. Au trente juin 1873, nous avions en caisse la somme de \$948,001.43. Cependant, depuis 1867, pour la colonisation seule, les sommes suivantes ont été votées.

En 1868.....	\$	62,500
“ 1869.....		349,900
“ 1870.....		292,400
“ 1870 4me session		169,000
“ 1871 .....		142,000
“ 1872 .....		142,500
“ 1873.....		88,000.

Total \$ 1,246,300

En ajoutant à cette somme la balance en caisse nous avons un montant de \$2,194,301.43.

A la dernière session, le gouvernement de M. Ouimet a aussi fait voté par la chambre la somme de

cinq millions de piastres pour l'encouragement des chemins de fer.

Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ont aussi employé de fortes sommes pour les travaux publics et les chemins de fer.

Il est donc certain pour quiconque veut voir et comprendre que les gouvernements locaux de toutes les provinces de la confédération travaillent activement au progrès général, secondent puissamment l'initiative des citoyens et jettent les larges bases d'une prospérité sans exemple dans les annales de notre histoire.

Il nous reste à faire une addition importante : ajouter les surplus des gouvernements fédéral et locaux. J'ai déjà prouvé que l'excédant total des revenus du trésor fédéral depuis 1867 s'élève à.....\$11,724,952.38

Surplus de la province d'Ontario depuis 1867, consacré aux chemins de fer et aux travaux publics.....\$8,000,000.00

Balance en caisse.— province de Québec, plus les sommes votées pour la colonisation...\$2,194,301.43

Total.....\$21,919,253.81

Je n'ai point les chiffres des provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Colombie, Manitoba, Ile du Prince Edouard.

Ce système fédéral qui devait être notre ruine, a cependant, grâce à l'habile administration des conservateurs à Ottawa, Toronto et Québec, produit la somme énorme de vingt et un millions neuf cent dix-neuf mille piastres, consacrée à des travaux publics. A cette somme

nous pourrions ajouter les cinq millions votés à la dernière session de la législature de Québec pour les chemins de fer, et les octrois pour travaux publics et chemins de fer dans les autres provinces, et nous aurions un total d'au moins trente millions de piastres.

Il faut être bien exigeant pour ne point se déclarer satisfait de cet état des affaires du pays, et les libéraux seraient bien en peine de lui substituer quelque chose d'équivalent.

LOUIS.

Ces preuves me suffisent. Il faudrait autant nier que le soleil éclaire que de prétendre que le régime fédéral n'a point été sous le rapport matériel un véritable succès.

PIERRE.

C'est une admission importante.

LOUIS.

Oui, je me déclare vaincu, mais j'espère encore, comme je vous le disais l'autre jour, prendre ma revanche sur l'amnistie.

CHARLES.

Nous verrons.

EH  
soir  
Co  
Tr  
quelc  
ces.  
Je  
que v  
neme  
de l'a  
de c  
Pour  
temps  
jourd  
mable  
retard  
Vous  
Tou  
ment,  
la pre  
l'inspi  
Je c  
des ar  
Je s  
teras r  
duite  
J'y

19 mai 1874.

PIERRE.

Eh bien ! Louis, engages-tu ce soir la discussion sur l'amnistie ?

LOUIS.

Comme il vous plaira. Je suis prêt.

CHARLES.

Très bien. Je remets à demain quelques autres détails sur les finances.

LOUIS.

Je désapprouve complètement ce que vous avez dit contre le gouvernement de M. MacKenzie à propos de l'amnistie. Il ne faut pas se servir de deux poids et deux mesures. Pourquoi refuser à nos amis le temps qu'ils demandent, puisqu'aujourd'hui vous ne trouvez plus blâmable que le parti conservateur ait retardé à régler cette question ? Vous devriez être impartiaux.

PIERRE.

Tout juste les raisons de l'Événement, du *Courier d'Outaouais*, et de la presse rouge en général. Tu ne t'inspires point à bonne source.

Je désire seulement que tu répondes aux questions que je vais te faire.

Je suis certain qu'après tu accepteras notre manière de juger la conduite des rouges.

LOUIS.

J'y suis.

PIERRE.

Premièrement : Quels sont ceux qui ont, en 1869-70, soulevé, par des écrits sanguinaires et de violents appels aux passions religieuses et nationales, la population anglaise de Manitoba contre les métis français ? Réponds franchement.

LOUIS.

Georges Brown et les grits.

PIERRE.

Secondement : Quels sont ceux qui ont fait tous les efforts possibles pour que Manitoba fut une province complètement anglaise ?

LOUIS.

Georges Brown et les grits.

PIERRE.

Troisièmement : Qui ont fait la guerre aux catholiques de Manitoba ?

LOUIS.

Georges Brown et les grits.

PIERRE.

Quatrièmement : Après la mort de Scott, qui ont soulevé l'excitation dans la province d'Ontario ?

LOUIS.

Georges Brown et les Grits.

PIERRE.

Cinquièmement : Qui ont fait voter par la législature d'Ontario la somme de cinq mille piastres pour récompenser celui qui réussirait à faire Riel prisonnier ?

LOUIS.

M. Blake et MacKenzie, inspirés par Georges Brown.

PIERRE.

Sixièmement : Qui ont jeté l'anathème à la figure de Sir J. A. MacDonald parcequ'il était rumeur qu'il devait demander au gouvernement anglais l'amnistie pour les insurgés de la rivière Rouge.

LOUIS.

Georges Brown et les grits.

PIERRE.

Septièmement : Qui se déclaraient prêts à voter, à la session de 1870, la somme de vingt millions de piastres pour organiser une armée chargée d'exterminer les métis français ?

LOUIS.

M. MacKenzie et les grits.

PIERRE.

Huitièmement : Quels ont été les alliés soumis et obéissants des grits à la chambre des communes ?

LOUIS.

Diantre ! tu m'attaques directement.

PIERRE.

Allons, n'hésite pas, sois courageux, réponds-moi sincèrement.

LOUIS.

Procédons. Ce sont les libéraux de la province de Québec.

PIERRE.

Neuvièmement : Qui ont prêté main-forte au fanatisme des grits ?

LOUIS.

Les libéraux.

PIERRE.

Dixièmement : Qui ont lutté avec les grits pour faire condamner par la chambre l'acte si juste de Manitoba ?

LOUIS.

Les libéraux.

PIERRE.

Tournons la page. Qui a fait voter la constitution de la province de Manitoba ?

LOUIS.

Le gouvernement conservateur.

PIERRE.

Quels ont été les défenseurs des métis français contre les fureurs des grits ?

LOUIS.

Les conservateurs.

PIERRE.

Qui a lutté dans la province d'Ontario contre le fanatisme de Georges Brown et les grits ?

LOUIS.

Sir John A. MacDonald.

PIERRE.

Qui ont fait voter la réserve de douze cent mille acres de terres à Manitoba pour les enfants des métis ?

LOUIS.

Les conservateurs.

PIERRE.

Qui ont obtenu que la langue française fut établie comme langue officielle à Manitoba ?

LOUIS.

Les conservateurs.

PIERRE.

Qui a fait voter des institutions libres à la province de Manitoba ?

on  
èle  
l'a  
Ri  
lai

va  
tar

L  
nie

A  
sole  
MM  
dev  
mer  
l'oc

P

A  
pror  
ce à  
tiait

N

E  
gle  
donc

LOUIS.

Le gouvernement conservateur.

PIERRE.

Tournons encore la page. Qui ont prétendu, pendant les campagnes électorales de 1871 et 1872, que l'amnistie devait être accordée à Riel de suite, sans le moindre délai ?

LOUIS.

Les libéraux.

PIERRE.

Qui ont accusé les chefs conservateurs de trahison, parcequ'ils retardaient à faire déclarer l'amnistie ?

LOUIS.

Les libéraux : MM. Dorion Fournier, Fréchette et compagnie.

PIERRE.

Après avoir pris un engagement solennel avec la province de Québec, MM. Dorion, Fournier et Letellier devaient-ils entrer dans le gouvernement de M. MacKenzie sans exiger l'octroi immédiat de l'amnistie ?

LOUIS.

Non.

PIERRE.

Après ce que Fréchette nous a promis, devait-il accorder sa confiance à un gouvernement qui n'amnistiait point Riel de suite ?

LOUIS.

Non.

PIERRE.

En se déclarant le partisan avoué de ce gouvernement, il nous a donc trompés ?

LOUIS.

Je n'ose répondre à cette péremptoire question.

CHARLES.

Du courage, Louis, ne laisse point la sympathie dominer ton jugement et subjuguier ta conscience. As-tu été trompé, oui ou non ?

LOUIS.

Oui.

PIERRE.

En votant contre la motion de M. Mousseau, Fréchette n'a-t-il pas réellement voté contre l'amnistie ?

LOUIS.

Oui, c'est très certain.

PIERRE.

En consentant à la nomination du comité d'enquête, les trois ministres français n'ont-ils pas fléchi le genou devant le pouvoir de MM. Brown et MacKenzie ?

LOUIS.

Oui.

PIERRE.

Après avoir accusé de trahison les conservateurs parce qu'ils demandaient de laisser renaître le calme avant de proclamer l'amnistie, les libéraux peuvent-ils aujourd'hui réclamer du délai.

LOUIS.

Non. C'est en effet se rendre coupables d'une action qu'ils ont proclamée être un crime politique. Je n'avais point encore examiné la question sous ce point de vue.

PIERRE.

Les ministres français ne sont-ils pas coupables de lâcheté, parce qu'ils sont restés dans le gouvernement sans obliger M. MacKenzie à faire voter par ses amis l'amendement de M. Holton qui aurait empêché l'expulsion de Riel?

LOUIS.

Oui.

PIERRE.

Fréchette n'est-il pas coupable de continuer sa confiance à des chefs qui sacrifient à leurs portefeuilles de ministres la parole jurée à la province de Québec?

LOUIS.

Oui.

PIERRE.

Lorsque M. MacKenzie de son siège à la chambre, en sa qualité de premier ministre du pays, a déclaré que jamais l'amnistie ne pouvait couvrir le cas de Riel et tous ceux qui ont pris part à l'exécution de Scott, les ministres français ne devaient-ils pas, pour être conséquents avec leur passé, lui envoyer le jour même leur résignation?

LOUIS.

Oui.

PIERRE.

Fréchette, pour respecter les promesses qu'il nous a faites, ne devait-il pas se déclarer de suite l'adversaire du gouvernement?

LOUIS.

Oui.

PIERRE.

J'ai terminé mon interrogatoire. Je te fais juge du témoignage que tu viens de rendre et dis moi si en conscience tu peux approuver tes chefs.

LOUIS.

Non. Une seconde fois je me déclare vaincu. Je conçois à présent que les libéraux ont tort de s'excuser sur leurs prédécesseurs. Puisque, suivant eux, leurs devanciers faisaient tant de mal, il ne leur sied pas aujourd'hui de les prendre pour modèles. Je comprends aussi qu'il faut juger les hommes d'après leurs antécédents.

PIERRE.

Tu as parfaitement raison. L'on ne peut point raisonnablement reprocher aux conservateurs d'avoir cru qu'il valait mieux dans l'intérêt de tous, permettre au temps, ce remède à bien des maux, de tuer l'excitation causée par le fanatisme des grits, avant de régler la question de l'amnistie; mais l'on ne saurait approuver que les libéraux après avoir crié pendant trois ans que l'amnistie devait être accordée de suite, viennent à présent nous dire qu'il faut attendre pour ne point les exposer à perdre le pouvoir. Leur crime est de faire aujourd'hui le contraire de ce qu'ils ont dit dans l'opposition. Et c'est la raison pour laquelle j'affirme qu'ils nous ont trompé.

LOUIS.

Sir John A. MacDonal d a pourtant voté contre la motion de M. Mousseau.

C pas char pas jam Et le dev déct toujc rable réser possi d'On perm Riel, toujo la di sons l'amm troub

Il e prise p denote l'homr que qu coup-d

Je n srait e convai mieux, l'oppo

Non, change convers sance ex et à la travaille pays. It

PIERRE.

C'est vrai, mais lui, au moins, il n'a pas prononcé un seul mot dans la chambre contre l'amnistie. Il n'a pas dit comme M. MacKenzie que jamais Riel ne devait être pardonné. Et lorsqu'il a rendu son témoignage devant le comité d'enquête, il a déclaré franchement qu'il avait toujours été personnellement favorable à l'octroi de l'amnistie. Il se réserve l'avenir, et il se ménage la possibilité de dire à la province d'Ontario, si les circonstances lui permettaient d'obtenir le pardon de Riel, qu'il ne l'a pas trompée et que toujours, depuis le début même de la difficulté, il a été, pour des raisons d'intérêt public, en faveur de l'amnistie et de l'oubli complet des troubles du Nord-Ouest.

LOUIS.

Il est bien certain que la position prise par Sir. John A. MacDonald dénote les qualités supérieures de l'homme d'état et du profond politique qui sait embrasser d'un seul coup-d'œil le présent et l'avenir.

CHARLES.

Je ne pensais pas que Pierre réussirait si bien et si promptement à te convaincre. Je crois que tu ferais mieux, Louis, de passer de suite à l'opposition.

LOUIS.

Non, Charles, si je me décide à changer de parti, je veux que ma conversion soit due à une connaissance exacte des actions de mes amis et à la conviction sincère qu'ils ne travaillent point dans l'intérêt du pays. Il nous reste encore plusieurs

sujets à examiner. Dans nos prochains entretiens, nous discuterons la grande question du chemin de fer du Pacifique. Après les deux défaites que j'ai essuyées sur les finances et l'amnistie, je n'ose point vous dire que je compte me relever avec le chemin du Pacifique. Cependant j'en conserve l'espoir.

PIERRE.

C'est une illusion qui se dissipera vite.

20 mai, 1874.

**CHARLES.**

J'espère, Louis, que tu ne seras point mécontent si je prends encore la permission de soumettre quelques chiffres nouveaux à ta considération. Depuis que je me suis décidé à étudier sérieusement la politique de notre beau pays actuellement si mal gouverné, j'ai conçu une vive sympathie pour les chiffres et plus ils servent à m'instruire, plus je les estime. Ils parlent un langage éloquent et persuasif. Ils font vite crouler l'échafaudage de déclamations que Fréchette ~~élevait~~, ces dernières années, sur notre situation financière, avec force coups de poings dans l'espace. Ce sont des arguments péremptores et tu en sais déjà quelque chose.

Le neuf du courant, la gazette officielle du Canada, publiée sous l'autorité du gouvernement, nous apprenait que pendant le mois d'avril les revenus se sont élevés à...\$3,169,111.48  
Les dépenses à.....\$1,541,261.28

Donnant un surplus de...\$1,627,850.20

Si tu ajoutes le montant des revenus et des dépenses du mois d'avril à celui des neuf premiers mois de l'année fiscale, tu obtiens le résultat suivant pour les dix premiers mois :

Revenus de neuf mois...\$16,096,927.00  
" mois Avril.... 3,169,111.48

Total pour les 10 mois...\$19,266,038.48

Dépenses, neuf mois...\$15,970,405.00  
" mois avril..... 1,541,261.28

Total pour les 10 mois...\$17,511,666.28

La différence de ces deux montants te donne le surplus dans la caisse fédérale au 30 avril dernier.

Revenus.....\$19,266,038.48  
Dépenses .....\$17,511,666.28

Surplus.....\$1,754,372.20

**LOUIS.**

Tu établis bien qu'il y a actuellement un surplus approchant deux millions, mais cela ne prouve point quel aurait été l'état des finances à la fin d'avril, si l'ancien tarif avait été maintenu.

**CHARLES.**

J'avais prévu cette objection et j'étais justement prêt à y répondre d'avance. Tiens, voici la gazette officielle du Canada du mois de mai dernier sur laquelle est publié l'état des revenus et des dépenses pour le mois avril 1873. Tu vois comme moi que les revenus ont

été de.....\$1,650,980.85

Je n'exagère point en disant que proportionnellement à l'augmentation des revenus des neuf premiers mois de l'année fiscale 1873-74 sur ceux de l'année 1872-73, les revenus du mois d'avril dernier, avec l'ancien tarif, se seraient très certainement élevés à \$1,800,000. Cette dernière somme ajoutée aux revenus

des r  
les d  
tar  
Tu  
de  
  
Su  
Le.  
donc  
plus  
ce so  
l'anc  
nus,  
tions  
bles.  
Est  
pas,  
l'anci  
nouve  
juin  
l'anné  
de hu  
piastre  
  
San  
  
Et  
rouge  
millie  
Pordin  
affaire  
effront  
  
Il a  
fausset  
minist.  
ces chi  
wright  
voir l'é  
  
Elle  
à trom

des neuf premiers mois, donne, pour les dix mois un montant de.....\$17,896,927.00  
 Tu sais déjà que les dépenses sont de....\$17,511,666.28

Surplus.....\$ 385,260.72

Les mois mai et juin auraient donné, avec l'ancien tarif, un surplus d'à peu près \$500,000, parce que ce sont deux des meilleurs mois de l'année pour la perception des revenus, à cause surtout des importations qui sont alors très considérables.

Est-ce que ces chiffres ne suffisent pas, Louis, pour prouver qu'avec l'ancien tarif, sans l'imposition de nouvelles taxes, il y aurait en au 30 juin prochain, sur les opérations de l'année fiscale 1873-74, un surplus de huit cent mille à un million de piastres ?

LOUIS.

Sans aucun doute.

CHARLES.

Et cependant le gouvernement rouge prétend qu'il lui faut trois millions de piastres de plus qu'à l'ordinaire pour administrer les affaires du pays. Ne ment-il pas effrontément, Louis ?

LOUIS.

Il affirme évidemment une grande fausseté. Mais qu'est-ce que la presse ministérielle dit à présent que tous ces chiffres produits par M. Cartwright lui-même ont pu lui faire voir l'état réel de la caisse fédérale ?

CHARLES.

Elle persiste à défendre ses maîtres, à tromper les électeurs et cacher la

vérité. Elle sait bien que les "généreux ministres" lui adresseront assez souvent quelques miettes qui se détacheront à temps opportun des trois millions, et chacun de ces journaux rivalise de zèle et d'empressement. C'est une véritable course au trésor. Fréchette a été le plus habile lutteur. Audacieusement, il a déserté, il y a quelques semaines, Lévis qui l'avait élu par accident, et est allé planter sa tente à la porte même du gouvernement. Il fait quotidiennement anti chambre aux ministres dont il sollicite et recueille les faveurs.

LOUIS.

Mais après tout, les journaux ministériels expliquent-ils les causes de ces taxes énormes.

CHARLES.

Ils cachent les véritables causes et multiplient les mensonges à l'adresse des conservateurs. Tu ne saurais t'imaginer ce qu'ils reprochent à l'ancien gouvernement ?

LOUIS.

Non.

CHARLES.

Ils accusent le parti conservateur d'avoir construit le chemin de fer Intercolonial et d'avoir proposé l'élargissement des canaux. Ces deux importantes entreprises, sont représentées par ces journaux comme des travaux ruineux et extravagants. Lorsque j'ai lu de semblables absurdités écrites en toutes lettres, et adressées à des gens intelligents, je n'en ai pu croire mes yeux.

LOUIS.

Tu penses donc qu'ils ont tort de

condamner ces travaux et de prétendre qu'ils sont la cause des taxes ?

CHARLES.

Très certainement. As-tu lu l'histoire du pays depuis 1850 ?

LOUIS.

Oui, j'ai deux ou trois fois repassé l'ouvrage de Monsieur L. P. Turcotte. J'ai aussi, dans mes moments de loisir, pris la peine de revoir les journaux de cette mémorable époque de notre vie nationale.

CHARLES.

Tu dois alors te rappeler que le premier projet du chemin de fer Intercolonial date de 1850, il y a bientôt vingt cinq ans. Depuis ce moment la province de Québec a constamment et énergiquement réclamé la construction d'une voie ferrée la reliant aux provinces maritimes. Elle voulait que le commerce d'importation et d'exportation passât chez elle en hiver, au lieu de se servir de la voie de Portland. Le chemin de fer Intercolonial favorisera aussi l'exploitation des ressources des comtés de Témiscouata et Rimouski, si vastes et si riches.

Pendant vingt ans l'opposition du Haut-Canada a réussi à empêcher la construction de ce chemin de fer. La province de Québec n'en a pas moins continué à lutter pour l'obtenir. Tu dois aussi savoir que pendant le séjour temporaire des libéraux au pouvoir, de 1862 à 1864, ils sont entrés en négociations avec les provinces maritimes pour s'entendre sur les moyens propres à construire le chemin. Cela prouve que l'opinion était unanime dans la province de

Québec en faveur de cette grande entreprise.

L'union des provinces donna une solution au problème et le chemin de fer Intercolonial fut accepté par le Haut-Canada. Les travaux, commencés depuis quelques années, seront bientôt terminés.

Le gouvernement conservateur a dépensé pour la construction du chemin la somme de quinze millions, et il n'a point augmenté les taxes. Le gouvernement rouge dépensera pour compléter les travaux quatre à cinq millions. Peut-il espérer nous faire croire que pour payer l'intérêt de cette somme, il lui faut imposer trois millions de taxes. C'est tout-à-fait impossible.

PIERRE.

Les journaux qui affirment cela font outrage à la vérité et au sens commun.

CHARLES.

Pas un homme sensé ne peut douter de l'importance du chemin de fer Intercolonial pour la Puisseance, la province de Québec en particulier, et tout spécialement pour Lévis. Tu n'ignores point que depuis plusieurs années les citoyens de Québec et Lévis s'occupent activement d'obtenir que le terminus de l'Intercolonial soit établi ici.

Un embranchement devra être construit entre Lévis et St. Charles sur le Grand Tronc. Il est très facile d'apprécier jusqu'à quel point les affaires de notre jeune et florissante ville seront stimulées, lorsque le commerce d'importation et d'exportation, en hiver, passera directement chez nous, soit par l'In-

te  
K  
de

se  
m  
pr  
er  
Lé  
tri  
qu  
vi  
ge  
vu  
pr  
le  
qu  
mi  
pr  
lie

ge  
éle  
tra

da  
rié  
de  
va

ref  
doi  
pat  
sig  
rer  
I

pre  
pol  
vat  
la  
élec

tercolonial, soit par le chemin de Kennebec, pour atteindre les ports des provinces maritimes.

Ceux qui reprochent au parti conservateur la construction du chemin de fer Intercolonial, lui reprochent donc comme un crime une entreprise publique qui intéresse Lévis au plus haut degré, qui contribuera beaucoup à sa prospérité, qui la reliera avec les principales villes des provinces maritimes. Ces gens et Fréchette qui partagent leurs vues, sont donc les ennemis du progrès de notre ville. Ils ont bien le soin aussi de ne point dire que sur le coût du chemin, plusieurs millions ont été employés dans la province de Québec, que des milliers de pères de famille et de jeunes gens, ont eu de l'ouvrage et des gages élevés depuis le commencement des travaux.

N'est-il pas odieux, Louis, de lire dans la presse ministérielle et salariée que la construction du chemin de fer Intercolonial est une extravagance et un crime ?

LOUIS.

Si c'est là tout ce que l'on peut reprocher au parti conservateur, je dois avouer qu'il a bien mérité de la patrie et je serais bien prêt à lui signer une chaleureuse adresse de remerciements.

Et les canaux ?

CHARLES.

Même absurdité de la part de la presse rouge. Elle prétend que la politique du gouvernement conservateur sur les canaux nous mène à la ruine. Ne faut-il pas se rire des électeurs pour oser affirmer de seu-

lables sottises ? C'est ainsi que ces hommes sans principes et sans patriotisme ravalent les plus belles entreprises, les mesures les plus sages et la politique la plus propre à favoriser les progrès du pays.

Nous soutenons depuis bien des années, avec la grande ville de New-York, une active lutte pour l'obtention du transit du commerce de l'Ouest. Tu dois savoir que les développements prodigieux des états de l'Ouest ont été la principale cause des progrès étonnants de New-York. Depuis trente ans, quinze millions d'habitants se sont établis dans les vastes prairies de l'ouest de la république voisine. En grande partie venus d'Europe avec quelques capitaux, ils ont, en creusant les sillons de cette terre jusqu'alors déserte et sauvage, ouvert au monde entier un champ presque sans bornes pour la production de richesses colossales là où naguère ne régnait que l'immense solitude respectant la fière indépendance de l'indien. Les incultes prairies de l'ouest sont devenues, grâce au travail intelligent d'une population laborieuse et active, un des plus fertiles greniers de l'univers. Ces riches contrées font un commerce énorme avec la vieille Europe. Elles lui exportent leurs grains et achètent en retour bon nombre de ses produits.

La voie naturelle pour le transit de ce commerce, est le fleuve St. Laurent. Cependant New-York, appréciant toute l'importance de contrôler le commerce de l'ouest, prit les mesures nécessaires pour créer des moyens artificiels de transport. Le canal Erié fut creusé, de nombreux chemins de fer furent poussés

vers l'ouest. Naturellement, New-York eut la part du lion et fit d'immenses progrès.

Petit à petit, à mesure qu'il augmentait, le commerce de l'ouest témoigna de la préférence pour la route du St. Laurent. Notre part du transit, très minime d'abord, allait grandissant chaque année. Elle devint bientôt si considérable que les hommes d'affaires du pays unaniment proclamèrent l'urgente nécessité d'élargir les canaux du St. Laurent, pour nous mettre dans la position de pouvoir répondre aux besoins d'un commerce se développant si prodigieusement et lutter avantageusement avec New-York.

Le gouvernement conservateur, toujours empressé de prêter une oreille attentive aux opinions des représentants du commerce et du peuple en général, jugea avec beaucoup de raison que l'élargissement des canaux était devenu une grande question d'intérêt public. Il nomma une commission chargée de s'enquérir du coût des travaux, et des résultats que l'on pouvait en attendre.

La commission étudia longuement le sujet et compléta ses recherches en expliquant l'importance de cette entreprise pour la prospérité du pays et la nécessité de procéder aux travaux sans délai. Le gouvernement conservateur fit de l'élargissement des canaux un article de son programme et se mit de suite à l'œuvre.

Cette sage décision de l'ancienne administration mérita l'approbation de tous les hommes d'affaires et du peuple. Les chefs nationaux, et M.

Holton surtout, ne purent s'empêcher de l'en féliciter.

Si le gouvernement rouge croit, à présent, comme le dit la presse ministérielle, que l'élargissement des canaux est une entreprise ruineuse et qu'elle aura pour résultat de charger le peuple de taxes, que doit-il faire ? Tout simplement abandonner le projet, ne point les élargir. C'est tout aussi facile que cela.

LOUIS.

Tu as bien réellement raison.

PIERRE.

En effet, rien n'oblige le gouvernement rouge à dépenser vingt cinq millions de piâtres pour élargir les canaux, s'il est convaincu que ce sont des travaux inutiles. Il n'est point tenu d'accepter la politique du parti conservateur, et il se fait un pauvre compliment en se prétendant lié par le programme de son prédécesseur. Quoi ! de si grands génies ne sont point capables de se faire un programme politique ? Qui aurait supposé cela après ce que Fréchette nous disait de ses chefs ? Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, luttant avec acharnement pour obtenir les douceurs du pouvoir, ils devaient tourner le pays sans dessus dessous, rendre tout le monde heureux, faire du Canada un paradis terrestre et non un repaire de taxes, guérir tous les malades, relever le peuple de l'obligation du travail. Les ortolans tout rôtis devaient être servis chaque matin aux heureux mortels de la Puissance. Hélas ! comme toutes ces illusions se sont éva-

nouies, et ces demi-dieux de l'olympé grit-rouge en sont réduits à s'excuser sur leurs prédécesseurs des bévues sans nombre qu'ils commettent tous les jours.

Mais, Louis, encore une question. Que penses-tu de gens qui te disent que l'élargissement des canaux est une entreprise folle et ruineuse, exigeant des sacrifices énormes de la part du peuple, et qui cependant font voter cette année une dizaine de millions de piastres pour ces travaux ?

LOUIS.

Exempte-moi donc de répondre à cette question ?

PIERRE.

N'hésite-pas. Tu dois assez te respecter toi-même pour te former une opinion indépendante.

LOUIS.

Et bien ! ce sont des misérables, des gens indignes de la confiance publique.

PIERRE.

C'est précisément ce que je voulais savoir. Dans quelques jours tu nous rejoindras définitivement dans l'opposition. Un tel aveu prouve bien que tu es passablement revenu de ton enthousiasme libéral.

CHARLES.

Il me reste à vous prouver que l'é-

largissement des canaux n'est nullement la cause des nouvelles taxes. Ce sera la pièce d'ouverture de notre entretien demain soir.

23 mai, 1874.

LOUIS

Tu me disais, mercredi, Charles, que les frais de l'élargissement des canaux ne sont nullement la cause des taxes énormes imposées par le gouvernement de M. MacKenzie.

CHARLES.

Oui, et il est très facile de le prouver. Le coût de l'entreprise est estimé à vingt cinq millions de piastres. Les travaux ne seront point terminés avant quatre, cinq et même six ans. Prenons le moyen terme, cinq, pour établir nos calculs. En 1879, la dette du pays aura donc augmenté de vingt cinq millions, la somme empruntée pour les canaux. Nous aurons par conséquent à payer un intérêt annuel de \$1,250,000. Jusqu'à la fin des travaux, l'intérêt de la dette augmentera en moyenne par année de \$250,000.

Nous avons déjà constaté que depuis 1867, le revenu a augmenté d'un million et quart par année. Il est très certain que le revenu aurait continué, avec l'ancien tarif, sa marche progressive. Pendant les cinq années que durera l'élargissement des canaux, le revenu se serait accru de quatre à cinq millions pour le moins. De sorte que le pays aurait eu pour payer l'intérêt de \$1,500,000 pour l'emprunt des canaux et les derniers cinq millions de l'Intercolonial, une augmentation de revenus de cinq millions.

Il lui aurait resté une balance de \$3,500,000.

Il est donc absurde de prétendre que l'élargissement des canaux et le chemin de fer Intercolonial ont obligé le gouvernement rouge à imposer des taxes au montant de trois millions.

LOUIS.

Parfaitement vrai.

PIERRE.

En es-tu convaincu?

LOUIS.

Oui, sans doute. Je crois que Charles ferait un meilleur ministre des finances que ce stupide Cartwright.

CHARLES.

Il suffit d'examiner soi-même les chiffres, pour se rendre compte de l'état des finances. Il ne faut pas s'en rapporter à ce que disent les journaux ministériels, à ce que dira Fréchette à son retour ici. Il criera bien encore contre l'administration du parti conservateur, mais il ne te dira pas que M. MacKenzie a imposé des taxes pour récompenser ses amis, multiplier les situations, payer les journaux qui le servent, prodiguer les douceurs au *Courrier d'Ontario* qui a des rapports assez intimes avec Fréchette.

LOUIS.

Est-ce que nous commençons, ce soir, la discussion de la question si importante du chemin de fer du Pacifique?

CHARLES.

Peut-être. Je désire premièrement

vou.  
d'Al

T  
a pa

La

Mes

A

me s

qui r

suiv

leme

sion.

ressa

point

soin

pour

const

cifica

tion c

et ap

meil

liser

ferré

gouv.

loi à

de la

mettr

bien

d'en

suggé

ne l'a

faire

mépr

du pa

Etats

pagn

vous donner lecture de cette lettre d'Albert que j'ai reçue ce matin.

PIERRE.

Très bien. Ce brave ami ne nous a pas oubliés.

CHARLES.

La voici :

Ottawa, 22 mai, 1874.

Mes chers amis,

A mon arrivée dans la capitale, je me suis hâté de terminer les affaires qui m'y ont appelé, pour pouvoir suivre régulièrement les débats parlementaires jusqu'à la fin de la session. Je croyais qu'ils seraient intéressants. J'ai été grandement déappointé. M. MacKenzie a bien eu le soin d'attendre aux derniers jours pour présenter sa loi relative à la construction du chemin de fer du Pacifique. Cependant, s'il est une question qui demande une étude sérieuse et approfondie, c'est bien celle des meilleurs moyens propres à réaliser le grand projet d'une voie ferrée à travers le continent. Le gouvernement devait soumettre sa loi à la chambre au commencement de la session et assez tôt pour permettre aux députés de l'étudier, d'en bien peser toutes les conséquences, d'en faire connaître les défauts et suggérer les remèdes nécessaires. Il ne l'a pas voulu parcequ'il avait à faire adopter un projet absurde, au mépris des intérêts les plus sacrés du pays et tout à l'avantage des Etats Unis et de Jay, Cook et compagnie.

L'hon. M. Tupper a prononcé un magnifique discours et a clairement démontré que le projet de l'ancien gouvernement était infiniment supérieur à celui de M. MacKenzie et qu'il aurait coûté beaucoup moins cher au pays. Je ne veux rien anticiper, parceque j'ai déjà appris par l'*Echo* que vous vous proposiez de discuter ce sujet très minutieusement. Qu'il me suffise de vous dire que Fréchette à voter pour la loi de M. MacKenzie. Oui, Fréchette qui nous affirmait en 1871 et 1872, que le chemin de fer du Pacifique serait la ruine du pays; a cependant voté pour autoriser le gouvernement à donner vingt sept millions de piastres en argent pour aider la construction de ce chemin, plus cinquante quatre millions d'acres de terre et plusieurs millions de piastres comme intérêt à quatre pour cent sur la plus forte partie du coût du chemin.

C'est un bel échantillon de sa sincérité. Il est convaincu que le chemin de fer du Pacifique sera notre ruine, et cependant il vote pour qu'il soit construit. N'est-ce point odieux? Il veut donc nous ruiner. J'espère que vous saurez faire ressortir tout ce qu'il y a de fourberie dans une pareille conduite.

Les accusations portées par la *Minerve*, il y a quelques jours, contre M. Dorion, au sujet de Riel, sont ici le sujet de beaucoup de commentaires. Bien des partisans du ministre de la justice ne peuvent s'empêcher de témoigner du mécontentement contre leur chef. Malgré la confiance qu'ils lui accordent, ils sont convaincus que les avancés de la *Minerve* sont vrais. Je ne sais point si vous

avez remarqué cet article de la *Minerve*, mais vous me permettrez de le résumer.

Il accuse M. Dorion d'avoir, premièrement, essayé d'empêcher Riel de se porter candidat aux dernières élections fédérales.

Secondement, d'avoir refusé de lui accorder une audience privée.

Troisièmement, d'avoir ouvertement déclaré qu'il désirait que Riel ne prit point son siège.

Quatrièmement, d'avoir tenté de corrompre Riel, en lui offrant, s'il consentait à s'effacer, tout l'argent nécessaire pour un voyage prolongé en Europe.

Cinquièmement, d'avoir été l'instigateur de ceux qui ont conseillé Riel de prêter serment, afin d'en être délivré par l'expulsion qu'il savait devoir être votée par la majorité.

La presse rouge a répondu à ces révélations si graves par une simple dénégation. Vous comprenez qu'il est difficile de se payer de cette monnaie. Cependant le *National* de Montréal, journal ministériel et un des plus serviles, a admis trois des accusations de la *Minerve*. Il a reconnu que M. Dorion a fait prier Riel de ne pas se présenter, qu'il a refusé de lui accorder une audience privée, et qu'il a déclaré désirer que Riel ne prit point son siège.

La *Minerve* a accompagné ses accusations de trop de détails qui les appuient pour que l'on ne reconnaisse point M. Dorion coupable. Je vous laisse les commentaires.

Je vous adresse une petite perle que j'ai extraite du *Globe* de Toronto.

Vous avez une nouvelle preuve des bons sentiments des grits envers Riel. Lisez avec moi :

“ Il y a dans l'écriture une expression très forte qui se présente à l'esprit chaque fois que l'on prononce le nom de Riel ; cette expression, la voici : “ refuge de mensonges, ” car Riel paraît dans tous ses actes et dans tout ce qu'il a fait dire en sa faveur, s'appuyer sur le travestissement des faits le plus effronté. Ses prétentions à une amnistie *imaginaire* nous rappelle les prétentions d'Arthur Orton au titre et à la fortune de la famille Tichborne. De même que l'imposteur de Wapping a trompé les membres du Parlement, les magistrats de la ville et du comté, et même les journaux qui ont épousé sa cause, de même Riel a réussi à pousser des hommes et des journaux importants à réclamer un état de chose qui, dans le cas de Riel, n'existe pas. ”

“ Jamais il n'y a eu mensonge comparable à cette invention de l'amnistie, sinon la gigantesque fraude Orton. ”

N'est-il pas vrai qu'ils ont une foi à transporter les montagnes, ceux qui espèrent encore que l'amnistie sera accordée ?

Je vois que Louis commence à chanceler. Il ne tiendra point longtemps et je le félicite cordialement de revenir à des idées et des principes plus justes. Ce sera un bon conservateur une fois enrôlé sous le noble drapeau.

Si je ne retourne point à Lévis ces jours-ci, je vous écrirai de nouveau.

Votre ami dévoué,  
ALBERT.

te  
su  
qu  
pc  
  
qu  
Al  
j'a  
m  
té.  
né  
et  
pa  
  
ca  
let  
go  
de  
ret  
de  
en  
cac  
tor  
sin  
C'e  
pal  
qui  
Pa  
cha  
son  
v  
cha  
Lou  
che  
  
T  
l'in  
mai

PIERRE.

Albert nous adresse d'intéressantes informations. D'ailleurs, je n'en suis point surpris. Je sais déjà jusqu'à quel point ces chefs rouges savent porter l'hypocrisie.

CHARLES.

J'ai lu le numéro de la *Minerve* qui contient les accusations dont Albert nous parle dans sa lettre, et j'attendais, avant de vous en informer, la défense des journaux ministériels. Ils se sont contentés de dénégations, mais cela ne suffit point, et l'aveu du *National* prouve la culpabilité de M. Dorion.

N'est-il pas humiliant pour les canadiens-français d'apprendre que leur principal représentant dans le gouvernement fédéral, a méprisé un de ses compatriotes au point de refuser de l'admettre chez lui, un de ses compatriotes traqué par des ennemis impitoyables, obligé de se cacher jour et nuit afin de ne point tomber sous le poignard d'un assassin et réduit à vivre loin de son pays ? C'est M. Dorion qui s'est rendu coupable de cet acte honteux. C'est lui qui n'a pas voulu voir Riel, lui qu'il l'a lâchement laissé expulser de la chambre plutôt que de se séparer de son cher portefeuille.

Voilà un des hommes que Fréchette nous a tant vantés. Eh bien ! Louis, quelle opinion as-tu de ton chef et de Fréchette maintenant ?

LOUIS.

Tu dois facilement concevoir toute l'indignation que mon cœur éprouve, mais je ne veux rien précipiter. Je

recueille tous ces faits et notre étude terminée, je me prononcerai franchement et sincèrement :

PIERRE.

Il se fait tard : ajournons à mardi soir.

26 mai 1874.

PIERRE.

Mes chers amis, vous me permettez de vous introduire M. Brassard, électeur du comté de Beauce. Monsieur aimerait à obtenir quelques renseignements sur la conduite de son député à la chambre des communes.

CHARLES.

Nous sommes à votre service, mon cher Monsieur, et veuillez croire que nous vous donnerons avec beaucoup de plaisir toutes les informations que vous désirez.

M. BRASSARD.

Je vous suis très obligé. Je tiens à savoir ce qui se passe là-bas. De mauvaises nouvelles sont parvenues jusqu'à la Beauce. Je n'ai point voulu d'abord y ajouter foi. J'attendais pour me renseigner pendant mon voyage à Québec.

Hier, j'ai découvert qu'il y avait du vrai dans ce qu'on m'avait rapporté. J'ai acheté du thé et du café. On m'a fait payer plus cher que l'hiver dernier, et on m'a donné pour raison que c'était à cause de la taxe imposée par le gouvernement.

Est-ce que vous connaissez notre membre, M. Pozer ?

CHARLES.

Certainement, il est assez énorme pour ne point être ignoré.

M. BRASSARD.

Qu'est-ce qu'il fait à la chambre ?

CHARLES.

Rien de merveilleux. Il fatigue son siège qui crie parfois vengeance.

M. BRASSARD.

Est-ce bien vrai que le gouvernement a taxé le thé et le café ?

CHARLES.

Oui, il a imposé pour trois millions de piastres de taxes.

M. BRASSARD.

M. Pozer a-t-il parlé contre cette mesure ?

CHARLES.

Non. Est-ce que chez vous l'on suppose M. Pozer capable de prononcer un discours à la chambre ?

M. BRASSARD.

Sans doute, mais il est vrai que rien n'a encore été publié dans les journaux.

CHARLES.

Détrompez-vous, mon cher monsieur, M. Pozer ne brille là bas que par son mutisme.

Au  
taxes

Non  
par le  
tres.

Bien

Très

Et l  
gouver  
plus ch

Parc  
Canada

Il d  
avant d  
n'est pa  
memb.

Il ne  
depuis  
rouges  
pouvoir  
diger qu  
vivrait  
pour lu

M. BRASSARD.

Au moins, il a dû voter contre les taxes ?

CHARLES.

Non. Il a voté pour faire payer par le peuple trois millions de piastres.

M. BRASSARD.

Bien vrai ?

CHARLES.

Très certain.

M. BRASSARD.

Et pourquoi a-t-il supporté un gouvernement qui nous fait payer plus cher le thé, le café et le vin ?

CHARLES.

Parceque M. Mackenzie, du Haut-Canada, le désire.

M. BRASSARD.

Il devrait écouter ses électeurs avant d'obéir à ce M. Mackenzie. Ce n'est pas M. Mackenzie qui l'a élu membre.

Il nous a pourtant bien chanté, depuis plusieurs années, que si les rouges arrivaient une bonne fois au pouvoir, ils y feraient tant de prodiges que, six mois après, le peuple vivrait sans travailler. Nous votions pour lui avec cet espoir.

Et il a bien réellement voté pour les taxes ? Mais c'est affreux !

PIERRE.

Ce n'est pas tout. Il a aussi voté une loi pour autoriser la construction du chemin de fer du Pacifique.

M. BRASSARD.

Lui, M. Pozer, a voté pour ce chemin de fer du Pacifique.

PIERRE.

Oui.

M. BRASSARD.

Je me rappelle qu'il nous a dit depuis trois ans que si le gouvernement persistait à construire ce chemin, nos terres seraient vendues pour le payer.

PIERRE.

Vous pouvez maintenant juger de son honnêteté. Ce que l'on vous disait contre le chemin de fer du Pacifique était uniquement dans le but de vous tromper. Vous vous êtes laissés exploiter et vous avez enregistré vos votes pour des gens qui se moquaient tout simplement de vous. Vous en avez aujourd'hui la preuve.

M. BRASSARD.

Et cette affaire de ce Monsieur

Riel, de quel côté M. Pozer a-t-il voté ?

PIERRE.

Il a voté contre l'amnistie ; il a voté contre Riel.

M. BRASSARD.

C'est précisément le contraire de ce qu'il nous avait promis.

La question des écoles du Nouveau-Brunswick est-elle réglée ?

PIERRE.

Non, il n'y a rien de fait.

M. BRASSARD.

Evidemment, tout va mal, très mal. Si M. Pozer pense jouer de la sorte avec nous, il se trompe.

PIERRE.

Veillez croire, mon cher Monsieur, que M. Pozer s'occupe plus de plaire au gouvernement que de donner satisfaction à ses électeurs.

Comment se fait-il donc que le comté de Beauce ait montré tant d'enthousiasme pour ce M. Pozer ?

M. BRASSARD.

Nous le croyions un grand homme.

PIERRE.

Quelle erreur ! Il est aussi petit au moral qu'énorme au physi-

que. C'est un homme sans capacité, sans talent, une complète nullité. Il n'a su que vous conter des mensonges contre le parti conservateur, vous promettre mille choses pour vous tromper à la première occasion. Ses votes sur le tarif et le chemin de fer du Pacifique doivent vous en convaincre.

M. BRASSARD.

Puisqu'il a supporté le gouvernement qui a imposé cette année trois millions de piastres de nouvelles taxes, je lui promets que je m'en rappellerai à la prochaine élection et que je voterai contre lui.

CHARLES.

C'est votre devoir. Ah ! si tous les électeurs se donnaient la peine de suivre un peu les actes de leurs députés, on en aurait vite fini avec tous ces démagogues qui exploitent la crédulité du peuple et lui cachent la vérité.

M. BRASSARD.

Ces détails me suffisent. Je vous remercie infiniment et je vous prie de croire que je vais répéter ce que vous m'avez appris ce soir à tous mes amis de la Beauce.

Vous me permettez de me retirer en vous souhaitant une heureuse nuit.

PIERRE.

Je crois que l'immense Pozer a vu

ses pl  
la rét  
recevr

Le  
vainc  
mots  
faire j

As-  
ment à  
radouf

Non.

Tu sa  
ment d  
déléga  
vre et c  
de Québ  
pour sc  
du gou  
constru  
dans no  
bord un  
taine d  
somme  
verneme  
d'espère  
nement  
M. Ma  
sentir à  
suppose  
le Haut-  
Hâvre, d  
rances, d  
de garan

ses plus beaux jours. Le moment de la rétribution arrivera bientôt, et il recevra la récompense qu'il mérite.

CHARLES.

Le peuple ne tardera pas à se convaincre qu'il a été dupe des grands mots des rouges, et il saura leur faire justice.

PIERRE.

As-tu appris ce que le gouvernement a décidé à propos du bassin de radoub ?

CHARLES.

Non.

PIERRE.

Tu sais que depuis le commencement de la session, deux ou trois délégations de la Commission du Havre et de la Chambre de Commerce de Québec se sont rendues à Ottawa, pour soumettre à la considération du gouvernement le projet de la construction d'un bassin de radoub dans notre port. On demandait d'abord un octroi en argent d'une centaine de mille piastres. Si cette somme avait été donnée par le gouvernement canadien, il y avait lieu d'espérer aussi un octroi du gouvernement impérial.

M. MacKenzie n'a pas voulu consentir à donner un seul sou. Je suppose qu'il veut tout garder pour le Haut-Canada. La Commission du Havre, déçue dans ses justes espérances, demanda au gouvernement de garantir l'intérêt de l'emprunt de

la somme requise pour les travaux, c'est-à-dire quatre cent mille piastres.

Après bien des sollicitations, M. MacKenzie consentit. Il présenta à la chambre une loi à cet effet. Une clause de cette loi imposait une taxe de deux centins par tonneau sur les vapeurs océaniques qui entreraient dans le port de Québec.

Tu vois que le service que le gouvernement consentait à nous rendre était bien peu de chose. Cependant il n'a pas eu le courage de persister jusqu'à la fin.

Quelques marchands de Montréal ont objecté à cette taxe sur le tonnage des vapeurs, et cela a suffi pour engager le gouvernement à retirer sa loi et à ne rien faire pour le bassin de radoub. Voilà les libéralités du gouvernement envers Québec. Fréchette, comme à l'ordinaire, n'a rien dit et a approuvé M. MacKenzie.

Cependant ce bassin de radoub est très important pour Lévis. Il est bien probable qu'il serait localisé sur la rive sud. Il donnerait sans doute beaucoup d'ouvrage à un grand nombre d'ouvriers. Malheureusement M. McKenzie ne veut rien faire pour nous. Les députés ministériels et surtout Fréchette, ont bien le soin de ne point lui montrer un peu d'indépendance et les intérêts de Québec et Lévis sont entièrement oubliés. C'est encore un résultat de la servilité des rouges.

CHARLES.

Les chambres ont du être prorogées aujourd'hui. Les députés ministériels sont retournés à leurs foyers sans s'occuper un seul instant de

l'amnistie. La semaine dernière, vendredi, je crois, le comité du Nord-Ouest a soumis son rapport à la chambre. M. Mousseau a proposé qu'une adresse fut présentée à Sa Majesté en faveur de l'amnistie. De suite MM. MacKenzie et Holton se sont empressés de faire déclarer la motion hors d'ordre, parce qu'il n'en avait point été donné avis et la session a été couronnée par une victoire complète des grits sur la province de Québec, trahie par ses ministres et plusieurs de ses députés à genoux devant M. MacKenzie.

28 mai 1874.

CHARLES.

Albert nous écrit les lignes suivantes :

Ottawa, 27 mai, 1874.

Mes chers amis,

Pour tuer le temps, je passe une partie de la journée à la bibliothèque du parlement et à la salle de lecture de la chambre des communes. Après des heures entières consacrées à de sérieuses études et à la lecture des journaux si intéressants de l'opposition—au nombre desquels l'*Echo de Lévis* figure avantageusement—je me risque, non sans beaucoup de répugnance, à lire les inepties des feuilles ministérielles. C'est une pénible obligation, mais il faut bien se l'imposer pour pouvoir réfuter leurs arguments boiteux, contredire leurs mensonges, et recueillir les preuves de leur servilité.

Hier, j'ai fait deux ou trois petites découvertes qui ne manquent point d'importance. La première était candidement réfugiée dans la troisième colonne de la seconde page du *Bien Public* du 25 mai, nouveau journal publié à Montréal depuis l'avènement des rouges au pouvoir. Vous savez déjà que le règne des libéraux est une ère de bonheur pour les journaux qui le défendent, et il donne comme par enchante-

mer  
tite  
à c  
con  
Bier  
tem  
nist  
lair  
Il  
“  
mer  
reat  
gou  
des  
gran  
c'est  
de  
sans  
saur  
N  
velli  
pays  
et r  
avoi  
men  
salai  
tres  
tête  
créé  
peut  
Ma  
parc  
cho  
cer l  
ento  
toute  
les r  
comr  
nière  
dans  
qu'il  
nable  
Cette  
modi  
dispe

ment naissance à une foule de petites feuilles qui rivalisent d'ardeur à courir au banquet auquel les convient des maîtres généreux. Le *Bien Public* a vu le jour juste à temps pour endosser la livrée ministérielle. Il gagne bien son salaire.

Il disait :

“ On parle de plusieurs changements qui auraient lieu dans les bureaux publics après la session. Le gouvernement, aux termes de la loi des pensions, mettrait à la retraite un grand nombre de vieux employés ; c'est un moyen on ne peut plus légal de faire de la place pour ses amis sans gréver le coffre public. On ne saurait objecter à cette réforme-là.”

N'est-ce pas que cette petite nouvelle est tout-à-fait mignonne ? Le pays ne doit-il pas tomber à genoux et remercier la providence de lui avoir donné un si bon gouvernement ? Quatorze ministres, avec un salaire collectif de cent mille piastres par année, sont à se creuser la tête — tâche assez facile — pour créer des places à leurs amis ; que peut-on demander de mieux ?

Mais les libéraux ne sont jamais parcimonieux. Ils font toujours les choses royalement. Ils veulent placer leurs amis, mais il faut qu'ils entourent leur entrée au bercail de toute la pompe possible. Pour créer les vacances, ils nommeront une commission royale. L'année dernière, ces braves gens ont répété dans tous les coins de la Puissance qu'il n'y avait rien de plus abominable qu'une commission royale. Cette année, tout change, tout se modifie. Les rouges ne peuvent se dispenser d'une petite commission,

et ils l'intituleront : “ Commission du service civil.” Il serait plus conforme à la vérité de l'appeler. “ La commission chargée de placer les amis du parti libéral. ”

Quoiqu'il en soit, ils débiteront par conduire un certain nombre de vieux employés qu'ils mettront à leur pension. Les commissaires qui feront cette agréable besogne seront bien payés. Cela se conçoit. Le gouvernement aura l'année prochaine trois millions à disposer.

On remplacera les pensionnaires par des amis, bien entendu, mais je parie d'avance qu'il y aura plus de nominations que de retraites. Dans quelques mois vous pourrez constater si je me suis trompé.

Vous voyez que ce bon gouvernement rouge a tout prévu. Il a commencé par écraser le peuple de taxes, et aujourd'hui il se prépare à gréver le trésor d'une légion de ses amis. Malheureusement, c'est le peuple qui paiera, et je suis positif qu'il s'en rappellera.

Il y a quelques jours, nous avons, dans le cours de l'une de nos causeries, pris en considération cette fameuse question du scutin secret. Autrefois, ébloui par les phrases sonores, mais profondément creuses, de Fréchette et ses semblables, j'avais certaines sympathies pour ce mode de votation. Vos explications si franches et si raisonnables m'ont convaincu que dans cette lutte en faveur du secret du vote, les libéraux ne cherchent qu'à formenter la guerre entre le travail et le capital, si dangereuse pour la société dont elle méconnaît les véritables intérêts.

Hier, j'étais à feuilleter le *Globe* de 1870, lorsque j'arrêtai mes regard

ne  
tè-  
de  
au-  
on-  
à la  
ants  
des-  
ran-  
non  
lire  
nisté-  
tion,  
pour  
nents  
nges,  
leur  
  
petites  
point  
était  
troi-  
age du  
u jour-  
l'avé-  
ouvoir.  
ne des  
nheur  
endent,  
chante-

sur le rapport d'un débat sur le scrutin secret. Je vous en adresse l'extrait suivant. Ces paroles ont été prononcées à la chambre des communes par l'hon. M. Dorion, le chef des libéraux de la province de Québec et de Fréchette particulièrement, et publiées dans le *Globe* de Toronto le onzième jour de mars 1870.

Lisez :

« Si la chambre avait vu, disait M. Dorion, la manière dont se sont faites les dernières élections en Bas-Canada, elle se déclarerait en faveur du scrutin secret. Si la chambre avait vu le spectacle de quatre évêques venant de l'avant pour dire à leurs ouailles comment voter, si les honorables membres d'une autre croyance connaissaient l'influence exercée par la hiérarchie catholique aux dernières élections du Bas-Canada, ils adopteraient immédiatement le scrutin secret. De fait, si la chambre ne veut pas voir le Bas-Canada réduit à la position de l'Espagne, de l'Italie, il faut qu'elle protège les votants contre la crainte des censures spirituelles. »

Le scrutin secret est dans les mains des libéraux une arme contre le clergé. Que M. Dorion doit être heureux d'avoir réalisé son rêve.

J'ai rougi en lisant ces paroles odieuses tombées de la bouche d'un canadien-français. Inutile de vous dire que j'ai conçu pour le scrutin secret le même mépris que je porte à ces libéraux sans patriotisme qui ne cherchent toujours qu'à outrager notre vénérable clergé qui s'est si généreusement dévoué, à toutes les époques de notre histoire, au bien

et au service de nos compatriotes.

J'ai cru que les lignes suivantes vous intéresseraient. Elles sont du *National* du 11 octobre 1873. Ce journal, aujourd'hui ministériel à tout prix, était alors dans l'opposition. Aussi, il tenait un tout autre langage sur l'amnistie.

Il écrivait :

« Le temps est ARRIVÉ DE DÉGAGER LA PAROLE ROYALE donnée par nos ministres. Il appartient au gouvernement fédéral, qui ne peut proclamer l'amnistie lui-même, de demander aux autorités locales de Manitoba la suspension de tous procédés contre Riel et Lépine, et de prier en même temps Sa Majesté de proclamer l'amnistie, l'amnistie qui est due, même si elle n'est pas promise. »

« Les raisons que nous avons exposées, celles qui se suggèrent d'elles-mêmes à l'esprit d'équité, la bonne justice, la raison d'état, la prudence, le besoin d'empêcher des luttes sanglantes, tout milite en faveur d'une *amnistie prompte et entière.* »

Le 24 octobre 1873, il disait encore :

« Nous ne sortons pas de là pour réclamer l'amnistie. Il est injuste et absurde de prétendre qu'il est trop tard. Bien au contraire, plus on a retardé, plus on est obligé maintenant de procéder promptement à l'amnistie et d'en finir avec les troubles du Nord-Ouest. »

« Ceux qui conseillent une autre politique que l'amnistie immédiate, ceux qui veulent que la justice ait son cours, sont des gens irréflectifs ou des fanatiques qui ne se soucient

pas des conséquences désastreuses qu'auront certainement des procédures criminelles contre le chef des Métis. »

A présent, c'est une autre chanson. Il obéit à M. Dorion qui à son tour s'agenouille devant M. MacKenzie incliné respectueusement devant le grand-maître Georges Brown.

Si Louis croit encore à la sincérité des trois ministres français ; s'il espère que les grits sont susceptibles de bons sentiments, s'il pense que M. MacKenzie pourra se réconcilier à l'idée de l'amnistie, lisez lui ce qui suit. Ce sont les paroles prononcées par M. MacKenzie lors du débat sur la motion pour expulser Riel :

Il (M. Mackenzie) votera contre l'amendement-Holton, simplement parce qu'il pense qu'il vaut mieux en venir directement à la question et parce que le député de Provencher fuit la justice et qu'il devrait être mis en position de subir son procès sur les crimes dont on l'accuse. Il y a des personnes en grand nombre dans cette chambre et dans le pays qui jugent autrement que moi la position de Riel et les circonstances qui ont accompagné les troubles du Nord Ouest ; tandis qu'il (M. Mackenzie) PRÉTEND QUE CE CRIME EST UN CRIME QUI AUX YEUX DE LA LOI NE PEUT ÊTRE ABSOUT PAR L'AMNISTIE ; elles prétendent que ce crime, — si c'en est un — l'exécution de Scott, a été commis lorsque le Conseil de M. Riel était un gouvernement *de facto*, et que, — même s'il y a eu de la cruauté, — c'était une exécution politique. Il (M. Mackenzie) ne croit pas lui-même que ce soit exact et il ne peut pas concevoir

pour quelle raison ceux qui demandent aujourd'hui l'amnistie, l'aient refusée à d'autres dont la vie et les propriétés étaient entre leurs mains.

Il votera contre l'amendement de l'honorable membre pour Chateauguay pour la raison suivante, savoir : que, bien qu'un comité ait été nommé pour un certain but, même si l'on établissait que l'amnistie a été promise, cela n'affecterait pas la position actuelle du membre pour Provencher. — Rapport du *Times* et du *Citizen*."

Et le lendemain, pour prouver que M. MacKenzie n'avait dit que ce qu'il lui avait ordonné, le *Globe* publiait l'article suivant auquel Pierre a fait allusion lors de notre causerie du vingt-et-un avril. Je vous l'envoie pour que vous le lisiez à Louis afin qu'il puisse aussi le voir de ses propres yeux.

Le *Globe* écrivait donc avec la plus vive satisfaction :

"Quel a été, après toutes ces calomnies, le résultat ? Exactement *celui qu'on pouvait attendre de ministres honnêtes et disant ce qu'ils pensent*. Au grand étonnement de leurs adversaires, et à la satisfaction de tous ceux qui aiment la justice, qu'ils soient amis ou ennemis, on s'aperçoit maintenant que *les chefs du parti de la Réforme dans Ontario pensaient réellement ce qu'ils disaient et étaient prêts à tomber en défendant leurs principes passés, s'ils ne pouvaient faire autrement*.

"Le débat qui s'est terminé par le vote de jeudi, est une digne justification de la conduite des ministres et une preuve qu'ils n'ont pas renoncé à leurs opinions passées, et qu'ils sou-

tiennent au pouvoir ce qu'ils ont soutenu dans l'opposition. Dans une chambre de 193 membres, 27 seulement ont voté pour l'amnistie.

« Tout ce que l'on reproche à M. MacKenzie, c'est qu'il n'a pas fait de cette question une question ministérielle, et l'on prétend qu'il n'a pas osé le faire parce qu'il craignait de perdre sa majorité. Le vote prouve clairement, au contraire, que M. MacKenzie commande une forte majorité. Mais une considération qui est bien au-dessus et qui doit passer bien avant tout cela, c'est que le premier ministre a suivi *loyalement* la voie qui était toute tracée devant lui, sans s'occuper des conséquences.

« On prétend à présent que ses partisans de Québec vont l'abandonner à cause de cela. *Assurément non. Tous connaissent d'avance ses opinions, et personne n'osera plus répéter cette calomnie si longtemps proférée : « que M. MacKenzie avait été obligé de promettre l'amnistie à Riel pour s'assurer le support de la Province de Québec. »*

PIERRE.

Eh bien ! Louis, que dis-tu de tout cela ?

LOUIS.

Franchement, je crois que nous sommes vendus et livrés.

.....Continue, Charles.

CHARLES.

Albert ajoute ;

« Tous les petits grands hommes

qui supportent le gouvernement sont retournés à leurs pénates. MM. Pozer et St. Georges ont pris passage par le même convoi. Au physique le premier est colossal, le second petit. Au moral, ils sont tous deux infimes. Nos deux serviteurs ministériels avaient l'air triste et rêveur. Le soleil dardait ses rayons dans les fenêtres du char : le docteur St. Georges trouva de l'ombre à l'abri de M. Pozer, et se plaça mélancoliquement la main gauche sur le front. Il pensait, m'a dit quelqu'un qui l'en croit capable. M. Pozer était immobile comme la matière.

Quelques instants s'écoulaient et nos deux voyageurs conservent la même attitude. Tout-à-coup, le docteur St. Georges se redresse et glisse quelques mots à l'oreille de son inerte voisin. « Mon cher Monsieur Pozer, savez vous que je suis passablement inquiet ? Du train que nous allons, nous serons vite à Québec. Pourriez vous me dire comment je vais m'y prendre pour rencontrer mes électeurs face à face sans rougir ? »

M. Pozer répond avec effort. « Je suis dans la même difficulté, et depuis plusieurs jours je réfléchis au moyen le plus convenable de me présenter à mes partisans. »

LE DOCTEUR ST. GEORGES.

Je n'ai pas votre expérience dans l'art de *blaguer* les gens. Je fais bien mon petit possible, mais je suis encore jeune. Si j'avais été deux à trois ans de plus dans l'opposition, je serais devenu très expert. Je me serais fait un devoir de prendre des leçons de notre ami le pauvre et nécessaire de Charlevoix, ce cher

Tr  
à l  
sor  
du  
nos  
lec  
lut  
Vo  
me  
l'ir  
de  
Th  
que  
tres  
de  
cor  
I  
mo  
tre  
Pou  
m'a  
fort  
disc  
n'av  
du  
de p  
geai  
mes  
taxe  
bien  
que  
trois  
blig  
mer  
lion.  
Je  
une  
de c  
ken  
taxe  
de T  
le cc  
A  
sans  
d'an

Tremblay, à la figure si franche et à la voix si harmonieuse. Mais le sort en a décidé autrement et a conduit trop tôt, pour mon avantage, nos amis au pouvoir. Pendant l'élection du mois de janvier, j'eus à lutter avec un homme intelligent. Vous pouvez concevoir si la besogne me fatiguait. J'étais perdu, sans l'intervention opportune et argentée de notre chef M. Letellier et de M. Thibaudeau, de Québec. Il est vrai que je leur avais jeté le cri de détresse, un cri déchirant. Bons pères de famille, ils vinrent à mon secours.

Lorsqu'il me fallait rencontrer mon adversaire, M. Belleau, je tremblais de tous mes membres. Pour ne point me sentir ému, il m'aurait fallu une charpente aussi forte que la vôtre, ami Pozer. A ses discours si sensés et si solides, je n'avais à opposer que les niaiseries du vocabulaire rouge. Incapable de parler politique avec lui, je jugeai à propos de multiplier les promesses à mes électeurs. Je criai aux taxes, aux dépenses. Remarquez bien que je ne soupçonnais pas alors que M. MacKenzie nous ferait voter trois millions de taxes et nous obligerait à sanctionner une augmentation de dépenses de deux millions.

Je fus soudainement éclairé par une brillante idée. Je m'avisai bien de dire aux électeurs que M. MacKenzie m'avait promis d'abolir la taxe sur le tabac. Cela était digne de Tremblay, et même de Prévost, le *consciencieux*.

Aujourd'hui, je retourne chez moi sans tambour ni trompette. Au lieu d'annoncer à mes partisans que M.

Mackenzie a aboli la taxe sur le tabac, il faut que je leur dise qu'il l'a augmentée. C'est pour le coup que les gens de Belleau vont rire de moi.

M. POZER.

Enfin, mon jeune ami, il faut bien se risquer. Je sais qu'il est difficile de revoir ses électeurs après avoir fait le contraire des tout ce qu'on leur a dit depuis bien des années. Si nous n'avions pas des maîtres si exigeants, nous aurions pu aller avec un peu plus de modération pour la première session. Cela nous aurait donné de la façon, et nous en avions déjà besoin. Mais il a bien fallu obéir puisque M. Mackenzie commandait.

LE DOCTEUR ST. GEORGES.

Vraiment, nous sommes dans une critique position. Que vais-je dire à mes amis? Je leur ai promis de travailler à l'octroi de l'amnistie, pour le pardon de Riel, et j'ai voté contre.

J'ai crié contre les taxes, et j'ai voté pour.

J'ai dit que le chemin de fer du Pacifique était une extravagance, et cependant j'ai voté pour qu'il soit construit.

Diantre, comment vais-je me tirer d'affaire?

Tiens, encore une bonne idée. Je la prends au vol, cela m'arrive si rarement. Rendus à Québec, nous ferons visite au *paovre et nécessaireux*. Il est parti hier, et nous a précédés d'une journée. Viendrez-vous avec moi, cher ami Pozer.

M. POZER.

Sans doute. L'aimable Tremblay nous fera, je n'en doute point, d'excellentes suggestions.

LE DOCTEUR ST. GEORGES.

S'il ne s'agissait que de prêter un serment banal, il nous aurait vite sortis de la difficulté. Vous savez qu'il s'y entend.

S'il pouvait consentir à venir haranguer mes électeurs, je serais certain de mon affaire. Il a tant de musique dans la voix et tant de vertu dans la figure qu'il charmerait mon comté et m'assurerait un long règne.

M. POZER.

Il est bien entendu que nous irons le voir.

LE DOCTEUR ST. GEORGES.

Oui, nous n'y manquerons pas."

Et la vapeur charroie ces deux champions du rougisme.

Il est temps que je termine cette lettre déjà trop longue.

Votre ami très-dévoué.

ALBERT.

PIERRE.

Albert est décidément en verve. J'espère que nous aurons une autre lettre de lui demain,

1er juin 1874.

PIERRE.

As-tu des nouvelles d'Albert ?

CHARLES.

Oui, j'ai reçu sa lettre il y a quelques minutes. Je vous en donne lecture :

Ottawa, 30 mai 1874.

Mes chers amis,

Retenu ici beaucoup plus longtemps que je le voudrais, parce qu'il me tarde de vous revoir, vous me saurez gré, j'espère, de prendre part par la correspondance à vos intéressants entretiens. Je suis certain aussi que vous recevez mes lettres avec autant de plaisir que je vous les envoie.

Quoique je ne désire point trop vous ennuyer avec cette grave affaire de l'amnistie, je crois utile cependant de vous adresser les quelques lignes suivantes que je traduis du *Globe* de Toronto. Que Louis les lise bien attentivement et qu'il vous réponde ensuite, la main sur la conscience, ce qu'il pense de la comédie du comité d'enquête jouée par ces libéraux, serviles instruments, de la majorité tyrannique de la province d'Ontario.

Lisons ensemble :

« Un grand nombre d'hommes, dit-

il, se  
ils f  
sujet  
MacI  
disait  
c'étai  
zon,  
serai  
n'ava  
adopt  
blem  
cette  
l'affai  
M. I  
cette  
de pe  
sienn  
sur u  
la cha  
L'o  
lative  
au su  
bien  
était  
positi  
été pr  
comite  
ce que  
Néa  
siège c  
M. Ma  
pulsio  
venus  
zon ?  
Cepe  
qu'ils  
d'opini  
respec  
lui do  
parfait  
Dan  
l'affair  
n'est p  
causé

il, se sont occupés de l'affaire Riel ; ils faisaient mille conjectures au sujet de la position que prendrait M. MacKenzie sur cette question ; ils disaient dans un langage figuré, que c'était « un écueil, un nuage à l'horizon, une vague menaçante, » qu'il serait impossible d'éviter. Personne n'avait songé à la politique que l'on adopterait pour aborder convenablement, carrément et honnêtement cette question. Néanmoins, quand l'affaire Riel est venue sur le tapis, M. MacKenzie a justement adopté cette politique. Il n'a forcé l'opinion de personne, mais il a exprimé la sienne d'une façon assez claire et, sur un vote, Riel a été expulsé de la chambre.

L'opinion de M. MacKenzie, relativement à la politique à suivre au sujet du meurtrier de Scott, était bien connue. Mais voyant qu'il était rumeur et que l'on affirmait positivement qu'une amnistie avait été promise à Riel, il permit qu'un comité fût formé. Ce comité a révélé ce que nous avons déjà dit.

Néanmoins, quand Riel prit son siège comme député de Provencher, M. Mackenzie a voté pour son expulsion de la chambre. Que sont devenus l'«écueil et le nuage à l'horizon ? »

Cependant, les Bas-Canadiens, bien qu'ils puissent différer beaucoup d'opinion avec M. MacKenzie, doivent respecter l'attitude qu'il a prise et lui donner crédit pour l'honnêteté parfaite de ses intentions.

Dans la suite, on a prouvé que l'affaire Riel avait été exagérée. Ce n'est pas M. MacKenzie qui avait causé cette exagération. Il a abordé

convenablement cette question. Le résultat de tout cela, est que nous verrons enfin, nous l'espérons, la question Riel réglée et s'il n'a pas été promis d'amnistie, comme on n'en doute pas, *des mesures seront prises pour punir comme il le mérite le meurtrier de Scott.*

Et aujourd'hui, le lendemain du jour où cet article du *Globe* a été publié, nous avons reçu du Fort Garry la dépêche suivante :

« Fort Garry, 29 mai 1874.

« André Naud a été arrêté hier soir par le shérif. Clarke s'en revient. D'autres brefs d'arrestation vont être exécutés. »

Comment se fait-il qu'au moment même où le *Globe* exprime son ardent désir que des mesures soient prises pour punir ceux qu'il appelle les meurtriers de Scott, on jette en prison à Manitoba un de ces accusés et on se prépare à faire les autres prisonniers ? N'y-a-t-il pas connivence entre les grits et les persécuteurs des Métis ? C'est ce qu'un avenir prochain nous dira.

Toutefois, l'attitude du *Globe* cause de l'inquiétude à certains amis du gouvernement. Le *Nouveau-Monde* dit, en parlant de l'article dont je vous envoie la traduction :

« Le *Globe* qui n'a rien perdu du fanatisme de ses premières années et qui n'a jamais su spéculer sur autre chose que sur les préjugés de race et de religion, revient encore sur l'affaire Riel, dans sa feuille d'hier. Non content de travailler à détruire la valeur du témoignage obtenu par le comité et engager le ministère MacKenzie à se déshonorer en refusant la jus-

uel-  
nne

4.

ong-  
parce  
vous  
ndre  
vos  
s cer-  
mes  
ne je

t trop  
ffaire  
epen-  
elques  
is du  
es lise  
ous ré-  
cons-  
édie  
ar ces  
s, de la  
ovince

res, dit-

“ tice qui est due à nos frères, il pousse l'insolence jusqu'à conseiller aux Bas-Canadiens de se montrer satisfaits et d'approuver même le gouvernement au cas où il aurait l'indigne malhonnêteté ou la courardise de refuser l'adoption de la seule démarche qui puisse être prise sur cette question : celle de réclamer l'amnistie du gouvernement impérial.

La passion de domination conseille mal le *Globe*. Le règne des siens ne sera pas long, qu'il en soit bien persuadé, si ces derniers ne savent se guider que d'après ses inspirations malsaines.

Nous verrons bientôt au reste si les organes de l'opposition ont dit vrai, quand ils ont affirmé que le véritable Conseil Exécutif n'était pas la ministère fédéral, mais le bureau de rédaction du *Globe*. ”

Malheureusement, il n'est que trop vrai que le *Globe* fait la loi à M. MacKenzie qu'il chasserait du pouvoir s'il osait se montrer récalcitrant.

Si, après toutes ces preuves, Louis persiste encore à croire que l'amnistie sera accordée par le gouvernement—grit rouge, c'est réellement à désespérer de lui.

Quelqu'un, arrivé ce matin de Montréal, me rapporte les détails suivants. Fréchette retournait à Québec, en compagnie du célèbre Tremblay et de plusieurs autres constellations libérales. Fréchette voit venir à lui deux électeurs du comté de Lévis. C'étaient deux cultivateurs livrés depuis peu, avec un petit capital, à l'exploitation, chacun, d'un assez beau morceau de terre.

Un d'eux engage avec leur député, la conversation suivante,

L'ELECTEUR.

Eh bien ! M. Fréchette, vous revenez, je suppose, d'Ottawa ? La session est-elle finie ?

M. FRÉCHETTE.

Oui, après deux mois d'ouvrage il est bien permis de se reposer.

L'ELECTEUR.

C'est selon la part que vous avez prise aux travaux. Il paraît que vous avez été bien tranquille à votre siège pendant ces deux mois.

M. FRÉCHETTE.

Etes-vous électeur du comté de Lévis ?

L'ELECTEUR.

Oui, et j'ai voté trois fois pour vous. En 1871 pour la première fois ; en 1874, cet hiver, pour la dernière, je vous l'assure.

M. FRÉCHETTE.

Pourquoi me refusez-vous maintenant votre confiance ?

L'ELECTEUR.

Parceque vous ne la méritez point. Qu'avez-vous fait à la chambre depuis le mois de mars ?

M. FRÉCHETTE.

J'ai supporté le gouvernement qui administre les affaires du pays.

Ma  
qu'il

Il  
met.

Qu  
Je pe  
assez  
une p

Ce  
oblig

All  
caché  
longc  
lu le  
mois  
Je ne  
que v  
chette  
dit qu  
plus  
n'a p  
taxes.  
terre  
assez  
et les  
suis j  
prunt  
pour  
avait  
la chc  
nous  
Il n'es  
cago

Vou

L'ELECTEUR.

Mais ce gouvernement, qu'est-ce qu'il a fait ?

M. FRECHETTE.

Il n'a pas mal débuté et il promet.

L'ELECTEUR.

Qu'est-ce qu'il promet ? des taxes ! Je pense qu'il nous en a servi une assez bonne dose cette année. Pour une première fois, cela suffit.

M. FRECHETTE.

Ce n'est point sa faute s'il a été obligé d'augmenter les taxes.

L'ELECTEUR.

Allons, n'essayez point à me cacher la vérité. J'en connais aussi long que vous sous ce rapport. J'ai lu les journaux depuis quelques mois et je sais à quoi m'en tenir. Je ne suis peut-être pas aussi savant que vous prétendez l'être, M. Fréchette, mais mon petit bon sens me dit qu'un gouvernement qui reçoit plus d'argent qu'il n'en dépense, n'a pas besoin d'augmenter les taxes. Voyez-vous, je cultive ma terre et lorsque je vends ma récolte assez bien pour payer tous mes frais et les dépenses de ma famille, je ne suis jamais dans l'obligation d'emprunter. Il doit en être de même pour le gouvernement. Puisqu'il avait assez d'argent pour administrer la chose publique, il ne devait point nous imposer des taxes inutilement. Il n'est pas nécessaire d'aller à Chicago pour comprendre cela.

M. FRECHETTE.

Vous devez concevoir qu'il faut

bien supporter nos amis à présent qu'ils sont au pouvoir.

L'ELECTEUR.

Non, je n'ai point voté pour vous pour que vous dansiez quand M. MacKenzie joue du violon. Lorsque vous avez sollicité nos suffrages, vous avez dit que nous étions accablés de taxes par l'ancien gouvernement. Je vous ai cru sur parole : j'avoue que c'était trop risquer. En vous donnant mon vote, je pensais réellement que si vous étiez élu, vous aboliriez les taxes. Cependant, qu'avez-vous fait ? Vous me dites vous-même que vous avez supporté ce gouvernement qui fait payer trois millions de piastres au peuple de plus que par le passé, ce gouvernement qui a taxé le thé, le café, le tabac, le vin et une foule d'articles. Vous pouvez vous imaginer, si je vous ai béni depuis ce jour, chaque fois que j'ai bu une tasse de thé ou de café. Je fume aussi et chaque fois que j'allume ma pipe je pense à la taxe que ce gouvernement que vous trouvez si bon me fait payer. Pendant les quelques instants de repos que je prends le midi, je fume et me fâche à la seule idée que je ne puis point me permettre ce petit plaisir sans payer la taxe exigée par le gouvernement. Vous auriez dû, vous M. Fréchette, voter contre ce ministère, et essayer à le chasser du pouvoir. Mais puisque vous avez préféré lui faire plaisir plutôt que de nous protéger contre sa voracité que vous partagez peut-être, soyez certain que je m'en rappellerai.

M. FRECHETTE.

Mon ami M. Tremblay supporte

bien comme moi le gouvernement.

L'ELECTEUR.

Cela ne vous excuse point. Il a aussi eu la fantaisie de prêter un serment banal. Seriez-vous justifiable d'en faire autant ?

La question est bien facile à résoudre. Vous nous avez promis, M. Fréchette, de diminuer les taxes, et vous avez voté pour les augmenter. Vous nous avez donc trompés. Je sais bien que vous allez nous dire qu'il fallait bien prendre les moyens de rencontrer les dépenses du gouvernement, mais remarquez bien, je n'accepte point ce ridicule prétexte. Premièrement, il a été prouvé et c'est un fait indéniable, qu'il y avait un surplus dans la caisse lorsque les taxes ont été augmentées. En second lieu, en admettant même qu'il y avait un déficit, vos chefs avaient à leur disposition un moyen bien simple de le combler.

M. FRECHETTE.

Que voulez-vous dire ?

L'ELECTEUR.

Parbleu, réduire les dépenses, voilà tout. Vous devez vous rappeler, M. Fréchette, qu'en 1871, et en 1872, vous avez crié, dans toutes les paroisses du comté, que l'ancien gouvernement faisait des dépenses folles, que les frais d'administration coûtaient des prix fabuleux. Et vous pleuriez sur le sort de ce pauvre peuple qui payait, disiez-vous, toutes ces extravagances. L'hiver dernier, vous répétiez encore la même chanson. Nous avons hâte de vous élire pour mettre fin à tout cela.

Cependant, qu'avez-vous fait ? Avez-vous diminué les dépenses ?

Non. Le gouvernement que vous supportez en aveugle les a augmentées de plus de deux millions de piastres et vous avez applaudi, vous avez approuvé. Vous vous disiez si indépendant et aujourd'hui vous êtes aux genoux de M. MacKenzie qui vous fait danser à sa guise. Encore une fois, vous nous avez trompés.

J'arrive à cette conclusion par la toute petite expérience que j'ai acquise dans mes petites affaires. Lorsque la récolte fait un peu défaut, que les revenus diminuent en proportion, moi, en homme sage, je diminue autant que possible mes dépenses au lieu de les augmenter. C'était ce que devait faire ce gouvernement rouge, et parcequ'il ne l'a pas voulu, vous deviez, vous M. Fréchette, vous déclarer son adversaire. Rappelez-vous que l'on vous a élu pour défendre nos intérêts et non pour que vous fassiez des courbettes aux ministres.

Et le chemin de fer du Pacifique.

M. FRECHETTE.

Le gouvernement a fait adopter une loi pour en assurer la construction.

L'ELECTEUR.

Avez-vous protesté de toutes vos forces contre cette loi ?

M. FRECHETTE.

Non.

L'ELECTEUR.

Avez-vous oublié ce que vous nous avez dit contre ce chemin de

fer.  
avo  
il se  
nous  
nos  
Vou  
ces p  
fait  
sieu  
le sc  
le r  
V  
nist  
un  
liqu  
Il  
en c  
vair  
mer  
qu'à  
com  
acti  
N  
croi  
de l  
eu."  
E  
néce  
mél.  
Ce  
aprè  
vrai  
O  
nur  
Can  
de l  
cher  
  
U  
firr  
Albe  
en-c

fer. Vous souvenez-vous de nous avoir assuré que s'il était construit, il serait la ruine du pays et que nous serions condamnés à vendre nos terres pour en payer les frais. Vous ne pouvez nier avoir dit ces paroles. Si votre mémoire vous fait défaut, soyez certain que plusieurs en gardent précieusement le souvenir et qu'ils sauront vous le rappeler en temps et lieu.

Vous avez aussi voté contre l'amnistie et vous n'avez pas prononcé un seul mot en faveur des catholiques du Nouveau-Brunswick.

Il n'est point nécessaire de vous en dire plus long pour vous convaincre que je condamne complètement votre conduite, et vous assurer qu'à l'avenir vous pourrez me compter au nombre de vos plus actifs adversaires.

Ne vous faites point l'illusion de croire que l'on va se laisser *blaguer* de la sorte et ne rien dire..... Adieu."

Et Fréchette jette au *pauvre et nécessiteux* de Charlevoix un regard mélancolique.

Comment a-t-il pu revoir Lévis après tant de méfaits? Mais il est vrai qu'il ne manque pas d'audace.

On répète ici que le prochain numéro de la *Gazette officielle* du Canada contiendra la nomination de M. Dorion au poste de juge-en-chef.

Votre ami dévoué,  
ALBERT.

CHARLES.

Une dépêche reçue ce matin confirme la rumeur dont nous parle Albert. M. Dorion est nommé juge-en-chef.

PIERRE.

Il y a à peine quinze jours, il niait à la chambre des communes devoir accepter prochainement cette haute position.

CHARLES.

C'est vrai, mais les libéraux ont bien peu de respect pour la vérité.

Que penses-tu de cette nomination, Louis?

LOUIS.

Je n'y vois rien de blamable.

CHARLES.

Nous ne sommes pas de la même opinion. Quoi! cet homme a crié pendant vingt ans que le pays était mal gouverné, que nous allions à la ruine et que le seul moyen de salut était de lui confier l'administration des affaires publiques. Il arrive enfin au pouvoir. Il occupe le poste d'où il peut travailler pour ses compatriotes. Il est en position de faire du bien à son pays. Il est en mesure d'accomplir toutes les merveilles qu'il nous a promises. Que fait-il? Il reste ministre sept mois. Il vote contre l'amnistie. Il impose trois millions de piastres de taxes au peuple. Fier de tous ces grands travaux, il se met à sa retraite, se nomme juge-en-chef, salue en souriant ses compatriotes et leur dit de se tirer d'affaire comme ils le pourront. Lui, il a bien le soin de se payer le luxe d'un lit de roses pour l'avenir. Je condamne complètement une pareille conduite et je dis que c'est un acte répréhensible.

Quel contraste avec le dévoué

ment des chefs conservateurs ! Sir. Georges E. Cartier aurait bien pu, lui aussi, s'il l'eut voulu, se nommer juge-en-chef. Mais il avait du patriotisme, du désintéressement. Il a lutté pour ses compatriotes et son pays pendant vingt-cinq ans. Et après tant d'années de généreux travaux, il est mort sur la brèche. Sa santé, sa vie, ses talents, sa fortune, tout a été consacré au service de son pays qu'il aimait tant et auquel il voulait préparer de grandes destinées. Jamais il n'est venu à l'idée de Sir. G. E. Cartier de profiter de la position qu'il occupait pour se caser heureusement pour ses vieux jours. Son grand cœur se serait indigné si on l'eut cru capable d'une semblable action. Entré jeune dans la carrière politique, la mort seule a pu l'enlever du champ de bataille où il s'est tant illustré. L'histoire, ce flambeau de la civilisation, dira que les chefs libéraux ont exploité à leur profit la confiance du peuple, mais elle transmettra aussi avec respect aux générations futures la mémoire du grand homme d'état dont tout canadien de cœur doit pleurer la perte.

Sir John A. Macdonald, le fidèle ami de Sir Georges E. Cartier et des canadiens français, est membre du parlement depuis 1844. Il a été ministre pendant vingt ans. Il a donné à sa patrie sa vie et ses talents. Toutes les nobles facultés de cette belle intelligence ont été vouées à la prospérité du Canada.

Aujourd'hui, après tant de services, Sir John A. Macdonald a-t-il pour ses vieux jours un salaire au dépend du pays ? Non. Il est encore à son poste. Il n'a point déserté ses amis.

Il consacre sa vieillesse à ses concitoyens comme il leur a donné les plus belles années de sa vie. Il est pauvre et sans ressources.

Sir Francis Hincks, après vingt ans de service, a été obligé, quoique très avancé en âge, d'accepter une situation dans une banque à Montréal, afin de pouvoir gagner sa vie et celle de sa famille.

Les hons. MM. Tupper et Mitchel, en laissant le pouvoir, sont retournés le premier à l'exercice de sa profession, le second aux affaires.

L'on ne trouve point dans le parti conservateur un seul exemple d'un chef qui se soit, après quelques semaines de pouvoir, nommé à une position très rémunérative.

#### PIERRE.

Le contraste est frappant. Les conservateurs peuvent montrer avec fierté aux libéraux le dévouement et le désintéressement de leurs chefs.

Considéré uniquement au point de vue politique, la retraite de M. Derion ne lui fait point honneur. Il devait à ses compatriotes de rester à son poste jusqu'après le règlement des questions de Manitoba et des écoles du Nouveau-Brunswick. Il déserte donc le drapeau juste au moment où il pouvait racheter les fautes de son passé et faire quelque chose pour nous. Cela prouve sa faiblesse et son impuissance. Il n'a pas eu le courage de lutter contre le fanatisme du Haut-Canada, contre la tyrannie des grits. Il a préféré se faire, pendant quelques mois au pouvoir, l'instrument de nos ennemis et nous abandonner ensuite à tous les hasards d'un avenir qu'il a tant servi à compromettre.

Tu diras ce que tu voudras, Louis, tu ne saurais justifier cette action de ton chef. Sir Georges Cartier, lui, ne nous aurait pas délaissés dans un temps de crise. Tu sais qu'il grandissait avec les difficultés et jamais il n'aurait faibli devant la tâche et consenti à se reposer, surtout au moment du danger. Mais aussi, c'était un fier canadien que Sir Georges. Que ces chefs libéraux sont donc petits et insignifiants lorsque vous les approchez de ce colosse !

LOUIS.

Il est réellement difficile d'approuver M. Dorion, et j'apprécie toutes les raisons pour lesquelles vous le condamnez. Mais voyez-vous, il est libéral, et il a voulu se traiter libéralement,

CHARLES.

L'Événement a annoncé la grande nouvelle aux Québécois par un *extra*. Vous ignorez probablement ce que la dépêche dit. La voici :

« Cédant aux instances de ses amis qui ne voulaient point qu'il refusât cette haute position, M. Dorion a été nommé juge-en-chef. »

N'est-ce pas que les libéraux sont des amis complaisants ? Comme ils sont remplis de sollicitude pour les intérêts de leurs chefs. Comme ils veillent sur leur avenir. Il doit être agréable de commander à d'aussi bons partisans qui savent si à-propos favoriser votre retraite.

Je suppose que dans quelques mois, ce sera le tour de M. Fournier. On lui fera aussi une douce violence pour le décider à se nommer juge et il se félicitera d'être

ainsi forcé par ses amis à abandonner la vie publique où il aura si peu brillé et été si peu utile.

PIERRE.

Quel est le successeur de M. Dorion ?

CHARLES.

M. Fournier.

PIERRE.

M. Fournier, le chef de notre province dans le gouvernement fédéral. Evidemment nous descendons toujours. Qui prendra le portefeuille de M. Fournier ?

CHARLES.

M. Geoffrion, un des libéraux les plus avancés. Nous saurons bientôt si à l'exemple de M. Masson, conservateur, il exigera comme condition de son entrée dans le ministère l'octroi de l'amnistie et la solution de la difficulté des écoles du Nouveau-Brunswick. Je vous prie de remarquer que je n'en ai pas le moindre espoir.

6 juin 1874.

LOUIS.

Est-ce que nous consacrons cette soirée à l'étude de la question du chemin de fer du Pacifique ?

CHARLES.

Oui. Il nous faut premièrement procéder avec ordre. Nous examinerons d'abord qu'elles étaient les vues du gouvernement conservateur lorsqu'il proposa la construction d'une voie ferrée à travers le continent. En second lieu, nous examinerons ce que les libéraux ont dit contre cette entreprise en 1871, 1872, 1873, et la loi qu'ils ont fait adopter par la chambre à la dernière session.

LOUIS.

Le chemin de fer du Pacifique était-il, en 1871, un projet tout-à-fait nouveau ?

CHARLES.

Non, bien loin de là. Depuis bien des années, il avait été étudié par des hommes instruits qui en recommandèrent l'exécution. Un officier anglais, M. Synge, visita les territoires du Nord-Ouest et en 1848 il publiait une brochure intitulée : « Canada in 1848. » et se prononçait fortement en faveur d'un chemin de fer Canadien du Pacifique. Je vais vous donner lecture des lignes sui-

vantes de l'ouvrage de M. Joseph Tassé, reproduites de la *Revue des Deux Mondes* 1856 :

« Le projet de M. Synge est conçu de telle manière que le chemin de fer s'appuie partout sur des voies navigables et que chaque partie formé un tronçon assez important en lui-même pour attirer l'émigration. Le chemin de fer dès aujourd'hui peut suivre et cotoyer en quelque sorte, jusqu'à trois cents lieues dans les terres, les grands lacs qui forment le plus magnifique réseau de navigation intérieure qu'on puisse trouver dans le monde. Le grand système des rivières qui descendent dans le lac Winnipeg et entrent dans la Baie d'Hudson, en formait la continuation naturelle. Ces voies, qu'on pourrait partout rendre navigables, ouvriraient le continent jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses. Cet immense réseau de lacs et de rivières serait complet, du côté du Pacifique, par le système des rivières qui vont y verser leurs eaux, et dont les sources indiquent les passages les plus faciles de la grande chaîne centrale. A ces hautes latitudes le massif montagneux est tellement abaissé, qu'à l'époque des grandes crues, les eaux des deux bassins hydrographiques se rejoignent et se mêlent. Bien que le climat des contrées qui dominent le lac Supérieur soit très rigoureux, le capitaine Synge les représente comme parfaitement propres à la culture. La saison d'été y est courte, mais très chaude, les céréales et les fruits y arrivent rapidement à pleine maturité. Plus on avance du côté de l'Océan Pacifique, plus l'âpreté du climat s'efface et

tot  
rec  
il e  
ch  
« L  
aus  
de  
hor  
tio.  
pot  
cet  
enc  
aus  
pas  
mo  
pas  
tell  
tou  
plu  
par  
«  
du  
sou  
pay  
tror  
jor  
ha  
voie  
dep  
Fra  
que  
«  
surt  
dan  
pela  
quir  
the  
lui  
l'Ar  
cour  
jou  
ses  
terr  
tion

tous les voyageurs s'accordent à reconnaître qu'à l'île Vancouver, il est extrêmement doux. »

M. Tassé donne encore dans sa brochure, les informations suivantes : « Le major Carmichael Smith est aussi l'un des premiers promoteurs de l'entreprise. Brochures, lettres aux hommes d'état anglais, communications à la presse, il mit tout en œuvre pour attirer l'attention publique sur cette question qui ne lui avait jamais encore été présentée sous un jour aussi lumineux. Ces écrits n'eurent pas d'effet pratique, mais ils firent du moins connaître un projet qui n'était pas encore mûr, et l'auteur réussit tellement à dégager cette idée de toute apparence d'utopie, que la plupart des journaux de Londres en parlèrent fort avantageusement. »

« En 1850, il publiait, en faveur du chemin, un travail intéressant sous la forme d'une brochure. Le pays ne possédait alors que quelques tronçons de chemin de fer et le major Carmichael Smith demandait hardiment la construction d'une voie ferrée, d'un océan à l'autre, depuis Halifax jusqu'à la rivière Frazer, dans la Colombie Britannique. »

« L'auteur envisageait la question surtout au point de vue impérial et dans son langage énergique, il appelait le chemin : *the great link required to unite in one powerful chain the whole english race*. Il était selon lui de la plus haute importance pour l'Angleterre de construire cette route comme devant lui assurer pour toujours une libre communication avec ses possessions orientales. L'Angleterre pouvait entreprendre l'exécution du chemin de concert avec la

compagnie de la baie d'Hudson et ses colonies britanniques et l'on aurait nommé un bureau de direction générale, formé de quinze commissaires, dont trois de l'Angleterre, trois de la compagnie de la baie d'Hudson, trois du Canada, trois du Nouveau-Brunswick et trois de la Nouvelle-Ecosse. Et les travaux seraient faits sous son contrôle par une compagnie intitulée : « La compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Pacifique. »

» M. Smith faisait encore une description très encourageante du pays que devait sillonner cette grande artère intercontinentale. En signalant l'importance de cette entreprise, il nous représentait le pays complètement métamorphosé sous son influence, les plaines de l'ouest changées en de fertiles campagnes, Halifax, Québec et Montréal, prenant un accroissement extraordinaire, et des villes pleines d'avenir surgissant le long de son parcours. »

» M. Smith disait encore : Sir Alexander Mackenzie a tracé en grosses lettres vermillonnées, cette courte inscription sur les rocs du Pacifique : « Alexander Mackenzie, par terre, le 22 juillet 1794. » Quel sera le premier ingénieur qui gravera sur les Montagnes Rocheuses : « Ce jour, l'ingénieur A. B. a conduit la première locomotive à travers les Montagnes Rocheuses. »

« MM. F. A. Wilson et Alfred B. Richards publiaient presque en même temps (1850) un livre assez considérable sous la rubrique : *Britain redeemed and Canada preserved*. Ils nous représentent l'Angleterre obérée de dettes, souffrant d'un surplus de population d'au moins 5,000,000 d'âmes,

ravagée plus que jamais par la plaie du paupérisme, menacée d'une crise commerciale, et ne pouvant échapper à un désastre imminent et à un terrible mal social, que par cette grande entreprise qui devait raviver le commerce anglais, offrir un placement avantageux aux capitaux et attirer dans notre pays une affluence énorme de population anglaise.»

En 1851, M. Allan MacDonell publiait à Toronto une brochure intitulée : *A railroad from Lake Superior to the Pacific, the shortest, cheapest and safest communication for Europe with all Asia.*

Tu vois, Louis, que si, en 1871, le projet d'un chemin de fer du Pacifique était une question tout-à-fait nouvelle pour nos libéraux qui ignorent bien des choses, elle ne l'était pas pour les conservateurs qui savaient que cette entreprise avait été recommandée par plusieurs personnes compétentes à juger son importance pour l'avenir du Canada.

Lorsque le gouvernement de Sir John A. Macdonald proposait à la chambre, en 1871, les résolutions relatives à l'admission de la Colombie Anglaise dans l'union décrétant la construction d'un chemin de fer du Pacifique, il ne demandait point à la législature d'approuver une entreprise dont elle n'avait jamais encore entendu parler. Si tu te donnes la peine, Louis, de t'enquérir des travaux du parlement canadien depuis vingt-cinq ans, tu découvriras que dès 1851, l'idée d'une grande voie ferrée intercontinentale avait déjà fait tant de progrès, que M. Sherwood présenta à la chambre un bill incorporant une compagnie

pour la construction du chemin de fer du Pacifique. En 1852, M. Allan Macdonell et autres capitalistes présentèrent une pétition pour construire un chemin de fer du lac Huron au Pacifique. Ils demandaient au gouvernement une subvention de soixante milles de terrain sur tout le parcours de la ligne.

L'Hon. A. N. Morin, toujours si dévoué au bien de son pays, faisait adopter, il y a vingt ans, par le parlement une loi incorporant une compagnie pour la construction du chemin du Pacifique du Nord.

En 1858, une autre compagnie fut encore organisée pour construire ce chemin, elle s'appelait : « Compagnie de transport maritime et par chemins de fer du Nord-Ouest.

Il y a quinze ans, M. Sandford Fleeming, l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, publiait une étude très intéressante sur cette entreprise.

Je vais à présent te surprendre, mon cher Louis. Me croiras-tu si je te dis que, il y a onze ans, les libéraux se sont eux-mêmes occupés de l'ouverture de communications avec la Colombie Anglaise ?

LOUIS.

Sans doute, je te croirai parce que je sais que tu n'affirmes que ce que tu peux prouver.

CHARLES.

Eh bien ! tu te rappelles que de 1862 à 1864, le pays a eu la douleur d'être gouverné par les libéraux. Leur règne ne fut pas long, mais, il coûta cher.

J'ai ici le discours du trône pro-

no  
en  
Ma  
go  
«  
por  
ten  
ent  
jest  
cife  
se i  
par  
mer  
phic  
rier  
Colc  
«  
trep  
ques  
au G  
et m  
der  
Des  
seroi  
assu.  
prop  
d'une  
cond  
vince  
favor  
Tu  
fait p  
fer d  
tingu  
a. me  
donne  
de tou  
qu'il  
sur c  
toute  
constr  
ictère  
auron  
du Pa.  
Grand

noncé à la réunion des chambres en 1863. Le gouvernement libéral MacDonald-Sicotte faisait dire au gouverneur-général :

« J'ai reçu du secrétaire d'état pour les colonies, une dépêche contenant copie d'une correspondance entre le gouvernement de Sa Majesté et l'agent de l'*Atlantic and Pacific Transit and Telegraph Company*, se rapportant à une proposition faite par cette compagnie, pour l'établissement d'une communication télégraphique et postale entre le lac Supérieur et New-Westminster, dans la Colombie Britannique. »

« L'importance d'une pareille entreprise pour les provinces britanniques de l'Amérique septentrionale au double point de vue commercial et militaire, m'induit à recommander le sujet à votre considération. Des copies de cette correspondance seront mises devant vous, et je suis assuré que si quelque proposition propre à effectuer l'établissement d'une pareille communication, à des conditions avantageuses à la province, était faite, elle serait reçue favorablement. »

Tu ignores point tout ce qu'a fait pour le succès du chemin de fer du Pacifique, un ingénieur distingué, M. Waddington, que la mort a moissonné, avant qu'il lui fût donné de voir la réalisation du rêve de toute sa vie. Dans une brochure qu'il publia, en 1868, en Angleterre, sur ce sujet, il disait : « Il est de toute nécessité que cette route se construise. Il y va des plus grands intérêts de l'empire. Les Etats-Unis auront terminé sous peu un chemin du Pacifique et ils enlèveront à la Grande Bretagne le commerce orien-

tal et la suprématie maritime, si elle ne se met de suite à l'œuvre et ne construit à travers le territoire canadien la route la plus courte pour communiquer avec l'Asie. »

Il est donc prouvé, Louis, que le projet d'un chemin de fer du Pacifique avait déjà été depuis longtemps soumis à la considération des hommes publics de l'Angleterre et du Canada, lorsque le gouvernement conservateur s'en chargea, lors de l'entrée de la Colombie Anglaise dans l'union, et en fit le principal article de son programme.

Il nous faut maintenant examiner si le gouvernement conservateur en faisant voter par la chambre la construction du chemin de fer du Pacifique, a mérité l'approbation des électeurs. Le but des conservateurs était d'abord la colonisation des immenses territoires du Nord-Ouest. Ces contrées ont une étendue de plus de deux millions de milles carrés. Elles sont arrosées par de grandes rivières. Elles ont des ressources variées et inépuisables. Elles peuvent fournir les moyens d'existence à une population d'au-delà de soixante millions.

Le parti conservateur est-il blâmable d'avoir annexé ce territoire à la confédération canadienne ?

LOUIS.

Les libéraux ont prétendu de leur côté que l'on ne devait point assumer la responsabilité de l'établissement et du gouvernement de ce pays, encore inhabité, aussi longtemps qu'il nous restait des terres à coloniser dans les anciennes provinces.

CHARLES.

Ont ils raison ? C'est précisément la question à régler. Les conservateurs ont pour eux l'exemple de nos voisins. Les Etats-Unis n'ont pas tardé à découvrir quel était le secret de leur avenir. Ils ont vite compris que la base la plus sûre de leur prospérité était la colonisation de leurs territoires de l'ouest. Ils se sont mis résolument à l'œuvre. Ils n'ont point attendu pour construire les chemins de fer qu'une population considérable se fût établie dans ces régions, parce qu'ils savaient que les voies ferrées devaient être les premiers pionniers du sol dont ils voulaient exploiter les ressources. Quel a été le résultat de leur initiative ? En moins d'un demi-siècle, plus de quinze millions d'habitants ont choisi les plaines de l'ouest pour leur patrie. Les états de l'est se sont ainsi créés à l'ouest un vaste marché pour les produits de leurs manufactures. L'exportation des grains a énormément développé les relations commerciales des Etats-Unis avec l'Europe. Bref, nos voisins ont marché à pas de géant, ont réalisé des progrès inouis, et n'y aurait-il pas aujourd'hui qu'une seule voix pour traiter d'insensé celui qui oserait nier que l'établissement des plaines de l'ouest ait été la principale cause de cette prospérité prodigieuse ?

Pour nous comme pour les Etats Unis, l'ouest sera le plus puissant levier des progrès de l'union fédérale. Personne ne peut douter de la richesse de nos territoires de l'ouest. Les libéraux eux mêmes ne sauraient la contester. Pour te prouver

qu'ils y croient bien réellement, qu'il me suffise, Louis, de te lire les quelques lignes suivantes du rapport du ministre de l'Agriculture soumis à la chambre à la dernière session.

« Nous avons dans la province de Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest des millions d'acres de prairies incultes, de la plus grande fertilité, qui sont probablement plus propres à la production des céréales d'une qualité supérieure et en plus grande quantité qu'il peut en être produit dans n'importe quel autre pays du monde, et dans un prochain avenir ces prairies seront peuplées par des millions de colons venant du vieux monde »

Les brillants résultats que nous promet l'établissement du Nord-Ouest étaient déjà si bien appréciés par la classe commerciale en 1871, que la question d'un chemin de fer du Pacifique fut longuement prise en considération par la chambre de commerce de la Puissance. Ce bureau est composé de délégués de toutes les chambres de commerce des villes de la confédération, et son opinion, exprimée unanimement, représente avec fidélité les vues générales des hommes d'affaires du pays.

Eh bien ! au mois de janvier 1871, avant que la politique du gouvernement conservateur sur l'union de la Colombie Anglaise à la confédération fut connue, le bureau de commerce de la Puissance adoptait à l'unanimité la résolution suivante :

« Que le bureau de commerce de la Puissance apprend avec beaucoup de plaisir que le gouvernement s'occupe activement des moyens de communications avec la province

de  
la  
tra  
l'é  
de  
ar  
de  
co  
no  
qu  
mi  
de  
fin  
bu  
de  
po  
ch  
  
co  
éta  
ve  
l'in  
la c  
ter  
L  
cor  
cif  
cor  
cou  
Ce  
no  
de  
ver  
au  
pée  
cor  
l'A  
du  
lan  
sep  
his  
par  
ard  
nat  
tou

de Manitoba récemment annexée à la confédération, et espère que les travaux seront poussés avec toute l'énergie que réclame l'importance de cette entreprise. Le bureau est aussi d'opinion qu'une exploration devrait être faite dans le but de construire un chemin de fer sur notre territoire jusqu'au Pacifique. S'il est constaté que le chemin de fer peut être construit, il devrait être entrepris de suite si les finances du pays le permettent. Le bureau recommande que des octrois de terres considérables soient donnés pour aider la construction de ce chemin."

Ainsi donc, l'opinion de la classe commerciale, des hommes d'affaires, était bien formée avant que le gouvernement conservateur eût pris l'initiative et adopté pour sa politique la construction d'une voie ferrée intercontinentale.

Le parti conservateur voulait aussi construire un chemin de fer du Pacifique pour ouvrir à l'immense commerce de l'Asie, la route la plus courte pour les marchés de l'Europe. Ceux qui ont au moins quelques notions de l'histoire du Canada et de l'Amérique, savent que la découverte du nouveau monde est due aux tentatives des nations européennes pour trouver un moyen de communiquer plus facilement avec l'Asie. Ouvrons le cours d'histoire du Canada par le regretté abbé Ferland et lisons ensemble à la page sept de l'avant-propos. L'illustre historien dit : « Pendant la dernière partie du quinzième siècle, une soif ardente de découvertes agitait les nations de l'Europe; l'on voulait surtout trouver un passage par mer

pour aller aux Indes, où l'imagination des hardis aventuriers de l'occident se plaisait à entasser des richesses fabuleuses. Poussés par cette idée, les Portugais découvrirent les îles du Cap-Vert, les Açores, une grande partie des côtes occidentales de l'Amérique; en 1487, Barthélemy Diaz apercevait le Cap de Bonne Espérance; et de jour en jour croissait l'espoir d'arriver par mer aux pays devenus l'objet de tant d'aspirations.

« L'on ne doit pas être étonné de ce mouvement: car les produits de l'orient étaient renommés partout, et tous les pays de l'Europe prétendaient avoir leur part aux richesses des Indes et du Cathay.

« Les républiques de Venise et de Gènes se partageaient le commerce de l'Italie; mais Venise seule faisait par terre le commerce avec les Indes, tandis que les Portugais s'efforçaient de s'en emparer par mer, en faisant le tour de l'Afrique. Tel était l'état des choses, lorsque Colomb, citoyen de Gènes, forma le projet d'arriver aux Indes en se dirigeant vers l'ouest. Dans ce dessein, il offrit ses services à sa patrie, puis à la France, à l'Angleterre, au Portugal; partout ses propositions furent rejetées comme les rêves d'un enthousiaste. Elles étaient néanmoins fondées sur la connaissance du globe terrestre, qu'il avait sérieusement étudié. Il avait correspondu avec Toscanelli, astronome et mathématicien célèbre de Florence, qui lui avait envoyé une carte où étaient tracées des îles imaginaires vers l'ouest; Colomb avait aussi lu l'ouvrage du cardinal D'Ailly, intitulé *Imago Mundi*, et il

le citait souvent comme la plus haute autorité sur la figure de la terre. »

Mardi je vous donnerai encore d'utiles renseignements sur l'importance que les nations européennes ont de tout temps attachée au commerce oriental.

10 juin 1874.

LOUIS.

Tu es donc bien réellement décidé, Charles, à étudier sérieusement les grandes questions politiques qui occupent l'attention publique? Je puis en juger par le soin que tu prends à consulter une foule d'auteurs. Tous les soirs, tu couvres la table de livres, brochures, journaux, et tu sais toujours appuyer ton opinion d'autorités incontestables.

CHARLES.

Ne crois tu pas comme moi que c'est le seul moyen de se former une opinion saine et raisonnable? Si tu ne te donnes point la peine d'étudier toi-même, tu es constamment exposé à être exploité par des démagogues sans pudeur ni scrupule qui au lieu de s'adresser à ta raison, à ton intelligence, ne cherchent qu'à exciter les préjugés et les passions dont ils te font le compliment de te supposer l'esclave et le jouet.

Je vous ai prouvé, samedi, que lorsque Christophe Colomb découvrit l'Amérique, il était aussi en recherche d'un passage entre l'Europe et l'Asie. Vous savez que l'Amérique a été découverte en 1492, il y a près de quatre cents ans.

L'abbé Ferland commence son cours d'histoire du Canada par ces lignes :

« En l'année 1534, François, Ier ju-

ge  
Je  
n  
ti  
to  
ge  
ar  
Ca  
P  
ce  
pr  
te.  
Ja  
le  
me  
av  
ma  
  
gu,  
qu  
  
de  
vo  
riq  
a  
cor  
cée  
var  
ou  
que  
gne  
n'y  
l'ou  
mir  
ble  
c'et  
tes  
se c  
F  
Jac  
Hoc  
l'ab  
l'ac  
dist

gea à propos de reprendre ses projets de découverte dans le nouveau monde, d'où il voyait les espagnols tirer de si grandes richesses. Il avait toutefois une arrière-pensée : il songeait encore plus peut-être à faire arriver ses vaisseaux aux Indes, au Cathay et aux îles de Zipangu Philippe de Chabot, amiral de France, l'engageait à ce projet ; il lui présenta comme capable de l'exécuter, un capitaine malouin nommé Jacques Cartier, dont il connaissait le mérite et qui avait vraisemblablement voyagé dans les mers du nord avec les pêcheurs bretons et normands. »

Par le *Cathay* et les îles de *Zipangu*, il entend la Chine et le Japon qui portaient alors ces noms.

A présent passons à la page vingt-deux. L'historien rapporte le second voyage de Jacques Cartier en Amérique, et dit :

« La flotille se mit en route pour continuer les découvertes commencées l'année précédente. Elle s'avança entre l'île de l'Assomption ou d'Anticosti et la côte du Nord, que Cartier faisait examiner soigneusement afin de reconnaître s'il n'y aurait pas quelque passage vers l'ouest ; car la recherche d'un chemin vers les Indes et la Chine semble l'avoir beaucoup préoccupé, et c'était alors le but principal de toutes les expéditions qui de l'Europe se dirigeaient vers l'occident. »

Racontant la première visite de Jacques Cartier à la bourgade de Hochelaga, aujourd'hui Montréal, l'abbé Ferland dit encore :

« Plusieurs d'entre eux (les indiens) l'accompagnèrent sur la montagne distante d'un quart de lieue de la

bourgade de Hochelaga. Là il fut tellement enchanté du tableau magnifique qui se déroulait devant lui, qu'il donna à ce lieu le nom de Mont-Royal, changé depuis en celui de Montréal. Au nord et au sud couraient des chaînes de montagnes, entre lesquelles s'étendait à perte de vue une plaine vaste et fertile ; au milieu de ces profondes solitudes et à travers d'épaisses forêts déjà revêtues des teintes brillantes de l'automne, reposait dans toute sa majesté le grand fleuve qu'il avait remonté et qu'il voyait se prolonger à l'ouest vers des terres inconnues. »

« Au moyen de signes, les sauvages lui donnaient à entendre qu'au delà de trois sauts semblables à celui qui était devant lui, l'on pouvait naviguer sur le fleuve pendant plus de trois lunes ; puis se tournant vers le nord ils lui désignaient une autre grande rivière descendant aussi de l'ouest et coulant au pied des montagnes. L'un d'eux saisit un poignard d'argent à manche de laiton brillant et une chaîne à laquelle était suspendu le sifflet du capitaine et fit comprendre qu'on trouvait des métaux semblables en remontant le fleuve. *L'imagination de Cartier voyait s'ouvrir les portes de l'occident inconnu, recelant dans son sein de riches trésors et conduisant vers les régions dorées de l'Inde et du Cathay (la Chine) ; en s'avancant vers les sources du fleuve, il trouverait un passage, plus court et plus avantageux que celui que Magellan avait découvert pour l'Espagne. »*

Vous me permettez, mes amis, de vous lire toute cette magnifique page du magnifique ouvrage de M. Ferland. Il ajoute :

é,  
es  
c-  
is  
à  
us  
i-  
ais  
u-

ue  
e ?  
ine  
m-  
des  
ru-  
ta  
ier-  
et  
om-  
e et

que  
ou-  
re-  
opé  
éri-  
y a

son  
ces

ju-

“ En secouant ces beaux rêves, avec quelle pitié le marin breton dut laisser tomber ses regards sur l'humble bourgade de Hochelaga, avec ses cabanes d'écorce, ses misérables palissades, ses étroits champs de maïs, et sa population plongée dans la barbarie. Près de trois siècles et demi se sont écoulés depuis le jour où Cartier, du sommet du Mont-Royal, examinait les environs de Hochelaga ; s'il lui était aujourd'hui donné de revoir ces mêmes lieux, avec quelle surprise il contemplerait la grande et belle cité qui a remplacé la bourgade indienne. Elle étonnerait le vieux navigateur par ses nombreux et splendides monuments, par son port couvert de vaisseaux et bordé d'une longue ceinture de quais, par son pont tubulaire unissant les deux rives du fleuve, par sa population nombreuse s'agitant sous l'impulsion du commerce et de l'industrie. Et comme il serait émerveillé en suivant des yeux les vaisseaux à feu lancés au milieu « des trois sauts d'eau » qui l'intéressaient si vivement, ou remontant le rapide courant de Sainte Marie sans le secours des vents ! Comme il admirerait la vallée du grand fleuve, non plus couverte de forêts, mais se déroulant devant lui jusqu'aux limites de l'horizon, parsemée de champs, de bourgs et de villages, traversée par des voies ferrées, sur lesquelles glissent avec la vitesse de l'oiseau de longs convois de voitures guidés par une colonne de fumée ! ”

“ Les profondeurs de l'ouest ont été sondées, les vastes contrées qu'elles renferment sont depuis longtemps ouvertes à la civilisation ;

la mer mystérieuse annoncée à Cartier s'est trouvée fort éloignée ; le passage qui devait y conduire des vaisseaux n'existait que dans les récits des sauvages. Mais, grâce à l'industrie et à la persévérance de l'homme, une route d'un autre genre sera bientôt tracée, elle servira à rapprocher les deux océans et à transporter les richesses de l'orient vers les contrées de la vieille Europe. ”

LOUIS.

Quelle est cette route d'un autre genre dont parle l'abbé Ferland ?

CHARLES.

Les chemins de fer à travers le continent, reliant l'océan Pacifique à l'Atlantique. Au temps où il écrivait ces lignes prophétiques pour le Canada, il n'était point encore décidément question d'un chemin canadien, mais le chemin du Pacifique américain allait bientôt être commencé, et l'abbé Ferland savait bien que dans un avenir très prochain le Canada se mettrait résolument à l'œuvre pour donner, lui aussi, au commerce de l'orient, le passage si longtemps cherché vers l'ouest par les nations européennes. Le premier volume de son cours d'histoire a été publié en 1861, et dix ans plus tard, en 1871, le parlement fédéral sanctionnait le projet d'un chemin de fer du Pacifique sur le territoire canadien.

Le cinquième chapitre du premier volume de l'ouvrage de M. Ferland est consacré au récit de l'établissement de la Virginie, Etats-Unis, par les anglais, en 1607. Un nommé John Smith était le principal chef de l'entreprise. L'expédition était comman-

d  
F  
le  
d  
q  
n  
c  
F  
L  
b  
F  
cc  
ét  
de  
P  
R  
P  
ti  
et  
tic  
Pa  
l'o  
et  
pi  
du  
l'c  
pl  
ch  
ter  
pr  
l'c  
les  
pa  
Nc  
pe  
cia  
cet  
no  
tag  
off  
d'éc

dée par un anglais du nom de New-Port. L'historien dit encore :

« Avec New-Port, Smith remonta la Powhatan, (rivière de la Virginie.) dans l'espérance de rencontrer quelque rivière qui les conduirait à la mer du sud ; car on n'avait pas encore perdu de vue la recherche d'un passage à la Chine et aux Indes. »

Tu as lu l'histoire, mon cher Louis, et tu dois savoir que depuis bien des siècles les nations européennes ont lutté pour accaparer le commerce de l'orient. Après avoir été successivement la principale cause de la richesse et de la splendeur de la Phénicie, de la Grèce, Carthage, Rome, Venise, Pise, il passa au Portugal, à la Hollande et définitivement à l'Angleterre. La France et l'Espagne font aussi des transactions énormes avec les peuples de l'Asie.

Je vais maintenant vous citer l'opinion d'un homme d'état anglais et de la presse anglaise pour vous prouver que toujours la question du plus court passage à l'Asie par l'ouest a occupé l'attention des peuples du vieux monde.

Lord Bury attira l'attention de la chambre des communes de l'Angleterre sur l'importance de cette entreprise. Il disait : « Notre commerce dans l'Océan Pacifique avec la Chine et les Indes doit définitivement passer par nos provinces de l'Amérique du Nord. Dans tous les cas nous aurons perdu notre suprématie commerciale le jour où nous aurons négligé cette importante considération, et si nous manquons d'exploiter les avantages physiques que ce pays nous offre, nous mériterons bien d'être déchus ».

En 1857, il publiait une étude sur le Canada dans laquelle il disait encore en faveur de la ligne canadienne : « Ce projet est d'une nature éminemment impériale. Il ne concerne pas plus le Canada exclusivement que le maire et la corporation de Londres. C'est une question qui affecte au plus haut degré la continuation de la prospérité de l'Angleterre. Ce chemin est la route la plus courte pour la Chine, l'Australie et les Indes, et seul il offre une voie inattaquable pour communiquer avec ces pays. Il donnerait au commerce anglais une direction nationale, il augmenterait notre marine marchande dans l'océan Pacifique et l'océan Atlantique ; il détournerait au profit de l'Angleterre le commerce de l'Amérique Britannique, qui s'en va de plus en plus aux États-Unis ; il élèverait l'empire d'Angleterre à l'orgueilleuse position de la confédération la plus invulnérable et la plus glorieuse qui ait été formée par la guerre ou le commerce. »

LOUIS.

Mais Fréchette et les libéraux ne nous ont jamais parlé un semblable langage.

PIERRE.

Je le sais bien. Ces gens là sont incapables de grandes et nobles idées. Ils ne sont propres qu'à flatter les mesquins préjugés et les passions, qu'à exploiter à leur avantage les mauvais instincts. Jamais l'on ne trouve chez eux les hautes visées de l'homme d'état. Ils rapetissent et ravalent tout ce qu'ils touchent.

CHARLES.

Tu commences déjà, mon cher Louis, à douter des arguments de tes amis contre le chemin du Pacifique. Il est réellement bien vrai que leurs vaines et sottes déclamations jurent horriblement avec les vues si sensées des hommes d'affaires qui ont étudié le grand projet que les conservateurs ont hardiment adopté. Je ne te reproche point d'avoir tant retardé à l'en apercevoir, parceque moi-même j'ai été trop longtemps victime des grands mots des nationnards.

Je vais te lire maintenant quelques lignes du *Times*, le grand journal de Londres. Elles ont été publiées en 1861, il y a, par conséquent, treize ans, et dix ans avant que le gouvernement conservateur ait demandé à la législature fédérale de sanctionner l'entreprise d'un chemin de fer du Pacifique :

« Les avantages que retirerait l'Angleterre d'un chemin de fer sur son territoire sont incalculables. La construction d'un chemin de fer n'ouvrirait pas seulement à la civilisation un immense territoire dans l'Amérique Britannique du Nord, aujourd'hui inconnu, mais elle ouvrirait aux cultivateurs du sol dans cette région et en Canada, des moyens de transport pour tous les marchés du Pacifique et un passage aux mers de Chine. Sous tous les rapports politiques, sociaux ou commerciaux, l'établissement d'un tel chemin de fer donnerait une vive impulsion aux affaires du monde entier ; et le résultat éclipserait toutes les étonnantes conquêtes que le siècle actuel a vues. »

Permettez-moi d'ajouter à cela

l'opinion du Capt. E. Barrett Lennard, historien distingué de la Colombie Britannique :

« La situation de la Colombie Britannique et de l'île de Vancouver sur le Pacifique est admirablement adaptée pour le commerce de la Chine, du Japon et de l'Australie, et ce n'est pas trop qu de supposer que ces colonies deviendront le grand chemin entre ce pays et l'Angleterre. La distance entre Londres et Pékin serait par là réduite de 1,000 milles. »

« N'avons-nous pas lieu d'espérer que le chemin de fer maintenant en voie d'exécution entre Halifax et Québec sera la première section d'un chemin de fer inter-océanique canadien, qui sera dans l'avenir le grand moyen de connexion entre l'Est et l'Ouest..... »

« Quelle grandeur future la construction de ce chemin de fer assurerait à ces dépendances anglaises ! Quel jour glorieux ce serait pour la Colombie que celui où les vaisseaux partis des Indes, de la Chine, de l'Australie, viendraient se rencontrer sur ses côtes, pour y décharger cargaisons et passagers. »

Il y a dix huit ans, M. Langel publiait les lignes qui suivent dans la *Revue des Deux Mondes* :

« Le chemin de fer canadien aurait l'immense avantage de s'appuyer partout sur des voies navigables et de traverser la partie la plus unie du continent... Le premier effet de cette entreprise hasardeuse, si elle pouvait jamais être couronnée de succès, serait certainement d'amener une perturbation dans les relations commerciales du monde. »

Ainsi donc, le gouvernement con-

ser  
cor  
car  
mié  
de  
No.  
ne  
des  
l'Acc  
de l  
ce  
entr  
tout  
espé  
terre  
geai  
vers  
l'Am  
l'ens  
ches.  
sins.  
appr  
voie  
et au  
cher  
l'Unic  
North  
Cet  
ment  
chem  
cain  
astah.  
de la  
études  
politiq  
comm  
le jou  
pour  
homr  
fois, l  
cherch  
les plu  
C'est i  
de tor  
lieux,

servateur en proposant, en 1871, la construction d'un chemin de fer canadien du Pacifique, avait, premièrement, pour but l'établissement de nos immenses territoires du Nord-Ouest; et en second lieu, il ne faisait que reprendre le projet des nations européennes, mais pour l'accomplir, d'assurer au commerce de la Chine, du Japon et des Indes, ce passage de l'ouest, le plus court entre l'Asie et l'Europe. Il proposait tout simplement la réalisation des espérances de l'Espagne, de l'Angleterre et la France, lorsqu'elles dirigeaient leurs hardis aventuriers vers les terres encore inconnues de l'Amérique. Il avait en outre de l'enseignement de siècles de recherches, l'exemple si récent de nos voisins. Ces derniers avaient bien su apprécier l'importance de créer une voie pour le commerce de l'orient, et au moment où l'on projetait notre chemin, ils avaient déjà terminé l'*Union Pacific* et commencé le *Northern Pacific*.

Ceux qui ont examiné attentivement les avantages respectifs des chemins de fer canadien et américain du Pacifique pour le commerce asiatique, ont constaté la supériorité de la voie canadienne. Les quelques études que j'ai faites de l'économie politique m'ont appris que depuis le commencement du monde, depuis le jour où l'échange des produits, pour satisfaire aux besoins des hommes, a eu lieu pour la première fois, le commerce a constamment cherché les voies de communications les plus courtes et les plus faciles. C'est une grande vérité économique de tous les temps et de tous les lieux, depuis des siècles réduite à

l'état d'axiome. L'on peut se reporter, par la pensée, au début de l'exploitation des ressources du globe, alors que l'industrie, comme la civilisation qui la créait, était encore dans l'enfance. Graduellement la terre se colonise, les peuples se développent. La terre a des ressources variées; les peuples des besoins divers. Les rapports entre les nations grandissent et se multiplient tous les jours, adoucissant leur primitif caractère farouche, et les préparant petit à petit à la culture intellectuelle. Les besoins journaliers exigent l'échange des produits et le commerce est désormais une des bases les plus solides de la richesse des états.

Mais la terre n'était encore pour ainsi dire qu'à l'état de nature. Les fleuves majestueux cachaient dans leur sein bien des écueils. A différents endroits leur navigation était interrompue. Ici, une montagne divise deux pays; là, d'autres obstacles rendent difficiles les communications entre les peuples.

Le génie de l'homme sera à la hauteur des difficultés. La créature ose de sa faible main retoucher l'œuvre de Dieu laissée par son auteur avec certaines imperfections pour mettre à l'épreuve l'énergie de ceux qui l'auraient à leur usage. Là où le caprice de la nature oppose une barrière infranchissable, on détourne les eaux des rivières en leur taillant un nouveau lit, et la canalisation rend d'immenses services au commerce du monde. Le percement de l'isthme de Suez devient possible et passe bientôt à l'état de fait accompli. La vapeur traîne puissamment la locomotive sur le sommet des

Montagnes Rocheuses et la conduit avec sûreté sous le Mont Cénis.

Mais qui exige tous ces gigantesques travaux ? C'est le commerce. Toujours il cherche la ligne droite. Là où il ne la trouve point, il la prépare pour s'en servir. Et pour quoi cette préférence pour les chemins les plus courts ? Parce qu'ils lui garantissent l'économie du temps et des frais de transport. Il n'aime point à tâtonner sur la route. Toujours il veut se rendre le plus promptement possible à destination. Il est l'ennemi acharné des retards, des délais, des courses inutiles. Sans cesse il tend à supprimer l'espace. Le temps pour lui est trop précieux pour le dissiper à se promener sur la surface du globe.

Si l'expérience de tous les temps prouve que le commerce choisit les voies les plus courtes, l'on doit conclure que le commerce asiatique devra graduellement adopter notre chemin de fer du Pacifique pour se rendre en Europe, parce que nous mettrons à sa disposition le chemin le moins long.

J'ai ici un tableau qui prouve tous les avantages de notre chemin sous le rapport de la distance. De San Francisco à New-York, par les chemins de fer Union Pacific, Michigan Central et New-York Central, il y a 3,363 milles.

De New-Westminster dans la Colombie, à Montréal par le Pacifique canadien, il y a 2730 milles. La route canadienne est donc plus courte de 633 milles.

De San Francisco, à New-York..... 3363

De New-Westminster, à New York par le Pacifique Canadien, le St. Laurent..... 3058

Différence par la route du Canada..... 305

De San Francisco à Montréal par le Pacifique américain.... 3251

De New-Westminster à Montréal par le Pacifique canadien ..... 2730

Différence par la route canadienne ..... 521

De plus, l'île de Vancouver est de 800 milles plus près du Japon et de la Chine que San Francisco.

J'ai aussi un numéro de la *Minerve* contenant les distances relatives par le canal de Suez et le chemin de fer canadien du Pacifique, ainsi que la durée relative du voyage par les deux routes. Je vais vous en donner lecture avant de terminer notre entretien.

Voici d'abord le tableau des distances par le canal de Suez et le chemin du Pacifique :

	A Londres par Suez.	A Vancou- ver.	Diffé- rence.
Melbourne....	11,281	6,780	4,501
Yakohama....	11,504	4,095	7,409
Shanghai....	10,469	5,100	5,369
Hong-Kong...	9,669	5,670	3,999
Manille.....	9,639	5,400	4,239

Tout le monde connaît la distance de Vancouver à Montréal et de Montréal à Londres.

De Vancouver à Jasper-House.	430 milles.
Jasper-House à Fort-Garry....	1,050 "
Fort-Garry à Ottawa.....	1,150 "
Ottawa à Montréal.....	125 "
Montréal à Londres.....	2,800 "

5,555 milles

I  
van  
  
Melt  
Yokc  
Shan  
Hong  
Mani  
  
N  
engi  
plus  
du c  
U  
suiva  
Du D  
de  
De P  
Passag  
De Pe  
\*  
  
No  
tes et  
les n  
la M  
sont  
15 jo  
un re  
et da  
Pelus  
tent d  
craint  
fixer  
Mai  
le Car  
partira  
De la  
Montré  
Transbc  
Du Dér  
  
G  
Mais  
du vo  
de Ca

L'on arrive donc au tableau suivant :

	A Londres par Suez.	A Londres par Canada.
Melbourne.....	11,281	12,281
Yokohama.....	11,504	9,650
Shanghai.....	10,469	10,655
Hong-Kong.....	9,669	11,225
Manille.....	9,639	10,955

Nous prendrons, d'abord, les engins de locomotion encore les plus recherchés pour la généralité du commerce, les navires à voile.

Un navire à voile met le temps suivant par le Canal Suez :

Du Détroit à la Sonde au Détroit	
de Rabel-Mandeb.....	30 jours.
De Babel-Mandeb à Suez.....	30 "
Passage du Canal.....	5 "
De Peluse en Manche.....	45 "

110 jours.

Nous supposons, néanmoins, toutes choses favorables au trajet, car les navires allant actuellement dans la Mer Noire et la Méditerranée, sont retenus généralement de 10 à 15 jours à Gibraltar. Il leur faudra un remorqueur au Bas-Mohammed et dans tout le canal, ainsi qu'à Peluse, soit qu'ils entrent ou sortent du canal. Nous pourrions, sans crainte d'erreur ou d'exagération, fixer le trajet à 115 jours.

Maintenant, voici les détails par le Canada pour le même navire qui partirait de la Manche :

De la Manche à Montréal.....	14 jours.
Montréal au Pacifique.....	5 "
Transbordements.....	4 "
Du Détroit de Fuca à la Sonde...	63 "

97 jours

Gain par l'Amérique..... 18 jours.

Mais la Sonde n'est pas le terme du voyage. Le navire devra venir de Canton, Hong-Kong, de la Mer

Jarime, du Japon, de Java, Sumatra, Manille, etc, tous lieux à l'est de la Sonde. La moyenne de l'augmentation sera de près de 1,000 milles pour le canal Suez et une diminution d'autant pour la ligne canadienne, la distance entre la Sonde et le Japon étant de plus de 2,500 milles, et l'espace entre le Détroit de Fuca et le Japon n'étant pas plus que de 5,500 milles au lieu de 7,600 milles, que nous avons adopté comme base de notre premier calcul.

Ce sera donc une moyenne de huit jours ajoutée aux navires venant de Suez, et une moyenne égale de huit jours retranchée aux navires allant au Détroit de Fuca.

La proportion serait donc celle-ci :

Par le Canal Suez.....	123 jours.
Par le Canada.....	89 "
	—
Différence.....	34 "

Voici pour les paquebots les calculs les plus approximativement justes.

Par Suez :

Hong-Kong à la Manche..... 43 jours.

Par le Canada :

De la Manche à Montréal.....	9 jours.
Montréal à Vancouver.....	5 "
Transbordements.....	3 "
Vancouver à Hong-Kong.....	24 "

41 jours.

De Paris à Yokohama [Japon par Suez.....	44 jours.
De Paris " " " " " "	" "
Canada.....	46 jours.

358

305

251

2730

521

st de  
et de

erve  
s par  
a de  
i que  
r les  
don-  
notre

s dis-  
et le

Diffé-  
rence.  
4,501  
7,409  
5,369  
3,999  
4,239

stance  
et de

milles.  
"  
"  
"

milles

15 juin 1874.

LOUIS.

Tu as bien réussi, mon cher Charles, à me convaincre que le chemin de fer du Pacifique favorisera l'établissement des territoires du Nord-Ouest et offrira une voie très avantageuse au commerce de l'Asie. Jusque là, tout est bien. Mais les libéraux ont prétendu, eux, que la province de Québec ne ferait que payer sa part des frais de ces travaux sans en retirer aucun avantage.

CHARLES.

Ce n'était qu'un moyen de nous tromper. Ils n'étaient certainement point de bonne foi, hormis qu'on leur suppose une bonne dose d'ignorance. Leur argument ne saurait un instant résister à la lumière du bon sens.

Lorsqu'une population de plusieurs millions habitera nos provinces de l'ouest, elle créera un commerce immense. Ce trafic en passant par la province de Québec, pour se rendre en Europe aurait partout multiplié sur son passage la richesse et le bonheur. Quinze millions d'habitants dans la vallée de la Saskatchewan donneraient une population d'un million à Montréal, de trois à quatre cent mille à Québec et de cinquante à cent mille à Lévis.

Le rapide développement des grandes villes de la province créerait un marché pour les produits

agricoles et favoriserait la colonisation de nos forêts. Considéré sous ce point de vue, le seul raisonnable, l'on comprend facilement que le chemin de fer du Pacifique est essentiel à la prospérité de la province de Québec.

Il me reste à présent, mon cher Louis, à faire une courte revue historique de la lutte que les libéraux ont soutenue contre le projet des conservateurs de construire une voie ferrée à travers le continent. Eclairés par la logique, impitoyable des faits, nous conclurons si le parti que tu crois si pur a bien réellement été guidé par l'amour de l'intérêt public, ou bien s'il n'a voulu, pour son propre avantage, qu'effrayer la population par des calculs fantastiques sur le coup de l'entreprise proposée.

Vous savez que l'annexion de la Colombie Anglaise à l'union fédérale fut votée par la chambre à la session du printemps de 1871. Une des clauses des conditions de l'entrée de cette nouvelle province dans la confédération décrétait la construction d'un chemin de fer jusqu'au Pacifique.

Je ne m'arrêterai point à vous parler de l'opposition que les libéraux firent à la chambre contre cette mesure nationale des conservateurs. Nous passerons de suite à la lutte électorale de 1871. Aussitôt après la prorogation du parlement fédéral, commença la campagne pour les élections locales de la province de Québec.

Les candidats libéraux inondèrent les comtés. Fréchette nous arriva sans invitation de Chicago, où il n'avait pourtant point fait fortune.

si  
li  
ti  
ve  
Q  
E  
n  
le  
le  
ci  
n  
vo  
sa  
q  
ra  
la  
ve  
bc  
pl  
m  
n  
ve  
ch  
pr  
bl  
Ce  
qt  
flé  
pr  
le  
se  
tru  
bé  
de  
le  
so  
sa  
Se  
ble  
pr  
ba

Vous vous rappelez que la discussion roula entièrement sur la politique fédérale, quoiqu'il ne fût question que de condamner ou d'approuver les actes du gouvernement de Québec. Les libéraux ne parlèrent point de la politique locale. Le chemin du Pacifique fit presque tous les frais de leurs déclamations, de leur verbiage.

Fréchette nous représentait le chemin de fer du Pacifique comme une bête infernale prête à tout dévorer. Il criait que si les électeurs sanctionnaient cette entreprise qu'il qualifiait d'extravagante, le pays serait ruiné, tout le monde réduit à la misère, les terres des cultivateurs vendues pour en payer le prix.

Il réussit par ses discours furibonds à surprendre la bonne foi de plusieurs électeurs et malheureusement nous fûmes du nombre. Vous n'avez pas oublié de quelle épouvante la plupart des amis de Fréchette étaient saisis lorsque l'on prononçait devant eux ce mot terrible "le chemin de fer du Pacifique". Ces braves gens se disaient entre eux que le plus sûr moyen d'éviter ce fléau était d'élire Fréchette. En effet, puisqu'il se croyait de taille à annexer le Canada aux Etat-Usis, il lui serait bien facile d'empêcher la construction d'un chemin de fer.

M. Pozer, une autre célébrité libérale, publia à la Beauce une édition des anathèmes de Fréchette contre le projet des conservateurs. Avant son départ d'Ottawa, il avait appris sa petite leçon des chefs de son parti. Ses maîtres qui le savaient incapable d'avoir seulement deux idées, lui préparèrent eux-mêmes son petit bagage électoral. Ils l'expédièrent

aux électeurs du comté de Beauce. Ne croyez-vous pas comme moi que c'était une amère dérision? Y-a-t-il moyen de concevoir que M. Pozer puisse être chargé de porter la lumière à nos compatriotes? Cependant, nous sommes tombés dans cette capitale erreur. Nous étions alors si enthousiastes que nous allâmes à la Beauce pour être témoins du triomphe du candidat rouge.

Le jour de la nomination, l'illustre M. Pozer tonna contre le chemin de fer du Pacifique. Les électeurs l'écoutaient attentivement et se félicitaient d'avoir à leur service un aussi puissant génie pour les protéger contre les extravagances du gouvernement. Le résultat était prévu; M. Pozer fut élu et le comté de Beauce se crut sauvé.

Partout les candidats libéraux chantaient le même refrain. Partout le chemin de fer du Pacifique était considéré par eux comme une folie qui ruinerait le pays. Et vous savez comme ces charlatans s'apitoyaient sur le sort qui était réservé à leurs compatriotes, disaient-ils, s'ils commettaient l'imprudence de continuer leur confiance aux conservateurs.

Aux diatribes, aux petites idées, aux méprisables appels aux préjugés, aux arguments absurdes des libéraux, les candidats conservateurs opposèrent les vues d'hommes sérieux et honnêtes. Ils traitèrent la question du chemin de fer du Pacifique en hommes d'état. L'hon. M. Blanchet, à Lévis, nous expliqua longuement le projet du gouvernement conservateur. Il nous parla de la richesse des terres de l'ouest, de la nécessité de les coloniser, de

l'importance d'y conduire l'émigration européenne, de l'utilité d'exploiter les ressources de ces territoires. Interrogeant l'avenir et s'appuyant sur l'exemple des États-Unis, il nous assurait que les destinées de la confédération devaient avoir pour base l'établissement des prairies de l'ouest. Le commerce de ces immenses contrées ferait la richesse des provinces de l'est de l'union et rendrait notre population prospère et heureuse. Il nous expliqua aussi les avantages que nous pouvions espérer d'un chemin de fer du Pacifique uniquement au point de vue du commerce asiatique. En un mot, il discuta cette grande question avec talent, avec beaucoup d'habileté, et il prouva qu'il l'avait sérieusement étudiée et qu'il en avait bien pesé toutes les conséquences.

N'est-ce pas, mes amis, qu'il y avait entre les deux candidats du comté de Lévis, un contraste frappant tout-à-fait à l'avantage de M. Blanchet. Une grande question d'intérêt public était sur le tapis. Elle exigeait une considération calme, honnête, franche, un examen loyal et patriotique.

D'un côté, Fréchette s'en empare comme d'un épouvantail. Il parcourt le comté en tout sens pour aveugler les électeurs au moyen du cri des taxes. Il leur dit que des centaines de millions seront engloutis pour construire un chemin de fer dont ils n'ont nullement besoin, et pour résultat, il leur représente la misère frappant à leur porte.

Le Dr. Blanchet, lui, sait bien tout ce que son adversaire fera pour en appeler aux préjugés ; cependant

son devoir lui dicte la ligne de conduite à suivre. Une grande entreprise est proposée. Il sait qu'elle est nécessaire au pays. Il en apprécie toute l'importance. Eh bien ! il en accepte toute la responsabilité devant ses électeurs. Il lui serait facile de cajoler les faveurs populaires, mais il ne saurait sacrifier les véritables intérêts de ses compatriotes. Il plaide la cause du progrès, de l'avancement. Il soutient énergiquement la lutte et avec lui triomphe la grande mesure proposée par des hommes d'état dont les noms sont à jamais inscrits dans les pages de notre histoire.

Je te le demande. Louis, est-ce que le patriotisme, le dévouement aux intérêts du pays, la sollicitude pour l'avenir de ses compatriotes, n'étaient point du côté de M. Blanchet ?

LOUIS.

Oui, il me faut l'admettre.

CHARLES.

Malgré tous les efforts des libéraux, les conservateurs triomphèrent en 1871. Une forte majorité fut élue en faveur du gouvernement de Québec et lui permit de continuer sa politique éclairée et si favorable à l'exploitation des ressources de la province.

La tâche du gouvernement conservateur d'Ottawa n'était encore qu'à son début. Il avait bien fait voter par la chambre le projet du chemin de fer du Pacifique ; il lui fallait ensuite arrêter le mode de construction. Pour ne point imposer de nouvelles taxes pour rencon-

tre  
de  
pr  
de  
gè  
tre  
tro  
d'a  
co  
ca  
su  
pri  
les  
exc  
qu'  
inf  
du  
cou  
dar  
U  
ent  
du  
Pac  
jet  
rait  
et e  
son  
che  
vate  
tège  
prit  
tion  
loi c  
moy  
Pac  
crèt  
avec  
dier  
cons  
men  
cour  
terri  
au la  
long  
chen

trier les frais des travaux, il décida de les remettre à une compagnie privée qu'il aiderait par des octrois de terres et par des subsides en argent. Les subsides furent fixés à trente millions de piastres et les octrois de terres à cinquante millions d'acres. Le but du gouvernement conservateur était d'intéresser les capitaux canadiens et anglais au succès de cette belle entreprise. Il prit sagement toutes les mesures et les précautions possibles pour en exclure les capitaux américains qu'il prévoyait devoir exercer une influence tout-à-fait au détriment du Canada, si on leur donnait leurs coudées franches et participation dans notre chemin.

Une compagnie américaine avait entrepris de construire un chemin du Pacifique sous le nom de *Northern Pacific*. Elle comprenait que le projet canadien, s'il se réalisait, ferait immensément tort à ses affaires, et elle avait décidé d'essayer tout en son pouvoir pour contrôler notre chemin. Le gouvernement conservateur, toujours au guet pour protéger les intérêts du Canada, comprit vite quelles étaient les intentions de ces américains, et dans la loi qu'il fit voter pour pourvoir aux moyens de construire le chemin du Pacifique, il inséra une clause décrétant qu'il serait fait uniquement avec les capitaux anglais et canadiens. Le projet du gouvernement conservateur était aussi éminemment national. Dans tout son parcours, le chemin devait suivre le territoire canadien et venir aboutir au lac Nipissing, pour de là se prolonger à Montréal et Québec par les chemins de fer du nord.

La loi du gouvernement fut votée. Deux compagnies s'organisèrent et demandèrent leur charte d'incorporation pour être autorisées à construire le chemin. Les chambres furent prorogées et quelques jours après les deux partis politiques étaient encore en présence et engageaient la lutte électorale pour le parlement fédéral.

Dans le court espace de douze mois, les libéraux avaient modifié considérablement leurs vues sur les territoires de l'ouest.

Pour un bon nombre d'entre eux, le chemin du Pacifique était soudainement devenu si important qu'il fallait de toute nécessité que Sir G. E. Cartier déclarât que le *terminus* serait à Montréal. Ce fut la grande question que l'on discuta pendant deux mois à tous les coins de rues de la métropole commerciale du pays.

À Lévis, Fréchette avait été tout-à-coup inspiré que les terres du Nord-Ouest étaient d'une grande valeur. En 1871, il avait prétendu que ces territoires étaient couverts de neige pendant presque tout l'été, qu'il était ridicule d'espérer retirer quelque chose d'un terrain impropre à la culture. En 1872, tout était changé. La neige était fondue, les terres du Nord-Ouest étaient devenues très fertiles, et par conséquent il fallait les garder, ne point s'en départir. Cependant, il continua à crier contre le chemin et à le considérer comme une entreprise folle.

Tandis qu'à Montréal les libéraux proclamaient pour cette ville la nécessité du chemin de fer du Pacifique, leurs confrères continuaient dans les campagnes à assurer à la

population qu'il serait leur ruine. Toutefois, ils accentuaient un peu moins et condamnaient surtout, à l'exemple de Fréchette, les octrois de terres à la compagnie qui serait chargée de la construction du chemin, parceque ces terres valaient, disaient ils, au moins deux piastres l'acre.

Le parti conservateur triompha une seconde fois et une majorité de députés favorables à la poursuite immédiate des travaux du chemin, fut élue par le peuple. La province de Québec surtout se montra dévouée au grand projet du gouvernement de Sir. John A. Macdonald.

Je n'ai pas besoin d'entrer dans aucun détail sur les événements qui ont amené la retraite des conservateurs du pouvoir. Vous savez aussi bien que moi quelles ficelles on a fait jouer pour assurer le triomphe des grits et des libéraux. La trahison, le sacrifice des intérêts les plus sacrés de la confédération en général, l'or américain, les promesses, le vol des lettres, tout fut mis en œuvre par ces ambitieux sans pudeur, sans patriotisme, sans amour du bien public.

Un triste succès couronna enfin leurs méprisables efforts et les conduisit au pouvoir, depuis tant d'années l'objet de leurs convoitises.

Pour juger avec certitude si les libéraux étaient sincères dans la violente opposition qu'ils ont faite en 1871 et 1872 aux conservateurs sur la question du chemin de fer du Pacifique, ou s'ils ne cherchaient qu'à tromper le peuple pour arriver au pouvoir, il suffit d'établir le contraste entre leur ancienne doctrine

et leurs actes depuis qu'ils sont chargés de l'administration des affaires du pays.

Mais avant de procéder à cette dernière partie des motifs qui m'engagent à condamner les libéraux, je veux bien, Louis, que tu discutes la question à ton point de vue et que tu soulèves toutes les objections que tu désireras. Ainsi à ton tour, ne te gêne point.

LOUIS.

Ne crois pas que je veuille répéter tout ce que les libéraux ont crié contre cette entreprise. Je ne saurais te dire rien de nouveau, n'ayant appris que ce qu'ils nous ont si souvent chanté sur les *hustings*. J'espère que tu voudras bien continuer de suite, et lorsque tu auras complété l'intéressante revue dont tu nous favorises, si je le juge à propos, je te ferai quelques questions.

PIERRE.

Tu avais pourtant anticipé une victoire à propos du chemin du Pacifique, et tu es déjà presque vaincu. N'est-ce pas que l'enthousiasme libéral s'évanouit vite lorsque l'on examine les questions politiques avec tout le calme qu'elles méritent ?

LOUIS.

Je ne me prononce point encore définitivement, et je vais écouter Charles avec beaucoup d'attention.

CHARLES.

Parvenus au but de leur ambition effrénée, les libéraux ont dû s'occu-

per  
Po  
pot  
céc  
des  
por  
por  
de t  
le p  
vaie  
qu'  
abs  
son  
que  
de  
raie  
offr  
cont  
la c  
bier  
féré  
vaie  
à se  
fois,  
M  
toute  
anné  
Paci  
prog  
  
Ma  
de ce  
  
Es  
tu co  
reme  
tifs c  
leur  
le ch  
prop  
Si  
semer

per du chemin de fer du Pacifique. Pour être logiques avec eux-mêmes, pour ne point mentir à leurs antécédents et pour ne point se moquer des électeurs qui les avaient supportés, ils devaient se déclarer au pouvoir les adversaires de ce chemin de fer du Pacifique et en abandonner le projet de construction. Ils pouvaient dire à la Colombie Anglaise qu'ils étaient dans l'impossibilité absolue de remplir les conditions de son entrée dans la confédération, et que de plus, ils restaient les ennemis de ces conditions qu'ils n'essaieraient jamais à exécuter, et lui offrir de briser le traité. Si elle eut consenti malgré cela à rester dans la confédération canadienne, très bien ; si au contraire, elle eut préféré se séparer de nous, ils n'avaient qu'à la laisser s'en retourner à ses petites affaires comme autrefois.

Mais qu'ont-ils fait ? au mépris de toutes leurs opinions des dernières années, ils ont accepté le chemin du Pacifique comme un article de leur programme.

LOUIS.

Mais, alors, toi qui es en faveur de ce chemin, tu dois les approuver ?

CHARLES.

Espère un peu, il ne faut pas que tu conclus si vite. Il s'agit premièrement de savoir quels sont les motifs qu'ils allèguent pour excuser leur soubresaut et ensuite quel est le chemin du Pacifique qu'ils se proposent de nous donner.

Si les libéraux avaient courageusement déclaré qu'il s'étaient trom-

pés, que réellement la construction d'une voie ferrée intercontinentale est nécessaire à la confédération, qu'elle doit être au plus tôt construite pour le bien général du Canada, et qu'ils avaient eu grandement tort de lutter pour empêcher la réalisation de ce magnifique projet, ils auraient pu être excusables. Ils auraient bien en effet prouvé la faiblesse de leur jugement, mais on ne les aurait point accusé d'avoir manqué de sincérité. Par un aveu complet de leur erreur, ils auraient au moins racheté cette grande faute qui sera une tâche entre mille sur leur mémoire.

Ils n'ont point eu le courage de suivre cette seule ligne de conduite raisonnable. Une belle occasion se présentait à leurs chefs pour prouver au peuple, du Canada qu'ils avaient quelques unes des qualités de l'homme d'état. Ils n'ont point su en profiter. Au pouvoir comme autrefois dans l'opposition, ils ont préféré se servir de petits moyens, de futils prétextes, de sottes excuses pour expliquer comment il se faisait qu'ils consentaient à construire un chemin de fer jusqu'au Pacifique, entreprise qu'ils avaient toujours considérée comme abominable.

Lorsque M. MacKenzie a soumis à la chambre des communes les résolutions relatives à la construction du chemin, il n'a point dit, lui le chef de l'administration, le premier protecteur des intérêts du pays, que le gouvernement demandait la sanction des représentants de la nation pour une entreprise qu'il croyait devoir favoriser la prospérité de la confédération. Il n'a point hardiment déclaré que ses collègues et

lui, avaient étudié la question sous toutes ses faces et qu'ils en étaient venus, après de profondes réflexions, à la conviction que le projet d'une voie ferrée intercontinentale était essentielle aux progrès du Canada, et qu'en conséquence, ils l'acceptaient pour leur politique et se chargeaient de la faire approuver par la législature. Non, il n'a point pu s'élever à ces hautes considérations.

Il a été incapable de se dégager des petites idées dont il a toujours été l'humble serviteur. Il a prétendu que son gouvernement était engagé par la politique de l'ancien, qu'il était obligé de construire le chemin de fer du Pacifique, mais qu'il persistait bien à croire que cette entreprise perdrait le pays, qu'elle était décidément une impossibilité, une extravagance, une folie. Oui, en l'an de grâce 1874, il a été donné au Canada d'avoir pour premier ministre un libéral qui a dit qu'une entreprise publique, proposée par un gouvernement conservateur, serait la cause de sa ruine, mais que cependant il allait essayer à la réaliser. Ecoutez donc M. McKenzie s'adressant à la représentation nationale : « Eh bien ! mes confrères, j'ai une curieuse nouvelle à vous apprendre. Vous savez déjà ce que je pense de ce chemin de fer du Pacifique. Vous n'ignorez point que j'ai répété aussi souvent que j'ai pu le faire, que c'était un projet affreux, épouvantable, en un mot une abomination. J'ai affirmé que jamais le Canada pouvait le conduire à bonne fin, qu'il fallait ne point y songer. Mais aujourd'hui, je suis premier ministre et ma position n'est

plus la même. Je vous demande de me voter ce qu'il faut pour construire ce chemin. Je ne vous dit point qu'il est plus avantageux qu'il ne l'était lors que je souffrais dans l'opposition, qu'il est devenu possible, que les finances du pays peuvent en supporter les frais. Non, je ne prétends rien de semblable. Je crois bien encore qu'il ruinera le pays, mais tout de même il faut le faire quoique ce soit impossible. »

Vraiment, peut-on concevoir quelque chose de plus absurde, de plus inique ? Et pourtant c'est là le langage de M. MacKenzie que nos rages ensencent si bien tous les jours. Selon moi, il n'y a qu'une conclusion possible à tirer du discours de M. MacKenzie et des votes des libéraux sur cette question : c'est que réellement ils veulent la perte du pays.

LOUIS.

Pourtant les conservateurs ont les premiers proposé le chemin de fer du Pacifique.

CHARLES.

Très vrai, mais il faut que tu n'oublies point que les conservateurs recommandaient la construction d'une voie ferrée à travers le continent parcequ'ils la croyaient très utile et avantageuse au pays, tandis que les libéraux veulent la construire malgré qu'ils affirment qu'elle aura des résultats désastreux.

Je réserve pour notre prochaine réunion quelques remarques sur le mode de construction du chemin que M. MacKenzie a fait voter à la majorité qu'il commande en maître.

I  
ner  
que  
ado  
der  
l'an  
vou  
un c  
che  
fera  
d'un  
rito  
le c  
avec  
dier  
D  
de  
com  
Paci  
sast  
aura  
faire  
carr  
pour  
capa  
ouve  
pour  
ayar  
bien  
les l  
bec,  
tout  
des a  
c'est  
rent  
patri  
L'ho  
chef

18 juin 1874.

CHARLES.

Il nous reste maintenant à examiner le projet du chemin du Pacifique proposé par M. MacKenzie et adopté par la chambre à la fin de dernière session, et à le comparer avec l'ancien projet des conservateurs. Je vous ai dit que ces derniers voulaient un chemin du Pacifique, mais un chemin national. Aussi avaient-ils fermement décidé de le construire d'une extrémité à l'autre sur le territoire canadien et comme je vous le disais lundi dernier, seulement avec les capitaux anglais et canadiens.

Dès qu'il fut question d'un chemin de fer canadien du Pacifique, la compagnie américaine du *Northern Pacific*, alarmée de l'influence désastreuse que la nouvelle voie aurait nécessairement sur ses affaires, se mit à l'œuvre pour contrer-carrer autant qu'il serait en son pouvoir l'entreprise canadienne. Incapable de la tuer complètement et ouvertement, elle avisa une intrigue pour arriver au même but tout en ayant l'air de ne vouloir que du bien au Canada. Elle trouva parmi les libéraux de la province de Québec, toujours grands admirateurs de tout ce qui se fait aux Etats-Unis, des amis complaisants qui, comme c'est d'ailleurs leur habitude, foulèrent aux pieds les intérêts de leur patrie pour servir ses ennemis. L'honorable John Young, un des chefs libéraux de Montréal, se dis-

tingua surtout par son ardeur à faire prévaloir les vues de la compagnie américaine. Les promoteurs du *Northern Pacific* suggéraient, avec une apparence de bonhomie séduisante, de ne construire notre chemin pour le présent que depuis la Colombie jusqu'au Fort Garry, et de se servir de leur voie pour le relier avec les chemins des provinces d'Ontario et de Québec. La partie de notre chemin du Pacifique depuis le Fort Garry jusqu'au lac Nipissing devait par conséquent être remise à plus tard.

Ces suggestions, quoique recouvertes d'une apparente sollicitude pour les intérêts du Canada, furent parfaitement comprises par le gouvernement de Sir. John A. MacDonald qui se rendit compte de suite vers quel but elles tendaient. Il jugea qu'il était de son devoir d'en rendre la réalisation impossible par une législation sur la construction du chemin du Pacifique claire, précise, vigoureuse, ferme, éminemment nationale et entièrement opposée à toute relation entre le chemin canadien et le chemin américain.

L'idée des promoteurs du *Northern Pacific* fut d'ailleurs mal reçue par le peuple du Canada. Les conservateurs la condamnèrent unanimement et les grits d'Ontario furent cette fois avec eux. L'hon. Georges Brown, leur chef réel sinon nominal, expliqua longuement et avec force dans son journal, le *Globe*, tous les dangers de l'amalgame proposé.

La politique du gouvernement de Sir John A. MacDonald triompha pour le moment, et le pays se félicitait déjà du succès prochain du

grand projet national d'un chemin de fer intercontinental.

Toutefois la compagnie du *Northern Pacific* ne se considéra pas encore vaincue et continua son œuvre avec persévérance. Elle connaissait l'ambition des grits d'Ontario et des *nationards* de la province de Québec, et elle n'ignorait point qu'ils ne reculeraient devant aucun sacrifice de leurs opinions, aucune intrigue, aucune ruse, aucun moyen pour arriver au pouvoir. Elle jugea à propos de mettre leurs passions, leur convoitise, leur soif des honneurs, leurs instincts de domination, au service de sa cause. Une fois l'entente arrêtée entre eux, elle savait qu'elle pourrait compter sur leur dévouement; sur leur servilité. Comme elle le supposait, elle les trouva accessibles. Ils s'arrangèrent à merveille, organisèrent ensemble l'assaut du gouvernement conservateur et finirent par être victorieux.

Les grits et les libéraux prirent place sur les banquettes ministérielles, et la compagnie du *Northern Pacific* fut très heureuse du résultat de ses longs travaux pour détruire le chemin canadien.

Les nouveaux ministres gardèrent un silence complet sur leur politique relative à la construction du chemin du Pacifique. Ils n'en soufflèrent mot à personne et se préparèrent, dans l'ombre, à compléter leur trahison et à remplir les promesses et les engagements qu'ils avaient contractés avec les américains du *Northern Pacific*. Le parlement fédéral fut dissout et les élections générales ordonnées. Rien ne transpirant sur le programme du gouvernement, l'opinion publique

s'émut et demanda un peu de lumière pour la guider dans la nuit profonde où les événements récents l'avaient plongée. M. MacKenzie resta encore muet pendant quelques jours, laissant ses agents ministériels à organiser la lutte. Enfin, de crainte de froisser trop le sentiment public, et de faire manquer partiellement la grande fraude électorale qu'il avait préparée dans son cabinet, il se décida à soulever un peu le voile qui enveloppait de ténèbres la politique de l'administration libérale. Le Sphinx parla et dévora du coup la grande entreprise du chemin de fer canadien du Pacifique.

Dans son adresse aux électeurs du comté de Lambton M. MacKenzie expliqua brièvement ce que son gouvernement entendait faire à propos du chemin de fer.

Il disait :

“ En attendant, dans le but d'obtenir une prompt communication entre les deux extrémités du continent, et pour féliciter la construction du chemin lui-même, notre politique sera d'utiliser les vastes nappes d'eau qui s'étendent depuis près des Montagnes Rocheuses jusqu'au Fort Garry et depuis le lac Supérieur et de la rivière Française jusqu'à la Baie Gorgienne, évitant ainsi pour le présent la construction d'environ treize cents milles de chemin de fer et mettant les ressources du pays à notre portée, ce qui nous aidera dans la construction des parties du chemin nécessaires pour compléter une ligne de communication par le chemin de fer et par eau entre l'est et l'Ouest.”

“ Nous nous proposons de faciliter

la construction d'un embranchement de Fort Garry à Pembina. »

La presse de l'opposition attira bien avec énergie l'attention des électeurs sur la politique de suicide que proposait le gouvernement, mais le jour de la votation arriva promptement et la majorité ministérielle fut élue.

La session fédérale fut convoquée pour la fin de mars dernier. Le temps se passait rapidement et rien du projet de loi du gouvernement ne transpirait. Le ministre des finances, ce célèbre M. Cartwright, fut le premier chargé de préparer l'opinion des représentants du peuple déjà-au service du ministère. Il fit un tableau bien sombre et tout-à-fait mensonger de la situation financière du pays. C'était un premier moyen de dire aux députés qu'il était urgent de procéder très lentement avec la construction du chemin du Pacifique, et d'en remettre une forte partie à plus tard, afin de ne point mettre dans l'embarras le trésor public. A la fin de la session, au moment où les affaires de la saison d'été pressaient les députés de s'en retourner à leurs foyers, M. MacKenzie soumit à la chambre des communes son bill sur le chemin du Pacifique. Il n'était pas encore imprimé et entre mains des membres qui déjà il était lu une fois. Cependant M. MacKenzie exposa longuement le plan de l'administration. Il annonça que le gouvernement était décidé de retarder la construction d'une partie du chemin et qu'il ferait l'amalgame avec le *Northern Pacific*. Cette dernière compagnie avait ainsi atteint son but, grâce à la complicité des ministres

du Canada qui doivent pourtant être les premiers protecteurs de ses intérêts.

LOUIS.

Quelles raisons M. MacKenzie a-t-il donné pour ne point procéder de suite aux travaux de la section du lac Supérieur ?

CHARLES.

Premièrement, l'état des finances proclamé à dessein être dans un moment critique par le gouvernement : secondement, l'énormité des travaux à faire sur cette section du lac Supérieur que le premier ministre nous représentait comme à peine accessible et impropre à la construction d'une voie ferrée.

LOUIS.

Avait-il des renseignements exacts sur la nature de cette région ?

CHARLES.

Oui, il avait par devers lui le rapport de l'ingénieur-en-chef du chemin du Pacifique, l'éminent M. Fleeming.

LOUIS.

Mais le rapport de M. Fleeming appuyait-il les assertions de M. MacKenzie.

CHARLES.

Non, bien de là. M. Fleeming détruit l'erreur qui circulait à propos de cette section du pays, établit que cette région, représentée par les savantes feuilles ministérielles, comme uniquement propre au refuge des bêtes fauves, est pourtant riche en ressources variées et

offre plusieurs passages très faciles pour un chemin de fer.

LOUIS.

Comment M. MacKenzie et ses collègues ont ils pu affirmer le contraire devant la chambre ?

CHARLES.

Par une indigne et misérable petite ruse. Ils n'ont point fait distribuer aux députés le rapport de M. Fleeming dont ils avaient retardé à dessein l'impression.

LOUIS.

Mais les députés ministériels, avant de voter une loi aussi importante, auraient du exiger des renseignements exacts et complets.

CHARLES.

Sans doute, c'était leur devoir, mais ne sais-tu pas qu'ils ne sauraient déplaire à M. MacKenzie et puisqu'il le désirait, ils lui ont voté sa loi qui favorisera les Etats Unis au détriment du Canada.

Le gouvernement a divisé le chemin en quatre grandes sections. La première s'étend depuis le lac Nipissing à l'ouest du lac Supérieur ; la seconde, depuis le lac Supérieur à la province de Manitoba ; la troisième, depuis la province de Manitoba jusqu'aux Montagnes Rocheuses ; la quatrième a son extrémité ouest sur les côtes du Pacifique dans la Colombie Anglaise.

Mais M. MacKenzie a informé les chambres qu'il n'avait point l'intention de poursuivre activement les travaux sur chacune des sections, qu'il se proposait seulement de faire

le chemin petit à petit, sans se hâter, en prenant bien son temps ; les tronçons du chemin construits ici et là devant être reliés par la navigation des rivières et des lacs.

Ce projet met la partie de notre chemin depuis la Colombie au Fort Garry, sous la dépendance de la compagnie du *Northern Pacific* et livre le commerce de nos prairies de l'ouest aux Etats-Unis.

Nous allons dépenser des millions et des millions pour le chemin de fer et l'amélioration de la navigation des rivières à l'ouest du Fort Garry. Pour conduire l'émigration européenne et canadienne dans ces contrées, nous paierons encore des sommes considérables. Et quels seront les résultats de nos travaux ? Le commerce de nos provinces de l'ouest prendra son cours par les Etats-Unis, ira grossir leurs richesses, augmenter leurs affaires, agrandir leurs villes. Nous perdrons, par la politique anti nationale de ce gouvernement rouge, tous les avantages que nous pourrions espérer des sacrifices que nous nous serons imposés pour ouvrir les territoires du Nord-Ouest à la civilisation. Au lieu de stimuler la prospérité de Montréal, Québec et Lévis, le trafic de Manitoba, de la vallée de la Saskatchewan, de la Colombie Anglaise, fera la fortune de New-York, Boston, Chicago. C'est à-dire que d'après le plan de M. MacKenzie, voté si joyeusement par Fréchette et ses amis, nous paierons les frais des travaux d'une partie du chemin du Pacifique, mais les américains en retireront tous les profits. N'est-ce pas que ces grits et ces libéraux

s  
C  
  
v  
a  
n  
le  
n  
P  
tc  
pc  
ta  
cc  
ci  
pc  
sa  
l'é  
l'c  
Nc  
nc  
tra  
ro  
ve  
ca  
pa  
de  
en  
vo  
  
mo  
que  
je  
gou  
fique  
le t  
  
J  
out  
gou  
une  
Lor  
ado

savent bien protéger les intérêts du Canada ?

Je me demande si l'on peut concevoir rien de plus absurde. Nous avons vers l'ouest des centaines de millions d'acres de terres propres à la culture. Nous voulons les coloniser, mais sur une grande échelle. Pour arriver à ce but, nous consentons à employer une somme énorme pour fournir à la population qui s'établira dans ce pays, un moyen de communication rapide afin de lui faciliter l'accès des marchés ou elle pourra écouler ses produits. Nous savons que le trafic qui naîtra de l'établissement de nos terres de l'ouest se développera tous les ans. Nous pouvons le contrôler parce que nous avons à lui offrir les voies de transport les plus courtes pour l'Europe et l'Asie. Cependant, un gouvernement canadien, des ministres canadiens sont assez ennemis de leur pays pour détourner le commerce de son cours naturel pour le jeter entre les mains avides d'une nation voisine et ambitieuse.

LOUIS.

Tu exagères peut-être un peu, mon cher Charles. Ce n'est qu'une question de temps et tôt ou tard, si je comprends bien les intentions du gouvernement, le chemin du Pacifique sera entièrement construit sur le territoire canadien.

CHARLES.

Je le sais bien, mais il ne faut pas oublier que la politique actuelle du gouvernement exercera sur l'avenir une influence difficile à détruire. Lorsque notre trafic de l'ouest aura adopté la voie américaine, que les

relations commerciales seront établies avec nos voisins, il faudra l'œuvre du temps pour réparer une grande faute qu'il serait si facile de ne point commettre.

N'avons-nous pas sous les yeux un exemple bien frappant. Le débouché naturel du commerce de l'ouest des Etats-Unis est le St. Laurent. Les citoyens de la grande ville de New-York l'ont de bonne heure compris. Aussi, ils ont employé toute leur énergie à créer des moyens artificiels de transport pour un trafic qui menaçait de prendre la route canadienne. Le canal Erié a été creusé, de nombreux chemins de fer ont été construits, et New-York a eu le monopole du commerce de l'ouest. Aujourd'hui, pour rivaliser avec New-York avec quelques chances de succès, il nous faut dépenser des millions pour élargir nos canaux et améliorer la navigation du St. Laurent. Je ne doute pas que la route du St. Laurent ne finisse par prévaloir, mais nous avons une longue lutte à soutenir, une grande bataille à livrer.

Et à présent, nous irions commettre la folie, l'extravagance de conduire le commerce de l'ouest de la confédération au lieu même où New-York entrera en concurrence avec nous et l'emportera, grâce à sa grande fortune qui a le secret de faire converger vers elle presque tout le trafic des états de l'ouest. Cela ne se concevrait point si nous n'étions pas sous le régime odieux d'un gouvernement libéral et ennemi de son pays.

En construisant de suite le chemin du Pacifique entièrement sur le territoire canadien, nous nous placerions complètement en dehors de

toute concurrence possible et nous nous assurerions tous les avantages de la grande entreprise nationale. Mais M. MacKenzie en a décidé autrement pour faire plaisir aux américains qui l'ont poussé au pouvoir, et nos libéraux ont tout accepté.

Cependant, M. Fleeming a appris au gouvernement qu'il est très facile de construire un chemin de fer depuis le lac Nipissing jusqu'au Fort Garry. De plus il donne le tableau suivant des distances par la voie américaine et la voie canadienne :

Du Fort Garry à Toronto par Pembina, Duluth et le Saut Ste. Marie.....	1296
Par le chemin-canadien.....	1173

Différence en faveur de la voie canadienne..... 123

Du Fort Garry à Montréal par Pembina, Duluth et le Saut Ste. Marie.....	1466
Par le chemin canadien.....	1288

Diff. par la voie canadienne... 178

Il dit avec raison : « *La route canadienne sera par conséquent sans rivale.* »

Malgré tous ces renseignements, le gouvernement rouge a persisté dans sa politique anti-nationale et l'a fait voter par la majorité soumise qui l'appuie.

La loi de M. MacKenzie pour pourvoir à la construction du chemin de fer contient des dispositifs relatifs à l'aide que le gouvernement accordera à ceux qui se chargeront des travaux. Le premier moyen est les octrois de terres. Il donnera plus de cinquante millions d'acres. Après ce que Fréchette nous a dit contre la dona-

tion des terres pour construire ce chemin de fer, je pensais bien qu'il serait le premier à s'élever contre le projet du gouvernement. Mais bien au contraire, il n'a pas fait entendre le moindre soupir de protestation, et il a voté en partisan aveugle et obéissant en faveur des octrois proposés par ses maîtres.

En outre des octrois de terres, le gouvernement donnera aussi des subsides en argent. Lorsque tout le chemin sera terminé, ces subsides, y compris ceux accordés à des branches de chemin de fer à Outarico, s'élevaient à au-delà de trente trois millions de piastres.

PIERRE.

Est-ce tout ?

CHARLES.

\* Non, le gouvernement s'est aussi engagé à garantir l'intérêt à quatre pour cent sur la plus forte partie du coût du chemin pendant vingt-cinq ans.

LOUIS.

Ce projet devra coûter plus cher que l'ancien.

CHARLES.

Sans aucun doute. Le gouvernement conservateur avait limité les subsides à trente millions de piastres et les octrois de terres à cinquante millions d'acres.

Le gouvernement libéral, lui, donne cinquante quatre millions d'acres de terres, trente trois millions en argent, et plus l'intérêt à quatre pour cent pendant la période

de  
prob  
mill  
vern  
sor  
du F  
milli  
lions  
donc  
Johr  
le pa  
  
Je  
libér  
du ct  
effra  
pouv  
du P  
crié.  
min :  
quen  
amér  
actes  
dans  
1871,  
qu'à  
nous,  
trioté  
bitioi  
j'en s  
partie  
  
J'a  
tenar  
cet ir  
  
Je  
pris  
Je n'e  
phisr  
des n.  
chem  
action  
domi

de vingt cinq ans, c'est-à-dire très probablement une cinquantaine de millions. Ainsi, si le projet du gouvernement libéral se réalise, le trésor public paiera pour le chemin du Pacifique au moins quatre vingt millions de piastres, cinquante millions de plus que se proposait de donner le gouvernement de Sir. John A. MacDonal. Voilà ce que le pays a gagné au changement.

Je concluerai en peu de mots. Les libéraux se sont servis de la question du chemin de fer du Pacifique pour effrayer la population : une fois au pouvoir, ils ont accepté ce chemin du Pacifique qu'ils avaient tant décrié. Ils veulent construire le chemin au détriment du Canada et uniquement pour servir les intérêts des américains. Le contraste entre leurs actes au pouvoir et leurs doctrines dans l'opposition me prouve qu'en 1871, 1872 et 1873, ils n'ont cherché qu'à nous tromper, qu'à se rire de nous, qu'à faire de leurs compatriotes des marchepieds de leur ambition. Voici la conclusion à laquelle j'en suis arrivé après une étude impartiale et sérieuse des faits.

J'ai fini, Louis, et je suis maintenant prêt à entendre ta version de cet important sujet.

LOUIS.

Je suis vraiment désarmé et je ne puis rien répondre à tes arguments. Je n'essaierai point à répéter les sophismes et les raisonnements boiteux des *nationards*. J'admets bien franchement que tu as mieux jugé leurs actions que moi qui me suis laissé dominer par l'enthousiasme.

PIERRE.

Encore battu, mon cher Louis.

LOUIS.

Oui, complètement. Je commence à croire qu'il vaut mieux me joindre à vous et me déclarer conservateur.

CHARLES.

Je te félicite de ton courage et je suis certain que tu poursuivras de ta vengeance ceux qui nous ont induits en erreur.

20 juin 1874.

CHARLES.

Je vous ai apporté ce soir le fameux programme que les fondateurs du parti national ont adopté au mois de janvier 1872. Nous y puiserons encore d'utiles renseignements. Je vais vous en donner lecture :

« Pour la province de Québec

« 1er. Abolition du conseil législatif.

« 2o. Réforme des lois électorales, pour que la qualification des candidats, le double mandat et la formalité de la nomination soient abolis; que toutes les élections se fassent le même jour au scrutin secret, et que les contestations d'élection soient jugées par les tribunaux ordinaires.

« 3o. Réduction de l'indemnité des députés et de l'orateur de l'Assemblée Législative.

« 4o. Réduction du nombre des ministres.

« 5o. Réduction du nombre des employés à ce qui est strictement nécessaire pour l'efficacité du service public.

« 6o. Réforme de l'administration de la justice de manière à rendre moins dispendieux le recours aux tribunaux, et à assurer une plus prompte expédition des affaires judiciaires.

« 7o.—Abolition de la police provinciale.

« 8o.—Réforme de nos lois d'éduca-

tion. Faire distribuer par la chambre toutes les allocations; créer des écoles spéciales des arts et métiers et améliorer l'enseignement des écoles normales et des écoles primaires.

« 9o.—Réforme dans l'administration des terres publiques et leur colonisation à l'aide d'octrois gratuits.

« 10o.—Adjudication de tous les ouvrages publics aux enchères ou aux plus bas soumissionnaires.

« 11o.—Détermination par la législature des chemins de colonisation ou autres chemins publics, et de la somme à dépenser pour chacun d'eux.

« 12o.—Encouragement des chemins macadamisés et des chemins à lisses.

« 13o.—Paiement par la Puissance de l'excédant de la dette du Canada mis à la charge de Québec et Ontario.

« 14o.—Encouragement à l'immigration et rapatriement de nos compatriotes émigrés.

« Pour la Puissance.

« 1o. Election des sénateurs par le peuple ou par les législatures locales.

« 2o. Réforme des lois électorales de la Puissance comme pour la province de Québec.

« 3o. Réduction du nombre des ministres.

« 4o. Réduction du nombre des employés publics à ce qui est strictement nécessaire pour l'efficacité du service public.

« 5o. Réorganisation de la milice en prenant pour base le maintien de l'ordre intérieur.

« 6o. Amélioration de nos voies de communication intérieure pour faire

pre  
voi.  
«  
rég.  
con  
I  
asse  
plus  
don  
gran  
nies  
plau  
A  
la sa  
press  
figu  
du F  
nous  
discc  
phra  
mair  
tra  
gladi  
l'arèr  
Je  
victic  
s'ouv  
que l  
allait  
Da  
tom  
comp  
une g  
On a  
droits  
suite  
pour  
une s  
lutte  
M. M  
neme  
MM. I  
ne ve  
facile

prendre au commerce de l'ouest la voie du St. Laurent.

« 70. Oblention du droit absolu de régler nous mêmes nos relations commerciales avec les autres pays. »

Les *nationards* convoquèrent des assemblées à Montréal, Québec, et plusieurs comtés de la province. On donnait lecture du fameux programme, le fruit de quelques génies improvisés, et les auditeurs applaudissaient tout était fini.

A Québec la réunion eut lieu à la salle de musique. Nous nous empressâmes d'y aller. Sur la scène figuraient tous les grands hommes du parti libéral de ce district. On nous favorisa d'une avalanche de discours, de mots sonores, de grandes phrases rédigées depuis des semaines. Fréchette surtout se montra fougueux : il me rappela les gladiateurs romains descendant dans l'arène.

Je laissai Québec avec la conviction qu'une nouvelle ère allait s'ouvrir pour le pays, et je croyais que le programme du parti nouveau allait tout régénérer.

Dans quelle illusion j'étais donc tombé ? Ni vous ni moi n'avons compris alors que l'on avait monté une grande comédie à nos dépens. On a répété la pièce à divers endroits pendant l'hiver de 1872 et ensuite on a enterré le programme pour toujours. Il n'en a pas été une seule fois question pendant la lutte électorale de 1872. Lorsque M. MacKenzie a formé son gouvernement, personne n'en a soufflé mot. MM. Dorion, Fournier et Letellier ne voulaient pas qu'il fut un obstacle à leur entrée au bercail. De-

puis il est resté dans un oubli complet.

Nous n'avons pas à nous occuper pour le moment de la première partie du programme qui a rapport à la province de Québec. Les libéraux ne sont point chargés de l'administration de nos affaires locales, et il est plus que probable qu'ils attendront encore longtemps avant d'y arriver. Voyez vous, ici ils sont laissés à leurs propres forces ; aussi ils ne prouvent que leur impuissance. Ils ne sont parvenus au pouvoir à Ottawa que grâce aux gruts, et cela nous explique pourquoi ces derniers les conduisent à leur gré.

Le premier article de la partie du programme consacrée au gouvernement général de la Puissance, se lit donc comme suit :

« Election des sénateurs par le peuple ou par les législatures locales. »

Eh bien ! les libéraux ou plutôt les *nationards* se sont-ils occupés de réaliser cet article de leur programme pendant la dernière session ? Non, ils n'y ont pas pensé un seul instant.

Un député de la province d'Ontario, M. Mills, est depuis plusieurs années sous l'influence d'une idée fixe. Homme aux idées radicales, il veut tout réformer. La constitution actuelle du Sénat lui a porté ombrage et il travaille à la changer. Tous les ans il présente un bill à ce sujet, et chaque fois son projet de loi a le même sort. Cependant cette année M. Mills espérait être plus heureux. Un gouvernement libéral était au pouvoir, et il croyait être appuyé par les partisans de la réforme. Il avait sans doute lu le programme du parti *nationard* et il comptait sur

l'appui de ceux qui avaient accepté ce programme. Qu'est-il arrivé ? Le gouvernement de M. MacKenzie s'est déclaré contre le bill de M. Mills qui a été, comme antérieurement, renvoyé aux calendes grecques.

#### LOUIS.

Les libéraux ont peut-être modifié leurs vues depuis 1872 et se sont probablement reconciliés avec la nomination des sénateurs par la couronne.

#### CHARLES.

Non, ils sont bien restés les adversaires de cette clause de la constitution. Ils n'ont point changé leurs principes, mais leur situation s'est améliorée. Dans l'opposition, ils étaient libres de donner cours à toutes leurs idées. Aujourd'hui, ce n'est plus la même chose. Ils ne sauraient rien dire pour déplaire à M. MacKenzie, pour mécontenter M. Georges Brown. Or, ces deux grits ne sont point en faveur de l'élection des sénateurs par le peuple ou par les législatures locales. Ils ne veulent point en entendre parler. Les libéraux de la province de Québec qui ne se maintiennent au pouvoir que par la volonté de MM. MacKenzie et Brown, ne sont guère intéressés à les froisser, et ils sacrifient leurs principes pour sauvegarder leurs portefeuilles.

Le troisième article dit : *Réduction du nombre des ministres.*

Depuis 1867, l'année de l'établissement du régime fédéral, jusqu'à 1873, les libéraux ont constamment crié que le nombre des ministres était trop considérable et que les

salaires étaient trop élevés. Ils prétendaient que l'administration des affaires publiques n'exigeait point que le pays payât treize ministres. Une réduction était, suivant eux, une urgente nécessité.

Encore une fois, qu'est-il arrivé ? Les libéraux, parvenus au pouvoir, ont-ils seulement proposé la réduction du nombre des ministres ? Non, bien au contraire, au lieu de treize ils en ont, en premier lieu, nommé quinze. Quelques semaines plus tard, ils ont dû en sacrifier un aux réclamations de l'opinion publique surtout de la province de Québec, et le nombre est resté depuis fixé à quatorze. Pour s'assurer le concours des députés de l'île du Prince Edouard, ils ont accordé un portefeuille à cette province.

Ils avaient dit que les ministres étaient trop bien payés ; ont-ils proposé la réduction de leurs salaires ? Non ; aujourd'hui nos libéraux ne se font aucun scrupule de recevoir pour prix de leurs *immenses services* quelques milliers de piastres annuellement. Le quatrième article a rapport à la réduction du nombre des employés publics. Les libéraux ont-ils été fidèles à cette partie de leur programme ? Non, parcequ'ils ont augmenté le nombre des employés au lieu de le diminuer.

Je remets à lundi quelques considérations sur les deux articles six et sept.

#### PIERRE.

Tu vois, Louis, qu'en tout et partout ces libéraux ont précisément fait le contraire de ce qu'ils nous avaient promis. Tous les jours ils nous donnent de nouvelles preuves

de le  
de si  
de le  
été l  
Ils se  
ver  
nous  
mair  
avec  
seror  
flatte  
de n

Je  
passé  
puis  
joué.

de leur mauvaise foi, de leur peu de sincérité, de franchise, de respect de leurs compatriotes. Nous avons été les instruments de leur succès. Ils se sont servis de nous pour arriver au pouvoir; maintenant, ils nous foulent aux pieds pour s'y maintenir. Ils se moquent de nous avec audace, et espèrent que nous serons encore victimes de leurs flatteries lorsqu'ils auront à briguer de nouveau nos suffrages.

LOUIS.

Je crois bien que je serai alors passé décidément à l'ennemi. Je ne puis nier avoir été honteusement joué.

23 juin 1874.

CHARLES.

Le sixième article du programme du parti *nationard*, pour la Puissance est ainsi conçu :

« Amélioration de nos voies de communication intérieure pour faire prendre au commerce de l'ouest la voie du St. Laurent. »

Sais-tu, Louis, quelle est cette amélioration que les fondateurs du nouveau parti trouvait assez importante pour la compter au nombre des grandes œuvres qu'ils se préparaient à réaliser.

LOUIS.

Si je comprends bien la signification de ces lignes, il s'agissait de l'élargissement des canaux.

CHARLES.

Précisément. Les libéraux, occupés à se donner un nouveau nom pour cacher un peu leur passé compromettant, se déclarèrent en faveur de l'entreprise de l'élargissement des canaux. Un instant, ils apprécièrent la nécessité pour le Canada d'attirer chez lui le trafic si énorme des états de l'ouest. Mais ce beau zèle ne fut pas de longue durée. Les conservateurs, beaucoup plus habiles à discerner ce qui favorisera les intérêts du pays, avaient bien avant eux constaté qu'il était très important d'agrandir nos canaux pour

pouvoir lutter avantageusement avec New-York. Ils avaient soumis leur projet au parlement qui l'approuva.

Il y a quelques semaines, lorsque le gouvernement a commis cette grande iniquité de l'imposition de trois millions de piastres de taxes, qu'est-ce que la presse ministérielle a dit pour excuser ses maîtres et justifier le sacrifice qu'ils demandaient au peuple obligé de l'accepter parce que ses représentants l'ont oublié pour faire la volonté de MM. MacKenzie et Brown ? Elle a répété sur tous les tons que les extravagances de l'ancien gouvernement avaient engagé toutes les ressources du pays, qu'il fallait de nouveaux impôts pour rencontrer les frais de l'administration des affaires publiques. Quelles sont ces extravagances qui lui servaient si bien à tromper ses lecteurs ? Le chemin du Pacifique, l'Intercolonial et l'élargissement des canaux. Oui, cela a été écrit en toutes lettres dans les journaux rouges, cela a été dit en parlement par des partisans du ministère, par le colossal ignorant Cartwright, par le premier ministre lui-même.

Les libéraux avaient complètement oublié l'article six de leur fameux programme de 1872 et continuaient leur ancien système de dénigrement de toutes les entreprises publiques, de tout progrès, de toute amélioration utile.

N'as-tu pas encore une fois, mon cher Louis, la preuve la plus évidente que les libéraux nous ont traités comme des gens absolument incapables de ne rien comprendre, comme des gens sans raison, sans

intelligence, sans la moindre connaissance des affaires ; comme eux, sans patriotisme, sans amour des intérêts du pays et aveuglés par les préjugés ?

LOUIS.

Décidément, je suis de ton opinion. Les faits sont patents, les preuves indéniables.

CHARLES.

Ce n'est point encore tout. Passons à cette partie du programme de 1872 qui se rapporte à l'administration du gouvernement de la province de Québec et lis l'article treize.

LOUIS

130. Paiement par la Puissance de l'excédant de la dette du Canada mis à la charge de Québec et Ontario.

Tiens, mais ces charmants libéraux étaient donc alors en faveur de ce règlement de la grande difficulté de l'arbitrage ?

CHARLES.

Oui, apparemment. Cependant, à la session de 1873, lorsque le gouvernement conservateur a soumis à la chambre son projet pour charger le trésor fédéral de cette dette, qu'ont fait les libéraux ? Ils ont entravé autant que possible la mesure du ministère de Sir John et essayé à en empêcher l'adoption, mais leur petit jeu n'eut pas grand succès, et se voyant frustrés dans leur attente, ils n'eurent pas le courage à la der-

nié.  
con  
serv  
C  
fin  
mat  
ren  
le g  
nau  
crie  
des  
ava  
mil  
mai  
rur  
  
F  
de, l  
Ont  
mer  
fédé  
  
N  
garc  
bli c  
vrai  
fina  
que  
ils  
exp  
ser  
L  
l'au  
dés  
ser  
trés  
resp  
et C  
l'ar  
Tou  
une

nière heure d'enregistrer leurs votes contre cette sage politique des conservateurs.

Dernièrement, pour établir que les finances du pays étaient dans un mauvais état qui nécessitait l'odieuse remaniement du tarif proposé par le gouvernement rouge, les journaux ministériels s'évertuaient à crier que depuis 1867, sous le règne des conservateurs, la dette du pays avait augmenté de plus de vingt millions de piastres, et ils affirmaient que nous marchions à la ruine.

LOUIS.

Ils n'ont point fait la déduction de la somme de la dette afférente à l'Ontario et Québec, mais subseqüemment assumée par le gouvernement fédéral ?

CHARLES.

Non, ils s'en sont bien donné le garde. Cette simple admission eut été bli qu'ils n'exposaient point sous son vrai jour la condition des affaires financières du pays. Ils ont bien dit que la dette avait augmenté, mais ils ont bien eu le soin de ne point expliquer les causes de cette accroissement.

Les libéraux en condamnant l'augmentation de la dette, ont donc désapprouvé le gouvernement conservateur d'avoir mis au compte du trésor fédéral la dette dont étaient responsables les provinces d'Ontario et Québec. Mais alors que devenait l'article treize de leur programme ? Tout simplement une moquerie, une duperie.

PIERRE.

Toujours le même système.

CHARLES.

Lis donc, Louis, le dernier article.

LOUIS.

*“ Obtention du droit absolu de régler nous mêmes nos relations commerciales avec les autres pays.*

CHARLES.

Cet article ne fut pas bien compris et je me rappelle que personne ne savait au juste ce qu'il signifiait. Il avait été rédigé par les gros bonnets du rougisme ; cela explique peut-être pourquoi il était si peu intelligible.

Dans tous les cas, il devait être question de la politique commerciale du parti, national de nom, s'il arrivait au pouvoir. Il n'est pas hors de propos de passer en revue les anciennes opinions des libéraux sur ce qu'ils prétendaient être la meilleure politique commerciale du pays. Vous savez que depuis bien des années deux systèmes défendus avec énergie par de nombreux partisans, sont en lutte. Je veux parler du libre échange et de la protection. Les défenseurs du libre échange sont d'opinion qu'il faut mettre le moins d'entraves possibles aux relations commerciales des nations, que l'intérêt de tous les instants des consommateurs leur commande d'acheter là où ils ont à meilleur marché, que les droits protecteurs ne sont point favorables, parcequ'ils ne causent qu'un dépla-

cement de capitaux, qu'une industrie élevée à l'aide de ces droits n'est réellement maintenue qu'aux dépens des consommateurs.

De leur côté, les partisans de la protection prétendent qu'il faut protéger l'industrie naissante si on veut qu'elle fasse des progrès et puisse s'asseoir sur des bases solides, qu'en protégeant l'industrie nationale on protège le travail national, qu'en prévenant la concurrence étrangère l'on conserve le marché national aux producteurs nationaux, que l'industrie crée les grandes villes d'un pays et assure par conséquent un marché aux produits de l'agriculture.

Ces deux doctrines ont depuis longtemps lutté avec des succès divers. Je ne me prononce point pour l'une plutôt que pour l'autre ; il s'agit seulement de vous rappeler les anciennes théories des libéraux. Depuis trois ou quatre ans surtout, ils ont commencé dans les villes une croisade en faveur de la protection. Ils se donnaient pour les champions de l'industrie. Ils voulaient, disaient-ils, voir surgir partout des manufactures. Ils ne pouvaient lancer assez d'anathèmes contre les produits anglais qui inondaient nos marchés et ils juraient à la population ouvrière des grands centres que s'ils mettaient une bonne fois le pied dans le bercaïl, ils lui feraient ériger, grâce à un tarif protecteur, des manufactures à tous les coins de rues. Après leur avènement au pouvoir l'ouvrage serait abondant, les gages élevés, et l'aisance à la portée de tout le monde.

A la campagne les libéraux parlaient un tout autre langage. En

présence de ceux qui ont intérêt surtout à acheter à bon marché, ils condamnaient sans merci toutes les taxes. Ils ne se gênaient point de dire aux cultivateurs que les impôts ont naturellement pour résultat d'augmenter le prix des produits.

Une fois installés au pouvoir, quelle politique commerciale ont-ils adoptée ? Ont-ils franchement établi, comme ils le promettaient aux électeurs des grands centres, des droits protecteurs en faveur des manufactures canadiennes ? Ont-ils, comme ils le garantissaient aux électeurs des campagnes, doté le Canada du libre échange complet ? Non, ils ont trompé et les ouvriers des villes et les cultivateurs.

Le ministre des finances a déclaré que le remaniement du tarif n'était favorable ni à la protection ni au libre échange. Ils n'ont point protégé l'industrie canadienne, et ils ont imposé des taxes sur des articles de première nécessité comme le thé, le café, le sucre. Ils ont aussi taxé la matière première qui sert à la grande industrie de la construction des navires.

Ainsi leur politique commerciale nous prouve donc à l'évidence que toutes leurs jérémiades sur l'émigration des canadiens aux Etats Unis, parceque nous n'avions point de manufactures pour leur donner de l'ouvrage, et leurs lamentations sur le malheureux sort de leurs compatriotes des campagnes obligés de payer des impôts énormes, n'étaient que de l'hypocrisie, de la poudre jetée aux yeux du peuple.

Si Fréchette vient encore nous parler de l'importance des manufactures, nous pourrons lui demander

s'il  
le ta  
fait  
de l'e  
bien  
trava  
nuisi  
res  
d'ou  
.....

Ne  
ment  
à la f  
que c  
Louis

No  
opini  
crois  
tenab  
rallie

Trè  
marc  
pour  
feron  
pays,  
tes, l'e  
les pla  
par le  
aïeux  
Not  
nous  
de rev  
des ar  
Haut  
la con  
Si voi

s'il a pensé à l'industrie en votant le tarif de M. Cartwright, s'il a fait quelque chose pour procurer de l'ouvrage à ses compatriotes ou bien s'il a voté pour diminuer leur travail en approuvant une taxe nuisible à la construction des navires qui emploie des centaines d'ouvriers à Lévis et Québec.

.....  
PIERRE.

Notre programme est passablement épuisé, nous devons toucher à la fin de notre revue de la politique du pays. Est-ce que tu désires, Louis, traiter d'autres sujets ?

LOUIS.

Non, vous m'avez converti à vos opinions. Sur aucun point je ne crois la position des libéraux soutenable, et à votre exemple je me rallie au grand parti conservateur.

CHARLES.

Très bien, Louis, désormais nous marcherons encore ensemble mais pour le triomphe des principes qui feront véritablement le bien du pays, la prospérité de nos compatriotes, l'avenir de notre nationalité sur les plages du St. Laurent illustrées par les exploits et le sang de nos aïeux.

Nous nous proposons lorsque nous avons commencé ces entretiens, de revoir un peu l'histoire politique des années de l'union législative du Haut et du Bas-Canada, à laquelle la confédération a mis fin en 1867. Si vous n'y avez point d'objection,

nous pourrions consacrer quelques soirées à ce sujet intéressant ?

LOUIS.

Avec beaucoup de plaisir sans doute.

CHARLES.

Albert m'a écrit qu'il serait de retour à Lévis demain.

LOUIS.

Tout va pour le mieux, mon oncle est aussi revenu hier. Nous serons tous présents jeudi.

PIERRE.

Je suis très heureux du retour de ton oncle. Il pourra nous raconter ce qui s'est passé depuis 1840; il a été témoin de tous les événements depuis cette date.

Nous allons aussi lui causer une agréable surprise en lui apprenant que tu as complètement brisé avec les libéraux, ces indignes brocanteurs de toutes les vertus nationales. Tu feras bien de ne point l'en informer et attendre que nous lui annonçons la bonne nouvelle ici.

LOUIS.

Comme il vous plaira.

25 juin 1874

PIERRE.

Nous sommes très heureux de vous revoir, M. Joseph, nous avons vivement regretté votre absence.

M. JOSEPH.

Vous êtes bien aimables, mes chers enfants. Il me tardait beaucoup de revenir au milieu de vous, mais des affaires importantes m'ont retenu jusqu'à ce jour. Et Louis, est-il toujours aussi fervent libéral qu'autrefois ?

PIERRE.

Nous vous avons ménagé une joyeuse surprise : votre neveu est à présent aussi solide conservateur que vous-même.

M. JOSEPH.

Bien vrai ? mais j'en suis très heureux.

LOUIS.

Pierre vous a dit la complète vérité. J'ai courageusement arboré le drapeau conservateur et je suis bien décidé à toujours le défendre.

M. JOSEPH.

Je te félicite de tout cœur. J'avais conservé l'espoir de ta conver-

sion aux grands principes conservateurs, et mes vœux se sont réalisés. Tu as donc constaté qu'il était difficile de soutenir la discussion avec Charles et Pierre ?

LOUIS.

Ils sont réellement de rudes joueurs. J'assistais la première fois à leur entretien avec la conviction de les raffermir dans les idées libérales qu'ils me paraissaient vouloir abandonner. Mes illusions ont été de courte durée, et sur toutes les questions, les finances, l'amnistie, le chemin du Pacifique, etc. j'ai été complètement désarmé. Aussi, j'ai cru qu'il était plus honorable d'admettre que j'étais dans l'erreur et de me séparer d'un parti que l'on me prouvait suivre une politique anti-nationale et désastreuse pour le pays.

M. JOSEPH.

Tu as très bien compris ton devoir. Il ne faut pas s'entêter dans ses opinions lorsque tout nous prouve à l'évidence qu'elles sont erronées.

Albert est-il encore à Ottawa ?

PIERRE.

Non, il a dû arriver à Lévis ce matin :..... Le voilà qui entre.....

Tu es le bienvenu, mon cher Albert, nous t'attendions avec hâte.

ALBERT.

Je suis très heureux de vous revoir tous en parfaite santé. Je con-

stat  
terr  
que  
ble

N  
nou  
mer  
de l  
nad  
de r  
ce b

V  
rens  
sult  
riod

N  
des  
ont

P  
puis  
vou  
ma  
l'in,  
E

étai  
s'ou  
luit  
con  
l'un  
y a  
che  
ce q  
et p  
con

state que vous n'avez point encore terminé les discussions politiques que nous avons commencées ensemble il y a quelques semaines.

CHARLES.

Nous compléterons bientôt, il ne nous reste plus qu'à passer rapidement en revue l'époque mémorable de l'union législative des deux Canadas. Nous allons prier M. Joseph de nous raconter ses souvenirs de ce bon vieux temps.

M. JOSEPH.

Vous trouveriez, mes enfants, des renseignements plus exacts en consultant les historiens de cette période de notre vie nationale.

CHARLES.

Nous tenons à vos appréciations des hommes et des événements qui ont marqué ces années.

M. JOSEPH

Puisque vous le désirez, je ne puis vous refuser; seulement, je vous demande pardon d'avance si ma narration ne vous offre pas tout l'intérêt que vous espérez.

En 1840, l'union des deux Canadas était consommée. Une nouvelle ère s'ouvrit pour le pays; de nouvelles luttes allaient être soutenues par nos compatriotes. Au lendemain de l'union, il ne pouvait, il ne devait y avoir qu'un seul parti politique chez les canadiens français. C'est ce qui eut lieu. Un grand parti fort et puissant fut organisé. Il continua comme avant l'union à porter le

nom de parti libéral. Il ne faut pas supposer que dans ce cas particulier le mot libéral signifiait que le parti qui l'adoptait eût de la sympathie pour les extravagances du libéralisme européen. Non, on appela ce parti libéral parcequ'il avait pour but de défendre les droits de la race française en Canada, de lutter pour que nos compatriotes pussent jouir en Amérique de toutes les libertés constitutionnelles de l'Angleterre.

Ce parti comprit l'inutilité de vouloir réagir contre le fait accompli, de demander le rappel de l'union. Il accepta franchement la constitution qui nous était donnée et se prépara à en tirer le plus d'avantages possibles. Les vues des organisateurs de ce parti furent approuvées à l'unanimité par tous les canadiens qui choisirent Sir L. H. Lafontaine pour leur chef.

Pendant plusieurs années l'union des canadiens résista aux ambitions personnelles et nous eûmes la consolation de travailler tous ensemble à faire respecter notre race. Mais en 1848, une scission eut lieu. La lave révolutionnaire avait submergé la France, le trône avait croulé avec fracas sous les coups de la démagogie en délire, un mouvement convulsif agitait l'Europe.

Les funestes doctrines du radicalisme européen trouvèrent des adeptes en Canada. Plusieurs jeunes gens sans expérience, aux idées extrêmes, fondèrent le parti rouge. Ils rêvaient une révolution en Canada à l'exemple de la France. Ils s'attaquèrent à tout ce qui avait droit au respect des canadiens. Le clergé qui condamnait leurs extravagantes opinions, fut méprisé,

insulté, outragé, par la presse rouge. Vous seriez indignés à la seule lecture des diatribes du journal *l'Avenir*, le premier organe des démagogues canadiens. Nos prêtres, nos évêques, le Pape même, tous passaient sous la férule des nouveaux sauveurs du pays.

Au début de cette agitation impetive qui a causé tant de mal aux canadiens, je me laissai pendant quelques jours influencer par les grots mots des orateurs ambulants de la nouvelle secte. A tous les coins de rues, ils nous parlaient de liberté, de fraternité, d'égalité. Ils prodiguaient les éloges les plus flatteurs aux révolutionnaires français qu'ils nous représentaient luttant pour la délivrance de leur pays de la tyrannie des rois. J'étais jeune alors et accessible à l'enthousiasme. Un instant je prêtai une oreille attentive aux balivernes des rouges, mais heureusement, mes illusions s'évanouirent promptement. J'avais trop de patriotisme, trop d'amour de ma patrie pour m'attacher au char de ces gens qui voulaient nous conduire par un chemin sans issue. La lecture de leur journal *l'Avenir* et de leur fameux programme—car ils publièrent aussi un programme,—ne tarda pas à me convaincre qu'ils enseignaient une doctrine fautive, inacceptable, dont les résultats seraient désastreux si jamais elle était professée par une majorité de nos compatriotes.

Les attaques insensées des rouges contre notre vénérable clergé commencèrent à me les faire voir sous leur vrai jour. J'avais plusieurs fois lu les fragments de l'histoire de notre cher Canada, alors livrés à la

publicité. Je me fis un devoir de les relire de nouveau. Je constatai que depuis le jour de l'établissement des premiers français dans la vallée du St. Laurent, le prêtre a constamment été au milieu de nous l'ange conducteur le plus dévoué, l'ami le plus fidèle, le canadien au patriotisme le plus pur parce qu'il le revêt de toute la divine majesté de la religion catholique, notre mère.

Quelques français essaient avec peu de ressources à coloniser la terre encore vierge du Canada. Le prêtre est à leurs côtés. Il les encourage au travail par sa touchante parole et son exemple. Il partage leurs fatigues, leurs souffrances, leurs déboires. Il les engage à la persévérance, il les relève lorsqu'ils menacent de se laisser abattre par les épreuves. A leur tête, il attaque hardiment l'immense forêt, et il commence la grande lutte de la civilisation chrétienne contre la barbarie de l'indien errant. Il détache du premier arbre qu'il fait tomber, deux branches pour en faire une croix qu'il plante sur les bords enchantés du grand fleuve, et il consacre son œuvre à Dieu.

Le matin, de l'autel il bénit ses fidèles et leurs travaux : le soir, il leur enseigne les vérités divines. Il prend à sa charge l'éducation de la jeunesse. Il lui élève, à mesure que la colonisation fait des progrès, des maisons où elle vient puiser le trésor de la religion et de la science.

Ce fait se répète à toutes les pages de notre histoire. De nos jours, le prêtre n'est-il pas encore le premier pionnier de la colonisation des cantons de l'est, des contrées du Saguenay, de la vallée de l'Ottawa ? Si,

pour  
par la  
nous  
Ouest  
ces pa  
servic  
défen  
intéré  
qu'il  
L'é  
et des  
à la  
les a  
proct  
et lec  
ver p  
le sou  
En  
tentic  
de se  
et de  
natu  
siècle  
d'abr  
guen  
mèpr  
pour  
roug  
prend  
me s  
ferm  
me s  
parti  
eu q  
décis  
De  
exist  
tent  
salut  
du c  
tre r  
sensé  
tion  
une r  
d'app

pour un instant, vous franchissez par la pensée, l'espace immense qui nous sépare des territoires du Nord-Ouest, ne trouvez vous pas encore dans ces parages lointains, le prêtre au service de nos compatriotes, dont il défend les droits, dont il protège les intérêts, qu'il instruit, qu'il console, qu'il assiste ?

L'émigration décime nos rangs et des milliers de canadiens passent à la république voisine. Le prêtre les accompagne encore pour leur procurer les bienfaits de la religion et leur enseigner à toujours conserver précieusement dans leur cœur le souvenir de la patrie.

En relisant avec beaucoup d'attention l'histoire de notre beau pays, de ses débuts si remplis d'épreuves, et de ses progrès rapides, je me suis naturellement demandé si les trois siècles de services, de dévouement, d'abnégation, de secours, d'enseignement du prêtre devaient être méprisés, reniés, foulés aux pieds pour accepter en retour le jong des rouges illuminés ? Je ne vous surprendrai point en vous disant que je me suis donné pour réponse la plus ferme négation, et de ce moment je me suis pour toujours séparé de ce parti anti-national. Depuis je n'ai eu qu'à me féliciter de cette sage décision.

Dès les premiers jours de son existence le parti rouge, non content de vouloir ruiner l'influence si salutaire et, j'ajouterai, si nationale, du clergé, voulut aussi compromettre notre avenir par une lutte insensée en faveur de la représentation basée sur la population. C'est une nouvelle pour vous, mes enfants, d'apprendre que le premier cri en

faveur de la représentation répartie d'après le chiffre de la population, a été poussé par les rouges du Bas-Canada. Ils ont commis cette grande faute et ont justement mérité la réprobation publique qui les a accablés pendant les derniers vingt cinq ans.

En 1848, la population du Bas-Canada était plus considérable que celle du Haut-Canada. Cependant, les deux sections de la province avaient, grâce à une des clauses de l'acte d'union de 1840, un égal nombre de députés pour les représenter à l'assemblée législative. Les rouges espèrent soulever le sentiment populaire en leur faveur en agitant la question du rappel de l'union et principalement de cette clause relative à la représentation. Ils nous disaient que nous étions maltraités par l'Angleterre, qu'il était injuste que le Bas-Canada ne fût pas représenté en proportion de sa population et vous pouvez supposer quels anathèmes ils jetaient à la mère-patrie.

Quelle fut la réponse des conservateurs ? Prévoyant les seuls résultats possibles d'une lutte aussi inopportune et aussi dangereuse, ils résistèrent fièrement aux attaques des rouges. En hommes d'état qui savent consulter l'avenir et profiter de l'expérience du passé, ils signalèrent au peuple canadien tous les dangers d'une agitation en faveur de la représentation basée sur la population. L'émigration européenne se dirigeait vers le Haut-Canada. Presque complètement inhabitée au commencement du siècle, il avait fait des progrès beaucoup plus rapides que le Bas-Canada, et

il y avait certitude que dans un avenir très prochain, il aurait dépassé le chiffre de la population de ce dernier. Lutter pour changer le mode de répartir la représentation établi par l'acte d'union, c'était donc travailler à la prépondérance prochaine du Haut-Canada, c'était se servir d'une arme qu'il devait bientôt saisir avec force et la tourner contre nous. Comme le prétendaient alors les conservateurs, la sauvegarde, le salut du Bas-Canada était dans cette clause de l'acte d'union que les rouges voulaient amender.

Le sentiment de conservation du peuple triompha des rouges et une immense majorité appuya les vues des conservateurs. Cependant, l'œuvre de nos libéraux démocrates devait produire ses fruits, et trois ans plus tard, en 1851, le parti-gris du Haut Canada commençait à son tour la lutte pour la représentation basée sur la population, et il défendait sa cause par les arguments dont les rouges s'étaient servis quelques années auparavant. Et pendant la grande bataille qui se livra ensuite sur cette question jusqu'en 1864 où nous avons échappé par la confédération au désastre qui allait toujours nous menaçant davantage, nous avons pu tous les jours nous convaincre que réellement la clause de l'acte d'union décrétant l'égalité de la représentation des deux provinces était la seule planche de salut capable de nous sauver du naufrage.

Si les grits ont travaillé avec tant de persévérance à faire triompher la représentation répartie d'après la population, ne le devons-nous pas aussi en grande partie à la complicité des rouges du Bas-Canada ? Ces

derniers n'ont-ils pas pendant ces longues années de lutte, aidé les grits dans leur projet de domination ? N'ont-ils pas toujours été leurs constants alliés, leurs serviteurs soumis ? Vous vous étonnez aujourd'hui, mes chers enfants, de la servilité des libéraux envers MM. Mac-Kenzie et Brown. Vous êtes indignés à la seule pensée qu'il se trouve parmi nous des compatriotes assez dépourvus de tout sentiment de patriotisme pour se faire volontairement, par ambition personnelle, les instruments de nos ennemis. C'est la conduite de toute leur vie comme parti politique. Il n'ont point vu le jour en 1848 pour travailler au bonheur et à la prospérité des canadiens-français ; ils n'ont point pensé aux intérêts de leur pays. Non. Ils n'ont eu pour but que de nous plonger dans les horreurs dont la France était victime, ils ont méprisé nos traditions, compromis notre avenir. Rejetés par leurs concitoyens, ils se sont mis au service de nos plus mortels ennemis et ont tout fait en leur pouvoir pour notre ruine.

Je ne vous parlerai point de leurs tentatives pour annexer le Canada aux Etats-Unis. Vous savez déjà que ce parti-anti-national a toujours été annexionniste. S'ils ont tant méprisé l'Angleterre, s'ils lui ont prodigué toutes les injures possibles, c'est uniquement parce qu'ils détestaient les institutions monarchiques de la mère-patrie, et leurs idées républicaines les entraînaient naturellement vers Washington. Il est important de remarquer que juste au moment où les rouges voulaient soustraire le Canada à l'autorité de

l'A  
ma  
de  
mi  
bli  
trie  
col  
on  
ap  
ges  
ne  
soi  
mc  
ad  
ne.  
ob  
la  
fiq  
ch  
de  
de  
vo  
Er  
pa  
ca  
pc  
vo  
pi  
qu  
na  
nc  
  
ro  
va  
Le  
ra  
pu  
m  
né  
cc  
qu  
et  
te.  
il  
ca

l'Angleterre, nous avons à lui demander de nous prêter une centaine de millions de piastres pour nos chemins de fer et autres travaux publics. Il me semble qu'une mère-patrie qui met, à la disposition de ses colonies autant d'argent qu'elles en ont besoin, n'est pas si tyrannique après tout. Encore à présent, les rouges ont bien conservé la même haine contre l'Angleterre, malgré qu'ils soient plus prudents et en parlent moins. Ils sont bien encore grands admirateurs de la république voisine. Cependant, où allons-nous pour obtenir les sommes nécessaires pour la construction du chemin du Pacifique, l'élargissement des canaux, le chemin de fer du Nord, le chemin de Colonisation du Nord, le chemin de Kennebec et toutes les autres voies ferrées aujourd'hui proposées? En Angleterre. C'est chez la mère-patrie que nous trouvons tous les capitaux dont nous avons besoin pour exploiter nos ressources. Je ne vois point ce que nous pouvons reprocher à l'Angleterre, et je crois que nous devons lui être bien reconnaissants pour les services qu'elle nous rend.

Lorsque l'organisation du parti rouge eût lieu en 1848, les conservateurs sous la direction de Sir Louis H. Lafontaine, se préparaient à doter le pays de travaux publics qui stimuleraient puissamment sa prospérité. La même année, Sir Georges Etienne Cartier commençait la brillante carrière qui devait être si utile au Canada et à ses compatriotes. Doué de toutes les qualités de l'homme d'état, il comprit de bonne heure que les canadiens ne devaient pas s'isoler,

consommer leur énergie dans des luttes chimériques et laisser les autres races s'emparer graduellement de toutes les richesses du pays; qu'ils devaient faire cause commune avec leurs concitoyens des autres origines, s'assurer par leur travail et leurs aptitudes aux affaires leur part légitime des ressources sans nombre de notre territoire.

Il fallait premièrement au Canada des voies de communication faciles. Les conservateurs se mirent à l'œuvre. Le projet d'un chemin de fer traversant le pays d'une extrémité à l'autre fut proposé. Ils intéressèrent les capitalistes à l'entreprise et le Grand Tronc allait bientôt devenir la grande artère du commerce du Canada.

Les rouges qui n'avaient pu obtenir la représentation basée sur la population, qui avaient failli dans leur tentative d'annexion, s'attaquèrent aux travaux dus à la patriotique initiative des conservateurs. Vous avez été témoins depuis trois ans de tout ce que les libéraux ont fait contre le chemin du Pacifique, vous avez entendu tout leur verbiage insensé contre une entreprise aussi essentielle aux progrès du pays. Eh bien! il y a plus de vingt ans, lorsqu'il a été question de construire le Grand Tronc, ils ont lutté de toutes leurs forces pour empêcher la réalisation de ce chemin national. Les capitalistes anglais s'offraient à dépenser soixante millions de piastres pour nous. Il n'était que juste que le pays contribuât aussi pour quelque chose aux frais des travaux. Il était aussi important de prouver par nos actes aux capitalistes que nous tenions

beaucoup à la construction du chemin proposé, que nous savions en apprécier tous les avantages, afin de les engager à placer leur capitaux chez nous. Les rouges profitèrent de l'occasion pour exploiter les préjugés. Comme en 1871 et 1872, à propos du chemin du Pacifique, ils disaient aux cultivateurs qu'ils seraient ruinés par les conservateurs, que la construction du Grand-Tronc était une extravagance, une folie, etc. Bien malgré eux, la politique de progrès triompha. En peu d'années, plus de trois mille milles de chemin de fer étaient construits, sillonnant en tout sens nos fertiles campagnes, reliant nos villes, donnant une vive impulsion au commerce et à l'industrie. C'est principalement au Grand-Tronc et aux chemins de fer que Montréal, Toronto, Ottawa, Hamilton doivent leur prospérité. C'est au Grand-Tronc que nous devons la colonisation si rapide de la belle province des cantons de l'est. Y-a-t-il un seul homme sensé dans tout le Canada qui voulût vider les bienfaits dont nous sommes redevables au Grand-Tronc. Qui ne sait que si aujourd'hui l'on discontinuait l'exploitation de cette grande route de commerce, l'on plongerait le pays dans un état d'inaction semblable à la mort. Toutes les affaires seraient suspendues, l'industrie et le commerce complètement paralysés.

L'expérience n'instruit point les rouges parcequ'aucun bon sentiment ne les inspire. Aussi vous les avez vu continuer leur guerre insensée, hypocrite, et anti-nationale contre le grand et magnifique projet des conservateurs, le chemin du Pacifique.

Le système de la tenure des terres offrait de graves inconvénients et nuisait considérablement aux progrès de l'agriculture. Il était urgent de le changer. Les conservateurs acceptèrent la tâche avec courage et grâce à leurs efforts, après quelques années de combat avec les rouges, ils étaient encore victorieux sur ce point et l'abolition de la tenure seigneuriale était un fait accompli.

La décentralisation judiciaire fut aussi adoptée malgré tous les efforts des rouges.

Ainsi l'histoire nous apprend que de 1848 à 1858, les rouges ont lutté pour saper l'autorité du clergé canadien, pour soumettre par la représentation basée sur la population le Bas-Canada à la domination du Haut-Canada, pour noyer les canadiens-français dans la république américaine, pour tuer toutes les entreprises publiques importantes et nécessaires.

En 1858, nous étions à une époque de crise. Les grits avaient obtenu des succès considérables dans le Haut-Canada et avait ameuté cette province contre nous. M. Georges Brown arrivait au pouvoir avec M. Dorion pour en descendre deux jours plus tard; après avoir obtenu de son collègue français toutes les concessions qu'il désirait sur la question de la représentation.

Sir Georges Etienne Cartier était depuis longtemps déjà le chef respecté du parti conservateur. Il se rendait bien compte des dangers dont nous menaçait la division créée dans nos rangs par les rouges. Son grand cœur en fut ému. Il se décida par le plus pur patriotisme

à u  
ma  
mit  
de  
qu'  
et s  
rior  
but  
frar  
tion  
ann  
refu  
de  
lui  
volt  
la p  
risse  
radi  
rent  
grits  
patr  
des  
D  
voir  
inca  
nist  
Ils r  
taxe  
le cr  
de ct  
taxe  
bon  
cong  
eusse  
Il  
dans  
anné  
tout  
batai  
ques  
toute  
vous-  
événe  
doute  
venit

à une tentative qui honore à jamais son nom et sa mémoire. Il mit de côté toutes les considérations de l'amour-propre pour ne penser qu'au bonheur de ses compatriotes et s'adressa directement à M. Dorian, le chef des libéraux, dans le but de rallier tous les canadiens-français sous le même drapeau national comme dans les premières années de l'union. Il n'eut qu'un refus péremptoire pour récompense de son dévouement et les rouges lui répondirent à l'exemple des révolutionnaires français : « Périssent la patrie plutôt qu'un principe, » périssent la patrie plutôt que leurs idées radicales et extravagantes. Ils préférèrent rester sous le joug odieux des grits que de travailler par un acte patriotique à l'union et au bonheur des canadiens.

De 1862 à 1864, ils furent au pouvoir mais que pour prouver leur incapacité et leur inhabilité à administrer sagement les affaires du pays. Ils ne se distinguèrent que par la taxe qu'ils proposèrent d'imposer sur le cuir. Ils eurent aussi l'intention de charger le pays du fardeau de la taxe directe, mais, heureusement, le bon sens populaire prévalut et les congédia du pouvoir avant qu'ils eussent pu réaliser leur dessein.

Il n'est pas nécessaire que j'entre dans aucun détail sur les trois années depuis 1864 à 1867, surtout mémorables par la grande bataille qui fut alors livrée sur la question de l'union fédérale de toutes les provinces ; vous avez été vous-mêmes témoins de tous ces événements et vous en avez sans doute conservé un précieux souvenir.

Jugée par l'enseignement de l'histoire du pays depuis 1840, la conduite des rouges a été complètement anti-nationale et ennemie des intérêts les plus sacrés de leurs compatriotes. Je puis me dispenser de plus de preuves, car je sais que vous en êtes déjà convaincus.

LOUIS.

Me feriez-vous le plaisir de me dire, mon oncle, ce que l'on doit entendre par le mot conservateur ?

M. JOSEPH

Sans doute. Je vais te donner une définition que j'ai trouvée, il y a plusieurs années, dans le *Journal de Paris*. Elle est d'un publiciste de renom et a par conséquent plus d'autorité que ce que je pourrais te dire moi-même.

La voici : « Conserver, dans le sens élevé, dans le seul sens vraiment politique du mot, c'est gouverner un pays selon des règles éprouvées, c'est respecter, c'est sauver ses grandes traditions ; c'est défendre les institutions qu'il tient de la sagesse de ses ancêtres contre les novateurs étourdis, les charlatans de réforme, les faiseurs ridicules de systèmes. »

Nos libéraux-canadiens ont toujours voulu tromper le peuple en essayant de lui faire croire que le conservatisme n'est rien autre chose que le despotisme et qu'il est ennemi de la liberté. Sous un gouvernement absolu, les grandes traditions du peuple sont sous la protection de l'autorité qui commande une obéissance passive à tous les

suivis. Mais c'est dans les pays libres que doit s'affirmer l'élément conservateur pour couvrir de son égide tout ce qui a droit au respect du peuple, tout ce qui doit rester au dessus des attaques de gens qui veulent toujours innover, parcequ'ils espèrent que le changement satisfiera leur ambition.

Dans les pays libres, bien des personnes confondent la liberté avec la licence et s'imaginent qu'elles peuvent tout dire, tout penser, tout faire. Elles croient que parcequ'elles sont libres, elles ne sont point tenues de se laisser guider par le bon sens, par l'expérience, par de sages conseils, par le respect de la liberté de leurs voisins, mais bien par le caprice et les préjugés. Cette classe de personnes n'est jamais contente de ce qui existe, veut tout réformer, changer demain ce qu'elle a proposé hier, et tenir constamment le peuple dans un état d'excitation febrile facile à exploiter.

C'est contre ces esprits turbulents, contre ces réformateurs de tous les instants, que le conservatisme réagit pour ne point laisser porter une main sacrilège sur les gloires du passé, pour ne point mettre l'avenir en danger et pour assurer au peuple les vrais bienfaits de la liberté si sagement définie par un grand docteur de l'Eglise : « la paix dans l'ordre. »

Ne savez-vous pas, mes chers enfants, que cette liberté que nous vantent tant nos rouges aux doctrines radicales, loin d'être « la paix dans l'ordre, » n'est que la tyrannie dans l'agitation, dans le trouble. On est libre avec les rouges pourvu que l'on pense comme eux, que l'on

obéisse à leurs ordres. Dans tous les pays de l'Europe, en France, en Italie, en Espagne, où ils ont réussi à obtenir temporairement le contrôle des affaires, n'ont-ils pas exercé le plus odieux despotisme contre ceux qui avaient le malheur de ne point les approuver.

En 1840, le gouvernement responsable nous fut octroyé par l'Angleterre. A l'instant nous eûmes la jouissance de toutes les libertés des sujets de la mère-patrie. Nous étions, nous canadiens, aussi libres qu'aucun peuple du monde. Nous n'avions qu'à craindre les conflits de race, de religion. Pour éviter cet écueil, il nous fallait traiter nos concitoyens d'une autre origine avec beaucoup de libéralité, et surtout tenir nos forces bien réunies, bien compactes, pour ne point être surpris.

Tout-à-coup, les rouges jetent le désarroi dans notre camp. Ils proclament les doctrines les plus absurdes. Ils émettent les idées les plus dangereuses. Ils s'attaquent à notre clergé, à notre libre constitution. Ils prodiguent les injures et le mépris à nos traditions religieuses, la pierre angulaire de notre nationalité. Ils veulent tout changer, tout bouleverser, nous livrer à une démagogie effrénée, nous sacrifier au fanatisme d'un parti du Haut-Canada, et nous noyer dans l'immense océan de la république américaine.

Du cœur de tout le peuple canadien retentit le cri d'alarme, poussé par le sentiment de la conversation. Tous les vrais patriotes demandent en commun aux novateurs exaltés et furibonds de ne point souiller notre histoire, de respecter notre passé, d'entourer d'une pieuse vé-

mér  
qu'  
pai  
les  
le  
nos  
tra  
tec  
Le  
gni  
pec  
nis  
der  
dro  
titu  
libe  
not  
ou  
cor  
rad

v  
très  
ent  
Ave  
ent  
dor  
dra  
fédé  
teu  
reg  
que  
Bru

N  
du  
nau  
de  
che  
fait

nération les traditions religieuses qui doivent nous être si chères. Le parti qui se chargea de lutter contre les doctrines nouvelles a donc été le parti vraiment conservateur de nos gloires, de nos libertés, de nos traditions, le parti vraiment protecteur du présent et de l'avenir. Le conservatisme canadien qui signifie respect de notre histoire, respect de la religion et de ses ministres, respect de l'autorité de ces derniers, respect des intérêts et des droits du peuple, respect de nos institutions, doit toujours couvrir nos libertés de son noble drapeau si nous ne voulons point qu'un jour ou l'autre elles s'écroulent sous les coups redoublés de la tyrannie du radicalisme.

LOUIS.

Vos explications si précises me font très bien comprendre ce qu'il faut entendre par le mot conservateur. Avant de terminer cet intéressant entretien, vous me permettrez sans doute une autre question. Je voudrais savoir si réellement l'union fédérale, l'œuvre du parti conservateur, n'a point eu pour résultat regrettable la grande difficulté de la question des écoles du Nouveau-Brunswick.

M. JOSEPH

Non, très certainement. Tu as du puiser cette idée dans les journaux rouges. Ces feuilles se servent de ce prétexte pour excuser la lâcheté de leurs chefs qui n'ont rien fait pour les catholiques de notre

sœur-province après avoir tant crié contre les conservateurs.

Moi, je prétends au contraire que la confédération rend de grands services à nos coreligionnaires du Nouveau-Brunswick et voici mes raisons. Supposons que le Nouveau-Brunswick ne soit point dans l'union fédérale, la législature de cette province n'en aurait pas moins adopté les lois iniques qui oppriment les catholiques. Ces derniers auraient donc été laissés à leur propre force, seuls à lutter contre le fanatisme et condamnés peut-être pour toujours à subir le joug d'une majorité tyrannique.

Grâce à la confédération, plus d'un million de catholiques dans les autres provinces défendent depuis trois ans ceux du Nouveau-Brunswick. La province de Québec surtout est unanime en faveur de leur cause si juste, et quoique je n'espère rien du gouvernement aujourd'hui au pouvoir, je suis convaincu que dans un avenir prochain, cette délicate question devra être réglée. La confédération donne des alliés nombreux et puissants aux catholiques du Nouveau-Brunswick et assure leur triomphe définitif. Sans l'union, que pourrions nous faire pour eux, nous canadiens et catholiques? Absolument rien. C'est pourquoi je conclus que nos coreligionnaires du Nouveau-Brunswick doivent se féliciter de ce que leur province fait partie de la confédération.

LOUIS.

C'est réellement bien vrai, et je

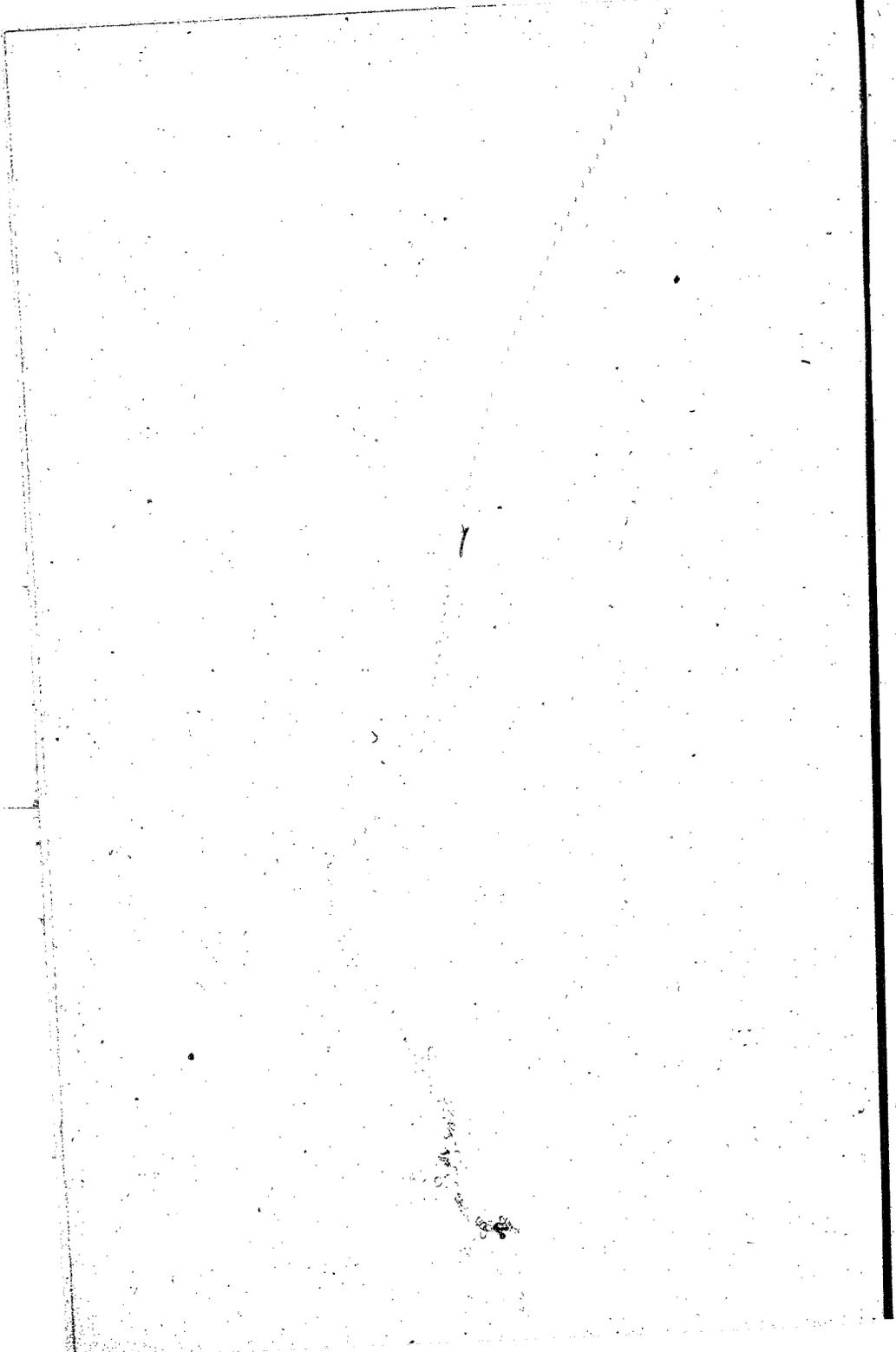
n'avais encore jamais examiné la question sous ce point de vue.  
.....

### CHARLES.

Il y a plus de trois mois, nous avons commencé cette revue de la politique de notre pays. Notre tâche est maintenant terminée. Dans le cours de nos entretiens, nous avons recueilli une foule de preuves qui nous obligent à condamner complètement la conduite des libéraux. Nous avons constaté qu'ils ne sont guidés par aucune considération d'intérêt public, par aucun sentiment patriotique, mais par une ambition effrénée, par la haine et par les préjugés. De l'autre côté, nous avons établi que le parti conservateur a toujours été favorable au progrès, à l'avancement du pays, qu'en luttant pour faire respecter les droits et les libertés des canadiens-français, il a aussi travaillé à l'exploitation de nos ressources, il a créé partout des voies de communication pour stimuler le commerce et l'industrie, il a favorisé, autant qu'il a été en son pouvoir, la colonisation, parce qu'il a compris que le meilleur moyen d'assurer l'avenir de notre nationalité, était de l'asseoir sur le sol, sur la propriété. Nous avons logiquement conclu que par ses principes, par ses travaux du passé, par son programme si favorable à la prospérité générale, le parti conservateur seul méritait notre confiance, notre appui et nos votes. Nous serons par conséquent fidèles à son drapeau et à l'avenir nous lutterons pour qu'il continue à protéger les destinées de la race française dans la confédéra-

tion et reprenne le gouvernement du pays qu'il a si longtemps administré avec tant de succès.

nt  
i-



I  
18 j  
tocc  
ent  
Dan  
«  
bien  
pay  
tag  
seu  
le m  
proc  
rait  
des  
l'At  
bea  
com  
sidé  
la l'  
le S  
l'ajc  
ra c  
pou  
telle  
pote  
sent  
favc  
pose  
V  
text  
au S  
«  
Bre  
que  
et l'  
et l'

TRAITÉ  
DE  
**RECIPROCITE.**

Le Président Grant a transmis le 18 juin, au Sénat américain, le protocole du Traité de Réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. Dans son message le Président dit :

« Je suis d'opinion qu'un traité bien adapté aux besoins des deux pays produirait des résultats avantageux pour les Etats-Unis; non seulement il ouvrirait ou agrandirait le marché pour l'écoulement de nos produits, mais encore il augmenterait les facilités de transport du grain des Etats de l'Ouest à l littoral de l'Atlantique. Ce protocole renferme beaucoup de dispositions qui se recommandent à notre favorable considération... C'est pourquoi je prends la liberté d'exprimer le vif désir que le Sénat examine et déclare, avant l'ajournement du congrès, s'il ratifiera ce traité avec la Grande Bretagne pour les fins énumérées, dans telle forme que les ministres plénipotentiaires de l'Angleterre proposent ou dans telle autre forme plus favorable que le Sénat pourra proposer. »

Voici maintenant la traduction du texte même du traité qui est soumis au Sénat :

« Sa Majesté la Reine de la Grande Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique désirant améliorer le commerce et la navigation entre les deux pays et les deux peuples, et surtout entre

les Possessions de l'Amérique du nord de Sa Majesté et les Etats-Unis de manière à rendre la réciprocité commerciale avantageuse, ont respectivement nommé des ministres plénipotentiaires pour conférer et en venir à une entente à ce sujet, lesquels ministres après s'être communiqué respectivement leurs lettres de créance et les avoir trouvées régulières ont convenu de ce qui suit :

« Article I.— Il est convenu par les parties contractantes qu'en vertu de la liberté garantie aux pêcheurs américains, par la convention entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, signée à Londres le 26 octobre 1818, de prendre, de préparer et faire sécher du poisson sur certaines côtes des colonies Britanniques de l'Amérique du Nord désignées dans cette convention, les habitans des Etats-Unis auront en commun avec les sujets de Sa Majesté Britannique la liberté durant la période mentionnée dans l'article XIII de ce traité, de prendre du poisson de toute espèce, excepté du poisson à coquilles, sur les côtes et les grèves de mer, dans les baies, les criques et les hâvres des Provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince Édouard et des diverses îles adjacentes à ces côtes, sans être restreints à une distance quelconque du littoral, et auront permission de débarquer sur ces côtes, grèves et îles et aussi sur les Îles de la Magdelaine pour faire sécher leurs filets et préparer leur poisson, pourvu qu'alors ils n'enfreignent pas les droits de propriété privée et ne viennent pas en concurrence avec des pêcheurs sujets de

Sa Majesté Britannique dans l'usage paisible d'aucune partie de ces côtes occupées par ces derniers pour les mêmes fins. Il est entendu que cette liberté ne s'applique qu'aux pêcheries maritimes, et que les pêcheries du saumon et du brochet dans les rivières et à l'embouchure des rivières sont par le présent réservées exclusivement aux pêcheurs sujets anglais.

« ARTICLE II.—Il est convenu entre les parties contractantes que les sujets britanniques auront, en commun avec les citoyens des Etats-Unis, la liberté, durant la période mentionnée dans l'article XIII de ce traité, de prendre du poisson de toute espèce, excepté du poisson à coquille, sur les côtes et les grèves de l'Atlantique dans les Etats Unis, au nord du 39ème degré de latitude septentrionale, et sur les grèves des diverses îles adjacentes et dans les baies, criques et havres des dites côtes et grèves de mer des Etats Unis et des dites îles, sans être restreints à aucune distance pour y faire sécher leurs filets et leur poisson : pourvu qu'en cela il n'enfreignent pas les droits de propriété privée des pêcheurs américains dans l'usage paisible d'aucune partie des dites côtes par eux occupées pour les mêmes fins. Il est entendu que cette liberté s'applique aux pêcheries maritimes et que les pêcheries du saumon et du brochet dans les rivières et à l'embouchure des rivières sont par le présent réservées exclusivement aux pêcheurs des Etats-Unis.

« ARTICLE III.—Il est convenu que les lieux désignés par les commissaires nommés en vertu de l'ar-

ticle I du traité conclu entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, à Washington le 5 juin 1854, sur les côtes des Possessions de sa Majesté Britannique et des Etats-Unis comme lieux soustraits aux droits communs de pêche en vertu de ce traité seront considérés comme soustraits de la même manière aux droits communs de pêche en vertu des articles précédents. Au cas où il surgirait quelque difficulté entre le gouvernement des Etats-Unis et celui de Sa Majesté Britannique relativement aux droits communs de pêcheries dans les lieux non désignés ainsi comme soustraits à ces droits, il est convenu qu'il sera nommé une commission pour désigner ces endroits, et cette commission sera nommée de la même façon et aura les mêmes pouvoirs, devoirs et autorité que la commission nommée en vertu du dit article I du traité du 5 juin 1854.

« ARTICLE IV.—Il est convenu que les articles énumérés dans les cellules A, B et C annexées au présent, étant la crue, le produit de la fabrique de la Puissance du Canada ou des Etats-Unis, lorsqu'ils seront importés d'un pays dans l'autre, à compter du 1er juillet 1874 au 30 juin 1876, ces deux jours compris, paieront seulement les deux tiers des droits payables lors de la conclusion du traité sur ces mêmes articles ainsi importés ; et à compter du 1er juillet 1876 au 30 juin 1877, ces deux jours compris, seulement un tiers de ces droits et à compter du 1er juillet 1877 et durant la période mentionnée dans l'article XIII de ce traité, seront admis en franchise dans les deux pays respective-

me  
dar  
au  
par  
tiel  
céc  
tur  
en  
éta  
de  
qui  
les  
pro  
Gra  
auc  
—  
dri  
A  
dre.  
Ecc  
tan  
Bri  
—E  
Mai  
tail  
Ber  
cok  
ton.  
Ter  
mo  
sort  
tous  
l'ea  
dan  
Fila  
viar  
vert  
paré  
Plat  
calc  
brig  
Pe  
drèc  
ardc  
taille

ment. Pendant la période mentionnée dans l'article XIII, aucun droit autre ni plus élevé ne sera imposé par les Etats-Unis sur les autres articles non énumérés dans la dite cédule, étant le cru, le produit naturel ou de fabrique canadienne, ni en Canada sur tels autres articles, étant le cru, le produit naturel ou de fabrique américaine, que ceux qui sont respectivement imposés sur les mêmes articles, étant le cru, le produit naturel fabriqué dans la Grande Bretagne ou non dans aucun autre pays.

—Cédule A, renfermant les produits naturels ainsi énumérés ;

Animaux de toutes sortes.—Cendre, potasse, perlasse et sonde.—Ecorce.—Extrait d'écorce pour la tannerie.—Briques à Bains (Bath Bricks).—Céréales de toutes sortes.—Briques à bâtir et réfractaires.—Maïs pour balais.—Pierre meulière taillées, piquées ou non piquées.—Beurre.—Fromage.—Charbon et coke.—Coton laine.—Déchets de coton.—Articles de teinturerie.—Terre, glaise, sable, moulus ou non moulus.—Œufs.—Poisson de toutes sortes.—Produits du poisson et de tous autres animaux vivant dans l'eau, excepté le poisson conservé dans l'huile. Bois de chauffage.—Filasse, non fabriquée.—Farines et viandes de toutes sortes.—Fruits verts ou secs.—Fourrures non préparées.—Grains de toutes sortes.—Plâtre, moulu ou non moulu ou calciné.—Foin.—Chanvre, non fabriqué.

Peaux, cornes, saindoux, chaux, drèche, engrains, marbre, pierre, ardoise ou granite, taillé ou non taillé, viandes fraîches, fumées ou

séchées, minerais, métaux de toutes sortes, peaux de moutons crues, pois, ronds ou fendus, pétrole brut ou clarifié en *benzole* ; poix, plantes, volailles de toutes sortes, guénilles de toutes sortes, riz, sel, graines, herbes, peaux, pailles, suif, goudron, bois scié et en grume de toutes sortes, équarri ou scié, fabriqué en tout ou en partie, tabac, non fabriqué, étoupe, non fabriquée, arbrés, thérébentine, légumes, laine.

La cédule B. renferme les articles suivants :

Haches, porte-sacs, ruches, pulvérisateurs d'os, ou parties de, cultivateurs en parties de do, machines à couper le fourrage ou partie de do, machines à égrener le blé-d'inde ou parties de do, éclisses, chauffeuses pour fabriques de fromage, presses à fromage ou parties de do, barattes ou parties de do, fossoyeuses ou parties de do, rouleau ou parties de do, cribles ou parties de do, machines à hacher la viande ou parties de do, fourches à foin ou à fumier, tamis à cheval ou à bras ou parties de do, briseurs de grains ou parties de do, herbes, houx à bras ou à cheval, machines à faner ou parties de do, hariois à engrais liquides ou parties de do, faucheuses ou parties de do, briseurs de pain de lin ou parties de do, charnières ou parties de do, semoirs ou parties de do, machines à couper, pulper ou laver les racines ou parties de do, rateaux, moissonneuses et faucheuses combinées ou parties de do, bèches, pelles, faux, fauciles, moulins à battre ou parties de do.

La cédule C comprend les articles fabriqués qui suivent :

Essieux de toutes sortes, toutes sortes de chaussures, en cuir, ma-

chines pour la cordonnerie, robes de buffle préparées, sacs à grains en coton, coton croisé, jeanne de coton, non blanchie, coutil, plaids de coton, cotonnades, non blanchies, articles pour meubliers et meubles ou parties de meubles, voitures, charrettes, wagons et autres véhicules à roues et d'hiver ou parties de do, pompes à incendie ou parties de do, couverture en feutre pour engins, courroies et tubes en gutta-percha, fer en barre, en cercles, en gueuse, puddlé, baguettes, en feuille, ou en déchet, clous, chevilles, écroux, braquettes et ressorts, fonte ouvrée, tubes et courroies en caoutchouc, locomotives ou parties de do, engins stationnaires pour moulins, bateaux à vapeur et machines ou parties de do, plomb en feuilles ou en gueuse, cuir à semelles ou à empeignes, cuir pour harnais et sellerie, articles fabriqués en marbre, pierre, ardoise et granit, articles fabriqués de bois seulement, ou avec clous-couplets ou serrures en métal, machine à repasser, (mangie) laver rincer et sécher ou parties de do, papier à imprimer pour les journaux, machines à fabriquer le papier ou parties de do, caractères, presses à imprimer et machines à régler, à paginer, appareils à cliquer ou parties de do réfrigérateurs ou parties de do, chars de chemins de fer, et parties de do, satinet en laine et en coton, engins à vapeur et parties de do, acier forgé ou fondu, lisses et plaques d'acier, tubes et tuyaux, tweeds, en laine seulement, roues à eau, leur mécanisme et appareils et parties de do.

ARTICLE V.—Il est convenu que les canaux canadiens ou la grande voie du lac Erie à Montréal seront

immédiatement agrandis aux frais du Canada de manière à les rendre navigables aux navires tirant 12 pieds d'eau et les écluses de ces canaux devant avoir pas moins de 270 pieds de longueur, 45 pieds de largeur, et pas moins de 12 pieds de profondeur sur les seuils ; et que le chenal du St. Laurent sera creusé aux différents endroits entre les canaux où il sera nécessaire pour les rendre navigables aux navires tirant douze pieds d'eau et que les travaux que le gouvernement canadien s'engage à exécuter par cette article seront terminés le 1er. janvier 1880.

ARTICLE VI.—Il est convenu que le gouvernement canadien construira, le ou avant le premier jour de l'année 1880, un canal pour retirer le fleuve St. Laurent, à quelque point à ou près de Caughnawaga avec le lac Champlain. Les dimensions de ce canal seront telles qu'il puisse être navigable pour les navires tirant douze pieds d'eau et les écluses seront de dimensions pas moindres que celle des écluses mentionnées dans l'article précédent ; et les Etats-Unis s'engagent à presser le gouvernement de l'Etat de New-York à faire agrandir les canaux actuels à partir de Whitehall sur le lac Champlain jusqu'à Albany et, si c'est nécessaire, prolonger ou à faire construire un autre ou des autres canaux de même capacité que le canal proposé de Caughnawaga, tel que plus haut spécifié, et à améliorer la navigation de la rivière Hudson de manière à ce qu'elle puisse être naviguée depuis Albany jusqu'à son embouchure par des navires tirant douze pieds d'eau

ARTICLE VII.—Les citoyens des

Eta  
la F  
VI  
de  
des  
un  
cip.  
nac  
que  
mer  
trar  
caf.  
por  
ou  
con  
aut.  
viè  
A  
dur  
Par  
des  
can  
aut  
le c  
aux  
yen  
ven  
mer  
de p  
tive  
dro  
lem  
que  
dist  
tion  
si le  
plur  
ou  
aus  
péri  
ron  
Cla  
cit  
gati  
Mic

Etats Unis—Unis pourront, durant la période mentionnée dans l'article VIII de ce traité, transporter à bord de leurs navires des cargaisons et des passagers, d'un port canadien à un autre, sur les grands lacs, et réciproquement les habitants du Canada sujets de Sa Majesté Britannique pourront, durant la période mentionnée plus haut, pareillement transporter dans leurs navires des cargaisons et des passagers, d'aucun port des Etats—Unis ou du Canada ou de la Rivière—Rouge ou des cours d'eau s'y rattachant, à tout autre part ou endroit des dites rivières ou cours d'eau s'y rattachant,

ARTICLE VIII.—Il est convenu que durant la période mentionnée dans l'article XIII de ce traité les citoyens des Etats—Unis auront l'usage des canaux Welland, du St. Laurent et autres canaux canadiens, y compris le canal proposé de Caughnawaga, aux mêmes conditions que les citoyens du Canada, et cela sans intervenir dans les droits du gouvernement canadien d'imposer tels droits de péage sur les dits canaux respectivement qu'il jugera à propos. Ces droits seront prélevés proportionnellement au nombre d'écluses de chaque canal, sans aucune retenue ou distinction, quelque soit la destination du navire et sans tenir compte si le navire doit passer dans une ou plusieurs écluses d'un même canal ou de plusieurs canaux; et il est aussi convenu que durant la même période les citoyens du Canada jouiront de l'usage du canal du lac St. Clair sur un pied d'égalité avec les citoyens américains et que la navigation du lac Champlain et du lac Michigan sera libre et ouverte pour

les fins commerciales aux citoyens du Canada, sujet aux lois et règlements des Etats—Unis ou des Etats dans lesquels existent ces lois qui ne sont pas incompatibles avec l'usage de la navigation libre, et les Etats—Unis s'engagent en outre à presser les gouvernements de l'Etat de New—York et du Michigan à assurer aux citoyens du Canada, l'usage des canaux—Erié, Whitehall et du Sault Ste. Marie, ou de tout autre canal prolongé ou agrandi ou de toute amélioration rattachant le lac Champlain aux eaux de la rivière Hudson qui pourra être effectuée tel que projeté dans l'article VI, et cela sur un pied d'égalité avec les citoyens américains; et il est mutuellement convenu qu'il sera donné plein pouvoir de transporter les cargaisons des navires, dans les bateaux de canal et de ces derniers dans les navires aux deux extrémités, de chaque canal. Et de plus, il est convenu que si l'usage des canaux de l'Erié ou de Whitehall ou autre canal faisant communiquer les eaux du lac Champlain avec celles de la rivière Hudson et du canal du Sault Ste. Marie n'est pas accordé aux habitants de Canada sur un pied d'égalité avec ceux des Etats—Unis, tel que pourvu dans cet article alors l'usage du canal projeté de Caughnawaga par les citoyens américains, tel que plus haut pourvu, sera suspendu et cessera jusqu'à ce que l'usage des dits canaux dans les Etats—Unis soit garanti aux habitants du Canada, tel que pourvu.

ARTICLE IX.—Durant la période mentionnée dans l'article XIII du traité, les navires de toutes sortes construits dans les Etats Unis pour-

ront être achetés par des habitants du Canada sujets de Sa Majesté Britannique et enrégistrés en Canada comme navires canadiens; et réciproquement des navires de toutes sortes construits en Canada pourront être achetés par des citoyens des Etats-Unis et enrégistrés aux Etats-Unis comme navires américains.

ARTICLE X.—Une commission collective sera établie et maintenue à frais commun durant l'existence du traité pour aviser à l'érection propre et régulière des phares sur les grands lacs, communs aux deux pays et nécessaires à la sûreté de la navigation.

ARTICLE XI.—Une commission collective sera établie et maintenue à frais communs durant l'existence du traité pour encourager le repeuplement du poisson dans les eaux intérieures communes aux deux pays et pour faire observer les lois passées pour la protection du poisson et des pêcheries.

ARTICLE XII.—Il est de plus convenu que les provisions et stipulations de ce traité s'étendront à la colonie de Terre-Neuve, en tant qu'elles sont applicables; mais si le Parlement impérial et la législature de Terre-Neuve dans les lois par elle passées pour donner suite aux articles qui précèdent s'y opposent, alors cet article sera nul; mais l'omission de passer une semblable disposition par l'une ou par l'autre législature pour lui donner suite n'affectera pas les autres dispositions de ce traité.

ARTICLE XIII.—Ce traité entrera en vigueur aussitôt que les lois requises pour lui donner suite auront

été passées par le Parlement Impérial de la Grande Bretagne et le Parlement du Canada d'un côté, et le congrès des Etats-Unis de l'autre. Si le consentement par ces diverses législatures n'est pas donné dans trois mois à compter de sa date, alors le traité sera nul et de nul effet; mais ce consentement des législatures ayant été donné, ce traité restera en vigueur durant une période de vingt et un an, après quoi il cessera d'être en opération; et de plus, jusqu'à l'expiration de trois ans après que l'une ou l'autre des parties contractantes aura donné avis à l'autre de son désir de mettre un terme au traité, ce traité expirera, chacune des parties contractantes étant libre de donner cet avis à l'expiration des vingt et un an ou à toute époque ultérieure.

ARTICLE XIV.—Quand ce traité aura été ratifié de part et d'autre et que les lois requises pour le mettre en vigueur auront été passées par le parlement impérial de la Grande Bretagne et par le Parlement du Canada d'un côté et par le Congrès des Etats-Unis de l'autre, les articles 22, 23, 24 et 25 du traité du 8 mai 1871 entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis sera nul et sans effet.

ARTICLE XV.—Le traité sera dûment ratifié par Sa Majesté Britannique et par le President des Etats-Unis et cette ratification sera échangée ou à Washington ou à Londres dans trois mois après sa date, ou plutôt si c'est possible.

3  
-  
1  
3  
-  
à  
é  
st  
e  
r  
e  
u  
és  
i-  
8  
le  
ps  
e-  
n-  
s-  
an  
es  
tôt